

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-093a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLER
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

**DEL2025-093 EAU POTABLE : PROGRAMME PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT 2024-2027 POUR DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DES RENDEMENTS DES RESEAUX**

Monsieur Stéphane KUNTZ, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, indique que l'agence de l'eau Rhin-Meuse souhaite qu'un programme pluriannuel d'investissement soit conclu pour des travaux d'amélioration des rendements.

Rendements de réseaux

Les données sur les rendements de réseaux sont présentées dans le tableau ci-dessous. On observe une nette progression depuis 2022.

	Indice linéaire de pertes (ILP) (m3/km/j)	Rendement primaire (%)	Rendement global (%)
2019			63.89 %
2020			68.16 %
2021	4.93	64.3 %	68.26 %
2022	4.51	63.5 %	66.79 %
2023	3.71	66.6 %	70.1 %
2024	2.97	69.5 %	73.8 %

Dans le contrat de concession des services publics 2021-2029, la CCVSA a demandé à son délégataire, SAUR, de s'engager sur une amélioration de ces rendements.

Le tableau ci-dessous détaille les rendements objectifs du contrat d'affermage par année :

Année	Indice Linéaire de Perte maximum (en m3/km/jour)	Rendement de réseau minimal (en %)
2022	4,06	69,0
2023	3,65	71,2
2024	3,39	72,7
2025	3,14	74,2
2026	2,91	75,6
2027	2,72	76,9
2028	2,55	78,0
2029	2,41	79,0

Pour l'année 2024, le rendement objectif du contrat d'affermage est atteint.

L'objectif de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin est de tendre vers un rendement de 85% (calculé en moyenne glissante sur 3 années).

C'est pour répondre à cet objectif qu'un programme de travaux a été établi par SAUR. Il est présenté en annexe.

Les travaux proposés concernent :

- Le renouvellement des canalisations et des branchements,
- La gestion des pressions,
- La sectorisation des réseaux.

Le programme de travaux d'amélioration du rendement sera ajusté annuellement en fonction des dernières données de rendements, de l'évolution des données patrimoniales et des subventions obtenues.

Les travaux suivants ont déjà été réalisés :

- Pose de 3 stabilisateurs de pression à Geishouse et Kruth Frenz en 2024,
- Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements à Husseren rue de la Gare et rue des Vergers en 2024/2025,
- Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements à Storckensohn rue de Mollau en 2025,
- Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements à Saint-Amarin rue Fistelhaeuser en 2025,
- Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements à Fellingering rue de la Gare et rue de Husseren en 2025,
- Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements à Husseren Grand Rue et rue des Vergers.

Les travaux d'installation de sondes de niveaux télé-surveillées sur 25 sources structurantes sont en cours de finalisation.

Pour les années 2026 et 2027, il est prévu de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de renouvellement d'environ 900 ml de canalisation et de 45 branchements à Fellingering rue du See
- Travaux de renouvellement d'environ 700 ml de canalisation et de 40 branchements à Husseren-Wesserling Grand Rue
- Travaux de renouvellement de 300 ml de canalisation et de 25 branchements à Mitzach rue Principale
- Pose de vannes de sectionnement à Saint-Amarin
- Pose d'un stabilisateur de pression à Oderen rue Durrenbach.

Le tableau suivant détaille le programme pluriannuel d'investissement 2024-2027 pour les travaux d'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable.

	Coût prévisionnel	2024		2025		2026		2027		Dépenses
Désignation du projet	du projet	Coût prévisionnel	Dépenses au 15/09/25	Coût prévisionnel	Dépenses au 15/09/25	Coût prévisionnel	Dépenses au 15/09/25	Coût prévisionnel	Dépenses au 15/09/25	au 15/09/25
Gestion des pressions : pose de 3 stabilisateurs de pression à Geishouse et Kruth Frenz	40 000,00 €	40 000,00 €	36 773,47 €							36 773,47 €
Installation de sondes de niveaux télésurveillées sur 25 sources structurantes	70 000,00 €	40 000,00 €	39 952,50 €	30 000,00 €						39 952,50 €
Fellering rue de Husseren et rue de la Gare Renouvellement canalisations et branchements	403 385,88 €			403 385,88 €	350 000,00 €					350 000,00 €
Husseren-Wesserling rue de la Gare et rue des Vergers Renouvellement canalisations et branchements	1 348 913,48 €	699 679,24 €	50 445,00 €	649 234,24 €	429 550,06 €					479 995,06 €
Husseren-Wesserling Grand Rue et rue des Etourneaux Renouvellement canalisations et branchements	606 765,87 €			606 765,87 €	550 000,00 €					550 000,00 €
Saint-Amarin rue Fistelhaeuser Renouvellement canalisations et branchements	629 053,40 €			629 053,40 €	469 165,95 €					469 165,95 €
Storckensohn rue de Mollau Renouvellement canalisations et branchements	442 244,48 €			442 244,48 €	328 086,66 €					328 086,66 €
Fellering rue du See Renouvellement canalisations et branchements	580 000,00 €							580 000,00 €		- €
Husseren Grand Rue Renouvellement canalisations et branchements	601 000,00 €							601 000,00 €		- €
Mitzach rue Principale - Tranche 1 Renouvellement canalisations et branchements	205 000,00 €					205 000,00 €				- €
Maîtrise d'œuvre des travaux	160 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00	47 815,91 €	40 000,00 €		40 000,00 €		47 815,91 €
Pose de vannes de sectionnement à Saint-Amarin	40 000,00 €			40 000,00 €						- €
Gestion des pressions : pose d'un stabilisateur de pression à Oderen	20 000,00 €			20 000,00 €						- €

Afin de financer ces travaux, un emprunt de 4 000 000 € a été contractualisé en 2023 sur le budget eau. La redevance eau potable est passée de 0.6482 €HT/m3 à 1.2322 €HT/m3 au 1er janvier 2024.

Pour la part eau potable, le prix est de 3,63 € HT/m3 au 1^{er} janvier 2025.

Travaux réalisés sur le fonds de renouvellement canalisations

Des travaux d'amélioration des rendements sont également réalisés via le contrat d'affermage. Les travaux suivants ont été réalisés en 2024/2025 :

- Mollau rue Principale : renouvellement de 26 branchements pour un montant de 141 747,09 € HT
- Ranspach rue des Bouleaux : renouvellement de 60 ml de canalisation de 4 branchements pour un montant de 20 846,67 € HT
- Moosch hameau Gehren : renouvellement de 2 branchements pour un montant de 25 447,79 € HT
- Husseren-Wesserling Grand Rue depuis le carrefour rue de la Gare jusqu'au n°62 : renouvellement de 28 branchements pour un montant de 111 282,15 € HT
- Saint-Amarin rue des Remparts : renouvellement de 60 ml de canalisation de 3 branchements pour un montant de 20 104,08 € HT
- Mollau place de l'Eglise : renouvellement de 4 branchements pour un montant de 28 841,99 € HT
- Geishouse rue des Champs : renouvellement de 4 branchements pour un montant de 21 128,52 € HT
- Saint-Amarin rue Charles de Gaulle : renouvellement de 8 branchements pour un montant de 60 295,75 € HT

Les travaux suivants sont planifiés pour la fin d'année 2025 :

- Wildenstein chemin du Hasenloch : renouvellement de 100 ml de canalisation et de 8 branchements
- Ranspach rue Haute : renouvellement de 210 ml de canalisation et de 14 branchements.

VU le programme de travaux présenté en annexe ;

VU la délibération DEL2023-089 du conseil communautaire du 30 novembre 2023 contractualisant l'emprunt sur le budget eau ;

VU la délibération DEL2023-090 du conseil communautaire du 30 novembre 2023 fixant les redevances eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

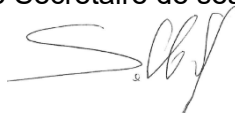
D'APPROUVER le programme pluriannuel d'investissement 2024-2027 pour des travaux d'amélioration des rendements de réseaux ;

DE S'ENGAGER à tendre vers un rendement de réseaux de 85% calculé en moyenne glissante sur 3 années ;

DIT que dépenses seront imputées sur le chapitre 23 du budget eau ;

D'AUTORISER le Président à signer les demandes d'aides et à engager les dépenses nécessaires aux travaux d'amélioration des rendements des réseaux.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-094a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLER
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-094**RESTITUTION DES RESERVOIRS DE KRUTH SAUWAS 3 ET DE
WILDENSTEIN RHIN ET DANUBE**

Monsieur Stéphane KUNTZ, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, indique que dans le cadre de la compétence « Gestion, exploitation et entretien des réseaux et installations nécessaires à l'eau potable » transférée par les communes membres à la communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin (CCVSA), celle-ci assure la gestion d'un certain nombre de biens dont elle n'est pas propriétaire. C'est le cas notamment pour les ouvrages de stockage d'eau.

Il apparaît aujourd'hui que les ouvrages suivants n'ont plus d'utilité pour le stockage et la distribution de l'eau potable et la Communauté de Communes :

- **Réservoir de Kruth Sauwas 3** situé sur la parcelle 65 section 23 appartenant à la commune. Ce réservoir a une capacité de 250 m³.

Le réservoir alimente actuellement 3 abonnés : deux maisons ainsi que le site du bucher. Ces branchements seront renouvelés afin de pouvoir alimenter ce secteur par la station de Kruth Sauwas 2 via un surpresseur.

- **Réservoir de Wildenstein Rhin et Danube** situé sur la parcelle n°122 section 08 appartenant à la société « Les Fines Fleurs du terroir » représenté par M. David CABESSUT. Ce réservoir a une capacité de 100 m³.

Le réservoir alimente actuellement 3 abonnés. Ils seront desservis par le nouveau réservoir de Wildenstein, situé plus bas, via un surpresseur.

La CCVSA souhaite donc restituer ces ouvrages aux propriétaires des parcelles sur lesquelles ils sont implantées.

Pour le réservoir communal, le projet de déconnexion a été présenté à la commune concernée, celle-ci nous a donné son accord écrit pour réintégrer cet ouvrage dans leur patrimoine communal.

Une convention de restitution de l'ouvrage, annexé d'un état des lieux technique, sera signé par les deux parties.

Les travaux nécessaires à cette déconnexion et à la reprise des branchements seront à la charge de la CCVSA.

- VU** la délibération du Conseil municipal de Kruth du 7 juillet 2025 acceptant la restitution du réservoir de Kruth Sauwas 3 dans le patrimoine de la commune ;
- VU** le schéma d'alimentation en eau potable présenté en annexe ;
- VU** l'avis favorable au Bureau du 11 septembre 2025.

CONSIDERANT que les réservoirs de Kruth Sauwas 3 et de Wildenstein Rhin et Danube ne présentent plus d'intérêt communautaire et n'ont plus d'utilité pour le stockage et la distribution de l'eau potable ;

CONSIDERANT que les travaux nécessaires à la déconnexion des ouvrages et à la reprise des branchements seront à la charge de la CCVSA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE D'ACTER que les biens suivants ne seront plus gérés par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence « Gestion, exploitation et entretien des réseaux et installations nécessaires à l'eau potable » :

- Réservoir de Kruth Sauwas 3 situé sur la parcelle 65 section 23 appartenant à la commune,
- Réservoir de Wildenstein Rhin et Danube situé sur la parcelle n°122 section 08 appartenant à la société « Les Fines Fleurs du terroir » représenté par M. David CABESSUT,

DE RESTITUER les réservoirs de Kruth Sauwas 3 et de Wildenstein Rhin et Danube.

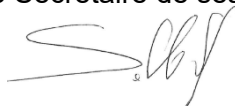
DIT que les ouvrages cités seront sortis de l'inventaire des biens gérés par la CCVSA.

DE PRECISER qu'à compter de la date de restitution, les propriétaires des parcelles assumeront l'intégralité de la gestion, de l'entretien et des responsabilités liés à ces ouvrages.

DIT qu'un avenant au contrat de délégation de service public relative à l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement sera conclu avec SAUR afin de sortir ces ouvrages du périmètre affermé.

DE DONNER DELEGATION à Monsieur le Président pour procéder aux démarches administratives et à engager les dépenses nécessaires aux travaux de déconnexion des réservoirs.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

**TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR L'AMENAGEMENT
D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET DE SERVICES POUR CAMPING-
CARS**

**CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN ET LE
SYNDICAT MIXTE DU LAC DE KRUTH-WILDENSTEIN**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, représentée par Monsieur Cyrille AST, Président dûment habilité par délibération du Conseil de la Communauté de Communes du 25 septembre 2025.

Ci-après dénommée « La Communauté de Communes »

ET :

Le Syndicat Mixte du lac de Kruth-Wildenstein, représenté par Ludovic MARINONI, Président, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical du (date de la délibération du conseil syndical approuvant la convention)

Ci-après dénommé " Le Syndicat Mixte ".

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Syndicat Mixte souhaite réaliser une aire de stationnement et de services pour camping-cars sur l'un des parkings existants du lac de Kruth-Wildenstein.

Cette opération nécessite une extension du réseau d'eau potable qui relève de la compétence de la Communauté de Communes.

Le Syndicat Mixte souhaite réaliser et prendre en charge cette opération.

C'est dans ce cadre que cette convention portant délégation de maîtrise d'ouvrage est conclue.

IL EST DONC CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur d'environ 300 mètres. Cette conduite en polyéthylène de

diamètre 50 mm est destinée à l'alimentation de l'aire de camping-cars située sur le site du lac de Kruth-Wildenstein.

Article 2. Détails des travaux

Conformément au plan de projet joint à la présente convention, l'extension du réseau d'eau potable sera réalisée à l'aide d'un tuyau en polyéthylène de diamètre 50 mm posé à une profondeur minimale de 110 cm.

Le raccordement sur le réseau existant devra être exécuté par le délégataire du service eau potable (SAUR). Il sera réalisé sur la conduite en fonte ductile diamètre 200 situé sur la parcelle n°4 section 15 appartenant à la Collectivité Européenne d'Alsace.

Une purge automatique, dont le fonctionnement sera à définir avec le délégataire, devra être installé en amont de la distribution permettant la distribution d'une eau répondant aux normes de qualité.

Article 3. Compétences confiées au maître d'ouvrage

Le maître de l'ouvrage se voit confier par la présente la maîtrise d'ouvrage au sens de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée pour les éléments de maîtrise d'ouvrage qui suivent et notamment :

- Réalisation des études techniques et administratives préalables.
- Consultation et passation des marchés publics de travaux et de prestations intellectuelles.
- Suivi de l'exécution des travaux, réception et mise en service de la canalisation (essai de pression, désinfection, analyses)
- Coordination avec les services et organismes concernés.
- Gestion financière et suivi des subventions éventuelles.
- Réception de l'ensemble des ouvrages ;
- Gestion des garanties des ouvrages ;

De manière générale, le Syndicat Mixte se voit confier l'ensemble des tâches du maître d'ouvrage, de l'étude d'avant-projet jusqu'à la réception des travaux d'eau potable ainsi que la réfection de la voirie suite à ces travaux.

Article 4. Modalités de contrôle et conditions de rétrocession

Le Syndicat Mixte s'engage à :

- Faire valider le Dossier de Consultation des Entreprises à la Communauté de Communes avant la publication des marchés de travaux ;
- Informer la Communauté de Communes sur le déroulement de l'opération ;
- Convier la Communauté de Communes aux réunions de chantier ;
- Réaliser des essais de pression, une désinfection du réseau posé et une analyse conforme de l'eau avant distribution ;
- De transmettre à l'issue du chantier, un plan de recollement sur fond cadastral (échelle 1/200^e et 1/500^e) au format SIG (.shp) et autocad (.dwg projection RGF 93 CC) ;

Article 5. Modalités financières

Les travaux d'eau potable seront intégralement pris en charge par le Syndicat Mixte.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à la date de réception définitive des travaux. Elle pourra être prorogée ou modifiée par avenant.

Article 7 - Assurances et Responsabilités

Le Maître d'Ouvrage Délégué souscrira les assurances nécessaires à la réalisation des travaux et garantira la conformité de l'ouvrage.

Article 8. Propriété des ouvrages et garantie décennale

Pour les travaux réalisés pour le compte de la Communauté de Communes, les ouvrages seront la propriété de la Communauté de Communes et rentreront dans le domaine public de celle-ci dès la réception des travaux. À ce titre, ils seront protégés par ce régime et bénéficieront de l'imprescriptibilité et de l'inaliénabilité liés à cette appartenance.

Par ailleurs, les garanties afférentes à l'ensemble des ouvrages seront transférées de plein droit à la Communauté de Communes à compter de la réception des travaux.

Article 9. Modification et résiliation

La présente convention ne pourra plus être modifiée ultérieurement à défaut d'un accord établi entre les deux parties.

Article 10. Règlement des litiges

Une procédure amiable sera organisée préalablement à toute action contentieuse. Les parties désigneront dans ce cas et d'un commun accord l'arbitre du conflit.

Toute action contentieuse relative à la présente convention sera portée devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Article 11. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile à :

- Pour la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : 70 rue du Charles de Gaulle, 68550 SAINT-AMARIN,
- Pour le syndicat mixte du lac de Kruth-Wildenstein - 55 Grand rue, 68820 KRUTH

Fait en deux exemplaires originaux

A Saint-Amarin

Le XX octobre 2025

Le Président de la Communauté de
Communes de la Vallée de Saint-
Amarin

Cyrille AST

Le Président du Syndicat mixte du lac de
Kruth-Wildenstein

Ludovic MARINONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-95a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLER
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-095**DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE DU
LAC DE KRUTH-WILDENSTEIN POUR DES TRAVAUX
D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE**

Le Syndicat Mixte du lac de Kruth-Wildenstein souhaite réaliser une aire de stationnement et de services pour camping-cars sur l'un des parkings existants.

Cette opération nécessite une extension du réseau d'eau potable qui relève de la compétence de la Communauté de Communes.

La parcelle choisie pour implanter cette aire d'accueil de camping-cars, section 20 n°148 n'est pas desservie par un réseau d'eau potable. Le raccordement de celle-ci nécessite la réalisation de travaux d'eau potable consistant en la pose d'une canalisation en polyéthylène de diamètre 50 mm sur une longueur d'environ 300 m depuis le réseau d'eau potable existant de la commune de Kruth.

Le Syndicat Mixte souhaite réaliser et prendre en charge cette opération.

Dans ce cadre, il est apparu nécessaire de conclure une convention portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

En effet, l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à la communauté de communes de déléguer, par convention, la compétence eau. La convention approuvée par les organes délibérants des parties précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution.

La convention présentée en annexe détaille ainsi les modalités de cette délégation et les responsabilités de chacune des deux parties.

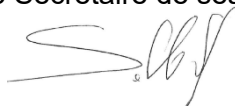
VU l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la convention présentée en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE CONCLURE une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat mixte du lac de Kruth-Wildenstein pour des travaux d'extension du réseau potable pour l'aménagement d'une aire de stationnement et de service pour camping-cars ;

DE DONNER DELEGATION à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention portant sur des travaux d'eau potable avec le syndicat mixte du lac de Kruth-Wildenstein.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-096a-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet: 30/09/2025

AVENANT N°1

à la convention de délégation de mission en matière de mobilité pour la gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location

- **VU** la convention de délégation de mission en matière de mobilité (pour la gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location) réalisée en date du 28 novembre 2024

ENTRE :

d'une part, la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin représentée par Monsieur Cyrille AST, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2020,
ci-après désignée « autorité délégante »

et d'autre part, le PETR Pays Thur Doller, représenté par son Président M. Guy STAEDELIN, Président, habilité à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 22 février 2024,
ci-après désigné « délégataire »

Il est convenu ce qui suit :

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention visée ci-avant pour prendre en compte l'évolution du projet initial, à savoir l'achat de vélos supplémentaires par l'autorité délégante.

Le présent avenant complète ainsi l'article 5 - Modalité de contrôle, évaluation et gouvernance du dispositif de location, et ajoute la mention suivante :

En cas d'achat de vélos par l'autorité délégante, ceux-ci restent sa propriété et sont mis à disposition du délégataire qui les intégrera à la flotte existante dans les mêmes conditions que celles prévues dans la convention initiale.

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Pour le PETR du Pays Thur Doller

Pour la Communauté de communes de
la Vallée de Saint-Amarin

Le Président
Guy STAEDELIN

Le Président
Cyrille AST



Convention de délégation de mission en matière de mobilité pour la gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location

entre la Communauté de communes
de la Vallée de Saint-Amarin
et le PETR du Pays Thur Doller

Vu la délibération prise compétence AOM de la CC

Vu l'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du Pays Thur Doller approuvé en Comité Syndical du 25 mars 2021

Vu le Projet de Territoire du Pays Thur Doller approuvé en Comité Syndical du 10 octobre 2024

Vu la Convention Territoriale signée entre les communautés de communes de Thann-Cernay, la Vallée de la Doller et du Soultzbach et la Vallée de Saint-Amarin et le PETR du Pays Thur Doller en date du 14 octobre 2024

Vu la délibération en date du 10 octobre 2024 du Pays Thur Doller relative à la Gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location à l'échelle du Pays Thur Doller

Cette convention est établie entre :

d'une part, la **Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin**, représentée par Monsieur Cyrille AST, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2020.

Convention de délégation de mission en matière de mobilité pour la gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location

ci-après désignée « autorité délégante ».

et d'autre part, Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Thur Doller**, représenté par **Guy STAEDLIN**, Président, habilité à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2024

ci-après désignée « délégataire »

Préambule

Dans le cadre du programme AVELO 2 en Thur Doller, le Pays s'est engagé à initier l'expérimentation d'un service vélo de Location Longue Durée pour augmenter la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien. Un dispositif de location de vélo n'existe pas encore sur le territoire. Son fonctionnement en serait suivant :

- En souscrivant à un abonnement, l'habitant obtient l'usage exclusif d'un vélo pour une durée déterminée.
- Les vélos sont remis et restitués via un système de permanences organisées alternativement dans chacune des communautés de communes du territoire du Pays.

Les bénéfices recherchés pour les habitants du territoire sont de permettre la pratique et découvrir les avantages du Vélo à Assistance Electrique au quotidien. La location incite l'usager à rentabiliser son abonnement et donc à une pratique quotidienne pendant la durée de location. Dans un deuxième temps, il incite celui-ci à l'achat d'un VAE une fois l'abonnement expiré. Le Vélo à Assistance Electrique est idéal pour les trajets domicile-travail puisqu'il permet de franchir plus facilement du relief, de grandes distances à une vitesse avoisinant les 20km/h sans transpirer.

Le service permet aux usagers de bénéficier d'un vélo performant et régulièrement entretenu par un prestataire désigné par le Pays. Il s'agit d'une solution économique pour les usagers car le matériel loué ne contenant pas de coûts cachés et l'abonnement étant pris en charge pour moitié par l'employeur.

Cette action vise également à enrichir l'écosystème vélo du territoire composé du triptyque réseau cyclable, services vélos et actions de communications pour donner de la visibilité à ce mode de transport. Le service complète les efforts d'investissement des communautés de communes sur la création d'infrastructures cyclables en leur permettant de mieux connaître leurs utilisateurs.

Dispositions générales

Article 1 : Objet de la convention

Les stipulations de la présente convention concernent :

- La délégation de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin au Pays Thur Doller de la mission de gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location à destination de ses habitants
- Les engagements de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour le bon fonctionnement du service vélo de location longue durée
- Les modalités de gouvernance du service vélo de location longue durée entre le Pays Thur Doller, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et les AOM participantes au fonctionnement de ce service.

Article 2 : Mission déléguée

La mission de gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location, inscrite au sein du Projet de Territoire et de la Convention Territoriale du Pays Thur Doller est déléguée par l'autorité délégante au délégataire. La délégation s'applique sur l'ensemble du territoire de l'autorité délégante et le dispositif est à destination de ses habitants et de ses associations, entreprises, structures publiques.

Articles 3 : Engagements de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin agissant en qualité d'autorité délégante

- L'autorité délégante est responsable de la compétence mobilité et de l'atteinte des objectifs par le délégataire sur son territoire.
- L'autorité délégante fixe les objectifs généraux assignés au délégataire, élaborés conjointement entre les parties à la convention et assortis d'indicateurs de suivi tels que mentionnés à l'article 6 de la présente convention.
- L'autorité délégante s'engage à mettre à disposition les moyens financiers, humains et techniques nécessaires à l'exercice de la délégation en concordance avec les besoins de financement liés à l'exercice de la mission déléguée, à savoir :
 - o La mise à disposition d'un lieu de permanence aux dates et horaires du calendrier fixé pour la remise, l'entretien et la restitution des vélos loués aux locataires
 - o La participation annuelle aux frais de fonctionnement définit ci-dessous :
 - Via une part fixe correspondant à 50% des coûts de fonctionnement annuel multiplié par le pourcentage d'habitants que représente l'autorité délégante par rapport à la population du Pays Thur Doller
 - o Soit 55% pour la CCTC, 25% pour la CCVDS, 20% pour la CCVSA
 - o Cette part fixe est versée sous forme d'acompte au délégataire lors du 1^{er} mois de chaque année de service
 - Via une part variable correspondant à 50% des coûts de fonctionnement annuel multiplié par le pourcentage du nombre de mois de location par an sur le territoire de l'autorité délégante par rapport au nombre total de mois de location par an à l'échelle du Pays Thur Doller
 - o Cette part variable est versée sous forme de solde annuel, le délégataire fournira une facture à l'autorité délégante à la fin de chaque année de service.
 - Si le délégataire obtient des subventions prenant en charge tout ou partie du fonctionnement, celui-ci répercutera ces recettes sur le taux de cotisation annuel de l'autorité délégante.

Article 4 : Engagement du Pays Thur Doller agissant en qualité de délégataire

Le Pays Thur Doller, le délégataire, s'engage :

- À exercer la mission déléguée conformément à l'article 2, au nom et pour le compte de l'autorité délégante, dans un objectif de qualité du service rendu.
- À mettre à disposition sa flotte de vélos pour le dispositif de location de vélos.
- À atteindre les objectifs fixés par l'article 6 de la présente convention à la hauteur de ses moyens humains et financiers

Convention de délégation de mission en matière de mobilité pour la gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location

- A rechercher des financements complémentaires afin de réduire les coûts de fonctionnement pour l'autorité délégante

La gestion du service se fait via un marché public en application du Code de la Commande Publique dont les modalités de fonctionnement du service sont fixées par le Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-joint à la convention.

Article 5 : Modalité de contrôle, évaluation et gouvernance du dispositif de location

Annuellement, délégataire établit un bilan de l'année d'exploitation sous forme de rapport écrit comprenant :

- Un récapitulatif commenté des indicateurs sur le nombre de location de vélo par territoire
- Un état des recettes et des dépenses
- Un bilan du fonctionnement du service avec d'éventuelles suggestions d'amélioration du dispositif

Ce bilan est présenté lors d'une réunion entre les différentes autorités délégantes du projet et le délégataire. Cette réunion sera planifiée par le délégataire lors du dernier mois de chaque année de fonctionnement du service.

Administration du service :

Le dispositif de location est administré par un comité de pilotage composé de 5 membres assurant la représentativité des 3 Communautés de Communes membres du service et du Pays Thur Doller dont la répartition a été fixée en tenant compte du poids démographique de chacun des membres, comme suit :

- La communauté de Communes de Thann-Cernay 2 membres titulaires
- La Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin 1 membre titulaire
- La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach 1 membre titulaire
- Le PETR du Pays Thur Doller 1 membre titulaire, président du comité de pilotage.

Ces élus sont désignés par les assemblées délibérantes respectives de chaque collectivité membre du PETR.

Un membre du collège du PETR ne peut l'être également pour une Communauté de communes.

Chaque délégué titulaire dispose d'une voix.

Un suppléant sera désigné par titulaire. Le suppléant ne siège qu'en cas d'absence de son titulaire.

Conformément au CGCT, chaque membre peut donner procuration à un autre membre. Un membre ne peut détenir qu'une seule procuration.

Sauf démission, décès ou remplacement, les délégués sont élus au collège pour la durée de fonctionnement du service par l'assemblée délibérante qui les a désignés.

En sus des membres titulaires du comité de pilotage, ce dernier peut inviter, en qualité de membres consultatifs, non désignés par les collectivités adhérentes, et sans voix délibérative, des agents des collectivités concernées, des personnes morales ou physiques considérées comme partenaires ou expertes pour le dispositif de location de vélos.

Parmi ces membres peuvent être associés, sans voix délibérative, le Sous-Préfet et les représentants de l'Etat, les Conseillers régionaux, les Conseillers départementaux, ainsi que le(s) représentant(s) du Conseil de développement territorial du PETR.

Convention de délégation de mission en matière de mobilité pour la gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location

Le collège se prononce :

- Sur l'utilisation des recettes (réduction des coûts de fonctionnement/renouvellement de la flotte de vélos) ;
- Sur la conception et le déploiement de la communication globale du dispositif
- Sur le mode de répartition des coûts de fonctionnement
- Sur la durée maximum de location ou les conditions de renouvellements de la location
- Sur les opportunités de ré-abondement de la flotte de vélos
 - o Via les recettes du dispositif de location de vélos
 - o Via l'achat de vélos par l'autorité délégante ou le délégataire

Article 6 : Objectif assigné au délégataire et indicateurs de suivi

L'objectif principal assigné au délégataire est un taux de location annuel d'au moins 50% de la flotte de vélos.

Les indicateurs pour apprécier le service sont les suivants :

- Nombre de vélos loués avec répartition des contrats de location par commune
- Nombre de mois loués par contrat
- Taux de location annuel

En cas de non-respect des objectifs, les actions et mesures à mettre en place seront discutées lors de la réunion annuelle sur le fonctionnement du service.

Dispositions finales

Article 7 : Modification

Tout projet de modification portant sur les dispositions autres que l'article 2 doit faire l'objet d'un avenant à la convention, adopté dans les mêmes conditions que celles ayant présidé à la conclusion de la convention initiale.

Article 8 : Durée de la convention et reconduction

La présente convention est établie pour l'ensemble de la durée du marché de gestion d'une flotte de vélos pour un dispositif de location soit une durée de 3 ans et 3 mois. Elle prend effet le 1^{er} janvier 2025.

Pendant toute la durée d'exécution de la convention, les deux parties s'engagent à ne pas dénoncer la présente convention.

A l'issue de la durée pour laquelle elle a été établie, la convention est renouvelable par décision expresse des parties après délibération des organes délibérants concernés.

Convention de délégation de mission en matière de mobilité pour la gestion d'une flotte de vélos par un dispositif de location

Fait en deux exemplaires originaux, le 28/11/2024

Pour le PETR du Pays Thur Doller

Pour la Communauté de communes de la
Vallée de Saint-Amarin



Le Président

Guy STAEDELIN



Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-096a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLER
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

**DEL2025-096 SERVICE VLOC – MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE
DELEGATION DE MISSION EN MATIERE DE MOBILITE CONCLUE
ENTRE LE PAYS THUR DOLLER ET LA CCVSA – SIGNATURE D'UN
AVENANT**

Monsieur Jacques KARCHER, vice-président du service « Aménagement du Territoire et Habitat » présente le dispositif VLOC – service de location de vélos à assistance électrique – piloté par le Pays Thur Doller et porté conjointement par ses trois Communautés de Communes membres.

PREMIERS RETOURS SUR LE DISPOSITIF :

Le service de location a été mise en place le 19 mars 2025 et met en location mensuelle une flotte de 40 vélos à assistance électrique (VAE) pour un tarif de 45 € par mois. Les vélos sont réservables sur internet et sont à retirer pendant les permanences. Sur le territoire de la CCVSA, les permanences ont lieu le 4^e mercredis du mois au Pavillon des Créateurs au Parc de Wesserling.

Sur les 6 premiers mois de location, ¼ des VAE ont été loués pour le territoire de la CCVSA avec une répartition comme telle :

- 3 VAE sur Saint-Amarin,
- 2 VAE sur Felling, Moosch et Goldbach-Altenbach
- 1 VAE sur Husseren-Wesserling et Mollau.

En date du 28 août 2025, 101 personnes sont en liste d'attente pour louer un VAE, ce qui démontre un besoin important.

Le COPIL VLOC s'est réuni le 4 septembre et a pris les mesures suivantes pour améliorer le service :

- Limiter la location de VAE à 3 mois consécutifs pour un même foyer afin de permettre une meilleure rotation et de limiter la liste d'attente.
- Permettre une location hivernale en limitant les permanences à 1 fois par mois à l'Embarcadère à Vieux-Thann et offrir les livraisons et retraits de VAE à domicile pour les foyers éloignés du point de permanence entre novembre et février ;

Le COPIL propose également d'agrandir la flotte de VAE pour permettre également une meilleure rotation, limiter le temps d'attente et permettre au plus grand nombre de tester ce mode de transport. Pour l'agrandissement de la flotte, il est proposé l'acquisition de 20 VAE supplémentaires. Ceux-ci peuvent être subventionnés par le Fond Vert lié au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à 80%. Le reste à charge pour la CCVSA serait de 1 140 € (voir tableau ci-dessous).

	Enveloppe Fonds vert PCAET	Coût VAE investissement HT	Subvention Fonds vert (80% du montant HT)	Reste à charge CC (20% du montant HT)	Enveloppe Fonds vert restante
CCTC	88 000	15 700	12 560	3 140	75 440
CCVDS	37 000	7 100	5 680	1 420	31 320
CCVSA	33 000	5 700	4 560	1 140	28 440
Total	158 000	28 500	22 800	5 700	

Extrait de la présentation du COPIL du 4/9/25 – Répartition des coûts d'investissement de 20 VAE supplémentaire

Le coût de fonctionnement varierait très peu : +120 € pour la CCVSA si 50 % des vélos loués (voir tableau ci-dessous).

	Hypothèse 40 vélos			Hypothèse 60 vélos	
	Acompte 50% en début d'année (40 vélos)	Coût annuel si 50% de vélos loués		Acompte 50% en début d'année (60 vélos)	Coût annuel si 50% de vélos loués
CCTC	8 250	10 560		9 900	10 890
CCVDS	3 750	4 800		4 500	4 950
CCVSA	3 000	3 840		3 600	3 960
Total	15 000	19 200		18 000	19 800

Extrait de la présentation du COPIL du 4/9/25 – Impact sur les montants annuels de 20 VAE supplémentaires

La convention initialement conclue avec le Pays Thur Doller sera donc mise à jour prenant en compte les modifications liées à la flotte de VAE et au coût supplémentaire pour la collectivité.

VU la convention de délégation de mission en matière de mobilité conclue entre le Pays Thur Doller et la CCVSA ;

VU le bilan statistique positif des 6 derniers mois sur le service VLOC ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

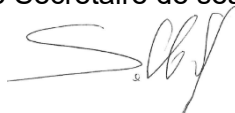
DE SIGNER l'avenant permettant de compléter la flotte de VAE et de modifier les modalités de location.

DE DELEGUER la signature des avenants à la convention de délégation de mission en matière de mobilité au président de la CCVSA.

D'INSCRIRE au budget 2026 l'acquisition de 4 vélos à assistance électrique en gestion au Pays Thur Doller.

D'INSCRIRE au budget 2026 les sommes liées à une augmentation de flotte de 60 VAE.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 31
Voix CONTRE : 1 (*Ludovic MARINONI*)
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUEFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLIN
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-083**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Jean-Jacques SITTER pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUOFFENEGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLIN
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-084**APPROBATION DU PV DU 26 AOUT 2025**

Vu le projet de procès-verbal du Conseil du 26 août 2025, présenté par M. Cyrille AST, Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 26 août 2025.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE SAINT-AMARIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800205-20250925-DEL2025-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 août, le Conseil Communautaire, était réuni à 18h30 à la Communauté des Communes, salle du Conseil, après convocations légales en date du 19 août 2025 sous la présidence de Monsieur Cyrille AST, Président.



FELLERING

Nadine SPETZ

Doris JAEGGY

Erick FISCHER

Jean-Jacques SITTER



GEISHOUSE

Claude KIRCHHOFFER

Gérard FOURNIER



GOLDBACH - ALTENBACH

Joanie LUTZ



HUSSEREN-WESSERLING

Romain NUCCELLI

Nadine ALBRECHT

Jeanne STOLTZ-NAWROT



KRUTH

Florent ARNOLD

Rodolphe TROMBINI

Serge SIFFERLEN



MALMERSPACH

Eddie STUTZ

Caroline
ECKERLIN DOPPLER



MITZACH

Roger BRINGARD



MOLLAU

Frédéric CAQUEL



MOOSCH

José SCHRUEFFENEGER

Marthe BERNA

Didier LOUVET

Sylviane RIETHMULLER



ODEREN

Jean-Marie
GRUNENWALD

Caroline ZAGALA

Jean-Luc SCHERLEN

Christiane WEISS



RANSPACH

Jean-Léon TACQUARD

Eric ARNOULD



SAINT-AMARIN

Charles WEHRLEN

Cyrille AST

Nathalie BLETZUNG

Marie-Christine LOCATELLI

Véronique PETER

Jean SAUZE



STORCKENSOHN

Jacques KARCHER



URBES

Stéphane KUNTZ

Eric FUCHS



WILDENSTEIN

Ludovic MARINONI

Etaient présents tous sauf :

ABSENTS EXCUSES

M. Eddie STUTZ,
M. Charles WEHRLLEN,
M. Roger BRINGARD,
M. Florent ARNOLD,
M. Ludovic MARINONI,
Mme Nadine SPETZ,
M. Jean-Luc SCHERLEN,
Mme Marie-Christine LOCATELLI,
M. Jean SAUZE,
Mme Caroline EKERLIN/DOPPLER,
M. Serge SIFFERLEN,
Mme Joanie LUTZ,
M. Stéphane KUNTZ,
M. Jean-Jacques SITTER.

ABSENTS NON-EXCUSES : M. Rodolphe TROMBINI.

ONT DONNE PROCURATION

M. Eddie STUTZ	à	M. Cyrille AST
M. Charles WEHRLLEN	à	M. José SCHRUEFFENEGGER
M. Stéphane KUNTZ	à	M. Jacques KARCHER
M. Roger BRINGARD	à	M. Romain NUCCELI
M. Florent ARNOLD	à	M. Jean-Léon TACQUARD
Mme Nadine SPETZ	à	Mme Doris JAEGGY
M. Jean-Luc SCHERLEN	à	Mme Christianne WEISS
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	Mme Nathalie BELTZUNG
M. Jean SAUZE	à	Mme Véronique PETER
Mme Caroline ECKERLIN/DOPPLER	à	M. Frédéric CAQUEL

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

18H30 Conseil Communautaire dont l'ordre du jour comprendra les points suivants :

1. Ouverture de séance

- a. Désignation d'un secrétaire de séance.
- b. Approbation du procès-verbal du Conseil du 10 juillet 2025.

2. Administration Générale/ Ressources humaines

- a. Acceptation de la dénonciation de la convention de partenariat portant gestion du service périscolaire conclue avec la commune de Geishouse.

3. Finances

- a. Souscription d'un emprunt de 335 000 € - budget espace d'entreprise de Wesserling.
- b. Souscription d'un emprunt de 110 000 € - budget ordures ménagères.
- c. Souscription d'un emprunt de 5 000 000 € - budget principal.

Questions diverses :

- Commissions réunies : Projet de réorganisation du service enfance jeudi 25 septembre 2025 à 18h00.
- Conseil Communautaire jeudi 25 septembre 2025 à 19h00.

1a. (DEL2025-077) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE DESIGNER Monsieur Jean-Léon TACQUARD pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

1b. (DEL2025-078) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2025

Vu le projet de procès-verbal du Conseil du 10 juillet 2025, présenté par M. Cyrille AST, Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2025.

2a. (DEL2025-079) ACCEPTATION DE LA DENONCIATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT GESTION DU SERVICE PERISCOLAIRE CONCLUE AVEC LA COMMUNE DE GEISHOUSE

Monsieur Cyrille AST, Président rappelle au Conseil Communautaire que, par convention en date du 28 Novembre 2024, la communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin (CCVSA) a organisé, en lien avec la commune de Geishouse, la gestion du service périscolaire sur le territoire de ladite commune.

La commune de Geishouse a informé la CCVSA, par délibération en date du 6 Août 2025, de sa décision de mettre un terme à cette convention de partenariat en sollicitant la restitution de la gestion du service périscolaire.

Considérant que la commune de Geishouse souhaite désormais reprendre en régie directe l'organisation et la gestion du service périscolaire, afin de garantir la proximité, la souplesse et la cohérence avec les besoins des familles,

Considérant que conformément aux articles L.1111-4 et L.5211-4-1 du CGCT, cette convention n'emportait pas transfert de compétence, mais portait sur la mise en œuvre contractuelle d'un service communal. La commune demeure compétente sur le fond,

Considérant que la commune envisage de confier la mise en œuvre de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire à l'association locale de parents d'élèves,

Considérant que dans un souci de continuité du service et de préservation de l'intérêt des usagers du service, la commune sollicite auprès de la CCVSA la réduction totale du préavis fixée à 6 mois (article 3 de la convention de partenariat),

Considérant que conformément toujours à l'article 3 de la présente convention, la commune s'engage à verser la pénalité de sortie équivalente à 50% du montant de sa participation de l'année N-1.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, (2 abstentions, Claude KIRCHHOFFER, Gérard FOURNIER).

DE PRENDRE ACTE de la dénonciation par la commune de Geishouse de la convention de partenariat portant gestion du service périscolaire ;

D'ACCEPTER la réduction totale du préavis fixée contractuellement à 6 mois dans un souci de préservation de l'intérêt des usagers du service public ;

DE PRECISER que la dénonciation de la convention de partenariat conclue avec la Commune de Geishouse avec restitution anticipée du service prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

DE VALIDER le principe du versement par la Commune de Geishouse de la pénalité de sortie équivalente à 50% du montant de sa participation de l'année N-1 ;

D'AUTORISER le Président à engager les démarches nécessaires à la restitution du service à la commune de Geishouse, en lien avec les services concernés ;

DIT que la CCVSA cessera tout engagement de gestion du service périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

DE CHARGER la Directrice Générale des Services d'informer la Commune de Geishouse, les services concernés et de procéder à l'ensemble des opérations de clôture administrative et financière.

3a. (DEL2025-080) SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 335 000 € - BUDGET ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING

Monsieur Cyrille AST, Président, rappelle que tel que prévu au budget primitif 2025, un emprunt doit être souscrit afin de financer la rénovation de la toiture plate du bâtiment logistique situé à Husseren-Wesserling.

Le budget primitif 2025 prévoyait un emprunt de 514 000 €. Cependant, après attribution du marché public et le fait de la non-présence d'amiante au sein des travaux à réaliser le montant de l'emprunt a été réévalué à hauteur de 335 000 €.

De plus, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 1 780 380 €. La dette se compose actuellement de 9 emprunts à taux fixe et 1 à taux variable.

BUDGET EEW - PROFIL EXTINCTION DE LA DETTE SANS NOUVEL EMPRUNT

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
TOTAL INTERETS	33 777	27 790	24 305	20 845	17 344	14 135	11 427	9 902	8 454	7 083	5 710	4 344	2 958	1 578	413	105	12
<i>Evolution annuelle des intérêts</i>		-5 986	-3 485	-3 460	-3 500	-3 209	-2 709	-1 525	-1 447	-1 371	-1 373	-1 366	-1 387	-1 380	-1 165	-307	-94
TOTAL REMBOURSEMENTS CAPITAL	251 147	183 892	183 549	185 576	180 133	170 339	88 628	64 791	56 410	56 632	56 856	57 082	57 310	57 541	32 774	15 009	2 712
<i>Evolution annuelle des remboursements en capital</i>		-67 254	-344	2 027	-5 443	-9 794	-81 711	-23 838	-8 381	222	224	226	228	231	-24 767	-17 765	-12 296
INTERETS + CAPITAL	284 924	211 683	207 854	206 420	197 477	184 474	100 055	74 692	64 864	63 715	62 566	61 426	60 268	59 119	33 186	15 114	2 724
<i>Evolution intérêts + capital</i>		-73 241	-3 829	-1 433	-8 943	-13 003	-84 420	-25 363	-9 828	-1 149	-1 149	-1 140	-1 159	-1 149	-25 932	-18 073	-12 390
ENCOURS DE LA DETTE prévisionnel au 1er janvier	1 700 380	1 449 233	1 265 341	1 081 792	896 216	716 083	545 744	457 116	392 325	335 915	279 284	222 428	165 346	108 036	50 495	17 721	2 712
<i>Evolution annuelle de l'encours de la dette</i>		-251 147	-183 892	-183 549	-185 576	-180 133	-170 339	-88 628	-64 791	-56 410	-56 632	-56 856	-57 082	-57 310	-57 541	-32 774	-15 009

Une consultation a été lancée pour un emprunt d'un montant de 335 000 €, sur une durée de 15, 20 ou 25 ans, auprès de six établissements bancaires (Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole, Banque Postale, Caisse d'Épargne et Banque des Territoires). Les propositions reçues sont synthétisées ci-après.

Organisme prêteur	CAISSE EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	BANQUE POSTALE	BANQUE POSTALE
Durée	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Type de prêt	FIXE	FIXE	VARIABLE	VARIABLE	FIXE	FIXE
Index			LIVRET A	Euribor 3 mois		
Marge			0,70%	1,05%		
Taux à ce jour (marqué)	3,95%	3,95%	2,40%	3,066%	3,71%	3,67%
Type de remboursement	Échéance constante	Capital constant	Capital constant	Échéance constante	Échéance constante	Capital constant
Base de calcul	30/360 jours	30/360 jours	exact/360 jours	jours exacts/365	30/360 jours	30/360 jours
Total des intérêts provisionnels	110 591,44 €	100 897,89 €	62 198,00 €	100 020,60 €	104 052,00 €	94 462,80 €
Intérêts première année	12 986,89 €	12 901,69 €	7 948,06 €	11 829,91 €	12 918,42 €	12 704,31 €
Intérêts dernière année	719,14 €	551,36 €	340,60 €	640,98 €	665,29 €	512,28 €
Annuité première année	29 706,08 €	35 235,01 €	30 281,38 €	29 001,36 €	29 221,80 €	35 037,63 €
Annuité deuxième année	29 706,08 €	34 352,84 €	29 737,94 €	29 001,36 €	29 221,80 €	33 500,83 €
Remboursement anticipé	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible indemnité forfaitaire de 6% du CRD	Indemnité de remboursement anticipé = 2 mois d'intérêts et indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle
Frais de dossier	335 €	335 €	335 €	335 €	335 €	335 €

CAISSE EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	BANQUE POSTALE	BANQUE POSTALE
20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans
FIXE	FIXE	VARIABLE	VARIABLE	FIXE	FIXE
		LIVRET A	Euribor 3 mois		
		1,00%	1,15%		
4,10%	4,10%	2,70%	3,90%	3,82%	3,77%
Échéance constante	Capital constant	Capital constant	Échéance constante	Échéance constante	Capital constant
30/360 jours	30/360 jours	exact/360 jours	jours exacts/365	30/360 jours	30/360 jours
151 137,77 €	133 979,07 €	92 915,45 €	149 015,45 €	146 376,89 €	128 610,42 €
13 067,39 €	12 984,39 €	8 998,84 €	12 901,08 €	13 381,53 €	13 129,42 €
588,43 €	413,51 €	286,74 €	578,59 €	562,94 €	394,67 €
24 306,88 €	29 734,39 €	25 748,84 €	24 200,76 €	24 031,52 €	29 879,42 €
24 306,88 €	29 072,77 €	25 290,31 €	24 200,76 €	24 031,52 €	28 511,22 €
Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible indemnité forfaitaire de 6% du CRD		Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle
335 €	335 €	335 €	335 €	335 €	335 €
			Indemnité de remboursement anticipé = 2 mois d'intérêts et indemnité actuarielle		Possible indemnité forfaitaire de 6% du CRD
					200 €

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 pour les EPCI ;
- VU** le budget primitif 2025 voté le 15 avril 2025 ;
- VU** les conditions proposées par les 3 financeurs sur les 6 consultés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'Épargne, un emprunt d'un montant de 335 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant emprunté : 335 000 euros
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avant le 24 septembre 2025, en une seule fois,
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux d'intérêt : LIVRET A + 0,70%
- Base de calcul des intérêts : EXACT / 360 jours
- Mode d'amortissement : capital constant
- Frais de dossier / commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

D'AUTORISER le Président à signer le contrat de prêt et tous autres documents relatifs à cet emprunt.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

3b. (DEL2025-082) SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 110 000 € - BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur Cyrille AST, Président, rappelle que tel que prévu au budget primitif 2025, un emprunt doit être souscrit en vue de finaliser le renforcement du parc existant par l'acquisition de bornes pour les biodéchets et les ordures ménagères.

De plus, le capital restant dû au 1er janvier 2025 s'élève à 693 750 €. La dette se compose actuellement d'un emprunt à taux variable indexé sur le livret A + 0,9% et se termine en 2034.

BUDGET OM - PROFIL EXTINCTION DE LA DETTE SANS NOUVEL EMPRUNT

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
TOTAL INTERETS	24 346	19 760	17 251	14 783	12 232	9 723	7 213	4 718	2 195	158
<i>Evolution annuelle des intérêts</i>		-4 586	-2 509	-2 468	-2 551	-2 509	-2 510	-2 495	-2 523	-2 037
TOTAL REMBOURSEMENTS CAPITAL	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	18 750
<i>Evolution annuelles des remboursements en capital</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	-56 250
INTERETS + CAPITAL	99 346	94 760	92 251	89 783	87 232	84 723	82 213	79 718	77 195	18 908
<i>Evolution intérêts + capital</i>		-4 586	-2 509	-2 468	-2 551	-2 509	-2 510	-2 495	-2 523	-58 287
ENCOURS DE LA DETTE prévisionnel au 1er janvier	693 750	618 750	543 750	468 750	393 750	318 750	243 750	168 750	93 750	18 750
<i>Evolution annuelle de l'encours de la dette</i>		-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000

Une consultation a été lancée pour un emprunt d'un montant de 110 000 €, sur une durée de 10, 12 ou 15 ans, auprès de six établissements bancaires (Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole, Banque Postale, Caisse d'Épargne et Banque des Territoires). Les propositions reçues sont synthétisées ci-après.

COMPARATIF DES OFFRES DE FINANCEMENT - BUDGET ORDURES MENAGERES - 110 000 €

Organisme prêteur	CAISSE EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE	BANQUE POSTALE
Durée	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Type de prêt	FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE	FIXE
Index		LIVRET A		Euribor 3 mois	
Marge		0,60%		0,90%	
Taux à ce jour (margé)	3,75%	2,30%	3,30%	2,916%	3,41%
Type de remboursement	Capital constant	Capital constant	Échéance constante	Capital constant	Capital constant
Base de calcul	30/360 jours	exact/360 jours	jours exacts/365	jours exacts/365	30/360 jours
Total des intérêts provisionnels	21 140,63 €	13 154,99 €	21 474,40 €		19 411,45 €
Intérêts première année	3 970,32 €	2 469,04 €	3 835,22 €		3 797,89 €
Intérêts dernière année	257,81 €	160,41 €	290,57 €		234,44 €
Annuité première année	14 970,32 €	13 469,04 €	13 147,44 €		14 797,89 €
Annuité deuxième année	14 557,81 €	13 212,53 €	13 147,44 €		14 235,24 €
Remboursement anticipé	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible indemnité forfaitaire de 6% du CRD		Indemnité de remboursement anticipé = 2 mois d'intérêts et indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle
Frais de dossier	200 €	200 €	150 €	150 €	110 €

CAISSE EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE	BANQUE POSTALE
12 ans	12 ans	12 ans	12 ans	12 ans
FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE	FIXE
	LIVRET A		Euribor 3 mois	
	0,70%		0,95%	
3,84%	2,40%	3,42%	2,966%	3,53%
Capital constant	Capital constant	Échéance constante	Capital constant	Capital constant
30/360 jours	exact/360 jours	jours exacts/365	jours exacts/365	30/360 jours
25 872,00 €	16 405,58 €	24 574,64 €		23 977,48 €
4 082,00 €	2 593,10 €	3 665,87 €		3 955,81 €
220,00 €	139,48 €	235,67 €		202,23 €
13 258,68 €	11 759,78 €	11 214,56 €		13 122,49 €
12 906,68 €	9 305,98 €	11 214,56 €		12 604,75 €
Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible indemnité forfaitaire de 6% du CRD		Indemnité de remboursement anticipé = 2 mois d'intérêts et	Possible moyennant une indemnité actuarielle
200 €	200 €	150 €	150 €	110 €

CAISSE EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE	BANQUE POSTALE
15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans
FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE	FIXE
	LIVRET A		Euribor 3 mois	
	0,70%		1,05%	
3,95%	2,40%	3,60%	3,066%	3,67%
Capital constant	Capital constant	Échéance constante	Capital constant	Capital constant
30/360 jours	exact/360 jours	jours exacts/365	jours exacts/365	30/360 jours
33 130,63 €	26 384,73 €	32 842,52 €		31 017,68 €
4 236,38 €	3 371,31 €	3 884,44 €		4 171,57 €
181,04 €	144,77 €	210,46 €		168,21 €
11 569,71 €	10 704,63 €	9 522,84 €		11 504,89 €
11 280,04 €	10 474,15 €	9 522,84 €		11 000,27 €
Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible indemnité forfaitaire de 6% du CRD		Indemnité de remboursement anticipé = 2 mois d'intérêts et indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle
200 €	200 €	150 €	150 €	110 €

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 pour les EPCI
VU le budget primitif 2025 voté le 15 avril 2025,
VU les conditions proposées par les 3 financeurs sur les 6 consultés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt d'un montant de 110 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant emprunté : 110 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux d'intérêt : LIVRET A + 0,60%
- Base de calcul des intérêts : EXACT / 360 jours
- Mode d'amortissement : capital constant
- Modalité de déblocage des fonds : à la demande de l'emprunteur avant le 24 septembre 2025, en une seule fois,
- Frais de dossier / commission d'engagement : 200 €

D'AUTORISER le Président à signer le contrat de prêt et tous autres documents relatifs à cet emprunt.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

3c. (DEL2025-082) SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 5 000 000€ - BUDGET PRINCIPALE

Monsieur Cyrille AST, Président, rappelle que tel que prévu au budget primitif 2025 et dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, un emprunt doit être souscrit afin de financer deux projets structurants : la Réhabilitation et rénovation énergétique du Centre aquatique et la maison de santé pluridisciplinaire multi site. En effet, même si ces derniers sont subventionnés il reste une partie à la charge de la collectivité.

De plus, le capital restant dû au 1er janvier 2025 s'élève à 3 660 608 €. La dette se compose actuellement de 10 emprunts à taux fixe et 2 à taux variable.

BUDGET PRINCIPAL - PROFIL EXTINCTION DE LA DETTE SANS NOUVEL EMPRUNT

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
TOTAL INTERETS	67 786	56 717	51 262	45 815	40 405	35 556	31 462	28 583	25 764	23 191	20 788	18 530	16 276	13 954	11 560	9 093	6 459	4 199	1 994	144
Evolution annuelle des intérêts	-11 069	-5 455	-5 447	-5 410	-4 850	-4 093	-2 879	-2 819	-2 573	-2 403	-2 258	-2 254	-2 323	-2 394	-2 467	-2 634	-2 260	-2 206	-1 850	
TOTAL																				
REMBOURSEMENTS CAPITAL	354 828	340 295	337 624	341 175	331 920	302 315	210 015	188 660	175 581	141 841	125 194	108 400	110 654	112 977	115 371	117 838	106 763	60 464	62 671	16 022
Evolution annuelles des remboursements en capital	-14 533	-2 670	3 551	-9 255	-29 605	-92 300	-21 356	-13 079	-33 740	-16 647	-16 793	2 254	2 323	2 394	2 467	-11 075	-46 298	2 206	-46 649	
INTERETS + CAPITAL	422 614	397 012	388 886	386 991	372 326	337 871	241 478	217 242	201 345	165 032	145 982	126 931	126 931	126 931	126 931	126 931	113 222	64 664	64 665	16 166
Evolution intérêts + capital	-25 602	-8 126	-1 896	-14 665	-34 455	-96 393	-24 235	-15 897	-36 313	-19 051	-19 051	-19 051	0	0	0	0	-13 709	-48 558	1	-48 499
ENCOURS DE LA DETTE																				
prévisionnel au 1er janvier	3 660 608	3 305 780	2 965 485	2 627 861	2 286 686	1 954 765	1 652 450	1 442 435	1 253 775	1 078 194	936 353	811 160	702 759	592 105	479 128	363 757	245 920	139 157	78 692	16 022
Evolution annuelle de l'encours de la dette	-354 828	-340 295	-337 624	-341 175	-331 920	-302 315	-210 015	-188 660	-175 581	-141 841	-125 194	-108 400	-110 654	-112 977	-115 371	-117 838	-106 763	-60 464	-62 671	

Une consultation pour un emprunt de 5 000 000 € sur une durée de 20, 25 ou 30 ans a été lancée auprès de 6 organismes bancaires : le Crédit Mutuel, la Banque Populaire, le Crédit Agricole, la Banque Postale, la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires. Les propositions reçues sont synthétisées ci-après.

COMPARATIF DES OFFRES DE FINANCEMENT - BUDGET PRINCIPAL

Organisme prêteur	CAISSE EPARGNE	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL	BANQUE POSTALE	BANQUE POSTALE	BANQUE DES TERRITOIRES HYPOTHESE 1				BANQUE DES TERRITOIRES HYPOTHESE 2		BANQUE DES TERRITOIRES HYPOTHESE 3		BANQUE DES TERRITOIRES HYPOTHESE 4		
							A	B	C = A+B	D	E =A+D	F	G = A+F	H	I = A+F	J	K = A+J
Montant	3 000 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	5 000 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	347 000 €	4 652 740 €	4 999 740 €	4 652 740 €	4 999 740 €	4 652 740 €	7 152 740 €	4 652 740 €	4 999 740 €	4 652 740 €	4 999 740 €
Durée	20 ANS	20 ANS	20 ans	20 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans	30 ans	
Type de prêt	FIXE	VARIABLE	FIXE	FIXE	FIXE	VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE		
Index		LIVRET A			Euribor 3 mois		LIVRET A	LIVRET A	LIVRET A	LIVRET A	LIVRET A	LIVRET A	LIVRET A	LIVRET A	LIVRET A		
Marge		1,00%			1,09%		0,60%	1,30%		1,30%		0,50%		0,50%		1,30%	
Taux à ce jour (margé)	4,10%	2,70%	3,800%	3,50%	3,12%	3,79%	2,30%	3,000%		3,000%		2,200%		2,200%		3,000%	
Type de remboursement	Echéance constante OU capital constant	Capital constant	Echéance constante	Echéance constante	Capital constant	Capital constant	Echéance constante	Capital constant	Echéance constante	Capital constant	Echéance constante	Echéance constante	Echéance constante	Echéance constante	Echéance constante	Echéance constante	
Base de calcul	30/360 jours	exact/360 jours	jours exacts/365	365/365 jours	exact/360 jours	30/360 jours	exact/365 jours	exact/365 jours	exact/365 jours	exact/360 jours	exact/360 jours	exact/360 jours	exact/360 jours	exact/360 jours	exact/360 jours	exact/365 jours	
Total des intérêts prévisionnels				1 973 495			109 223	1 953 323	2 062 547	1 742 740	1 851 964	1 396 268	1 505 491	1 281 772	1 390 995	2 389 899	2 499 122
Intérêts première année				172 695			7 824	136 628	144 452	135 968	143 793	100 373	108 198	100 004	107 828	136 957	144 782
Intérêts dernière année				7 471			257	4 828	5 085	3 451	3 708	3 264	3 521	2 538	2 795	4 289	4 546
Annuité première année				348 675			18 249	264 243	282 491	322 077	340 326	241 960	260 209	286 113	304 362	255 831	274 080
Annuité deuxième année				348 675			18 249	264 243	282 491	316 556	334 805	241 960	260 209	282 052	300 301	255 831	274 080
Remboursement anticipé	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible indemnité forfaitaire de 6% du CRD	Indemnité de remboursement anticipé = 2 mois d'intérêts et d'intérêts actuarielle	Possible sans préavis et moyennant une indemnité de 5% du capital remboursé par	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	Possible moyennant une indemnité actuarielle	
Frais de dossier	0,10%	0,10%	0,10%	5 000 €	0,10%	0,10%	200 €	2 790 €	2 990 €	2 790 €	2 990 €	2 790 €	2 990 €	2 790 €	2 990 €	2 790 €	2 990 €

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 pour les EPCI ;
- VU** le budget primitif 2025 voté le 15 avril 2025 ;
- VU** les conditions proposées par les 5 financeurs sur les 6 consultés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention J. STOLTZ-NAWROT).

DE CONTRACTER auprès de la Caisse des Dépôts, un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt Cohésion sociale d'un montant total de 347 000 €, pour le financement de la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire multisites à Husseren-Wesserling et à Saint-Amarin dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : PSPL – Prêt cohésion sociale
- Montant emprunté : 347 000 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 9 mois
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Dont différé d'amortissement : néant
- Périodicité : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6%
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : échéances constantes
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 200 €.

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse des Dépôts et à signer tous autres documents et actes relatifs à la réalisation de cet emprunt.

Mme Stoltz-Nawrot, considérant que dans ce dossier la méthodologie employée qui a consisté en la mise en œuvre prioritaire de la MSP de St Amarin (alors qu'elle n'avait pas vocation répondre à la nécessité première d'accueillir des étudiants en médecine en fin de cycle de formation), repoussant la mise en œuvre de la MSP de Wesserling de plus de 2 ans et divisant une partie importante des financements par 2 a choisi de s'abstenir sur ce vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention J. STOLTZ-NAWROT, 2 voix contre J-L TACQUARD et F. ARNOLD).

DE CONTRACTER auprès de la Caisse des Dépôts, un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt Cohésion territoriale d'un montant total de 4 652 740 €, pour le financement de la rénovation du centre aquatique de Wesserling dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : PSPL – Prêt cohésion territoriale
- Montant emprunté : 4 652 740 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 9 mois
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Dont différé d'amortissement : néant
- Périodicité : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +

1,3%

A ce stade, la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin est éligible au prêt cohésion territoriale et pourra bénéficier du prêt transformation écologique dès la transmission de l'audit énergétique. La production d'un justificatif d'au moins 30% de gains énergétiques après travaux en énergie primaire entraînera une baisse de marge applicable au taux d'intérêt de la Ligne du Prêt correspondante, de la façon suivante : **la marge applicable au taux du Livret A, passera de +1,3 (marge initialement prévue) à +0,5.**

- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : capital constant
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 200 €

D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse des Dépôts et à signer tous autres documents et actes relatifs à la réalisation de cet emprunt.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour le contrôle de légalité.

Mme Stoltz-Nawrot s'abstient, en raison de ses différents quant aux choix stratégiques des investissements lors de cette mandature et en raison des fortes conséquences probables de cet emprunt sur la fiscalité du territoire.

M. Eric FUCHS dit que vu la situation économique, politique de notre pays qui est pour le moins incertaine, il serait prudent de faire très attention à nos dépenses et de limiter le recours à l'endettement.

M. Jean-Léon TACQUARD, dit qu'il aurait été opportun, en cette fin de mandat, de consentir à un quatrième emprunt, dans le but de mener à terme le projet écomuséal du Parc de Wesserling.

Questions diverses :

- Commissions réunies : Projet de réorganisation du service enfance jeudi 25 septembre 2025 à 18h.
- Conseil Communautaire jeudi 25 septembre 2025 à 19h00.
- Bureau 11 septembre 2025 à 18h Présentation du SCOT.

Aucun autre point n'étant soulevé, Monsieur le Président clôt la séance à 19H45.

Le secrétaire de séance



Jean-Léon TACQUARD



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

RAPPORT D'ACTIVITES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

2024



SOMMAIRE

PRESENTATION	3
LES MOYENS FINANCIERS.....	12
LES MOYENS HUMAINS.....	18
LES SERVICES A LA POPULATION.....	20
LA MEDIATHEQUE.....	67
L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	81
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.....	85
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS.....	92
L'ENVIRONNEMENT, LE LOGEMENT ET LE PATRIMOINE BÂTI	96
L'ECONOMIE	111
LE TOURISME	119
EVENEMENTS ET COMMUNICATION.....	125

PRESENTATION

Créée le 1er janvier 2000, par transformation du District de la Vallée de Saint-Amarin, la Communauté de Communes est composée de quinze communes : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès et Wildenstein. Le dernier recensement au 31 décembre 2019 faisait état de 12 474 habitants (source : INSEE) sur l'ensemble des quinze communes membres de la Communauté de Communes.



La Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a pour vocation de réaliser sur un espace de solidarité un projet commun de développement.

Cette forme intégrée d'intercommunalité se caractérise par le fait que la Communauté de Communes perçoit des ressources propres, indépendantes des contributions communales. Depuis 2011, elle perçoit également la fiscalité professionnelle.

La Communauté de Communes est ainsi un établissement public administratif : elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est administrée par des autorités qui lui sont propres, elle recrute son personnel, elle assure la gestion de ses services et ses décisions sont des décisions administratives qui relèvent du contrôle de légalité et de la juridiction administrative.



Les compétences

A la suite des modifications apportées par la Loi NOTRe (Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) les communautés de communes et communautés d'agglomération voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020.

Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont-ils dû se mettre en conformité au 1^{er} janvier 2018 en ce qui concerne les nouvelles compétences obligatoires devant être exercées en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2018, les statuts de la Communauté de Communes ont ainsi été modifiés.

La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin dispose désormais de compétences obligatoires, de compétences optionnelles et de compétences facultatives qui s'établissent comme suit :

1. Aménagement de l'espace

- Conduite d'études d'urbanisme et forestières
- Élaboration, révision ou modification du plan local d'urbanisme communautaire
- Élaboration, approbation, révision ou modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) y compris par transfert de compétence au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Thur-Doller ou par adhésion à tout autre organisme poursuivant le même objet
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement en liaison avec les acteurs locaux et partenaires financiers
- Développement d'une politique paysagère (charte paysagère) en liaison avec les communes
- Création de nouvelles pistes ou d'itinéraires cyclables en milieu rural ou en site propre sauf dans l'aire d'influence des syndicats mixtes et entretien de celles existantes
- Gestion, développement, analyse et diffusion auprès de l'ensemble des communes des données géographiques communautaires.

2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales et notamment :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, notamment par l'acquisition de locaux commerciaux du bourg centre, la réhabilitation et la location à des nouveaux commerçants
- Développement d'actions d'animations économiques du territoire communautaire (exemple : OCM, conseil, avances remboursables, aides aux projets individuels...)
- Promotion du tourisme dont :
 - a. Gestion directe ou déléguée d'un office de tourisme
 - b. Politique locale du tourisme et soutien aux activités touristiques notamment par le soutien au Parc de Wesserling
 - c. Réalisation (création ou réhabilitation) et gestion d'équipements, d'hébergements et d'aménagements touristiques, patrimoniaux et de loisirs générant une économie touristique
 - d. Réalisation et exploitation des infrastructures (y compris les remontées mécaniques au sens du Code de tourisme) nécessaires à l'aménagement, au développement des activités de montagne et de pleine nature en été comme en hiver (ski alpin, des loisirs de neige, ski de fond...) sur les parties hautes du Massif du Markstein-Grand-Ballon, et au secteur du Frenz y compris par transfert de compétence au Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein-Grand'ballon, ou par adhésion à tout autre organisme poursuivant le même objet
 - e. Participation au développement de la randonnée en itinérance à travers l'adhésion au projet de Chaîne de gîtes d'étape Hautes Vosges Randonnées en réhabilitant et gérant les établissements du Belacker, du Gazon Vert et du Gustiberg **Compétence en cours de restitution aux communes membres**
 - f. Création, gestion et financement de transports touristiques.

3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées, à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement y compris par adhésion à l'Établissement public pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux (EPAGE) Thur-Amont

1. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
2. Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau notamment par adhésion au Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du barrage de Kruth –Wildenstein
5. Défense contre les inondations et contre la mer
8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**
5. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** y compris par l'adhésion au Syndicat Mixte du Secteur IV pour le traitement des ordures ménagères et des encombrants non-métalliques.

II. Compétences optionnelles

1. **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre d'un schéma départemental et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie dont :**
 - Elaboration d'un schéma paysager et de défrichement
 - Elaboration, mise en œuvre et animation des programmes d'actions GERPLAN/ Plan Paysage
 - Mise en place d'un mode de transport doux : covoiturage, bornes de recharge pour véhicule électrique, pistes cyclables...
2. **Politique du logement et du cadre de vie dont :**
 - Conduite d'études sur les problèmes de logement et mise en œuvre d'actions en faveur de l'habitat (OPAH, PLH, etc.)
 - Actions en direction des propriétaires privés favorisant l'amélioration du parc ancien et le développement du parc locatif menées dans le cadre de dispositifs contractuels (exemple : OPAH, CDL ou dispositifs similaires).
 - Conduite d'études d'urbanisme prévisionnel et opérationnel dans les secteurs d'intérêt communautaire
 - Constitution de réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre de la politique de la Communauté de Communes (aménagement, production de logements)
 - Acquisition de terrains, viabilisation et aménagement dans les zones qualifiées d'intérêt communautaire
 - Réhabilitation d'anciens bâtiments appartenant à la Communauté de Communes en vue d'y créer des logements nouveaux.
3. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs de la salle de sport du Collège de Saint-Amarin, de la salle de sport de Fellingring, de la salle de sport de Moosch et du Centre aquatique de Wesserling. Transport des élèves du primaire vers ces équipements**
Participation à la vie sportive de la Vallée notamment par l'attribution de subventions aux associations sportives intercommunales.
4. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels : le Théâtre de Poche, la Chapelle, les Ecuries et la Médiathèque « l'Etoffe des Mots ».**
Participation à la vie culturelle de la Vallée notamment par l'attribution de subventions aux associations culturelles et/ou musicales intercommunales.
5. **Eau potable et notamment :**
 - Gestion, exploitation et entretien des réseaux et installations nécessaires à l'eau potable pour les biens dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire
 - Conduite d'études de sols et réalisation de travaux de recherches concernant l'alimentation en eau potable
 - Réalisation de projets, exploitation et entretien pour les réseaux et installation dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire.

6. Mobilité

- La CCSVA se dote de la compétence Mobilité conformément à la loi LOM du 24 décembre 2019 et pourra être acteur afin de développer sur son territoire :
- Des services de transport public à la demande (TAD)
- Des services de mobilité solidaire
- Des services de mobilités actives

III. Compétences facultatives

- Assainissement et notamment :
 - Gestion, exploitation et entretien des réseaux et des installations nécessaires à l'assainissement collectif des eaux usées domestiques et industrielles pour les biens dont la Communauté de Communes en est la propriétaire ou la gestionnaire.
 - Création et gestion d'un service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et notamment :
 - Identification sur le territoire des zones relevant de l'assainissement collectif et des zones relevant de l'assainissement non collectif ;
 - Contrôle de l'assainissement non collectif ;
 - Mise en place un contrôle périodique au moins une fois tous les 10 ans ;
 - Etablissement à l'issue du contrôle d'un document établissant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ;
 - Conduite d'études de sols et de définition de filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif.
- Service à la population
 - Etude, actions de soutien aux professionnels de santé permettant le maintien et le développement des professionnels de santé adaptées aux attentes et aux besoins de la population pouvant conduire jusqu'à la réalisation d'équipements structurants dans la Vallée liés à la santé
 - Appui aux établissements du 1^{er} cycle spécialisés (notamment soutien du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté, RASED)
 - Participation au fonctionnement et à l'investissement (achat de matériels pédagogiques ou informatiques) des établissements d'enseignement secondaire
 - Participation au fonctionnement et à l'investissement (achat de matériels pédagogiques ou informatiques) des structures d'appui des établissements d'enseignement primaire
 - Création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance et notamment les multi-accueil, à l'exception des Maisons d'assistants maternels
 - Création, aménagement et gestion d'un lieu de ressources et d'informations à destination des parents employeurs et des assistants maternels et notamment les relais d'assistants maternels (RAM)
 - Création, aménagement et gestion de structures d'accueil pour l'enfance : accueils collectifs de mineurs et notamment les accueils de loisirs des petites et grandes vacances
 - Développement et mise en œuvre d'une politique d'aide et d'animation en faveur de la petite enfance, de l'enfance (notamment par le biais de la conclusion d'un Contrat-Enfance-Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales), de la jeunesse, des personnes âgées et des publics défavorisés (exemple : associations d'insertion) notamment par l'attribution de subventions
 - Mise à disposition des associations de la Vallée de matériels et notamment de grilles d'exposition et de chapiteaux dans la mesure du possible.

➤ Numérique

- Création et entretien des infrastructures passives destinées à supporter les équipements de téléphonie mobile dans le cadre du plan national de résorption des zones blanches et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (notamment les articles L. 1511-6, R. 1511-44 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Conduite d'études de tous problèmes se rattachant aux technologies de l'information et de la communication (T.I.C.) et d'autres moyens de communication
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation pour la mise en œuvre d'un réseau de Très Haut Débit notamment par un appui financier.

➤ Missions de maîtrise d'ouvrage déléguée et prestations de service au profit des communes membres

La Communauté de Communes pourra, sous certaines conditions, à la demande d'une de ses communes membres, assurer, l'exercice de tout ou partie de certaines attributions de la maîtrise d'ouvrage de travaux propres à cette commune et sur le territoire de cette dernière, dans les conditions prévues par la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage fixera les conditions techniques et financières de cette prestation.

La Communauté de Communes pourra, sous certaines conditions, fournir des prestations de services à toute Commune à sa demande. Une convention de prestations de services en fixera les conditions techniques et financières.

➤ Divers

- Développement de services communs en vue de rationaliser l'offre publique locale (notamment la gestion du personnel forestier, le périscolaire, le portage et la gestion de RPI...)
- Conduite d'études sur les différents moyens de transport collectif et mise en œuvre éventuelle des conclusions avec les différentes autorités organisatrices.



FELLERING

Nadine SPETZ

Doris JAEGGY

Erick FISCHER

Jean-Jacques SITTER



GEISHOUSE

Claude KIRCHHOFFER

G rard FOURNIER



GOLDBACH - ALTENBACH

Joanie LUTZ



HUSSEREN-WESSERLING

Romain NUCCELLI

Nadine ALBRECHT

Jeanne STOLTZ-NAWROT



KRUTH

Florent ARNOLD

Rodolphe TROMBINI

Serge SIFFERLEN



MALMERSPACH

Eddie STUTZ

Caroline
ECKERLIN DOPPLER



MITZACH

Roger BRINGARD



MOLLAU

Frédéric CAQUEL



MOOSCH

José SCHRUEFFENEGER

Marthe BERNA

Didier LOUVET

Sylviane RIETHMULLER



ODEREN

Jean-Marie
GRUNENWALD

Caroline ZAGALA

Jean-Luc SCHERLEN

Christiane WEISS



RANSPACH

Jean-Léon TACQUARD

Eric ARNOULD



SAINT-AMARIN

Charles WEHRLen

Cyrille AST

Nathalie BELTZUNG

Marie-Christine LOCATELLI

Véronique PETER

Jean SAUZE



STORCKENSOHN

Jacques KARCHER



URBES

Stéphane KUNTZ

Eric FUCHS



WILDENSTEIN

Ludovic MARINONI

Les missions

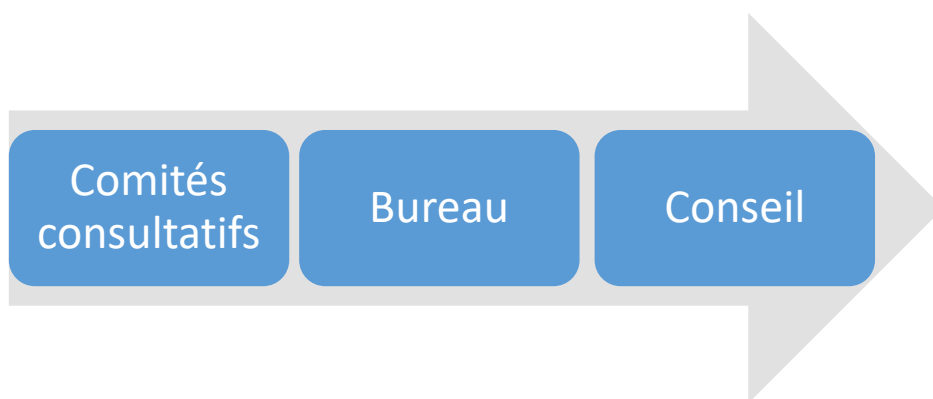
Le Conseil de Communauté donne les orientations et est l'organe décisionnel de la Communauté de communes.

Pour favoriser un véritable travail d'équipe, les différents domaines d'intervention ont été répartis entre les élus. Le Président et les Vice-Présidents animent chacun un comité consultatif composée des conseillers communautaires et d'habitants de la vallée. Ces comités débattent des questions du domaine de compétences de la Communauté de communes.

Pour faciliter le fonctionnement au quotidien de la collectivité, par délibération du 21 juillet 2020, le Conseil de Communauté a délégué un certain nombre d'attributions au Bureau, composé des Vice-Présidents et de représentants des communes, au Président et aux Vice-Présidents : attribution de marchés publics, octroi de subventions aux associations, conclusion de contrats de location, etc...

Les décisions prises sur la base de ces délégations font l'objet d'un compte-rendu régulier au Conseil.

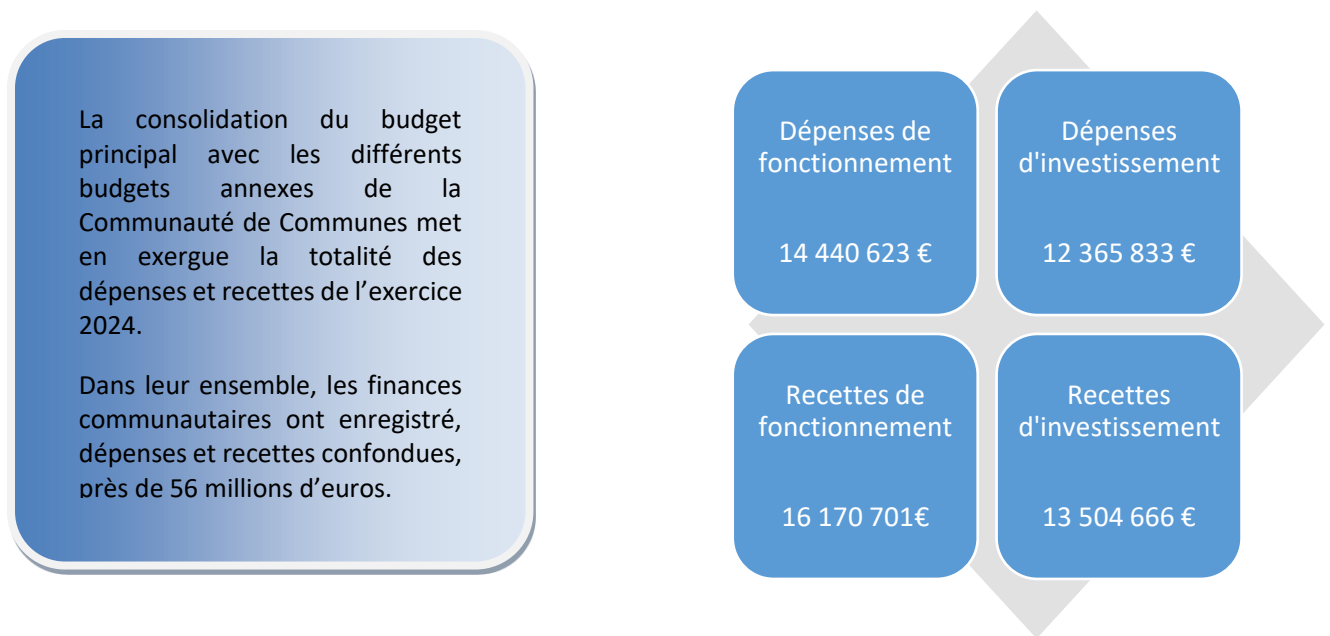
Certaines compétences fixées par la loi, les orientations stratégiques, les délégations de service public ou les questions budgétaires sont du domaine exclusif du Conseil communautaire.



LES MOYENS FINANCIERS

Le budget

En 2024, outre le budget principal, la Communauté de communes dispose de 13 budgets annexes. Les présentations ci-dessous sont issues du compte administratif 2024.



Pour régler les dépenses de la Communauté de communes (factures, salaires, subventions, etc.), ont été émis 4 028 mandats, soit -2,9 % par rapport à 2023.

Etat de la dette

- Elle est constituée de 36 emprunts, 31 à taux fixe et 5 à taux variable (3 sur le livret A et 2 sur l'Euribor).
- La dette ne comporte aucun emprunt toxique et aucun emprunt indexé sur le franc suisse.
- Encours de la dette au 31/12/2024 : 13 930 048,86 €.
- Le remboursement des emprunts a représenté 1 586 307,33 € (capital + intérêts)
- Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024.

Subventions versées

- La Communauté de Communes a versées 459 664 € de subventions (associations, personnes physiques, collège, syndicats mixtes ...) dont 207 766 € à des associations.

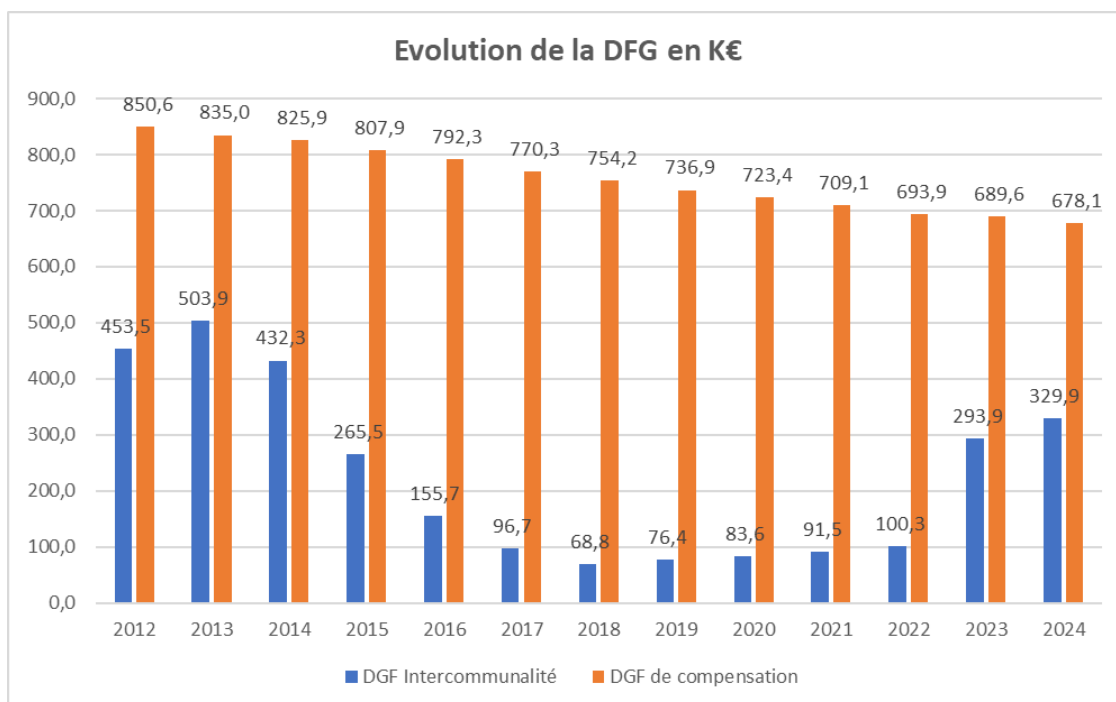
Les ressources fiscales et non fiscales

La fiscalité directe

La structure des taux de fiscalité locale a été profondément modifiée en 2011 du fait du remplacement à l'échelle nationale de la Taxe professionnelle par la CET, Contribution Economique Territoriale et à l'échelle de la Communauté de communes, du passage à la FPU, Fiscalité Professionnelle Unique voté fin décembre 2010.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe sur le foncier bâti	1,02%	1,07%	1,09%	1,14%	1,71%	2,31%	2,31%	2,38%	2,38%	3,50%
Taxe sur le foncier non bâti	4,15%	4,35%	4,42%	4,64%	4,78%	4,78%	4,78%	4,92%	4,92%	7,24%
Cotisation foncière économique	24,05%	24,05%	24,05%	25,25%	26,01%	27,02%	27,02%	27,62%	27,62%	28,03%

Les dotations de l'Etat



La Dotation Globale de Fonctionnement est versée à la Communauté de communes au titre des dotations de l'Etat. Elle se décompose en 2024 entre :

- la Dotation d'intercommunalité : 329 853 €. La progression de cette dotation entre 2012 et 2013 résulte de la bonification obtenue après passage à la Fiscalité professionnelle unique. Par la suite, et jusqu'en 2018, elle subit une forte baisse du fait du prélèvement opéré par l'Etat au titre du plan de redressement des finances publiques et de la baisse des crédits budgétaires alloués aux concours aux collectivités locales. Depuis 2019, elle progresse à nouveau grâce à un CIF (Coefficient d'intégration fiscale) en augmentation.
- la Dotation de Compensation (ancienne allocation compensatrice de la réduction de la part salaires de la Taxe professionnelle) : 678 144 € au lieu 689 555 € en 2023 soit en légère baisse de 1,7%. On constate également une érosion continue de cette part sur la période.

40 000 à 89 999 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
NEANT				

90 000 € HT à 5 381 999,99 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
TRAVAUX DE REDUCTION DES EAUX CLAIRES PARASITES SUR LE COLLECTEUR INTERCOMMUNAL LONGEANT LA THUR		25/04/2024	AXEO TP	67720
REHABILITATION D'UN BATIMENT EN POLE DE SANTE A ST-AMARIN	1 : désamiantage	25/06/2024	PREMYS AGENCE FERRARI	68310
	2 : démolition / gros-œuvre	25/06/2024	FORALEST MAURUTTO	68310
	3 : étanchéité / couverture	25/06/2024	REAL TOITURE	68200
	4 : sanitaire / chauffage / ventilation	25/06/2024	ETS FRANCIS BURGUNDER	68820
	5 : plâtrerie	25/06/2024	MEYER ISOLATION	68260
	6 : revêtements de sols - carrelage - faïence	25/06/2024	MULTISOLS	68000
	7 : menuiserie extérieure PVC	25/06/2024	HIRTH FERMETURES	68780
	8 : électricité	25/06/2024	ELECTRICITE VONTHRON	68127
	9 : peinture intérieure	25/06/2024	FLORIBAT	68500
	10 : isolation thermique extérieure - échafaudage	25/06/2024	M2 COLOR	68500
	11 : menuiserie intérieure bois	25/06/2024	GIAMBERINI ET GUY	68230
	12 : serrurerie	HORS MARCHE		
	13 : terrassements - aménagements extérieurs - espaces verts	25/06/2024	ROYER FRERES	68690
AC TRAVAUX D'AMELIORATION DU RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DES EXTENSIONS DE RESEAUX		10/09/2024	STP MADER/SCATP	68500
			ARKEDIA	68230
			SOGEA EST BTP	68120

PROGRAMME 2004-2008			ROYER FRERES	68690
---------------------	--	--	--------------	-------

PRESBYTERE GEISHOUSE	1 : Installations de chantier / Démolition / Gros-œuvre	20/03/2024	TECHNOBAT	68120
	2 : Charpente	20/03/2024	ARNOLD FILS SARL	68820
	3 : Couverture / Zinguerie	20/03/2024	ARKEDIA	68230
	4 : Echafaudage	20/03/2024	SARL TECHNIC ECHAFAUDAGE	68270
	5 : Façades	20/03/2024	GUGLIUCCIello P. et FILS	68280
	6 : Menuiseries extérieures	20/03/2024	MURA et FILS	68470
	7 : Plâtrerie / Flocage	20/03/2024	STEPEC PLATRERIE SAS	68310
	8 : Enduits correcteurs thermiques	20/03/2024	ECO SPHERE HABITAT	67450
	9 : Menuiseries intérieures	20/03/2024	GIAMBERINI ET GUY	68230
	10 : Serrurerie	20/03/2024	SINGER PARQUETS	68140
	11 : Chape / Sols / Carrelages	20/03/2024	MULTISOLS	68000
	12 : Peinture	20/03/2024	LAMMER SAS	68230
	13 : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	20/03/2024	ROYER FRERES	68690
	14 : Electricité	20/03/2024	SAS BAUMANN	68290
	15 : Aménagements extérieurs	20/03/2024	C.E.T. ELECTRICITE	68520
REHABILITATION DU RESERVOIR DE FELLERING ZONE-BASSE ET REFONTE DE LA STATION DE REMINERALISATION		14/11/2024	SAUR	69007

5 382 000 € HT et plus

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE DE WESSERLING	01 : démolition - désamiantage	10/09/2024	PREMYS AGENCE FERRARI	68310
	05 : échafaudage	10/09/2024	SARL TECHNIC ECHAFAUDAGE	68270
	11 : résine	10/09/2024	H2R	67590

	17 : bassin inox	10/09/2024	ZELLER	83500
	18 : jeu d'eau - toboggan aquatique multipiste	10/09/2024	AQUA PRO URBA	69140
	22 : nettoyage	10/09/2024	APC NETTOYAGE	54130

Marchés publics de services

40 000 à 89 999 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
NEANT				

90 000 € HT à 214 999,99 € HT

OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
M.O. CREATION D'UNE SALLE DE SPECTACLE CIRCULAIRE		30/09/2024	GOETSCHY + CABELLO	68460
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE DE LOGEMENTS SUR LE SITE DU PARC DE WESSERLING		28/05/2024	STEPHANE HERRGOTT ARCHITECTE	68110
AC MO TRAVAUX D'AMELIORATION DU RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DES EXTENSIONS DE RESEAUX PROGRAMME 2024-2028		25/04/2024	IRH INGENIEURIE	68000
AC DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT		19/12/2024	SWILE SA	34000

215 000 € HT et plus

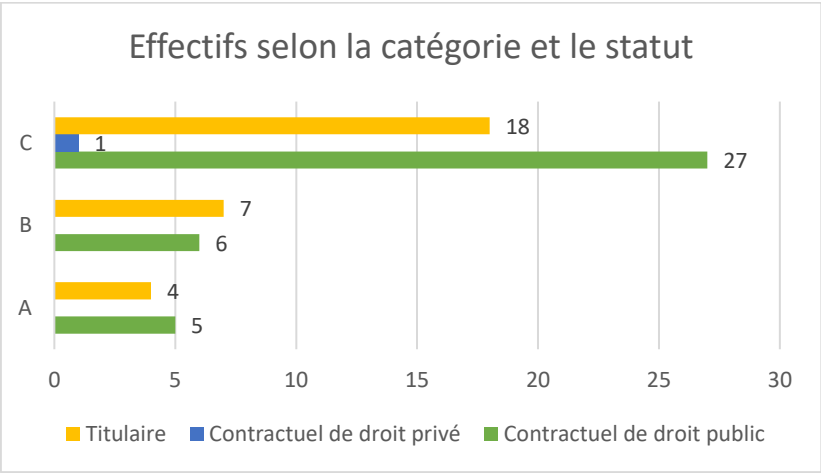
OBJET	LOT	DATE D'ATTRIBUTION	TITULAIRE	Code postal
SERVICES D'ASSURANCES POUR LA CCVSA	1: assurance des dommages aux biens et des risques annexes	27/11/2024	SMACL	79031
	2 : assurance responsabilité et des risques annexes	27/11/2024	SMACL	79031
	3 : assurance véhicules à moteur et des risques annexes	27/11/2024	SMACL	79031
	4 : assurance protection juridique	27/11/2024	2C COURTAGE	65000
	5 : assurance protection fonctionnelle des agents et des élus	27/11/2024	SMACL	79031
TRANSFERT ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS DE DECHETERIE		05/12/2024	COVED SAS	75008

LES MOYENS HUMAINS

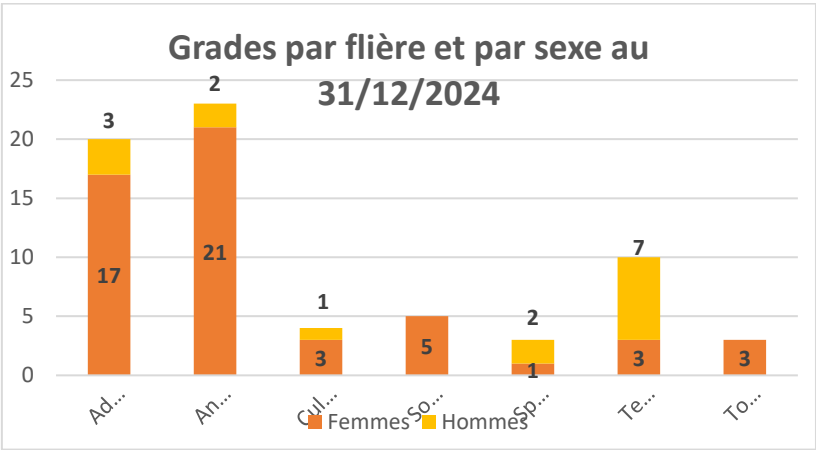
Durant l'année 2024, la Communauté de Communes a employé 149 personnes répartis entre plusieurs sites. Au 31 décembre 2024, elle comptait 68 agents.

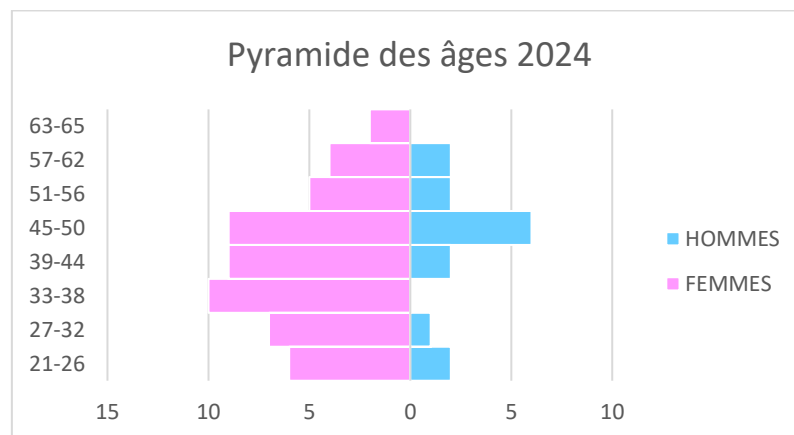
Le personnel est ainsi composé d’agents titulaires de la fonction publique territoriale, d’agents contractuels de droit public et de droit privé.

CAT	Contractuel de droit public	Contractuel de droit privé	Titulaire	TOTAL	% Femmes	% Hommes
A	5		4	9	78%	22%
B	6		7	13	62%	38%
C	27	1	18	46	83%	13%
TOTAL	38	1	29	68	78%	22%



Grade par filière et par sexe





Mouvements de personnel

- Nombre d'**arrivées** : 8

1 Responsable RPE
 1 Responsable tourisme et culture
 1 Assistant des finances
 1 Technicien eau-assainissement
 1 Chargé de mission d'action sociale
 1 Animatrice des ACM
 1 Maîtresse de maison
 1 Agent de médiathèque

- Nombre de **départs** : 13

1 Adjoint technique (retraite)
 1 assistante pôle tourisme (radiation)
 1 animateur (fin de contrat)
 2 adjoint technique (fin de contrat)
 1 adjoint du patrimoine (retraite)
 1 adjoint d'animation (fin de contrat)
 1 adjoint administratif (fin de contrat)
 1 auxiliaire de puériculture (fin de contrat)
 1 gestionnaire administratif et comptable (démission)
 1 assistant pôle tourisme (démission)
 1 assistant développement économique (mutation)
 1 stagiaire enseignement (fin de contrat)

LES SERVICES A LA POPULATION

L'action en faveur de l'enfance.

L'accueil de loisirs sans hébergement : le périscolaire



LES ACTIONS ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

Compétence communale, le périscolaire est un service aux familles qui répond à leur attente de trouver sur la Vallée un dispositif de qualité accueillant leurs enfants durant la pause méridienne et après l'école, selon une politique tarifaire établie en fonction des ressources des familles. L'enfant est placé sous la responsabilité de l'équipe d'animation le temps du chemin, du repas de midi, de 11h30 à 13h30 et pour l'accueil du soir, de 16h00 à 19h00. Les parents ont la possibilité de venir les récupérer à tout moment jusqu'à 19h00.

Pour une bonne organisation et le bien-être du public, quatre sites périscolaires sont ouverts sur la Vallée :

Le site à Moosch : accueil le temps de midi les enfants de Moosch de l'école public et de l'école de l'ABCM, au Presbytère 40, rue du Général de Gaulle.

Le site au Centre du Torrent : les enfants des écoles de Fellingering, Husseren et Urbès sont accueilli le temps de midi au Centre du Torrent, 4 rue de Mollau à Strockensohn. (Fermeture du site en juillet 2024)

Le site à Saint-Amarin : installé au complexe culturel « Le CAP » Place des Diables Bleus, peut accueillir les enfants lors de la pause méridienne pour les des communes de Saint-Amarin, Ranspach, Malmerspach et le RPIC de Mitzach et Husseren Wesserling (depuis septembre 2024). Les accueils du soir en périscolaire de 16h00 à 19h00, les mercredis récréatifs de 7h45 à 18h30 et les vacances de 7h45 à 18h00 tous les enfants sont regroupés sur ce site.

Le site de Kruth : accueil les enfants scolarisés aux écoles de Kruth et d'Oderen sur les temps de la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Il se situe à la salle Saint-Wendelin, 3 rue du Ventron à Kruth (Fermeture du site en juillet 2024)

Le site de Fellingering : Ouverture de ce site en septembre 2024, il accueille les enfants des écoles de Fellingering, de Kruth et d'Oderen sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Il se situe au foyer de Fellingering, 1 rue des Ecoles à Fellingering.

Le périscolaire correspond à l'accueil des enfants à la « périphérie du temps scolaire ». Il se décline donc en 2 temps bien précis les jours d'école :

L'accueil du midi de 11h30 à 13h30

L'accueil du soir de 16h00 à 19h00

Les accueils du soir de 16h00 à 19h00 sont consacrés aux loisirs, à la découverte d'activités sportives et culturelles, à la détente, ainsi qu'à l'aide aux devoirs, le lundi et jeudi toujours sous le contrôle parental. Cela afin de rendre service aux familles.

La pause méridienne permet aux enfants de prendre des repas variés et équilibrés dans une atmosphère conviviale. Les goûters et les repas sont confectionnés par le Collège de Saint-Amarin pour les sites de Saint-Amarin, Moosch, Kruth et Fellingering.

Les repas sur le site de Storckensohn sont confectionnés par un cuisinier d'API et les repas du mercredi sont confectionnés et livrés par le prestataire API CUISINIERS D'ALSACE

Les intentions Éducatives

Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est établi par l'équipe éducative en lien avec le projet éducatif sur « une chance pour chacun » par diverses activités à la fois ludiques et pédagogiques qui développent la curiosité et l'esprit créatif des enfants.

Les objectifs pédagogiques sont définis par l'équipe éducative. Ces objectifs sont des supports de travail pour l'équipe. Ils répondent également aux attentes des familles.

Objectifs et moyens

Les enfants :

Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en place sur les sites périscolaires sont les suivants :

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Intention éducative : développement de l'autonomie	
Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne	Prendre en compte le développement de l'enfant au quotidien
	Cibler des activités adaptées à la tranche d'âge des enfants
Intention éducative : respect de l'individualité de chaque enfant	
S'ouvrir au monde et aux autres	Amener l'enfant à participer à la vie collective
	Permettre à chacun de trouver sa place
Intention éducative : amener l'enfant à découvrir de nouvelles pratiques variées, favoriser l'acquisition de savoirs et techniques	
Explorer de nouveau domaine d'apprentissage	Proposer des activités en lien avec le thème
	Permettre à l'enfant d'être acteur et auteur de ces actes et choix

Une équipe pédagogique période de janvier à juillet 2024

Janvier à août 2024



1 responsable des ACEM, titulaire du BPJEPS
1 directrice adjointe des ACEM, titulaire du BPJEPS
2 stagiaires BAFD
9 animateurs titulaires soit d'un BAFA, CAP petite enfance ou BAPAAT
1 apprenti CAP PETITE ENFANCE
3 animateurs non qualifiés
3 dames de maisons
1 agent mis à disposition au service des cuisines du collège

Septembre à décembre 2024

1 responsable des ACEM, titulaire du BPJEPS
1 directrice adjointe des ACEM, titulaire du BPJEPS
2 stagiaires BAFD
6 animateurs titulaires soit d'un BAFA, CAP petite enfance ou BAPAAT
2 animateurs qualifiés BEES
3 animateurs non qualifiés
2 stagiaires BAFA
2 dames de maisons
1 agent mis à disposition au service des cuisines du collège

Les stagiaires

La structure essaie de répondre au mieux à certaines demandes de stages tout au long de l'année. Le fait de répondre à ces demandes permet aux stagiaires de découvrir le métier de l'animation. Des outils pour la structure ont été mis en place, tel qu'un bilan mi- stage ainsi qu'une évaluation de fin de stage permettant un suivi approfondi de leur parcours.

Stages professionnels	Stages de découverte	Stages pratiques BAFA	Stages pratiques BAFD
1	7	2	2

LES ACTIONS ANIMATIONS

L'activité est un puissant facteur de développement de l'individu. C'est en agissant que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, l'équipe d'animation met en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. L'activité est une source d'enrichissement et de développement, il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants, mais de concevoir un cadre favorisant la créativité. Il sera élaboré un programme d'activité, notamment pour les vacances scolaires et les mercredis. Les activités adaptées à l'âge des enfants doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre à leurs besoins psychologiques et physiologiques. Les domaines d'activités sont nombreux. Il pourra être possible de proposer :

Des jeux sous différentes formes : ils développent le sens de l'observation, l'habileté motrice, la mémoire, la créativité...

Les jeux éducatifs : lotos, puzzles, cubes, encastrement...

Les jeux sportifs et les jeux d'équipe

Les jeux de société, jeux de construction, d'assemblage

Les grands jeux ou journée à thème

Les jeux de communication

Atelier motricité : poursuivre la découverte de leurs corps en associant des mouvements et des gestes coordonnés. Pour cela, ils pourront s'exercer sur de petits parcours aménagés de : tapis sur lesquels ils pourront sauter ou rouler, des cerceaux dans lesquels il faudra sauter, des petits obstacles Les parcours proposés seront modifiés et adaptés à chaque tranche d'âge.

Activités manuelles : le rôle de l'animateur est d'inciter l'enfant à s'exprimer, de faire appel à son imagination, l'aider à réaliser différentes œuvres et de permettre à l'enfant d'adapter ses gestes de préhension : modelage, découpage, dessin, peinture, pliage, cuisine...

Activités d'expression : avec des jeux pour déverrouiller le corps, des jeux de confiance, des jeux avec la prise en compte de l'autre. Les activités d'expression passent aussi par des comptines, des chants.

Ateliers de lectures d'histoires : pour permettre à l'enfant d'enrichir son vocabulaire, son imagination et ses connaissances de façon ludique.

Activités de découverte : sorties proposées tout au long de l'année.

Activités semi dirigées : des activités construites devront être proposées par l'équipe aux enfants après les temps devoirs.

Elles ne sont pas obligatoires, l'enfant est incité pas contraint, elles comportent une certaine diversité.

Elles durent 20minutes et 1h selon la tranche d'âge ciblé, elles requièrent la présence d'un animateur pour encadrer et donner les consignes.

Activités autonomes

Mise en place de coins permanents, livres, jeux, jouets...

Un animateur est présent chez les plus petits pour accompagner dans la lecture... - Les propositions des enfants sont les bienvenues.



Les temps d'activités

Les mardis et vendredis des activités devront être proposés aux enfants en lien avec le thème de l'année

Le programme d'activité est communiqué aux familles par le biais d'une plaquette réalisé par trimestre et mis en ligne sur le portail famille.

Ces temps devront être adapté et veiller au respect des besoins et du rythme de vie de chacun

Les envies et propositions des enfants devront être prises en compte aussi et l'organisation de nouveaux temps pourront alors être abordé lors de réunion.

LES PROJETS D'ANIMATIONS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE L'ANNÉE

Ces actions pédagogiques sont proposées aux enfants deux soirs par semaine pour les élémentaires et les maternelles. Deux autres soirées sont dédiées à l'aide aux devoirs des enfants d'école élémentaire, suivies de moments de jeu libre et de jeux libres pour les enfants de maternelle sur ces deux soirées.

THÈME DE L'ANNÉE de janvier à juillet 2024 : « IL ETAIT UNE FOIS... ! »

Janvier à avril 2024 : « Qui souhaites-tu devenir ?! »

Mai à juillet 2024 : « A l'aventure moussaillon ! »

OBJECTIFS ET MOYENS DES ACTIONS :

- Développer l'autonomie en réalisant diverses activités manuelles.
- Réussir à se projeter dans son avenir.
- Développer l'estime de soi et de la réflexion par des jeux de mises en situation et d'interaction

ÉVALUATION :

Objectifs pédagogiques	Critères	Atteint Oui /non	Comment/Pourquoi
 Développer l'autonomie	Les enfants ont-ils pu être en autonomie pendant les temps d'activités manuelles individuelle ou collectif ?	Partiellement	L'équipe a sollicité les enfants pour être en total autonomie sur le découpage, le collage etc... Constat, certains enfants ont montré des difficultés de dextérité et motricité fine sur des activités plus poussées. Quelques lacunes sur les activités collectives le partage de moyens reste compliqué pour une minorité d'enfant.
 Réussir à se projeter dans son avenir	Est-ce que les enfants ont eu envie d'approfondir leurs connaissances sur les métiers ?	Oui	Belle dynamique et questionnement des enfants lors des actions menés autour des métiers.
 Développer l'estime de soi de la réflexion	Les enfants ont-ils eu l'occasion de s'exprimer, de discuter ou de remettre en question leur avenir ?	Partiellement	Pour certains enfants c'est trop tôt de penser à leur avenir. Toutefois d'autres sont déjà bien dans la réflexion de leur avenir. L'équipe a pu mettre en place des activités pour découvrir les facettes de plusieurs métiers. (Facteur, médecin, esthéticienne, pompier, coiffeur, rock star, chauffeur etc...)

THEME DE L'ANNÉE de septembre à décembre 2024 « MAIS OUI, MAIS OUI, L'ÉCOLE EST FINIE »

De septembre à décembre 2024 : « Une histoire, une morale ! »

OBJECTIFS ET MOYENS.

- Enseigner des valeurs morales et développer la créativité, le vocabulaire et la communication par la découverte des contes et des fables.

ÉVALUATION :

Objectifs pédagogiques	Critères	Atteint Oui /non	Comment/Pourquoi
 Enseigner des valeurs morales et développer la créativité, le vocabulaire et la communication	Découverte des fables et des contes du monde entier 	Oui	L'équipe pédagogique a su mettre en avant des fables du monde entier, en mettant en avant les morales. Les jeux coopératifs, les activités manuelles et les contes proposés aux enfants ont permis d'observer un bel investissement et une implication de leur part.
 Développer la motricité fine et la dextérité	Création de divers bricolages	Oui	Des activités manuelles, des ateliers cuisines ont permis de répondre à l'objectif.
 Développer la coopération	Proposition de différents jeux et activités collectives	Oui	Les enfants ont pu participer à différents jeux revisités à travers des fables ou contes connues.

Échéancier actions pédagogiques et ludiques sur la période de janvier juillet 2024

JANVIER	FÉVRIER
✓ Nos courriers : activité manuelle ✓ Mimes des métiers : jeux d'expressions ✓ Sam le pompier : parcours sportif ✓ Courriers express : jeux collectifs ✓ Ma maison de rêve : activité manuelle ✓ Les skieurs : activité manuelle ✓ La douche chaude : jeux collectifs ✓ Les futurs ingénieurs : construction ✓ To do list 2024 : activité manuelle ✓ A la découverte des métiers : jeux collectifs ✓ Les JO : jeux sportifs ✓ Correspondance avec le périscolaire de la Rochelle ✓ Fresque : activité manuelle collective	✓ Les 1^{er} secours : jeux collectifs ✓ Bob le bricoleur : activité manuelle individuelle ✓ Salon les doigts de fée : activité manuelle collective ✓ Mais qu'est-ce qui se prépare ? ✓ Si je devenais roi : jeux d'expressions ✓ Quand je serai grand : théâtre ✓ Ma drôle de tête : activité manuelle ✓ L'histoire d'un doudou : activité photo ✓ Notre futur : fresque collective ✓ Des mains mécaniques ? activité manuelle ✓ Les jeux vidéo : projet collectif ✓ Quand je serais grand : théâtre ✓ Thaumatrope : activité manuelle
MARS	AVRIL
✓ Allô docteur ! activité manuelle ✓ La chaîne des pompiers : jeux collectifs ✓ Je suis riiiiiche ! : jeux de rôle ✓ Couronne de printemps : activité manuelle ✓ Graine de stars : jeux musicaux ✓ Et si on était dans un jeu vidéo ? : activité collective ✓ Création d'un feu tricolores : activité manuelle collective ✓ Joyeuses Pâques : activité manuelle ✓ Un univers en papier : activité manuelle	✓ Domino des valeurs : activité manuelle collective ✓ Cuisine en folie : jeux mémoire et observation ✓ Mais qu'est-ce qui se prépare ? ✓ Si on vivait dans un dessin animé : œuvre collective ✓ Quand j'aurai grandi : activité manuelle ✓ Les petits conducteurs : œuvre collective ✓ Mimes des métiers : jeux d'expression ✓ Inventons nos règles : débat

	✓ Docteur maboule géant : activité manuelle collective ✓ Carte à gratter : activité manuelle
MAI	JUIN/JUILLET
✓ Un, deux, trois plongez ! : jeux sensoriels ✓ A l'aventure, direction la caserne des pompiers de St Amarin ✓ Spectacle : Le cabaret du Péri ✓ Jardin de Wesserling : sentier pieds nus et autres jeux ✓ L'île aux défis : jeux collectifs ✓ Relaxation avant le jour "J" : yoga ✓ Mon coffre aux trésors : activité manuelle individuelle ✓ Jardin de Wesserling : sentier pieds nus et autres jeux	✓ L'île musicale : jeux musicaux ✓ Sortie à la cascade de Kruth : balade contée ✓ A la recherche de la recette secrète : grand jeu ✓ Plateau télé : grand jeu ✓ Sortie piscine à Wesserling : Tous à l'eau ! ✓ Faites de la musique ! découverte d'instruments ✓ L'arroseur arrosé : jeux sportifs ✓ Ecole de parapente : Osez prendre de la hauteur ! ✓ Sortie au parc de Wesserling : les fables de la fontaine ✓ Vive les vacances ! jeux collectifs festifs ✓ Madame Crochet et le trésor dérobé : Grand jeu ✓ Boîte à secrets : activité manuelle individuelle ✓ La piqûre d'abeille, jeux collectifs ✓ Faites de la musique ! découverte d'instruments ✓ Mon kit d'explorateur : activité manuelle individuelle ✓ Lac de Kruth, l'arroseur arrosé : jeux collectifs ✓ Wanted : grand jeu



Fête de la musique avec le groupe de la GUGGA MUSIQUE

LES ACTONS PÉDAGOGIQUES DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

SEPTEMBRE	OCTOBRE
✓ Rien ne sert de courir... : jeux sportifs et jeux collectifs ✓ A vous de jouer ! forum des activités souhaitées par les enfants ✓ Ne vous fiez pas aux apparences ! : jeux collectifs et activités manuelles ✓ Le travail, c'est la santé : activité manuelle individuelle et jeux collectifs ✓ Le travail, c'est la santé ! jeux collectifs et activité manuelle individuelle ✓ A nous de jouer ! activités proposées par les enfants	✓ Partager, ça a du bon ! jeux collectifs et activité manuelle individuelle ✓ Partager, ça a du bon ! activité manuelle individuelle et collective. Nos différences sont nos ressemblances : activité manuelle individuelle et jeux collectifs ✓ Ne vous attribuez pas le mérite ! jeux collectifs et activité manuelle individuelle ✓ Ne vous attribuez pas le mérite ! activité manuelle individuelle et jeux collectifs
NOVEMBRE	DÉCEMBRE
✓ A nous de jouer ! activités proposées par les enfants ✓ Le mystère du Grinch : grand jeu ✓ Ma lettre magique : œuvre collective ✓ C'était plutôt sapin tout ça... : œuvre collective	✓ On s'envole ! œuvre collective ✓ A nous de jouer ! activités proposées par les enfants ✓ Bienvenue à Chouville : soirée festive et conviviale avec les familles



MOMENTS DE MAGIE LORS DE LA SOIRÉE FESTIVE DU 20 DÉCEMBRE 2024



MOMENTS D'ACTIVITÉS LORS DE LA SOIRÉE FESTIVE DU 20 DÉCEMBRE 2024



VOYAGE DANS LE TRAINEAU DU PERE-NOËL

LES PROJETS D'ANIMATIONS DES MERCREDIS DE L'ANNÉE 2024

Ces projets sont développés sur les trois temps d'accueils proposés aux familles.

Accueil journée : 7h45-18h30

Accueil matin + (repas) : 7h45-13h30

Accueil après-midi : 13h30-18h30.

Un temps d'accueil du matin est prévu jusqu'à 9h00 et le départ du soir s'effectue à partir de 17h00.

THÈME DE L'ANNÉE de janvier à juillet 2024 : « IL ETAIT UNE FOIS... ! »

Janvier à avril 2024 : « *Qui souhaites-tu devenir ?!* »

Mai à juillet 2024 : « *A l'aventure moussaillon !* »

OBJECTIFS ET MOYENS :

- Développer l'autonomie en réalisant diverses activités manuelles
- Réussir à se projeter dans son avenir
- Développer l'estime de soi et de la réflexion par des jeux de mises en situation et d'interaction

EVALUATION :

Objectifs pédagogiques	Critères	Atteint Oui /non	Comment/Pourquoi
 Développer l'autonomie	Les enfants ont-ils pu être en autonomie pendant les temps d'activités manuelles individuelle ou collectif ?	Partiellement	L'équipe a sollicité les enfants pour être en total autonomie sur le découpage, le collage etc... Constat, certains enfants ont montré des difficultés de dextérité et motricité fine sur des activités plus poussées. Quelques lacunes sur les activités collectives le partage de moyens reste compliqué pour une minorité d'enfant.
		Oui	Les enfants ont pu se projeter et mener un rôle dans leur futur

 Réussir à se projeter dans son avenir	Les enfants ont-ils eu envie d'en savoir plus sur les métiers ?		professionnel par des activités proposé par l'équipe pédagogique.
 Développer l'estime de soi de la réflexion	Les enfants ont pu débattre, discuter, ou remis en question sur le soi futur ?	Partiellement	Pour certains enfants c'est trop tôt de penser à leur avenir. Toutefois d'autres sont déjà bien dans la réflexion de leur avenir. L'équipe a pu mettre en place des activités pour découvrir les facettes de plusieurs métiers. (Facteur, médecin, esthéticienne, pompier, coiffeur, rock star, chauffeur etc...)

THÈME DE L'ANNÉE de septembre à décembre 2024 « UNE HISTOIRE, UNE MORALE ! »

OBJECTIFS ET MOYENS

- Enseigner des valeurs morales et développer la créativité, le vocabulaire et la communication par la découverte des contes du monde.
- Développer la motricité fine et la dextérité par de l'art manuel
- Développer la coopération avec des propositions de jeux et des activités collectives

ÉVALUATION :

Objectifs pédagogiques	Critères	Atteint Oui /non	Comment/Pourquoi
 Enseigner des valeurs morales et développer la créativité, le vocabulaire et la communication	Découverte des fables et des contes du monde entier	Oui	L'équipe pédagogique a su mettre en avant des fables du monde entier, en mettant en avant les morales. Que ce soit par des jeux coopératifs, des activités manuelles ou des contes, un bel investissement de la part des enfants a été observé.
 Développer la motricité fine et la dextérité	Création de divers bricolages	Oui	Par des ateliers manuels, et cuisines.
 Développer la coopération	Proposition de différents jeux et activités collectives	Oui	Les enfants ont pu participer à différents jeux revisités à travers des fables ou contes connues.

LES ACTONS PÉDAGOGIQUES DES MERCREDIS RÉCRÉATIFS DE JANVIER À JUILLET 2024

JANVIER	FÉVRIER
✓ La roue du destin : activité manuelle ✓ Super héros ! : activité manuelle ✓ Mais qu'est-ce qui se prépare ??? ✓ Correspondance avec le périodique de la Rochelle ✓ Les maçons en herbe : jeux de construction ✓ La cocotte du destin : activité manuelle ✓ Le garçon de café : jeux collectifs ✓ Loto des métiers : jeux collectifs ✓ Domino des métiers : projet commun	✓ Casquette des métiers : activité manuelle ✓ Collectifs des possibles, les mains à la pâte : activité manuelle ✓ Mais qu'est-ce qui se prépare ? ✓ Atelier tissage : activité manuelle ✓ L'animal de mes rêves : jeux d'expression ✓ Cadeau de la Saint-Valentin : activité manuelle ✓ Gendarmes et voleurs : jeux collectifs
MARS	
✓ Sortie à la ferme aux fleurs à Fellingring ✓ Correspondance : projet collectif  ✓ Les futurs maçons : projet collectif ✓ Si j'étais animateur... jeux collectifs ✓ Fleurs printanières : activité manuelle ✓ Notre capsule temporelle : projet collectif	
AVRIL	MAI
✓ Je protège ma nature : intervention extérieure ✓ Mais qu'est-ce qui se prépare ? ✓ Le sport de demain : activités sportives ✓ Tête à coiffer : activité manuelle ✓ Mets-toi en scène ! : théâtre ✓ Nos jeux de société : jeux collectifs ✓ Il sera une fois... : projet collectif et conte animé	✓ Création carte au trésor : activité manuelle individuelle ✓ Création chapeau pirate : activité manuelle ✓ A la découverte des Indiens : activité manuelle individuelle ✓ A l'abordage : activité manuelle et jeux collectifs ✓ La piraterie : activité manuelle individuelle ✓ Les épreuves de Jack : grand jeu ✓ Sourire ! Clic ! activité manuelle individuelle ✓ Ma caravane passe : activité manuelle individuelle ✓ A l'abordage : activité manuelle et jeux collectifs ✓ La piraterie : activité manuelle individuelle
JUIN	JUILLET
✓ Gentils monstres : activité manuelle collective ✓ Notre belle lanterne : activité manuelle individuelle ✓ Les enfants du monde entier : création d'un jeu ✓ Totem Koh-Lanta : activité manuelle individuelle ✓ Safari photo : jeu collectif ✓ Création d'une caméra obscure : activité manuelle ✓ Exploration du monde perdu : grand jeu ✓ Sortie piscine ✓ Crabe et mouette : jeu sportif ✓ A l'abordage : jeux sportifs collectifs ✓ Lilliputiens : activité manuelle collective ✓ La vraie vie de pirate : jeu sportif	Les jeux collectifs des petits moussaillons ! Piscine 

✓ Lilliputiens le retour : activité manuelle collective ✓ La vraie vie de pirate : jeu sportif ✓ Création drapeau pirate : activité manuelle	
--	--

LES ACTONS PÉDAGOGIQUES DES MERCREDIS RÉCRÉATIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

SEPTEMBRE	OCTOBRE
✓ La sagesse a du bon : activité manuelle et sportive ✓ Partageons nos joies : Rallye Patate ✓ Le respect s'exige, la confiance se gagne : jeu collectif ✓ Le monde de Ralph : activité manuelle et collective	✓ Le Petit Prince : activité individuelle et collective ✓ Toy Story : activité manuelle ✓ Mystère de la nuit, atelier cuisine : activité manuelle
NOVEMBRE	DÉCEMBRE
✓ Petit pain d'épice : atelier cuisine ✓ Conte Africain : activité individuelle et collectif ✓ Jardin des glaces : sortie patinoire ✓ La morale à la Japonaise : jeux d'expression	✓ Un grand bonhomme avec un grand chapeau ? : activité manuelle et individuelle ✓ Sucre d'orge : activité manuelle et collective ✓ C'est parce que je suis vert, n'est-ce pas ? conte animé et activité manuelle

SORTIE À LA PATINOIRE



L'accueil de loisirs sans hébergement : l'EXTRASCOLAIRE

*Déclaré auprès de la DDCSPP, l'accueil de loisirs des **vacances scolaires** est également un service aux familles qui répond à leur attente de trouver sur la Vallée un dispositif de qualité accueillant leurs enfants durant les congés d'hiver, de printemps, d'été et de l'automne, selon une politique tarifaire établie en fonction des ressources des familles.*

*Cet accueil extrascolaire reste une **compétence intercommunale**.
Les activités se déroulent au complexe culturel de Saint-Amarin « Le CAP ».*

Ces accueils sont proposés aux vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne pour les enfants de 3-12 ans de la communauté de commune mais également pour les enfants hors com-com. Les inscriptions se font à la journée de 7h45 à 18h00. Un temps d'accueil du matin est prévu jusqu'à 9h00 et le départ du soir s'effectue à partir de 17h30.

« Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe pédagogique et la direction. Il devient le projet d'un ensemble de personnes désireuses d'agir vers un but unique : offrir, par une démarche individuelle et collective, une période de vacances les plus satisfaisantes possible et la mieux adaptée à chaque enfant, tout en associant l'éducatif aux loisirs. Si les vacances sont une mise entre guillemets de la vie courante et habituelle, c'est un moment qui participe à l'éducation au sens large du terme et vient enrichir chaque individu d'une expérience au travers d'activités d'animation et de la vie collective. »



VACANCES D'HIVER DU : 26 février au 08 mars 2024
Thème de la 1^{ère} semaine : « UN HIVER SUR LA BANQUISE »

Semaine 1 : « WELCOME TO CANADA ! »

Semaine 2 : « ALOHA SOUS LES COCOTIERS ! »

OBJECTIFS ET MOYENS

Objectifs pédagogiques :  Découvrir de nouvelles cultures  Offrir un moment d'évasion et de détente		
Critères d'évaluation	Moyens	Atteint/ non atteint
Est-ce que l'équipe a su proposer des activités en lien avec des nouvelles cultures ? Est-ce que les enfants se sont intéressés et ont participé aux activités proposées ? Pendant ses vacances, un imaginaire a-t-il été mis en place ? Est-ce que diverses animations estivales et hivernales en lien avec la thématique ont été proposées ?	Proposition de l'équipe pédagogique d'activité en lien avec le Canada et les îles. Mise en place d'un imaginaire mis à travers de beaux personnages et un univers en lien avec la thématique.	Une thématique et des effectifs parlants. Des grands jeux proposés avec un belle imaginaire. De beaux décors mis en place. Sortie Youk Valley activité phare

LES ACTONS PÉDAGOGIQUES

Thèmes	Activités mise en place
Grands jeux	✓ Hawaï 5-0 : Jeu de fabrication d'un totem collectif. ✓ Les olympiades d'hiver
Arts manuels	✓ Les décors du Canada : fabrication d'une couronne. ✓ Les animaux des tropiques : création d'animaux avec une paille et de l'acrylique. ✓ Journée surf : création d'une vague géante. ✓ Parcours de ski : confection d'une piste de ski en papier.
Activités sportives	✓ Découverte du curling : découverte de ce sport pour la majorité des enfants. ✓ Les jeux exotiques ✓ Les olympiades des tropiques ✓ Beach Volley
Evènements	✓ Rencontre avec les lamas, réalisation d'un bracelet en poils de lama et découverte de l'animal. ✓ Sortie à Youk Valley. Découverte de la vie des chiens de traineaux, le matériel, la meute et les lieux de vie. Nourrissage et soins des chiens.
Autres	✓ Fabrication d'un jeu de société, aux couleurs du Canada ✓ Le JT d'hiver : création d'un petit film ✓ A vos marques prêtes ? Glissez ! : ✓ Jeu de plateau en grandeur nature sur la thématique du Canada.

VACANCES DE PRINTEMPS DU : 22 avril au 03 mai 2024

Semaine 1 : « CE N'EST PAS SORCIER AU CENTRE ! »

Objectif pédagogique :  Découvrir le monde qui nous entoure		
Critères d'évaluation	Moyens	Atteint/ non atteint ?
L'équipe a-t-elle su proposer des activités diversifiées en lien avec le mode qui nous entoure ? Est-ce que les enfants ont enrichis leur connaissance ?	En proposant des animations en lien avec la thématique. A travers des expériences, des activités manuelles et des sorties.	Activités atteintes, à travers des ateliers manuels, de manipulation, d'expériences, des ateliers collectifs, des ateliers individuels

Semaine 2 : « LES JOIES DU PRINTEMPS ! »

Objectifs pédagogiques :  Développer la curiosité  Amener les enfants à se poser des questions		
Critères d'évaluation	Moyens	Atteint/ non atteint ?
L'équipe a-t-elle varié les techniques et les supports lors des activités ? Les enfants ont-ils enrichis leur connaissance mais également posé des questions ? Ont-ils participé aux ateliers proposés ? Les animateurs ont-ils permis aux enfants de passer un moment de découverte ? Mais également susciter leur curiosité ? Les enfants ont-ils posé des questions, se sont-ils intéressés aux activités proposées ?	En mettant en place des activités ludiques et variées. En proposant des nouvelles techniques d'animation aux enfants	Avec de l'imaginaire sur la décoration, les enfants ont découvert de nouvelles techniques. Les enfants ont adoré mener des expériences tel que : fabriquer des boules de bain et de la peintures gonflante.

LES ACTONS PÉDAGOGIQUES

Actions	Activités mise en place
Grands jeux	✓ En apesanteur
	✓ Chasse au trésor du printemps, les fantaisies de la nature
Arts manuels	✓ Ça mousse ! Réalisation d'une boule de bain.
	✓ Sentier des fleurs : Découverte de la peinture gonflante.
Activité sportive	✓ Le duel des pâquerettes
Autres	✓ Ce n'est pas sorcier au péri ! Activités regroupant le principe de l'émission ce n'est pas sorcier.
	✓ En avant la nature ! : activité de sensibilisation à la nature, découverte d'empreinte de pas.

VACANCES ETE DU : 08 juillet 08 août 2024

Semaine 1 : « CAP à l'Ouest ! »

Objectif pédagogique : ✓ Découvrir nos régions, nos cultures et nos traditions	
Critères d'évaluation	Moyens
Est-ce que l'équipe d'animation a réussi à faire découvrir les régions du Nord-Ouest ? Est-ce que l'enfant s'est immergé dans l'univers de la Bretagne, de la mer et des légendes ?	A travers différentes activités manuelles, sportives et ludiques.

Semaine 2 : « Paris et sa région ! »

Objectif pédagogique : ✓ Découvrir nos régions, nos cultures et nos traditions	
Critères d'évaluation	Moyens
Est-ce que l'équipe d'animation a adapté de manière ludique et à l'âge des enfants les différents sports ? Est-ce que les enfants ont découvert la région parisienne ?	A travers différentes initiations sportives, grands jeux, activités manuelles et documentaires

Semaine 3 : « Surf sur le Sud-Ouest ! »

Objectif pédagogique : ✓ Découvrir nos régions, nos cultures et nos traditions	
Critères d'évaluation	Moyens
Est-ce que l'équipe d'animation a réussi à faire découvrir les régions du Nord-Ouest ? Est-ce que l'enfant s'est immergé dans l'univers de la Bretagne, de la mer et des légendes ?	A travers différentes activités manuelles, sportives et ludiques.

Semaine 4 : « Escapade dans le Nord Est »

Critères d'évaluation	Moyens
Est-ce que l'équipe d'animation a adapté de manière ludique et à l'âge des enfants les différents sports ? Est-ce que les enfants ont découvert la région parisienne ?	A travers différentes initiations sportives, grands jeux et activités manuelles

Semaine 5 : « Road trip dans le Sud Est ! »

Objectif pédagogique : ✓ Découvrir nos régions, nos cultures et nos traditions	
Critères d'évaluation	Moyens
Est-ce que l'équipe d'animation a réussi à faire découvrir les régions du Nord-Ouest ? Est-ce que l'enfant s'est immergé dans l'univers de la Bretagne, de la mer et des légendes ?	A travers différentes initiations sportives, grands jeux et activités manuelles



JEU DANS UN ENVIRONNEMENT NATUREL



LA VAGUE GÉANTE

LES ACTONS PÉDAGOGIQUES

Thèmes	Activités mise en place
Grands jeux	✓ La reine des Korrigans ✓ Balade dans Paris ✓ Aventure dans le Sud-Ouest ✓ Le voyage de Doudou ✓ Le fort aux défis ✓ Le magicien du vent ✓ Les volcans mystérieux
Arts manuels	✓ Mon petit aquarium ✓ Bienvenue dans ma rue ✓ Autoportrait royal ✓ Memory de l'océan ✓ Simone la cigogne ✓ Décore de bord de mer ✓ Dès que le vent soufflera ✓ Décors en hauteur 
 Activités sportives	✓ Tous à l'eau ! (Piscine) ✓ Deviens pongiste (Ping-pong) ✓ Initiation Basket ✓ Initiation Foot ✓ Initiation Rugby ✓ Promenons-nous dans le Nord Pas de Calais ✓ Kermesse sportive ✓ Dans la forêt magique ✓ Herri Kirdak ✓ En passant par la Lorraine ✓ En plein dans le mille ✓ Tu tires où tu pointes ?
Evènements	✓ Fest Noz ✓ La fêria du Péri
Sorties	✓ Le Bois des Lutins (La Bresse) ✓ Accrobranches (La Bresse) ✓ Base nautique de Saulxures sur Moselotte ✓ Parc miniature de Plombières les Bains ✓ Le Sentier pieds nus du Lac Blanc ✓ Les Mines du Thillot

VACANCES D'AUTOMNE DU : 21 au 31 OCTOBRE 2024

Semaine 1 : Les aventuriers d'automne

Objectif pédagogique : ✓ Eveiller l'enfant aux changements que suscite l'arrivée de l'automne.	
Critères d'évaluation	Moyens

Est-ce que l'équipe pédagogique a proposé des animations extérieures en accentuant sur la saison de l'automne Est-ce que les enfants ont participé aux activités proposées ?	Par des balades automnales, des bricolages en lien avec les récoltes trouver dans la nature
---	---

Semaine 2 : Même pas peur ! Les monstres gentils

Objectif pédagogique : ✓ Connaître les coutumes de cette fête, les costumes, le principal symbole qui est la citrouille, tous les personnages mythiques autour d'Halloween	
Critères d'évaluation	Moyens
Est-ce que les enfants ont compris et participé aux activités en lien avec Halloween ?	En proposant des histoires, contes en lien avec Halloween En mettant en place des bricolages en lien avec Halloween

LES ACTONS PÉDAGOGIQUES

Semaine 1 : Les aventuriers de l'automne	Semaine 2 : Même pas peur ! Les monstres gentils
<u>Pour les maternelles :</u> ✓ L'appel de l'automne, grand jeu ✓ Les 5 sens de l'automne, jeu de piste ✓ La feuille de l'été à l'automne, art manuel individuel ✓ Les aventures enchantées de Louis au pays de l'automne ✓ Couronne d'automne, art manuel individuel <u>Pour élémentaires :</u> ✓ Chasse aux trésors de l'automne, grand jeu ✓ Sortie à Bol d'air, accrobranche. ✓ Balade et art manuel d'automne ✓ Les défis de l'automne, jeu coopératif ✓ L'automne et ses couleurs, art manuel individuel	<u>Pour les maternelles :</u> ✓ Création de petits monstres, art manuel individuel ✓ Quelle heure est-il vieille sorcière ? jeu coopératif ✓ Disparition monstrueuse, grand jeu ✓ Création d'araignée d'Halloween araignée, art manuel individuel <u>Pour élémentaires :</u> ✓ Décoration d'halloween ✓ Course aux monstres gourmands, jeux sportifs ✓ Squelette en paille, art manuel individuel ✓ Grande kermesse d'Halloween



FRÉQUENTATIONS POUR L'ANNÉE 2024 DU PÉRISCOLAIRE

Effectifs de la pause méridienne

Mois	Nb de jours	Site de Moosch Enfants accueillis	Site de Saint-Amarin Enfants accueillis	Site de Storckensohn Enfants accueillis	Site de Kruth Enfants accueillis	Site de Fellingring Enfants accueillis
Janvier	17	496	1122	457	27	Ouverture du site en septembre 2024
Février	14	492	1117	511	28	
Mars	17	394	841	380	15	
Avril	11	413	841	392	34	
Mai	15	466	931	475	29	
Juin	16	493	955	463	31	
Juillet	4	142	255	81	27	
Septembre	17	818	1513	Fermeture du site	Fermeture du site	660
Octobre	11	500	997			467
Novembre	15	617	1221			598
Décembre	12	534	964			495
TOTAL	149	5365	10757	2759	191	2220

Effectifs des accueils du soir

Mois	Nb de jours	Site de Saint-Amarin Enfants accueillis
Janvier	17	700
Février	14	705
Mars	17	537
Avril	11	553
Mai	15	645
Juin	16	769
Juillet	4	192
Septembre	17	884
Octobre	11	531
Novembre	15	633
Décembre	12	486
TOTAL	149	6635

Effectifs des accueils des mercredis

Mois	Nb de jours	Site de Saint-Amarin Enfant accueillis
Janvier	4	115
Février	3	102
Mars	3	83
Avril	3	135
Mai	3	80
Juin	4	118
Juillet	1	26
Septembre	4	177
Octobre	3	130
Novembre	4	148
Décembre	3	101
TOTAL	35	1215

	Périodes	Nb de jours	Site de Saint-Amarin Enfant accueillis
VACANCES D'HIVER	26/02 AU 08/03/2024	10	397
VACANCES DE PRINTEMPS	22/04 AU 03/05/2024	10	341
VACANCES D'ÉTÉ	08/07 AU 08/08/2024	24	1381
VACANCES D'AUTOMNE	21/10 AU 31/10/2024	9	463
TOTAL		53	2582

LES PLANS D' ACTIONS

Les plans d'actions de la Communauté de Communes en partenariat avec le centre socio culturel de Thann
L'objectif principal du partenariat entre le Service Enfance et le centre socio-culturel de Thann est de permettre aux familles de profiter de temps dédiés à l'échange, au partage et à la mise à disposition de ressources.

Les actions parentalité :

- ✓ Signe avec bébé
- ✓ Mieux comprendre son ado
- ✓ Café des futurs parents
- ✓ Atelier portage
- ✓ Accompagner bébé dans son développement moteur



Projet « Café des parents inter-établissement »

Le partenariat avec les établissements pilote sur cette expérience, nous amène à développer de nouvelles actions en faveur des familles.

La proximité est un atout majeur dans cette démarche.

Les thématiques abordées ont répondu aux choix des familles transmis lors des premiers cafés des parents.

Les parents ont remonté une satisfaction sur ces projets qui sont menés avec beaucoup d'intérêt, de bien-être, de non jugement et qui leur permet de pouvoir s'exprimer en toute sérénité. Les thématiques abordées répondaient à des questions actuelles.

Il y a une volonté de la part des familles et des porteurs du projets de reconduire ces actions auprès de tous les établissements.

Objectifs de l'action

- ✓ Mettre en œuvre un partenariat avec les écoles
- ✓ Être au plus proche de la population
- ✓ Proposer aux familles d'être acteur de leur temps d'échange.
- ✓ Faire intervenir des professionnels

Thématiques abordées

« LE CORPS, L'INTIMITÉ OSER EN PARLER AVEC MON ENFANT »

« LES ÉMOTIONS, LE HARCELEMENT »

Ces échanges ont été conduit par l'intervenante Mme Claire DENTZ spécialisée en psychopédagogie.

Petit bémol concernant cette expérience : le nombre d'inscriptions des familles reste faible.



PROJETS POUR 2025

Actions en faveur des familles

- ✓ Pour le service, la distribution de projets au long de l'année reste un atout majeur. En 2025, la question se posera de renforcer encore le développement d'actions pédagogiques innovantes.
- ✓ De renforcer la communication auprès des familles sur les actions menées et proposées.
- ✓ Rechercher de nouveaux partenaires.
- ✓ Favoriser la promotion de l'action « Café des Parents » au sein de l'ensemble des établissements scolaires.

Actions en faveur de l'équipe

- ✓ Formation sur les 1^{ers} gestes de secours.
- ✓ Développer des outils organisationnels.
- ✓ Programmer des rencontres avec les trois pôles du service enfance.
- ✓ Programmer des formations sur les accueils des enfants de 3-11 ans

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

NB : Ce rapport d'activité, réalisé en juin 2025, permet de faire le bilan pour l'année 2024 et d'évaluer à mi-parcours de la période contractuelle du projet de fonctionnement ce qui a été réalisé, ce qui est en cours, et ce qu'il reste à développer.

Il est important de faire un rapide point sur le contexte à ce jour.

En effet, Manon VIX, éducatrice de jeunes enfants, a débuté sur ce poste le 03 mars 2025. Elle s'appuie sur les données existantes, recensées informatiquement, pour la rédaction de ce rapport d'activité, n'étant pas présente sur l'année concernée par ce rapport. Ce rapport concerne la période de janvier 2024 à novembre 2024, la précédente animatrice ayant quitté ses fonctions au 01 décembre 2024.

I. GENERALITES DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU SERVICE ENFANCE DE LA CCVSA

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin propose, dans le cadre de ses compétences facultatives, une offre d'accueil dédiée à la Petite Enfance et à l'Enfance.

Ci-dessous, vous trouverez les différentes offres d'accueil.

A. Offre d'accueil collectif

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, comme défini à l'Article R2324-17 du code de la santé publique sont les suivants :

- Le Multi-Accueil les « Petites Bout'Thur », situé à Husseren-Wesserling avec une capacité d'accueil de **20** places
- La Micro-crèche bilingue « Schtumpa Hissela » située à Moosch, avec une capacité d'accueil de **10** places
- La Micro-crèche « Le Petit Navire des Chérubins » à Saint-Amarin, avec une capacité d'accueil de **12** places

Les accueils sans hébergement, comme défini à l'Article R227-1 du code de l'action sociale et des familles sont les suivants :

- L'Accueil de Loisirs Périscolaire, réparti sur trois sites de la CCVSA (Fellering, Moosch, Saint-Amarin) avec une capacité d'accueil de **185** places au total
- L'Accueil de Loisirs Extrascolaire situé au CAP à Saint-Amarin avec une capacité d'accueil de **80** places

B. Offre d'accueil semi-collectif

Les MAM (Maison d'Assistants-es Maternels-les) sont une alternative aux autres modes de garde.

Ce sont des assistants-es maternels-les qui se regroupent dans un même lieu afin de rompre l'isolement. Sur la CCVSA, nous recensons 2 MAM :

- La MAM « MAM'aison du Bonheur » située à Fellingring, ouverte depuis le mois de janvier 2023 pouvant accueillir jusqu'à **12** enfants encadrés par 3 assistants-es maternels-les

- La MAM « Hakuna’MAM’tata » située à Malmerspach, ouverte depuis le mois de novembre 2023 pouvant accueillir jusqu’à **16** enfants encadrés par 4 assistants-es maternels-les

C. Offre d’accueil individuel

i. Les assistants-es maternels-les à domicile :

Les assistants-es maternels-les agréés-es répertoriés-ées sur les listes des 15 communes sont au nombre de **59** (source CeA novembre 2024) contre 63 l’an passé, soit 4 assistants-es maternels-les à domicile en moins.

TABLEAU RECAPITULATIF 2024 (chiffres PMI liste novembre 2024)

<i>Communes</i>	<i>Assistants-es maternels-les inscrits-es</i>
Felling	7
Geishouse	1
Goldbach-Altenbach	0
Husseren -Wesserling	4
Kruth	3
Malmerspach	2
Mitzach	3
Mollau	1
Moosch	11
Oderen	5
Ranspach	9
Saint-Amarin	10
Storckensohn	1
Urbès	2
Wildenstein	0
TOTAL	59

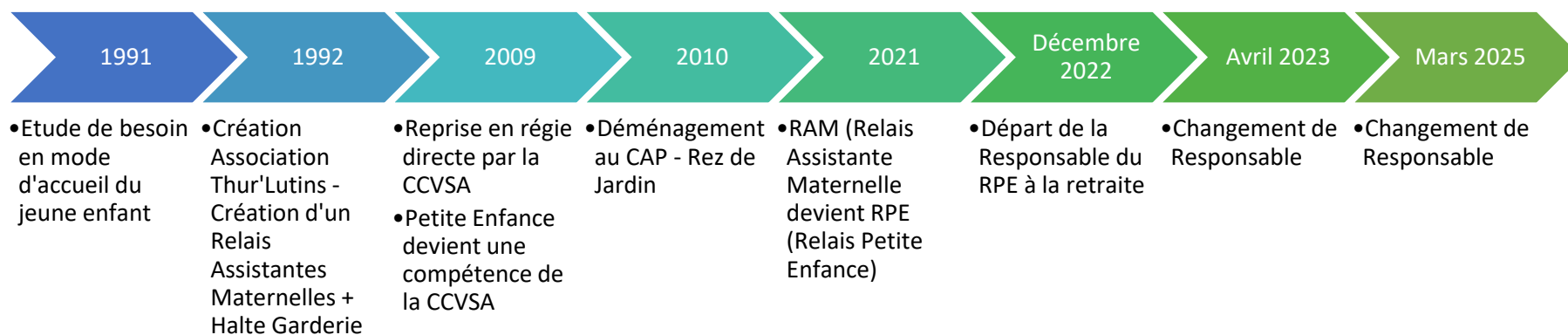
Parmi les 59 assistants-es maternels-es à domicile, **45** sont en activité sur le territoire contre 49 pour l’année 2023 (source IMAJE CAF décembre 2023). Cela signifie que 4 assistants-es maternels-les sont en cessation temporaire d’activité. Ils-elles conservent l’agrément, tout en exerçant une autre profession.

ii. La garde d’enfant à domicile

Plusieurs entreprises proposent de la garde d’enfant au domicile des parents. Les parents sont amenés à contacter les entreprises directement en fonction de leurs besoins.

Il n’existe pas à l’heure actuelle d’outils recensant les dispositifs de garde à domicile sur le territoire de la CCVSA.

II. FOCUS POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE : UNE FRISE HISTORIQUE



III. LE RELAIS PETITE ENFANCE : OBJECTIFS, CADRE et MISSIONS

Le Relais Petite Enfance est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin en est le gestionnaire.

Le RPE est financé par la CAF ainsi que par la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Le Relais Petite Enfance est situé au rez-de-jardin du complexe Le CAP.

C'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants-es maternels-les, les parents employeurs et leurs enfants, les candidats à l'agrément et les professionnels-les de la garde à domicile.

Ce service, créé en 1989 par la branche Famille de la Sécurité Sociale, n'a cessé de voir évoluer ses missions. Ses objectifs initiaux étaient l'amélioration de la qualité de l'accueil au domicile des assistants-es maternels-les, la prévention du sentiment d'isolement des professionnels-les, la lutte contre le travail illégal et la mise en relation des parents et des assistants-es maternels-les agréés-es. Au fur et à mesure des années, les objectifs initiaux sont restés et ont évolués avec les politiques sociales et familiales, au regard des données socio-démographiques et scientifiques.



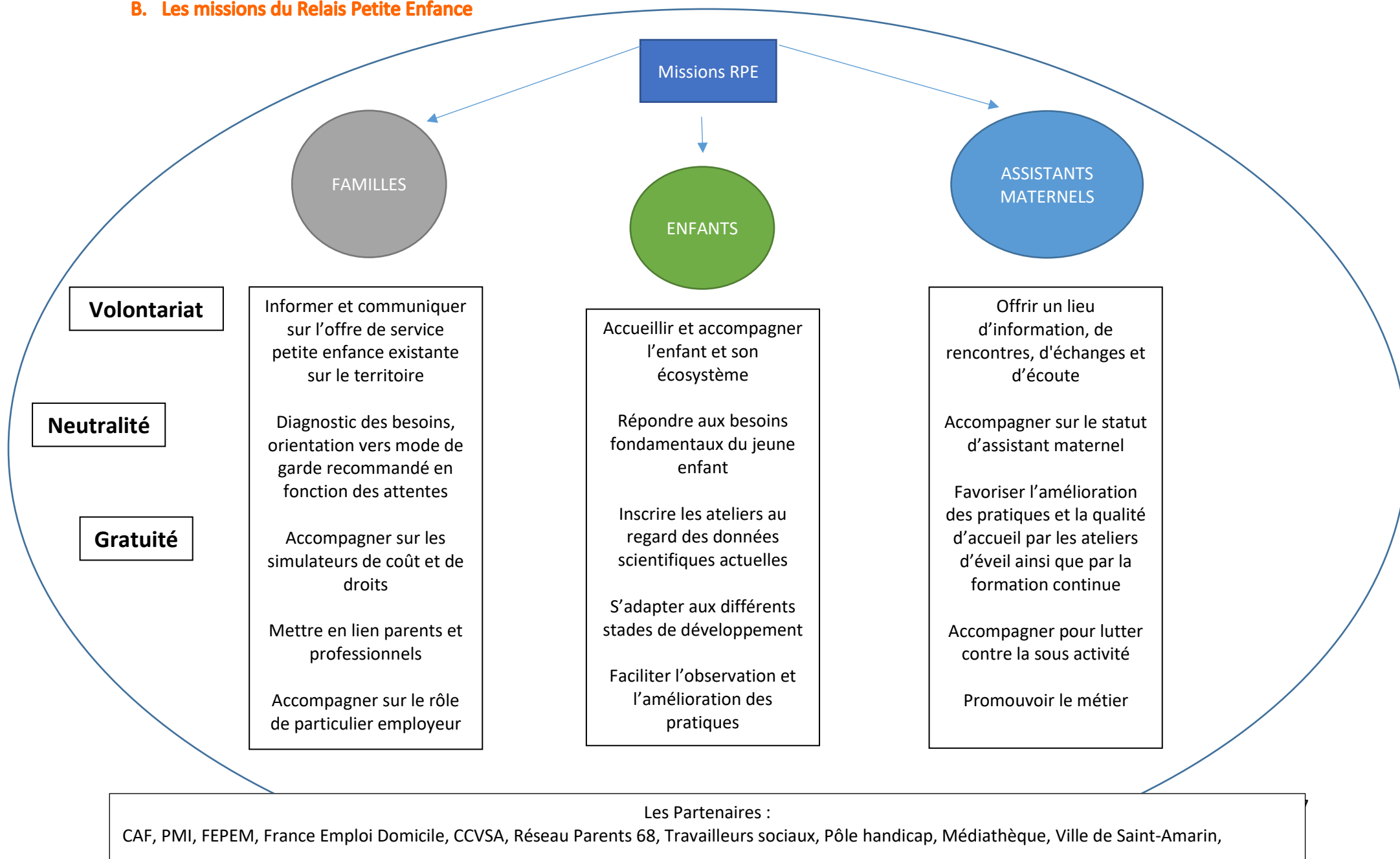
A. Le Référentiel National des Relais Petite Enfance et le Projet de Fonctionnement



Pour assurer de manière cohérente et structurée ses missions, le Relais Petite Enfance s'appuie sur le référentiel national des Relais Petite Enfance, édité par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, document donnant un cadre de pratique sur l'ensemble du territoire français.

Aussi, pour donner une direction et un suivi quant à l'activité et aux actions menées au regard du territoire et de ses caractéristiques spécifiques, le projet de fonctionnement est un outil indispensable. Ce qui est objectivé pourra être évalué, et répondre aux critères de financement de ce service public. Il permettra également de diriger les futurs objectifs de conventionnement avec ce qui a été réalisé.

B. Les missions du Relais Petite Enfance



IV. L'ACTIVITE AU RELAIS PETITE ENFANCE

A. L'information et l'accompagnement des familles

Le Relais Petite Enfance constitue un service de proximité, gratuit sur le territoire pour les familles en recherche d'un mode d'accueil.

Le RPE informe les familles sur les modes d'accueil existants, mode d'accueil individuel, semi-collectif et collectif.

Il oriente les parents vers le site ressource de la CAF monenfant.fr, et le guide dans son utilisation.

Le service accompagne les familles dans leurs recherches pour :

- Un mode d'accueil qui répond à leurs besoins
- Les démarches administratives liées à l'embauche d'un-e assistant-e maternel-le, et du statut de particulier employeur

Pour ce faire, le service propose des entretiens individuels aux familles, leur permettant de recevoir une écoute active quant à leur souhait.

Il fait souvent le trait d'union entre les professionnels et les familles en facilitant leur mise en relation et en contribuant à préserver ou à pacifier les liens.

Il transmet les coordonnées des différents modes de garde en fonction de la demande des parents.

a. Les demandes d'accueil

Tableau récapitulatif des demandes et du choix de mode d'accueil en 2024

Demandes d'accueil	Assistants-es Maternels-les	Accueil Collectif	Garde à domicile	Non Renseigné
36	21	13	0	2
36 (2023)	23 (2023)	4 (2023)	0 (2023)	9 (2023)

Ce tableau reflète le nombre de demandes reçues par le Relais Petite Enfance concernant un besoin en mode d'accueil.

Le RPE ne reçoit pas systématiquement un retour des parents concernant le choix final du mode d'accueil.

Par ailleurs, certaines demandes d'accueil empruntent d'autres canaux : sites internet (Nounou Top, monenfant.fr), réseaux sociaux, et principalement par « bouche à oreille » /recommandation. Ces chiffres ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des demandes d'accueil sur le territoire.

b. L'accompagnement sur le rôle de particulier employeur

Dans ses missions, le RPE est un lieu d'information pour des questions relatives au droit du travail ou à la législation en vigueur. Au-delà d'une information de premier niveau, le RPE redirige les parents employeurs vers les instances compétentes.

Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information par le RPE :

⇒ **47** (56 en 2023)

B. Offrir un lieu de rencontre, d'échange et d'information pour les professionnels-les

Le RPE a pour vocation d'être un espace de rencontre, d'échanges et de ressources pour les assistants-es maternels-les et les enfants.

Les assistants-es maternels-les n'ont pas l'obligation de fréquenter le Relais, c'est un outil qu'ils/elles peuvent utiliser ou non selon leurs choix.

L'enfant est accompagné par son assistante maternelle, sous réserve de l'autorisation du parent-employeur, et demeure sous l'entière responsabilité de son assistante maternelle durant toute la durée de la matinée.

Le RPE est un lieu neutre, délivrant une information générale sur les droits et devoirs en tant que salarié du particulier employeur.

Nombre d'assistants-es maternels-les différents-es ayant bénéficié de renseignements individuels :

⇒ **37** (46 en 2023)

Il est également un élément moteur pour la professionnalisation des acteurs, pour l'organisation de temps d'éveil, de temps de formation.

a. Les formations

- Formation « Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût »

Les 13 avril 2024 et 25 mai 2024

Le but recherché a été de sensibiliser le professionnel à l'environnement en s'appuyant sur la nature de proximité comme un outil participant au développement de l'enfant, de son imaginaire et de sa créativité

Cette formation a réuni en moyenne 9 professionnels-les sur les deux sessions



- Formation Recyclage Sauveteur Secouriste au Travail
Le 22 juin 2024
Le but est de revoir les gestes et postures pour porter secours à toute personne victime d'un accident ou d'un malaise



- Journée Départementale des Assistants-es Maternels-les :
Le 28 septembre 2024
Le but est d'accompagner les professionnels-les dans leur professionnalisation, de partager un moment autour de thèmes d'actualité, de créer du lien entre les professionnels-les



PROGRAMME :

8H30-9H:

Accueil et pot de bienvenue

9H15-9H45:

Allocutions d'ouverture

GROUPE 1:

Conférence 10H-11H30
Repas 11H30-13H15
Atelier N°1 : 13H30-14H30
Atelier N°2 : 14H45-15H45

GROUPE 2:

Atelier N°1 : 10H-11H
Atelier N°2 : 11H15-12H15
Repas 12H15-14H
Conférence 14H15-15H45



Scan pour t'inscrire !

16H-16H30

Clôture

CONFÉRENCE

L'éveil à la nature dès la
petite Enfance
Gillian Cante

Comment développer le lien à la nature ?

Quels sont les bienfaits du jeu en milieu naturel ?

Quel rôle ont les professionnels dans l'éveil à la nature ?

ATELIERS

- Dehors au rythme de l'automne
- La nature comme instrument de musique
- Autour des bulles
- Mettre la main à la pâte
- La cuisine aux fleurs et plantes aromatiques
- Tout le monde dehors !
- L'art et la nature
- Une pause nature ... et ça repart !
- Créa'Terre
- Médiation Animale : Un lien, un tremplin
- Médiation Animale : Ce chien, mon ami
- Kami'Yoga: "Si j'étais ..."
- Contes et musique en balade



LES STANDS

Le libroscope à COLMAR
Les livres de la forêt
Ecolojeux
Office National des Forêts COLMAR
Le moulin Nature LUTTERBACH
Chez RISSON le HERISSON
VIVARIUM DU MOULIN
Librairie des DARONS de Villé



LYCÉE AGRICOLE DE ROUFFACH

8 Rue aux remparts 68250 Rouffach

Grand parking gratuit au lycée agricole (rue de Bâle)



5e JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES ASSISTANTS MATERNELS

Samedi 28
Septembre
2024
Lycée agricole
de Rouffach



b. Les soirées thématiques

- Soirée d'information sur les congés payés
Le 21 mai 2024 au RPE de Thann-Cernay
10 professionnelles ont participé à ce temps d'information concernant le statut et les règles juridiques



C. Les ateliers d'éveil en chiffres et en images

Le Relais Petite Enfance propose des ateliers d'éveil à destination des enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs assistants-es maternels-les (éveil des sens, fêtes qui ponctuent l'année, chansons, comptines, transvasement, peinture, etc.).

Les modalités d'accueil sont les suivantes : le RPE ouvre ses portes au public à raison de trois matinées par semaine de 9h à 11h30.

Les professionnels-les ont la possibilité d'accéder au service librement, aucune inscription préalable n'est requise, et peuvent participer à la matinée entière ou non selon leurs possibilités et leurs choix.

La seule exigence réside dans le respect de la norme de sécurité avec une capacité d'accueil de 15 places maximum (enfants et adultes confondus).

En 2024 :

- Nombre d'ateliers d'éveil ayant été réalisé : **41** (72 en 2023)
- Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux animations : **19** (17 en 2023)
- Nombre d'enfants différents ayant participé aux animations : **48** (57 en 2023)

a. Temps de convivialité



Carnaval

b. Motricité et expression

Ces ateliers sont encadrés par Alexandra KEILING, Educatrice sportive.

Ces séances de motricité libre vont permettre à l'enfant de développer sa confiance et son estime de soi car il agit seul sous le regard bienveillant et les encouragements de l'adulte.

L'enfant construit sa verticalité en passant par le retournement, le ramper, le quatre-pattes et la marche.

Toutes ces étapes motrices contribuent à l'intégration des réflexes archaïques indispensables aux futurs apprentissages.



V. *LES PARTENARIATS*

- Avec la Médiathèque « L'Etoffe des Mots » au Parc de Wesserling

Dans le cadre des ateliers d'éveil, un temps d'animation autour du livre est proposé aux assistants maternels et aux enfants afin de se familiariser avec le livre, de mettre des mots sur le monde environnant et les émotions ressenties.

VI. LES RENCONTRES INTER-PROFESSIONNELLES

- Avec le réseau local des Relais Petite Enfance des Communautés de Communes Voisines

Le réseau local se rencontre une fois par trimestre pour échanger sur les pratiques et mutualiser des projets communs. Il s'agit des Relais Petite Enfance des communautés de commune de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, de la région de Guebwiller, des pays de Rouffach et du Vignoble et de Thann-Cernay.

VII. EVALUATION AU REGARD DU PROJET DE FONCTIONNEMENT EN COURS (2024 – 2026) ET DES PERSPECTIVES DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023

	Etat	Remarque
➤ <u>Les temps d'animation</u>		
Poursuite des séances de motricité	V	10 séances de motricité
Continuité du partenariat avec la médiathèque	V	Nombre de séance non évaluable, pas de traçabilité
➤ <u>La professionnalisation des assistants maternels :</u>		
Mise en place de séances d'analyses des pratiques animée par une psychologue intervenant auprès du cabinet de formation SAHNEO (7 séances programmées)		La recension des besoins a été réalisée ainsi que le sondage pour identifier les jours propices, au regard des disponibilités des assistants-es maternels-les Frein : séances d'analyse de la pratique qui doivent être réalisées sur maximum 3 mois à partir de la première séance Sinon, possibilité de budgétiser sur le budget RPE
Organisation d'une réunion de rentrée avec les assistants-es maternels-les		Non évaluable, pas de traçabilité
Formation « Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût »	V	Les 13 avril 2024 et 25 mai 2024 9 participants-es en moyenne
Formation « Recyclage Sauveteur Secouriste au Travail »	V	Le 22 juin 2024 7 participantes
Formation « Eveil des enfants : le jeu sous toutes ses formes »	X	Non réalisé, pas assez de participants
Mise en place de réunions en réseau local des Relais Petite Enfance afin de mutualiser les formations, travailler à un plan de formation cohérent, encourager la mobilité inter-relais, création d'un questionnaire commun	V	Participation aux réunions du réseau local des RPE

➤ <u>Projet de valorisation de l'accueil individuel afin de lutter contre la sous-activité subie par les assistants-es maternels-les à domicile</u>		
Contacter individuellement chaque assistant maternel de la Vallée afin de faire un état des lieux de son accueil, des besoins et souhaits		Non évaluable, pas de traçabilité
Inciter les assistants maternels à s'inscrire sur le site de la CNAF monenfant.fr et à tenir à jour leurs disponibilités, proposer de les assister afin de se familiariser avec cet outil		Non évaluable, pas de traçabilité D'autres canaux de communication sont utilisés : NounouTop, Facebook, bouche à oreille. Obligation pour les assistants-es maternels-les de s'y inscrire mais pas d'obligation quant à la mise à jour des disponibilités
Développer un partenariat avec France Travail afin de présenter le métier et le valoriser	X	Non réalisé. En réflexion suite au groupe de travail sur la promotion raisonnée du métier de 2021
Participation à la Journée Départementale des Assistants Maternels 2024	V	Nombre de participants non connu
Préparation de la Journée du 20 ^{ème} anniversaire de la Journée Nationale des Assistants Maternels (2025)		Réunion avec le réseau local des RPE Prise de contact avec l'intervenante en communication Devis réalisé
➤ <u>Autres actions menées</u>		
Plaquettes d'information des services enfance de la CCVSA	V	En lien avec la chargée de coopération de la convention territoriale globale et le service enfance (multi-accueil et péri)
Soirée d'information congés payés au RPE de Thann/Cernay	V	10 participantes

VIII. PROJETS POUR 2025

➤ Information et accompagnement des familles

- Créer un support cartographique permettant une présentation claire des services présents sur le territoire lors des entretiens avec les parents en recherche d'un mode de garde
- Communiquer via les réseaux sociaux de la CCVSA et sur le site internet concernant les événements et informations importantes
- Favoriser la mise en place de panneau d'indication (fléchage) favorisant le repérage du service

➤ Information et accompagnement des professionnels de l'accueil individuel

- Organiser des réunions d'informations sur des thèmes précis (notamment lié au statut)
- Réaliser un questionnaire de satisfaction du service rendu
- Réaliser un questionnaire des besoins
- Organiser une réunion de rentrée
- Créer un journal trimestriel sur l'actualité du RPE
- Participer aux réunions du réseau local
- Rédiger une charte d'accueil ou règlement de fonctionnement + projet éducatif en collaboration avec les assistants-es maternels-les
- Planifier la seconde partie de la formation « Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût »
- Planifier la formation « SST Initiale et Recyclage »
- Mettre en place des groupes de travail pour favoriser la motivation intrinsèque des assistants-es maternels-les
- Créer un support de communication pour la Journée Nationale des Assistants-es Maternels-les afin de valoriser le métier
- Mettre à jour les autorisations de participation aux ateliers et au droit à l'image
- Poursuivre la préparation de la 20^{ème} journée nationale des assistantes maternelles

Les temps d'animations

- Poursuivre les séances de motricité et d'expression en partenariat avec Alexandra Keiling, éducatrice sportive
- Poursuivre le partenariat avec la Médiathèque pour l'emprunt des livres et la participation aux ateliers (en fonction des ressources humaines)
- Développer un partenariat avec la mairie de Saint-Amarin pour la fréquentation des carrés potager
- Développer un partenariat avec le parc de Wesserling pour bénéficier des espaces extérieurs
- Développer un partenariat avec le musée du parc
- Développer un partenariat avec un atelier d'art (Wesserling ?)

IX. SOURCES

Mon-enfant.fr
Référentiel National des Relais Petite Enfance – CAF
Projet de fonctionnement 2024/2026
Constats et projets pour 2025
Bilan Sphinx
CTG
Bilan d'activité 2023



Le Multi-Accueil de la Vallée, c'est :

- **Un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence** pour les enfants de 10 semaines à 3 ans, quel que soit le statut professionnel ou social des parents. Le Multi-Accueil a une capacité de **20 places** et est ouvert de 7h00 à 18h30. Il est situé dans une aile du château du Parc d'Husseren-Wesserling.

Le public accueilli :

De janvier à fin décembre 2024, 42 enfants différents ont été accueillis au Multi-Accueil :

- 26 enfants avec un contrat régulier
- 16 enfants avec un contrat en fonction du planning des parents

Le taux d'occupation a été en moyenne de 55%.

De janvier à fin août 2024, sur 39 enfants inscrits : 17 familles ont mis fin à leur contrat pour diverses raisons (entrée à l'école maternelle, accueil à la MAM de Fellingring, départ sur Thann).

Pour la rentrée 2024/2025, il y a eu 16 demandes d'inscriptions (12 pour une entrée entre septembre et décembre 2024 et 4 pour une entrée entre janvier et juillet 2025).

De septembre à fin décembre 2024 : 25 enfants ont été accueillis dont 3 nouvelles inscriptions (sur 12 demandes).

En novembre, 1 enfant est parti pour la micro-crèche de Saint-Amarin et 1 demande pour septembre 2024 annulée car accueilli à la MAM de Malmerspach.

Le petit nombre de nouveaux enfants inscrits s'explique par le fait que sur les 11 demandes restantes, 10 concernaient le groupe des bébés et 1 concernait le groupe des grands.

Parmi les enfants déjà présents chez les bébés, seuls 2 nouveaux ont pu être acceptés. 5 enfants ont dû être maintenus sur ce groupe car ils n'étaient en capacité de passer chez les plus grands en septembre.

En novembre, les 5 enfants concernés ont pu passer sur le groupe des grands, mais il n'y avait plus de demandes à ce moment-là pour compléter le groupe des bébés. Les prochaines demandes étant pour 2025.

Cela explique également le faible taux de remplissage, malgré une demande importante.

Les familles accueillies sont toutes originaires des communes rattachées à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Concernant la fréquentation, la principale demande est pour le temps entre 8h00 et 17h00. Cette année encore le mercredi a été une journée plus calme en termes de fréquentation.

Au niveau des contrats d'accueil, la majorité des besoins sont entre 2 demies-journées à 5 jours par semaine.

Les contrats « en fonction des plannings des parents » augmentent.

En effet, de plus en plus de familles fréquentant le Multi-Accueil travaillent dans le milieu hospitalier ou ont des emplois qui changent d'horaires chaque semaine, et ainsi fournissent leurs besoins mois par mois.

Il y a aussi quelques familles qui mettent leur enfant pour favoriser la socialisation.

Dans l'objectif de permettre l'accès à tous et de pouvoir accueillir des enfants dont les familles sont en difficultés (financière, handicap, recherche d'emploi...), la structure a renouvelé son partenariat avec diverses institutions et notamment la Protection Maternelle et Infantile et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Un Contrat d'Accompagnement Parents/Enfants (Contrat CAPE) est établi entre la structure, les parents et la puéricultrice du Centre médico-Social de Saint-Amarin. Ainsi, 3 enfants en contrat CAPE a pu être accueilli et 1 enfant venant d'une famille d'accueil.

La structure a continué sa collaboration avec le Relais Petite Enfance (RPE) en proposant aux parents une éventuelle autre solution de garde.

Le programme d'activités :

Les différents moments vécus par les enfants ont été illustrés sur des panneaux photos accrochés dans la structure.

Les professionnelles ont réalisé pour chaque enfant du groupe des grands une pochette dans laquelle elles ont glissé les créations manuelles réalisées par les enfants.

A la fin de l'année, cette pochette a été remise à chacun.

Pour les plus petits, une feuille de transmissions a été mis en place pour « raconter » la journée des enfants à leurs parents.

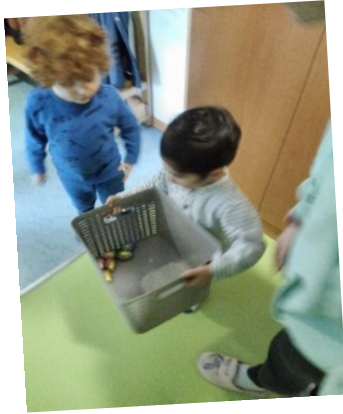
Des panneaux photos ont également été accrochés sur les murs de la structure (activités d'éveil, jeux libres).

Au niveau de l'organisation d'une journée chez les grands, le matin est consacré à des activités ludiques (peinture, bricolage, cuisine...). L'après-midi, des jeux sont proposés (jeux de construction, puzzles...).

Dès que la météo le permet, l'espace extérieur est utilisé : vélos, toboggan, jeux d'eau...

De janvier jusqu'à août 2024 :

L'année s'est poursuivie sur le thème de ***La vie en collectivité : savoir vivre ensemble, la motricité et l'éveil des sens*** qui avait été introduit en septembre 2023. En fonction des grands moments de l'année et des saisons, des bricolages, des ateliers cuisine, des petits jeux ont été mis en place.



Les temps forts de cette première période :

EPIPHANIE : confection d'une galette aux pommes avec les enfants qu'ils ont dégustés pour le goûter et décoration d'une couronne.

CHANDELEUR : préparation de la pâte à crêpes le matin et dégustation pour le goûter.

CARNAVAL : les enfants ont été invités à venir au Multi-Accueil déguisés et nous avons fait la fête : maquillage, préparation de la pâte à gaufres et dégustation pour le goûter.

SAINT-PATRICK : les enfants ont été invités à venir avec une tenue « verte ». Atelier cuisine : roulé à la confiture verte, décoration d'un trèfle en carton.

PAQUES : fabrication d'un petit panier faits par les enfants rempli d'œufs en chocolats. Une chasse aux œufs a été organisée dans la cour du Multi-Accueil et les trouvailles ont été dégustées pour le goûter accompagnés de lamalas faits par les enfants.

FETE DES MERES : fabrication d'un bracelet en cordon avec motif en plastic fou (les grands).

FETE DES PERES : porte-clé en bois en forme de cravate peint par les enfants (les grands).

Le groupe des petits a choisi un cadeau commun pour fêter « Les parents » : album photo décoré par les enfants.

FETE D'ETE : la traditionnelle Fête de fin d'année a eu lieu le Vendredi 28 Juin 2024 de 16h à 18h30 au Parc de Wesserling.

Goûter confectionné par les parents, puis balade dans les jardins et sentier pied-nus.

CADEAUX DE DEPARTS : chaque enfant partant pour l'école a reçu un sac en tissu avec son prénom et décoré par ses empreintes de mains faites en peinture.

Tout au long de cette période, l'équipe a mis en place des ateliers et sorties avec les familles : sorties à la Médiathèque, ateliers « Eveil Musical », ateliers « Jeux d'eau ». Les parents ont également pu venir proposer un atelier de leur choix aux enfants.



De septembre à décembre 2024 :

Le thème choisi par l'équipe des grands (2-3 ans) en début d'année 2024 s'est maintenu pour cette dernière période.

L'équipe a également souhaité continuer de favoriser l'autonomie des enfants dans le quotidien à travers les repas, l'habillage/le déshabillage, le lavage des mains, la reconnaissance d'une image individuelle pour ranger les affaires et le doudou.

Chaque anniversaire est fêté : les enfants confectionnent le gâteau le matin et il est dégusté au goûter de l'après-midi. L'enfant a également la joie d'ouvrir un petit paquet cadeau.

Un panneau photo est ensuite réalisé, accroché dans la structure et que l'enfant peut ramener par la suite chez lui.

Chez les plus petits (10 semaines/18 mois), l'objectif principal est de respecter au mieux le rythme et les besoins de chaque enfant.

Pour les 15-18 mois, c'est également de favoriser leur autonomie en vue de passer dans un autre groupe au cours de l'année. De petites activités sont organisées de manière ponctuelle pour leur permettre de s'adapter en douceur à une nouvelle organisation (bricolages, motricité, petits jeux).

Les professionnelles ont continué la communication gestuelle (= le langage des signes pour les tout-petits).

Les professionnelles ont également continué l'éveil musical en proposant des activités communes aux grands et aux petits (fabrication d'instruments, comptines à la guitare, en « signes »).



Les temps forts de cette deuxième période :

SEMAINE DU GOUT : jeux à partir d'un sable magique au cacao, peinture aux épices.

HALLOWEEN : les enfants du groupe des grands et des petits ont été invités à venir déguisés, les professionnelles ont également proposé du maquillage, des bricolages et un atelier cuisine.

SAINT-NICOLAS : des chansons à la guitare et au Ukulélé ont été proposé aux enfants par les professionnelles de la structure. Le 6 décembre, les parents ont été invités à confectionner des Mannalas avec les enfants.

NOEL : un calendrier de l'avent a été proposé aux enfants, contenant chaque jour une activité différente à faire (cuisine, bricolages, conte).

Réalisation d'une empreinte « Renne » dans de la pâte à sel et fabrication d'une décoration pour le sapin « Renne » (les grands) et fabrication d'une carte de vœux avec une photo de l'enfant et son empreinte de mains (pour les petits).

Un atelier « fabrication de petits gâteaux de Noël » a été proposé aux parents.

Lors de cette période, l'équipe a continué à proposer des ateliers et sorties aux familles : sorties à la Médiathèque, ateliers « Cuisine » ou venir animer un atelier de leur choix aux enfants.



L'accueil des stagiaires :

Les professionnelles ont encadré 8 stagiaires sur cette année 2024 :

- 2 en stage « Seconde ASSP » (Accompagnement, Soins et Service à la Personne).
- 1 en stage « découverte » par le Collège de Saint-Amarin.
- 2 en stage « CAP Petite-Enfance »
- 3 en stage « Bac Pro ASSP »

Divers :

Depuis Janvier 2023, le Multi-Accueil et les Accueils Collectifs Educatifs de Mineurs de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin se sont associés au Réseau Local Parents 68 de Thann/Cernay afin de mutualiser les actions en soutien à la Parentalité.

Ainsi, différents évènements ont été proposés tout au long de l'année sur Saint-Amarin, Thann et Cernay (**voir le Rapport d'Activités 2024 du périscolaire**).

Ces actions ont pour objectif de répondre à des questionnements des familles sur divers sujets, de partager un moment convivial avec leur enfant ou entre adultes, de leur faire découvrir les différentes structures d'accueil.

Les informations de ces différents évènements ont été communiquées : sur le site Facebook de la CCVSA, l'espace du portail citoyen du Service Enfance de la CCVSA et des affiches.



La **Convention Territoriale Globale** (2022-2026) signée entre la CAF et la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et dont l'objectif est de permettre de redynamiser le territoire par des projets attractifs et innovants a fait l'objet d'un recrutement pour assurer cette mission : Isabelle FOULON a pris ses fonctions de Chargée de Coopération le 1^{er} octobre 2024.

La CCVSA a lancé un Audit petite-enfance et enfance en octobre 2024 (gestion financière, RH et organisationnelle) afin d'envisager une restructuration efficiente de l'offre d'accueil. Le cabinet 40% a été chargé de cette mission.



Les aides aux Associations

La Communauté de Communes soutient financièrement les associations locales à travers deux dispositifs, à savoir les trois fonds communautaires et la convention de partenariat. Les différentes aides, sous forme de subventions et/ou sous forme de mise à disposition de locaux, sont étudiées en Comité Consultatif des Services à la population qui émet un avis. Puis, le Bureau de la Communauté de communes prend une décision quant à l'octroi d'une aide.

Les trois fonds communautaires

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Communauté de Communes a mis en place, depuis 2001, 3 fonds d'aide aux associations afin de les soutenir financièrement dans leurs actions :

Fonds 1 : pour le soutien aux initiatives locales

Fonds 2 : pour la formation des bénévoles au sein des associations

Fonds 3 : pour l'investissement ou l'équipement des associations

Les associations conventionnées

En contrepartie des missions d'intérêt général qu'elles remplissent, la Communauté de communes soutient régulièrement certaines associations dans le fonctionnement de leurs activités.

Ainsi, la CCVSA a versé en 2024 au titre des associations conventionnées relevant du Comité Consultatif des Services à la Population les subventions de fonctionnement suivantes :

- **42 750 €** à l'Ecole de Musique de la Haute Thur (EMHT),
- **9 025 €** à l'association Les Jardins de Wesserling,
- **9 025 €** à l'association Patrimoine et Emploi,
- **850 €** à l'association EPICEA,
- **1 900 €** à l'Association des Œuvres Scolaires (AOS),
- **2 850 €** au Ski Club Kruth, **2 850 €** au Ski Club Edelweiss, **2 850 €** au Ski Club de Wesserling
- **9 025 €** au Ski Club Ranspach-Markstein,
- **2 700 €** Ludo d'Emilie

Le Collège de Saint-Amarin a bénéficié d'une subvention de **11 518 €** répartie comme suit : UNSS association sportive du Collège 595 €, Foyer socio-éducatif 2 888 €, Classe sportive 6 105 €. Une ligne comptable a été ouverte pour l'achat de livres pour le CDI d'un montant de 930 €. Une subvention exceptionnelle a été octroyée pour la mise en place d'une section d'enseignement aéronautique. Les dépenses courantes du Réseau d'Aides Spécifiques aux Enfants en Difficulté (RASED) sont prises en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 508.74 € pour 2024.

Le montant total des subventions attribuées pour l'année 2024 est de 233 532.50 euros.

En complément de ces aides, la Communauté de communes met gratuitement des locaux à disposition :

- pour l'association caritative Saint-Vincent de Paul : un local dans le bâtiment GROS ROMAN (6 500 €)
- pour la Croix Rouge : des locaux dans le bâtiment BUREAUX PEPINIERE (4 091,82 € charges comprises),
- pour l'Ecole de Musique de la Haute Thur : des locaux aux ECURIES pour un montant de 26 332 € € charges comprises.

INTRODUCTION

La Médiathèque intercommunale L'Étoffe des Mots est un équipement culturel relevant de la compétence lecture publique de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. Elle s'inscrit dans le cadre des politiques publiques locales de la Communauté de communes visant à favoriser l'accès à la culture, à l'information et au savoir pour l'ensemble des habitants du territoire, conformément aux dispositions de la loi sur les bibliothèques (Loi Robert 2021) et aux orientations du Schéma Départemental de développement de la lecture publique.

Créée en octobre 2012, dans une logique de mutualisation des moyens et de rationalisation de l'offre de service, la médiathèque intercommunale poursuit plusieurs missions fondamentales.

I/ CONTEXTE ET MISSIONS

1/ Cadre territorial

La médiathèque intercommunale L'Etoffe des Mots est gérée par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin. Elle dessert 15 communes rurales et environ 13000 habitants. Ce modèle s'est développé avec les lois de la décentralisation et la réforme territoriale (NOTRe 2015) qui a encouragé la coopération entre collectivités et des services mutualisés (navette BdA).

2/ Missions principales

- Lecture publique : Favoriser l'accès à la lecture, à l'information et à la culture pour tous les habitants du territoire, quel que soit leur âge ou leur situation sociale
- Lutte contre l'illétrisme et l'inclusion numérique : proposer des ateliers d'apprentissage, des ressources numériques et accompagner les publics éloignés du numérique
- Animation culturelle : organiser des événements (expositions, rencontres, spectacles...) en lien avec les acteurs locaux et les politiques culturelles du territoire.
- Education artistique et citoyenne : collaborer avec les écoles et les associations pour développer des parcours éducatifs et citoyens
- Cohésion sociale : créer des espaces de rencontre, de dialogue et de convivialité au sein de cette zone rurale
- Conservation et valorisation du patrimoine local : collecter, préserver et mettre en valeur les mémoires locales (fonds alsatique) et les fonds spécifiques (fonds consacré au jardin lié à la proximité avec le Parc de Wesserling)

II/ MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

1/ L'équipe

L'équipe de la médiathèque est composée de 4 personnes :

Laurence Mickeler (directrice depuis février 2023) Denise Pante (en retraite en juillet 2024) Denise Gautier et Thomas Hauer (en poste depuis septembre 2023).
Sur les 4 salariés, il y a 3,34 ETPT.

Des bénévoles viennent renforcer l'équipe, mettant à disposition leurs compétences et talents en fonction de leurs intérêts et disponibilités propres. Parmi eux, **Catherine Waeckel et Michel Pagat**. Le travail fourni par ces bénévoles sur l'année équivaut en moyenne à 6 heures hebdomadaires, ce qui témoigne d'un fort engagement de leur part au service d'une structure qu'ils apprécient.

- Michel PAGAT : 3h (les samedis après-midi)
- Catherine WAECKEL : 3h (les mardis après-midi)

L'engagement de ces collaborateurs bénévoles permet à la médiathèque de fournir et maintenir au fil du temps la qualité de son service. Nos 2 bénévoles font du prêt/retour de documents en présence d'un salarié à l'accueil. Ils s'occupent également du rangement.

La mixité des statuts des personnes intervenant à la médiathèque induit une gestion des plannings et de la répartition des tâches à la fois plus souple et plus anticipée : trouver le bon équilibre pour que l'absence imprévue d'un bénévole ne crée pas de difficulté pour assurer la continuité du service dans de bonnes conditions. Pour cela, l'équipe demande à ses bénévoles de définir quel volume horaire ils peuvent donner et à quel rythme, et de se positionner sur une demi-journée de la semaine.

Il faut garder à l'esprit que l'engagement des bénévoles est par essence fragile et qu'il peut s'arrêter temporairement ou définitivement à tout moment pour une raison ou une autre.

2/ La formation du personnel

Chaque année, les membres de l'équipe suivent des formations en fonction des tâches professionnelles et intérêts de chacun.

La formation professionnelle suivie en 2024 s'élève à 75h sur l'année pour 2 membres de l'équipe.

Thomas Hauer : 15h de formation autour de l'animation jeunesse « Comptines et jeux de doigts »

Laurence Mickeler : 60h de formation autour de la prise en main de la Micro Folie, et des formations administratives proposées par le CNFPT.

3/ Les locaux : surface, accessibilité, équipements

La médiathèque, située dans le Pavillon des créateurs dispose d'un local de **542 m²** soit 0,04 m² par habitant de la communauté des communes (recommandation de l'Etat : 0,07 m²/hab) dont 417 sont à disposition du public.

Elle dispose de 4 postes informatiques équipés du logiciel professionnel Decalog et de l'accès à Internet.

La médiathèque est ouverte 15 heures par semaine :

Lundi : fermé
Mardi : 15h-18h
Mercredi : 15h-18h
Vendredi : 15h-18h
Samedi : 10h-13h / 15h-18h

Comme toutes les médiathèques, celle-ci est en accès libre et **la consultation sur place des documents imprimés est gratuite.**

Les abonnements permettent l'emprunt des documents. Ils suivent 2 principes : abonnement aux documents mis à disposition par la seule médiathèque L'Étoffe des Mots (accessible à tous les publics) ou abonnement à un Pass qui donne accès aux médiathèques de Thann-Cernay en plus de L'Étoffe des Mots (uniquement pour les adultes).

La médiathèque propose aux collectivités et aux enseignants des cartes qui permettent d'emprunter plus de documents sur une période plus longue. Nous proposons aux enseignants d'effectuer des sélections bibliographiques sur les thèmes qu'ils envisagent d'étudier.

Dans le cadre de ses abonnements, L'Étoffe des Mots propose à ses lecteurs, par le biais du service de la BdA (Bibliothèque d'Alsace), de faire venir d'autres établissements du réseau de lecture publique départemental des documents qu'elle n'aurait pas dans ses rayons propres, afin de les satisfaire. Cette navette passe tous les quinze jours à la médiathèque.

La possession d'une carte d'abonnement permet d'accéder à des ressources en lignes mises à disposition gracieusement par la Bibliothèque d'Alsace. On y trouve des ressources d'apprentissage variées (soutien scolaire, apprentissage de langue vivante, code de la route etc), de la vidéo à la demande, l'accès à la presse, etc.

La BdA c'est :

La Bibliothèque d'Alsace accompagne les élus des 40 communautés de communes, communautés d'agglomération et métropole alsaciennes dans leurs projets de lecture publique.

La Bibliothèque d'Alsace propose aussi un accompagnement en proximité aux bibliothécaires bénévoles et salariés des 310 établissements de lecture publique alsaciens : ingénierie, formation initiale et continue, soutien à l'action culturelle via deux festivals tous publics et des outils de médiation, ressources documentaires, service de réservations,... Notre offre de service s'adapte aux besoins particuliers de chaque établissement.

4/ Le budget

- Un budget total d'acquisition de documents qui s'élève à 12 000 € en 2024

Le budget total d'acquisition documentaire a été de 20 411 € en 2021, dont 11 409 € pour les livres, 1544 € pour les CD et 3210 € pour les DVD.

Le budget total d'acquisitions documentaire a été de 14 250 € en 2022, dont 7 280 € pour les livres, 683 € pour les CD et 3336 € pour les DVD.

Le budget total d'acquisitions documentaire a été de 12 000 € en 2023, dont 8 100 € pour les livres, 750 € pour les CD et 3 000 € pour les DVD et jeux vidéo.

►► **Depuis 3 ans, le budget d'acquisitions pour les documents est passé de 20 411 € à 12 000 € soit une perte de 41.2%**

- Un budget d'investissement

Edition de la situation budgétaire, détail par chapitre
CTECO - CTE COMMUNES ST.AMARIN / PAL - Budget Principal / 2024

Date : 16/07/2025 - 09:49

Critères de l'édition :

Section : Investissement; Sens : Dépense; Ordre/réel : Réel et Ordre; SERVICES : MEDIA; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Exercices complets : Oui; Période identique sur exercices antérieurs : Non

Sens	So.	Chapitre	Compte	Total Prévo	Réalisé	% (Réali.	Disponible (rc.	% Disp.
D	I			8 600,00 €	6 476,14 €		2 123,86 €	
		21 - Immobilisations corporelles		1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €	
				0,00 €	0,00 €		0,00 €	
		21 - Immobilisations corporelles	21838 - Autre matériel informatique	650,00 €	606,00 €	93,23 %	44,00 €	6,77 %
				0,00 €	0,00 €		0,00 €	
			21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	5 850,00 €	4 812,94 €	82,27 %	1 037,06 €	17,73 %
			2188 - Autres Immobilisations corporelles	1 100,00 €	1 057,20 €	96,11 %	42,80 €	3,89 %

III/ ACTIVITE DOCUMENTAIRE

- Nombre de documents en collection (livres, CD, DVD, livres audio, livres numériques, jeux vidéo
- Les acquisitions
- Taux de rotation
- Mise en valeur des collections

• 1/ Nombre de livres en collection

Nombre d'exemplaires par Type de document		
	2023	2024
Type de document	Nombre d'exemplaires	Nombre d'exemplaires
Livres adultes	8986	9556
Livres jeunesse	8332	8277
Périodiques adultes	542	466
Périodiques Jeunesse	329	305
Livres lus adulte	242	235
CD adulte	2047	1974
Vidéos adultes	1051	1098
Vidéos jeunesse	404	435
Livres numériques	350sur chaque tablette	350 sur chaque tablette
Liseuses	4	4
CD jeunesse	101	101
Livres lus jeunesse	17	11
Jeux vidéo	128	144
Total	22179	22602

	2021		2022		2023		2024	
Type de document	Fonds total	Dont prêt BDA 68	Fonds total	Dont prêt BDA 68	Fonds total	Dont prêt BDA 68	Fonds total	Dont prêt BDA 68
Livres adultes	8668	699	8975	632	9605	619	9555	633
Livres jeunesse	8769	308	8986	414	8706	371	8280	476
Périodiques adultes	281	0	413	0	543	0	156 titres et 15 abonnements différents	0
Périodiques Jeunesse	143	0	236	0	331	0	180 titres et 12 abonnements différents	0
Livres lus adulte	234	310	239	11	246	4	235	25
Livres lus jeunesse	16		16	1	21	4	18	0
CD adulte	2458		2202	134	2222	175	1996	251
CD jeunesse			97	11	129	28	112	21
Vidéos adultes	1617	507	1555	413	1438	293	1187	174
Vidéos jeunesse			479	67	494	70	445	41
Livres numériques						0	350 ebooks sur 4 liseuses	
Jeux vidéo			93	0	132	0	146	0

→ Les liseuses

Mise en place du service des liseuses qui sont disponibles au prêt (uniquement sur les cartes adultes) depuis début juillet 2017. **Chacune des 4 liseuses empruntables est chargée de plus de 350 livres numériques (fictions, tous genres).** La liste des titres disponibles sur les liseuses est consultable en ligne et sur un catalogue papier spécifique disponible à la médiathèque.

Pour les liseuses, nos usagers les demandent particulièrement aux **périodes de vacances** ; ils semblent donc plus sensibles au gain de place (des centaines de livres accessibles sur un support de petite taille) que permet la liseuse qu'à la lecture numérique proprement dite.

→ Les tablettes

De plus, rappelons qu'à la médiathèque le manque de moyens humains et de compétences globales autour du numérique au sein de l'équipe pèse sur la gestion cohérente d'un parc de tablettes qui, pourtant, pourrait bien fonctionner sous réserve d'un suivi régulier. L'effort doit être dès lors mis sur la construction d'animations régulières en lien avec la médiation numérique auprès du public (par exemple : heures du conte numérique pour les enfants, ateliers de sélection d'applications autour d'une thématique particulière, mis en avant d'applis coups de cœur, etc.). Les possibilités sont très vastes et ne demandent qu'à être réfléchies mais nécessitent obligatoirement l'investissement d'un agent supplémentaire disposant des compétences appropriées.

Autre aspect à prendre en compte : l'évolution du progrès technologique a permis à nombre d'usagers de pouvoir accéder à internet et à des applications via leurs propres écrans avant que la médiathèque n'ait pu inaugurer la mise en place de ce service. Les usagers utilisent donc leur propre matériel. Ceux qui n'en possèdent pas, n'ont à ce jour, pas montré de curiosité particulière pour ce support. D'où la nécessité de ne pas faire des tablettes un simple support de démonstration visuelle, uniquement présent pour s'aligner aux tendances sociétales. **Comme cela est précisé plus haut, les logiques commerciales et marchandes sont loin d'être les nôtres ; raison de plus pour construire de la médiation culturelle et utiliser nos tablettes dans le cadre d'activités diverses.**

➔ Les jeux vidéo

À la fin de l'année 2021, il a été question de réfléchir autour d'un lancement de **prêt de jeux vidéo**. Les avantages d'un tel projet sont multiples : élargir l'accès à un média qui reste onéreux pour beaucoup de personnes, étendre notre offre documentaire qui se veut la plus diversifiée possible, permettre la mise en place future d'animations autour d'un public ado assez peu représenté en bibliothèque, combler l'offre quasi inexistante de la médiathèque départementale sur ce domaine, etc.

Après en passage en Bureau puis Conseil de la Communauté de Communes, le projet a été validé. De ce fait, 27 jeux vidéo ont pu être achetés chez Cultura pour commencer à créer un fonds. De plus, une **Nintendo Switch** et la toute dernière **PlayStation 5** ont été acquises sur le budget d'investissement, afin de permettre à la fois l'organisation dans notre salle d'animation de tournois de jeux pour les années à venir, tout en laissant la possibilité à des abonnés intéressés de tester des jeux.

Les modalités de prêt (nombre de jeux empruntables, conditions d'accès) ont été réfléchies fin 2021, pour une **mise en service officielle en début d'année 2022**.

Depuis la création de ce fonds (2022 + 2023 + 2024) il y a eu 1312 prêts.

Nombre de documents adulte et jeunesse tous supports confondus :

Livres : 17835

Périodiques : 27 abonnements et 336 titres

Livres lus : 253

CD : 2108

DVD : 1632

2/ Les acquisitions

En 2024, la médiathèque a acheté :

- 421 livres adulte
- 309 livres jeunesse
- 1 nouvel abonnement en section jeunesse : Le Petit Léonard
- 41 CD en adulte
- 45 DVD en adulte
- 26 DVD en jeunesse
- 4 jeux vidéo en adulte
- 11 jeux vidéo en jeunesse

Le personnel de la médiathèque s'occupe intégralement de l'équipement de tous les documents : veille documentaire, gestion du tableau de suggestions des lecteurs, devis, commandes et réceptions des colis des fournisseurs, vérification de la commande, catalogage, étiquetage, estampillage, plastification des documents, mise en ligne sur le site de la médiathèque etc

En 2024, l'équipe a équipé 1092 documents, ce qui constitue une charge de travail importante.

3/ Le taux de rotation

Le taux de rotation permet de mesurer l'intérêt que le public porte aux collections de la bibliothèque.

Il indique le nombre d'emprunts des documents sur une durée donnée, le plus souvent une année. Plus le chiffre est élevé, plus le taux d'utilisation est intensif.

C'est un indicateur qui permet d'évaluer l'adéquation de la collection à la demande du public.

Il est calculé sur 12 mois sachant que la durée de prêts de tous les documents est de 6 semaines avec une possibilité de prolonger les documents si l'abonnement de la carte est à jour, si les documents ne sont pas en retard ou réservés par d'autres lecteurs.

En moyenne la durée de prêt des bibliothèques en France est de 3 semaines de prêt.

- Taux de rotation livres adultes : 1.493 %
- Taux de rotation livres jeunesse : 1.751 %
- Taux de rotation CD adultes : 0.757 %
- Taux de rotation CD jeunesse : 0.619 %
- Taux de rotation DVD adulte : 1.879 %
- Taux de rotation DVD jeunesse : 1.897 %
- Taux de rotation Jeux vidéo : 1.8 % (en jeunesse)

/ Mise en valeur des collections

La médiathèque met systématiquement en valeur ses collections grâce aux tables de nouveautés situées principalement dans l'entrée de la structure, mais également sur les présentoirs en tête de gondole. L'équipe met également en avant des ouvrages sur des thématiques liées au calendrier, fête, événements culturels...

La mise en avant de documents sonores se fait également durant le service public en proposant une diffusion collective d'un CD sélectionné par un membre de l'équipe et dont la jaquette est en présentation sur la banque de prêt.

Des présentations de nouveautés ou thématiques sont également proposées au le site internet de la médiathèque : www.mediathèque-valamarin.fr

IV/FREQUENTATION ET PUBLICS

En 2023, 11963 personnes ont passé la porte de la médiathèque (5824 personnes au premier semestre, 6139 au deuxième semestre).

En 2024, 11724 ont passé la porte de la médiathèque (6383 personnes au premier semestre, 5341 au deuxième semestre).

On constate donc une légère baisse de 2% sur l'année 2024 par rapport à 2023.

Il n'y a pas de raison particulière à cette baisse, la fréquentation du public est très aléatoire.

La médiathèque compte au **31 décembre 2024, 1521 abonnés (individuels et collectivités) dont 196 nouvelles inscriptions** : sur la base de 12097 habitants selon donnée INSEE 2021 soit 12.6 % de la population de la Vallée de Saint-Amarin. Le nombre d'inscrits est assez stable depuis 2014.

Au sein de la Communauté de Communes, les abonnés viennent majoritairement des communes les plus peuplées et proches : Saint-Amarin, Husseren Wesserling, Fellingring, Oderen, Moosch, Kruth, Ranspach, Geishouse, Mitzach, Urbès, Malmerspach, Mollau, Storckensohn.

Maintenant, il est important de prendre en compte les emprunteurs actifs. **Un emprunteur actif est un usager à jour de son inscription et ayant emprunté au moins un document dans l'année civile.** En voici les statistiques détaillées :

Nombre d'abonnés actifs par Age et par Sexe en 2023			
Age	Masculin	Féminin	Total
De 0 à 14 ans	262	276	538
De 15 à 29 ans	15	49	64
De 30 à 44 ans	42	130	172
De 45 à 59 ans	26	106	132
De 60 à 74 ans	51	161	212
De 75 à 89 ans	24	46	70
90 et +	1	2	3
Total	421	770	1191
Nombre d'abonnés actifs par Age et par Sexe en 2024			
Age	Masculin	Féminin	Total
De 0 à 14 ans	282	275	557
De 15 à 29 ans	22	38	60
De 30 à 44 ans	38	123	161
De 45 à 59 ans	31	95	126
De 60 à 74 ans	54	163	217
De 75 à 89 ans	25	50	75
90 et +	1	2	3
Total	453	746	1199

La médiathèque a donc enregistré 85 inscriptions supplémentaires en 2024, par rapport à 2023

Les prêts

Nombre de prêts par Type de document en 2023	
Type de document	Nombre de prêts
Livres adultes	11670
Livres jeunesse	19103
Périodiques adultes	826
Périodiques Jeunesse	461
Livres lus	216
Documents sonores	1494
Vidéos adultes	1938
Vidéos jeunesse	1361
Livres numériques	0
Liseuses	21
Documents sonores jeunesse	185
Livres lus jeunesse	28
Jeux vidéo	300
Total	37603

37 603 prêts ont été enregistrés en 2023, dont 11 670 pour les adultes et 19 103 pour les enfants.

Nombre de prêts par Type de document en 2024	
Type de document	Nombre de prêts

Livres adultes	12954
Livres jeunesse	23716
Périodiques adultes	841
Périodiques Jeunesse	1119
Livres lus adulte	169
Livres lus jeunesse	20
CD adulte	1282
CD jeunesse	233
DVD adulte	1962
DVD jeunesse	1515
Liseuse	13
Jeux vidéo adulte	22
Jeux vidéo jeunesse	593
Total	44439

44439 prêts ont été enregistrés en 2024, dont 12954 en adulte et 23716 pour les enfants

Les prêts ont augmenté de 18 % en 1 an

V/ LA MÉDIATHÈQUE, UN LIEU DE VIE ET DE RENCONTRES

1/ Ouverture et fréquentation du dimanche

Il a été décidé que, lorsque le Pavillon des Créateurs propose une animation le dimanche, l'ouverture dominicale mensuelle de la médiathèque se ferait à cette même date et ce dans le but de favoriser la fréquentation du lieu en multipliant les raisons d'y venir et permettant ainsi aux visiteurs de découvrir la médiathèque à l'occasion de ces manifestations. Il n'est plus question d'ouvrir un dimanche par mois comme c'était le cas les années précédentes.

En 2021 et 2022, à l'exception de la Fête du Livre, il n'y a eu aucune manifestation dans la Pavillon donc pas d'ouverture sur la journée du dimanche.

Par contre en 2023 et 2024, la médiathèque a participé à la Fête de Noël au CAP de Saint Amarin en proposant durant 2 après-midi des séances de contes et des ateliers de travaux manuels, surtout pour le jeune public.

2/ Des animations et activités variées et pour tous

Diverses animations pour tous les âges sont proposées durant l'année, certaines en partenariat avec des organismes locaux ou régionaux, d'autres s'inscrivant dans un mouvement national (Nuit de la Lecture, Partir en livre...)

Au total, sur l'année 2024, 36 actions ont été programmées et ont permis de toucher 370 personnes.
La médiathèque a organisé :

- des ateliers arts manuels
- Nuit de la lecture
- animations avec le collège
- 7 séances avec l'Association Lire et Faire Lire
- 4 ateliers jeux de société avec la Ludo d'Emilie
- des rencontres régulières tout au long de l'année avec l'IME de Thann, le Relais Petite Enfance, les Petites Bout'thur
- atelier théâtre pour les enfants

- Contes et légendes de la forêt avec Arbôvie
- 2 ateliers cosmétiques DIY avec le SM4
- 2 concert (fête de la musique et Noël)...

Plusieurs expositions ont été mises en place tout au long de l'année grâce au partenariat avec la BDA et la Nef des Sciences de Mulhouse.

Durant cette année 2024, l'équipe n'était pas tout à fait au complet car un agent est parti en retraite fin juillet 2024 et son remplaçant n'est arrivé qu'en décembre.

Toutes les animations sont proposées gratuitement par la médiathèque.

Le budget animation pour l'année 2024– animations de la Fête du Livre comprises - s'élève à **4 500 € idem à celui de 2023**. Il était de **5 400 €** en 2022.

Il est à noter que depuis plusieurs années, certaines animations que nous effectuons, notamment les actions et activités manuelles et lectures à haute voix sont accessibles à des groupes en petits nombres. En dehors des concerts, nous remarquons que les animations adultes ont plus de mal à trouver leur public.



VI/ ACTIONS ET ANIMATIONS EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES INSTITUTIONNELS DE L'INTERCOMMUNALITE

1/ Avec les écoles

Un service exigeant en moyens humains !

Depuis leur création, ces accueils scolaires sont construits sur des activités ludo-pédagogiques en lien avec un thème que nous choisissons pour le côté « livre » : lecture d'une histoire, jeux créés par l'équipe en lien avec le thème pour enrichir le vocabulaire, l'imagination, la connaissance de l'espace et du classement des collections de la médiathèque, ou simplement... s'amuser !. Le thème est décliné en activités différenciées en fonction du niveau des classes accueillies. La thématique retenue et déclinée pour toutes les classes (maternelles et élémentaires) : Les Jeux Olympiques 2024

Pour être effectuées dans des conditions satisfaisantes en matière d'accompagnement des enfants, les accueils de



classes nécessitent un dédoublement de la classe sur les activités « livres » et parfois pour les activités « musique et son », ce qui a été le cas cette année.

En 2024, 360 enfants ont été accueillis à la médiathèque, il y a eu 5 classes de maternelle et 13 classes d'élémentaire.

Cette baisse du nombre de classes accueillis s'explique par le fait de fusion de plusieurs classes et de plusieurs écoles désormais regroupées en RPI.

En 2023, 499 enfants ont été accueillis à la médiathèque. Il y a eu 12 classes de maternelle et 15 classes d'élémentaire.

En outre, il est désormais possible pour chaque classe se rendant à la médiathèque de repartir à la fin de l'accueil avec un document imprimé (BD, roman, album...) qu'il ramène en classe pour une durée de 6 semaines. Le responsable de la classe se charge ensuite de rapporter l'ensemble des documents.

- L'accueil spécifique de la classe ULIS de Saint-Amarin

La médiathèque accompagne depuis quelques années la **classe ULIS de madame Bonnet dans un projet pédagogique spécifique et pluri-annuel : accompagner les enfants de la classe dans la construction de leur identité de lecteur.**

Pour l'enseignante, les objectifs principaux pour les enfants sont :

- S'approprier progressivement un autre lieu et des règles de vie qui y sont liées
- Se repérer globalement sur la position géographique des différents types de documents ; savoir formuler une demande claire au bibliothécaire pour rechercher un document précis
- Choisir chacun 2 ou 3 livres qui seront empruntés sur la carte spéciale de l'enseignante. Les enfants les liront lors de temps aménagés en classe
- Gagner en confiance dans son rapport au livre ; développer sa curiosité et le plaisir de lire, chacun à son rythme.



Pour ce projet, il s'agit pour la médiathèque d'avoir un agent présent et disponible afin d'enregistrer les prêts et retours ainsi qu'orienter les enfants, leur expliquer le classement, conseiller l'enseignante si besoin. Cet accueil spécifique se fait sur une heure de fermeture au public, le vendredi matin.

La visite de la classe ULIS dure entre 45 min et 1 heure. Lors de la première année, la classe ULIS venait 1 fois entre chaque petites vacances. Pour cette deuxième année, le rythme était d'une fois par mois.

2/ Avec le Relais Petite Enfance

Comme chaque année, le projet de rencontre bimestriel « le RAM/Relais Petite Enfance à la médiathèque » est reconduit, en gardant l'objectif de **séances co-construites et co-animées par les personnels des deux structures.**

4 séances ont effectivement été assurées le mercredi matin à 10h pendant les heures d'ouverture de la médiathèque durant 40 à 45 minutes.

3/ Avec l'IME de Thann

Les enfants ont été accueillis 8 fois à la médiathèque, par groupe de 6 enfants entre 6 et 10 ans. Les séances de contes et découverte du livre doivent être courtes, dynamiques, légères pour captiver les enfants qui ont souvent des soucis pour se concentrer. Chaque enfant choisit un livre qu'il rapporte à la structure ce qui permet de pouvoir l'exploiter jusqu'à la prochaine séance.

4/ Les autres partenariats institutionnels

➔ Partenariat avec la Bibliothèque d'Alsace (Médiathèque Départementale du Haut-Rhin)

Pour rappel, la Bibliothèque Départementale d'Alsace (BdA) est un service du Département du Haut-Rhin chargé de la **politique de Lecture Publique, le développement et l'accompagnement de bibliothèques ou de réseaux intercommunaux dans le Haut-Rhin**. De l'aide à la création de la bibliothèque à la mise à disposition de documents en passant par l'action culturelle ou la formation, la Bibliothèque Départementale d'Alsace apporte son ingénierie pour favoriser l'accès de tous à la culture. Environ 80 établissements sont ainsi mis en réseau.

La Bibliothèque Départementale d'Alsace coordonne et déploie dans le réseau deux temps forts d'action culturelle afin de fédérer le réseau autour de projets communs, de valoriser l'action des bibliothèques comme créateurs de lien social tout en proposant une nouvelle offre culturelle sur le territoire. Depuis sa création, l'Etoffe des Mots participe à ces actions de réseau :

➔ Partenariat avec l'association Lire et Faire Lire

Un partenariat s'est conclu en 2017 avec l'association **Lire et Faire Lire**, engagée dans la promotion de la lecture auprès du jeune public. Le partenariat a été reconduit en 2018 et 2019. En 2024, un rendez-vous mensuel est de nouveau proposé le mercredi après-midi à la médiathèque, le public est de plus en plus intéressé par cette animation. Cette année il a été décidé de ne plus scinder les séances par rapport à l'âge des enfants, auparavant il y avait une séance pour les 3-6 ans puis une autre pour les 6-10 ans. Dorénavant tous les âges sont confondus et les bénévoles s'adaptent au public présent sur le créneau.

5/ La Fête du Livre



La médiathèque a repris depuis quelques années l'organisation de la Fête du Livre qui se tient le dernier dimanche du mois de septembre.

Cette manifestation rassemble une centaine d'auteurs, libraires, éditeurs autour de la passion commune des livres.

Cette manifestation culturelle et festive propose également une bourse aux livres et des animations pour adultes et enfants tout au long de la journée.

VI/ QUELS PROJETS ?

1/ Les publics éloignés

L'équipe de la médiathèque est sensible à la question des publics éloignés de la lecture et souhaite renforcer l'inclusion sociale qu'elle peut apporter au territoire.

Ayant pour l'instant du mal à établir un contact avec les personnes en charge de l'animation dans les EHPAD voisins, nous avons profité qu'une éducatrice de la maison Émilie fréquente la médiathèque pour évoquer notre intérêt pour les publics particuliers.

- **Mise en place d'un service de portage à domicile (début 2022) mais abandonné courant 2023 faute de personnes intéressées.**
- **Ce service pourrait être à nouveau proposé si la demande s'en fait sentir.**

Les objectifs sont multiples :

- Permettre aux habitants de la Vallée n'ayant pas de véhicule personnel, ou se trouvant dans l'incapacité, même temporaire, de se déplacer, d'avoir accès aux services de la Médiathèque.
- Donner une nouvelle visibilité à la Médiathèque sur l'ensemble du territoire en décroissant son offre documentaire.
- Pallier à la suppression des bibliobus de la BdA qui jusqu'ici desservaient certaines communes de la Vallée → Felling, Mitzach, Saint-Amarin, Ranspach, Oderen et Mollau
- Service public, tout simplement et lutter contre la solitude des personnes âgées

2/ La Micro Folie



- **Installation d'une Micro-Folie, musée d'art numérique**

Permet l'accès à des collections numérisées en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux (Centre Pompidou, musée d'Orsay, Louvre, etc.).

Objectif :

- Animer le territoire en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous.
- Réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès à de nombreux trésors culturels.
- Prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens et de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopération artistique.

La Micro Folie a été inaugurée le 25 mai 2024 au Cap de Saint Amarin mais le succès n'a pas été au rendez-vous, ni pour le tout public, ni pour les scolaires.

Une réflexion a d'emblée débiter autour de sa délocalisation à la médiathèque.

LES PAYSAGES, URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis 2020, deux comités consultatifs ont remplacé la commission Paysages Aménagement du Territoire et Forêt et la commission Écocitoyenneté avec une nouvelle répartition des compétences de chacun. Le Comité consultatif Environnement et Développement durable, animé par Mme PETER 5^{ème} Vice-présidente a en charge les questions d'Écocitoyenneté, de patrimoine et de rénovation énergétique.

Le comité consultatif Urbanisme et Aménagement du Territoire, animé par M. KARCHER, 6^{ème} vice-président est en charge du document d'urbanisme, de l'animation du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS), de la mobilité et du Gerplan.

Paysages et agriculture

Mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN)

Le programme d'action élaboré et validé en Conseil Communautaire le 1^{er} décembre 2023 a permis de recueillir les actions à réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale, privée, associative ou intercommunale.

Le montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2024 s'élève à 126 400 € HT dont 7 900 € d'actions portées par la Communauté de communes.

Mise en œuvre du programme d'action 2024

Actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale

Concours prairies fleuries

Organisé par la Chambre d'agriculture d'Alsace et la Parc des Ballons des Vosges, et le ce concours a pour objet de mettre en lumière les qualité agro écologiques des espaces pastoraux de montagne.

Les éleveurs participent sur la base du volontariat. Cette année l'accent a été mis sur les landes et parcours (espaces pâturés plutôt que fauchés) dont les conditions d'exploitation sont plus difficiles mais dont l'impact sur le cadre de vie, la faune, la flore et la ressource en eau est majeur.

C'est Eric CATTENOZ, éleveur à Geishouse qui a remporté le concours général national et reçu son prix lors de salon de l'Agriculture à Paris.

Commande groupée d'arbustes « Plantez le décor »

En 2024 l'opération de commande groupée d'arbuste a permis la commande et la plantation de 287 arbustes locaux champêtres.

Depuis 2010 ce sont près de 7 000 arbustes qui ont été distribués à 560 participants sur le territoire de la CCVSA représentant une haie continue de plus 7 km de long.

Budget : 2 366 € TTC, dont 50% subventionnés par la CeA dans le cadre du Gerplan.

Développement agricole, gestion du territoire

Programmation et suivi d'améliorations pastorales

La Communauté de communes accompagne le montage des dossiers administratifs et technique et suit les améliorations pastorales. Cet outil d'aménagement paysager permet à la fois de recréer des espaces agricoles et d'améliorer le cadre de vie de la commune.

Suivi dégâts grands ongulés

Le suivi des dégâts des grands ongulés sur les prairies agricoles est porté par le PNRBV à l'échelle de son aire d'influence. Plusieurs sites et éleveurs sont concernés dans la vallée. L'opération consiste en la comparaison par pesée des prélèvements d'herbe réalisés à l'extérieur et à l'intérieur d'un enclos installé en début de saison par les éleveurs volontaires. Ce suivi est réitéré tous les ans. Il permet de

sensibiliser sur le niveau de perte fourragère liée à la pression des ongulés (cerf, biche, chevreuil,) qui atteint en moyenne 30 % sur le territoire.

*Mobilisation en faveur de la poursuite des opérations de reconquête
agropaysagères dans le massif vosgien.*

Depuis 2015 les freins administratifs, règlementaires et financiers se sont accumulés et mettent en péril la poursuite des réouvertures paysagères et agricoles à l'échelle nationale. La Communauté de communes très impliquée sur ces sujets a coorganisé avec l'Association du Massif Vosgien (AMV) et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) une journée de rencontre des élus et techniciens du massif vosgien sur la poursuite de la reconquête pastorale du massif. Cette journée a été l'occasion de faire le point sur les contributions de l'élevage de montagne à la vivacité et à la qualité de nos territoires et sur les difficultés imposées par les récentes évolutions législatives.

La Communauté de communes contribue par ailleurs à la réflexion pour faire évoluer la réglementation au sein du groupe de travail thématique du Conseil National de la Montagne au sein du Commissariat Général à l'Égalité de Territoires.

Urbanisme

Aménagement de la friche industrielle de Wildenstein

En 2020, la Communauté de Commune acquiert l'ancien parc industriel textile de Wildenstein dans le but de le sauvegarder et d'en faire un nouvel usage. En 2021, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges lance une résidence d'architecture sur la thématique « Pour de nouvelles ruralités ». Le groupement composé des ateliers NA, Mayker Architectes et les BOnnes MATières, sélectionné pour la résidence, s'installe sur le site et y travaille durant l'automne afin de trouver des premières pistes pour de nouvelles fonctionnalités du site. Une restitution de la résidence d'architecture a été réalisée en février 2022. En 2023, la CCVSA commande une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) financée par la Région Grand Est pour réaliser une étude pré-opérationnelle de la réhabilitation du site.

En 2024, le service Aménagement du Territoire et Habitat et la commune de Wildenstein recherchent conjointement des subventions pour assurer la sécurisation du site.

Déploiement des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

La CCVSA et le Pays Thur Doller ont accompagné les communes à définir les zones d'accélération des énergies renouvelables sur leur territoire tel qu'indiqué dans la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

L'ensemble des communes et la Communauté de Communes ont délibéré à ce sujet en 2024.

Application du droit de sols

La Communauté de communes assure pour le compte des communes l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol depuis que l'État s'est désengagé de cette mission.

En 2024 le Service a instruit 717 actes, soit 302 certificats d'urbanisme d'information (CUA), 4 certificats d'urbanisme opérationnel (CUB), 336 déclarations préalables (DP), 63 permis de construire (PC) dont 34 pour des maisons individuelles ou annexes (PCMI) avec 12 modificatifs (PC/M), 2 transferts (PC/T) et 12 permis de démolir (PD).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, de certificats d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) par voie dématérialisée ainsi en 2024, 434 dossiers ont ainsi été déposés via le portail de saisie en ligne : 89 DIA, 203 Cua, 109 DP, 28 PC/PCMI, 5 PD.

Mobilité

Accompagnement technique pour l'aménagement d'une piste cyclable à Felling sur la rue d'Husseren

La CCVSA accompagne techniquement la Commune à définir ses besoins d'aménagement en cheminements doux entre son centre et le Parc de Wesserling afin de permettre une connexion sécurisée. Le service « Aménagement du Territoire » réalise une étude de faisabilité pour le compte de la Commune.

La commune d'Husseren Wesserling reporte le projet de piste cyclable au prochain mandat.

Etude pour le déploiement des abris à vélo sur le territoire

La CCVSA réalise en 2024 un diagnostic en régie pour analyser la couverture des stationnements vélos afin de permettre son amélioration sur les prochaines années.

Déploiement d'un service de location de vélos à assistance électrique à l'échelle du Pays Thur Doller

Le Pays Thur Doller lance en 2024 un projet de service de location de VAE et souhaite acquérir à l'échelle des 3 Communautés de Communes, une flotte de 40 VAE. Ce projet permet de sensibiliser les habitants à l'usage du vélo du quotidien et permettra une location mensuelle avant achat éventuel de vélos électriques.

En 2024, le service Aménagement du Territoire et Habitat participe au projet de déploiement et à la constitution du marché public pour un premier usage en 2025.

L'EAU ET L'ASSINISSEMENT

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les services font l'objet d'un contrat de délégation de service public pour les Services Eau Potable, Assainissement et Assainissement Non Collectif et la gestion des réseaux d'Eaux pluviales pour une durée de 8 ans avec le délégataire SAUR, soit une échéance au 31 août 2029.



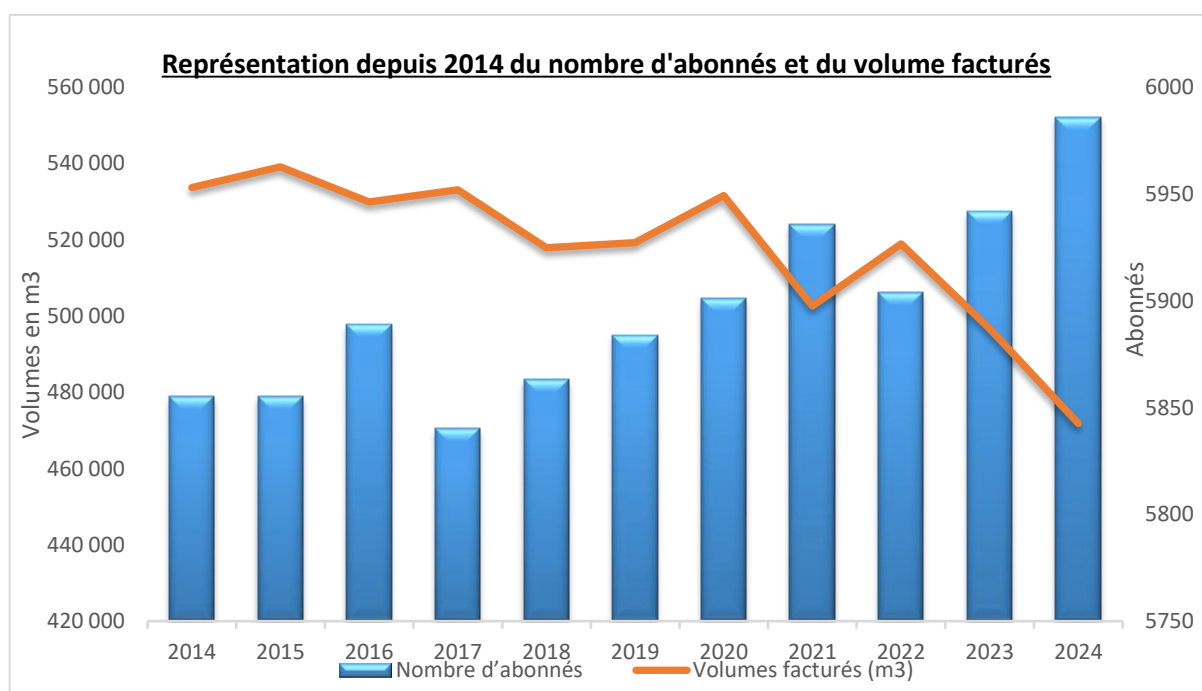
L'eau potable

Abonnés et volumes facturés

	2020	2021		2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	5901	5936 SUEZ au 31/08	5897 SAUR au 31/12	5904	5942	5986
Volumes facturés (m³)	529 378	502 624	NC	518 922	496 677	471 810
Consommation moyenne par abonnement domestique (m3)	90.1	84.67	NC	87.89	83.58	78.82

Le nombre d'abonnés est stable depuis plusieurs années. Le volume facturé est quant à lui en forte diminution :

-5,01% par rapport à l'année précédente.



Depuis 2014, les volumes facturés sont en baisse (-11%) bien que le nombre d'abonnés soit en très légère augmentation.

Travaux réalisés dans le cadre du contrat d'affermage

	2020	2021	2022	2023	2024
Réparations sur canalisations	10	16	18	22	25
Réparations sur branchements	14	9	45	41	35
Nouveaux branchements	11	33	16	20	19
Branchements renouvelés	94	57	45	41	35
Compteurs renouvelés	174	52	1 238	1 400	235

235 compteurs ont été renouvelés en 2024. Un programme important de renouvellement continuera en 2025.

35 branchements ont été renouvelés, dont 8 en préventif et 27 suite à une fuite.

Comme prévu dans le contrat, le délégataire a également renouvelé des équipements électromécaniques :

Communes / sites	Nature des travaux	Montant HT
Ranspach – Réservoir	Pompe doseuse javel	1 500€
Storckensohn – Réservoir	Pompe doseuse javel	1 500€
Urbès – Réservoir	Pompe doseuse javel et assécheur d'air	5 250€
Wildenstein – Pompage	Pompe de surface 2	2 750€
Goldbach – Réservoir	Moteur, pompe et 4 vannes	1 469€
Fellering – Usine de traitement	Pompe immergée	5 000€

Le renouvellement d'équipement est nécessaire au bon fonctionnement des réservoirs.

Investissements réalisés par la Communauté de Communes

Les opérations réalisées par le Délégataire

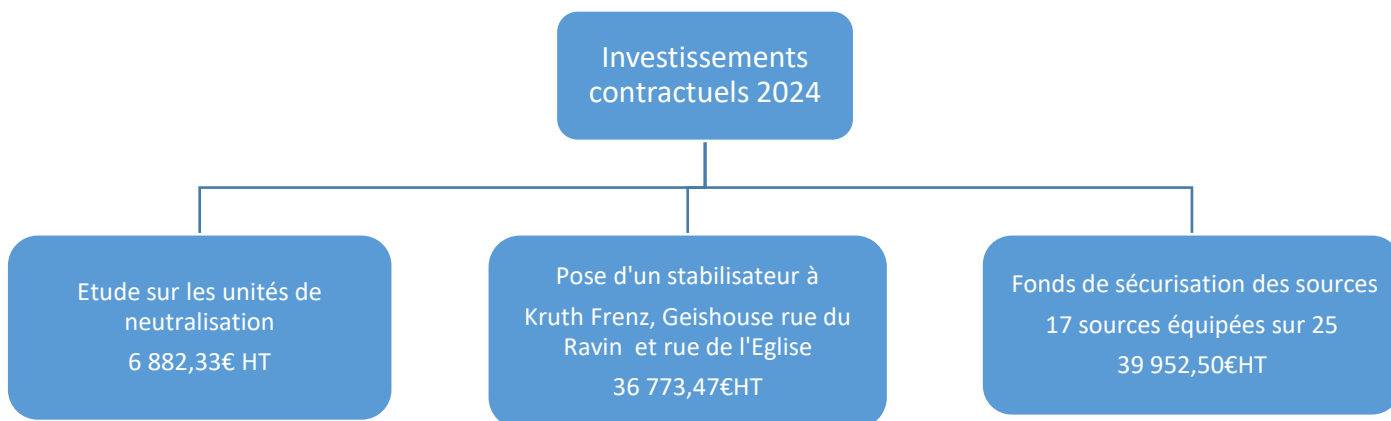
Dans le cadre de délégation du service public, la société SAUR s'est engagée à réaliser des investissements pour le compte de la Communauté de Communes.

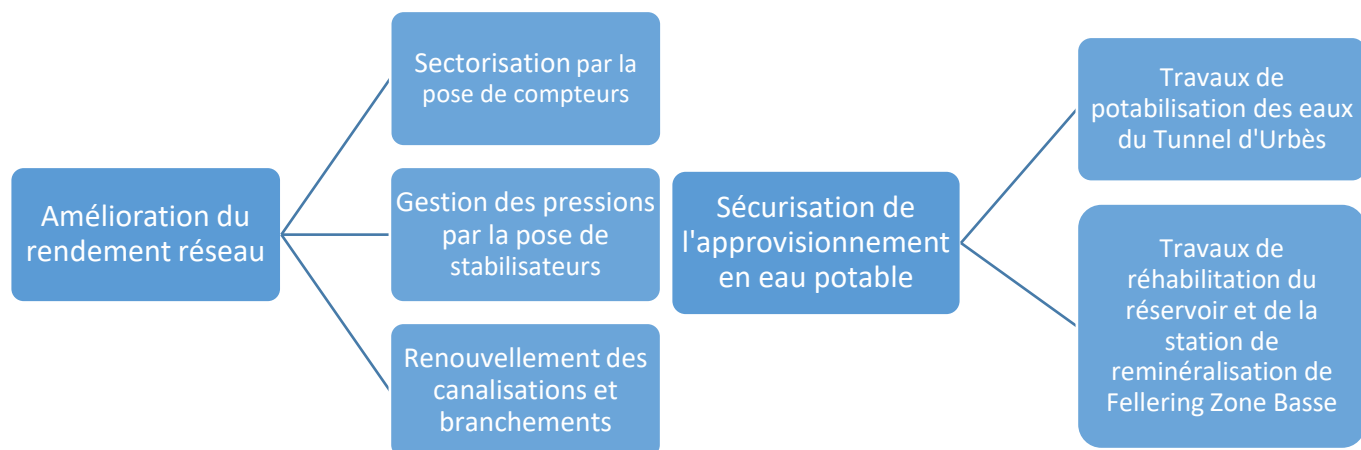
Les opérations d'investissements réalisées par la Collectivité

Investissements réalisés en 2023	Montant total HT
Fellingring - Déshumidificateur	3 983,38€
Fellingring - Pose d'une vanne sur le poteau incendie rue Baechel	504,90€
Geishouse - Pose d'une vanne sur le poteau incendie au 4 rue de St-Amarin	1 711,67€
Husseren-Wesserling - Pose d'une vanne sur le poteau incendie rue du Chauvelin	504,90€
Mitzach Réservoir - Déshumidificateur	3 983,38€
Mitzach - Pose d'une vanne sur le poteau incendie Grand rue	684,13€
Moosch Réservoir - Pose d'un clapet anti-retour	984,00€
Oderen - Pose d'une vanne sur le poteau incendie rue du Fossé	739,99€
Saint-Amarin - Pose d'une vanne sur le poteau incendie rue du Cerf	739,99€
Storckensohn - Pose d'une vanne sur le poteau incendie rue de Mollau	690,65€
Interconnexion Kruth/Wildenstein - Fourniture et pose d'un poste de chloration autonome	4 782,15€
Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration en eau potable	9 640,00€
ACCORD CADRE POUR DIVERS TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES EN EAU POTABLE	
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Mitzach	48 341,36€
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Storckensohn	32 552,24 €
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir d'Husseren-Wesserling	56 636,21 €
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Ranspach	110 336,58€
Marché de travaux au Tunnel d'Urbès – création d'une station de traitement	442 997,38€
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Fellingring Zone Basse et station de reminéralisation	9 575,00€
ACCORD CADRE POUR L'AMELIORATION DU RENDEMENT ET EXTENSION DE RESEAU EAU POTABLE	
Bon de commande n°1 : Husseren rue de la Gare et rue des Vergers	50 445,00€
Total	779 092,92 €

Les réservoirs de Storckensohn, Mitzach et Ranspach ont été réceptionnés en 2024 et les travaux au Tunnel d'Urbès se poursuivent.

En 2024, la Communauté de Communes a réalisé des travaux en eau potable pour 862 701,22€ (investissements contractuels inclus).





Les travaux d'amélioration du rendement de réseau ont débuté en 2024 avec le bon de commande n°1 sur la commune d'Husseren-Wesserling. D'autres travaux vont être réalisés en 2025 à Husseren-Wesserling, Fellingering, Storckensohn ou encore Saint-Amarin.

Une étude permettra, en 2025, de définir les travaux à réaliser pour raccorder les quartiers suivants au réseau public d'eau potable :

- Fellingering rue du Baechel
- Moosch rue du Ruisseau
- Saint-Amarin Hintervogelbach.

Une clé de répartition des coûts entre la Communauté de Communes, les communes et les particuliers concernés sera proposée. Elle permettra de prendre une décision quant à la réalisation des travaux.

Un schéma directeur eau potable sera également à l'étude en 2025. Le but est de définir un plan d'action avec une priorisation de travaux d'investissement à réaliser, tout en prenant en compte les différentes études et travaux réalisés ces dernières années.



L'assainissement collectif

Abonnés, volumes facturés et contrôle de branchements

	2020	2021		2022	2023	2024
Nombre de branchements	5043	5071 SUEZ au 31/08	4815 SAUR au 31/12	5064	5158	4 886
Volumes facturés (m³)	461 703	466 836	-	395 039	430 178	397 722
Contrôle de branchements	225	114	-	57	117	114

Entre 2023 et 2024, le volume facturé a diminué de 5,57% poursuivant ainsi une tendance globale à la baisse depuis 2020.

En 2024, dans le cadre du contrat d'affermage, le délégataire SAUR a réalisé 114 enquêtes de branchements collectifs, dont 86 qui ont été réalisés en amont d'une vente. Le taux de conformité de l'ensemble de ces contrôles était de 85%.

Pour 2025, SAUR s'engage à réaliser 180 contrôles dans le cadre des engagements contractuels pour cibler les non-conformités plus anciennes et contrôler la bonne réalisation des travaux prescrits lors d'un précédent contrôle.

Travaux de renouvellement

Comme prévu dans le contrat, le délégataire a renouvelé les équipements électromécaniques suivants pour un montant total de 9 125€ HT :

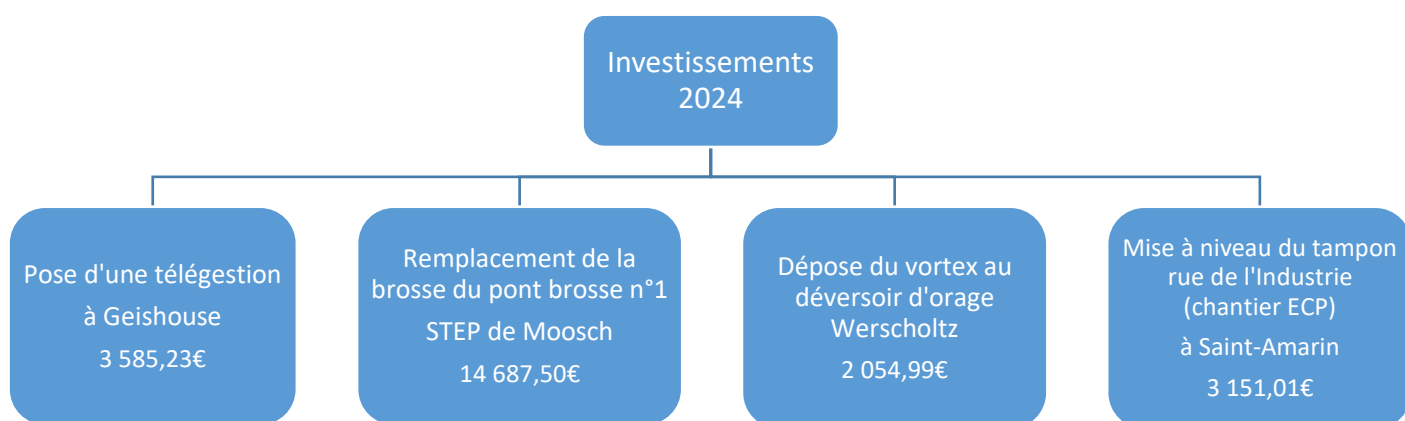
Commune	Site	Nature des travaux	Montant €/HT
Moosch	Station d'épuration	Débitmètre eau brute, pompe colature toutes eaux, vis de transfert et ballon anti-bélier	6 500€
Storckensohn	PR près de la Mairie	Pompe 1 et sonde de niveau piézométrique	2 625€

Investissements réalisés sur le système de collecte

Les opérations réalisées par le Délégataire

Selon les termes du contrat de délégation du service public, la société SAUR s'est engagée à réaliser des investissements pour le compte de la Communauté de Communes.

Les opérations réalisées par la Communauté de Communes



En 2024, la Communauté de Communes a réalisé des investissements à hauteur de 23 478,73€HT sur le système de collecte des eaux usées.

Station d'épuration de Moosch

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes facturés (m³)	455 337	461 703	466 836	395 039	430 178	397 722
Volumes entrant à la STEP de Moosch (m³)	1 715 511	1 602 224	1 305 888 SUEZ 476 799 SAUR	1 620 980	1 788 327	2 030 306

Pour l'année 2024, les volumes facturés ont diminués alors que le volume entrant à la Station d'épuration augmente de 13.5% par rapport à 2023.

Le réseau est très productif en eaux claires parasites et a pour une conséquence une surcharge hydraulique de la STEP. Cette dilution nuit à son bon fonctionnement car elles diluent les eaux usées et réduisent la capacité de transport disponible.

En 2024, davantage de débordements de réseau ont été observés lors d'épisodes pluvieux malgré le curage préventif.

Dans la station d'épuration de Moosch, les boues sont traitées puis valorisées en compostage. En 2024, cela représente 108 tonnes de matières sèches avec un taux de conformité de 100%.

Perspectives

Des projets seront à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service :

- **Renouvellement de la centrifugeuse** pour une meilleure déshydratation, une meilleure gestion des boues et une limitation des nuisances olfactives. Ce nouvel équipement permettrait de sécuriser un poste primordial dans le traitement des eaux usées de la vallée. La centrifugeuse actuelle est vétuste et vulnérable aux pannes.
- **Mise en place d'un dégrilleur en tête de station** qui permettrait de limiter les départs de macrodéchets vers le milieu naturel en période de forte pluie et quand le DO est en surverse. Cet équipement permettrait également de préserver les pompes du PR et la pompe de vidange du bassin d'orage qui seraient alors moins sujettes à des bouchages. Un effet positif se ferait également ressentir dans les ouvrages qui se colmatent progressivement en raison des déchets non retenus et qui s'y trouvent piégés.
- **Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le collecteur intercommunal longeant la Thur entre Saint-Amarin et Moosch** qui a été réattribué en 2024 suite à la liquidation judiciaire de l'ancien titulaire. Ces travaux ont vocation à limiter les volumes d'eaux claires parasites entrant dans la station d'épuration. Le montant de ce nouveau marché est de 1 079 996.20€TTC.
- **Modification du déversoir d'orage du Breuil à Saint-Amarin** qui a été identifié par SAUR comme étant une entrée d'eaux claires parasites dans le réseau. Par sa conception et suite au dépôt naturel au fond du ruisseau, ce déversoir d'orage capte une quantité d'eau estimée à 3000 m³/jour. Des travaux seront réalisés pour supprimer ces eaux claires.

- **Un schéma directeur assainissement** va être mis en place dans le but de définir les orientations stratégiques sur le mode de gestion des eaux usées et également des eaux pluviales. A terme, il va permettre de définir un plan d'action avec une priorisation de travaux.



L'assainissement non collectif

Répartitions des contrôles ANC réalisés par communes

Communes	Nombre de contrôle de conception	Nombre de contrôle de réalisation	Nombre de contrôle pour vente	Nombre de contrôle périodique
Fellering	0	2	3	10
Geishouse	2	1	2	5
Goldbach-Altenbach	2	4	0	4
Husseren-Wesserling	1	1	0	2
Kruth	3	1	0	4
Malmerspach	0	0	0	0
Mitzach	0	0	0	5
Mollau	0	0	0	2
Moosch	0	0	0	0
Oderen	1	1	0	11
Ranspach	0	0	0	2
Saint-Amarin	0	2	0	5
Storckensohn	0	0	0	3
Urbès	0	0	0	2
Wildenstein	0	0	0	1
TOTAL	9	12	5	56

Sur les 82 installations vérifiées, seulement 40 sont conformes. Le taux de conformité, qui s'élève à 48 %, demeure faible mais progresse par rapport à 2022. Des lettres de relance ont été envoyées en 2024 pour les cas de non-conformité, avec pour objectif d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de leurs installations ANC.

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

En matière d'équipements de sports et de loisirs, la Communauté de Communes a en charge la gestion des équipements communautaires suivants :

- ➔ Un centre aquatique situé à Fellingring, *fermé provisoirement pour travaux*, et les terrains de Tennis.
- ➔ Une salle de sport communautaire située à Moosch.
- ➔ Une salle de sport communautaire située à Fellingring, *fermée provisoirement pour économie (et stockage du matériel piscine) depuis septembre 2024*.
- ➔ Un gymnase multisport communautaire situé au collège de Saint-Amarin.
- ➔ Un boulodrome situé à Fellingring.
- ➔ Des itinéraires cyclables sur l'ensemble de la vallée de Saint-Amarin.

Le centre aquatique de Wesserling

Depuis plusieurs années, il a été réalisé de petits travaux ou actions pour tenter de diminuer les consommations de fluides. Malgré cela, l'inflation a engendré des coûts d'exploitation indécents !

Fin 2023, les élus de la CCVSA ont donc choisi de réitérer la fermeture hivernale du centre aquatique pour raisons économiques. Elle a eu lieu du 24 décembre 2023 au 03 mars 2024 inclus. Comme l'an passé, les abonnements des usagers ont pu être reporté afin de les fidéliser.

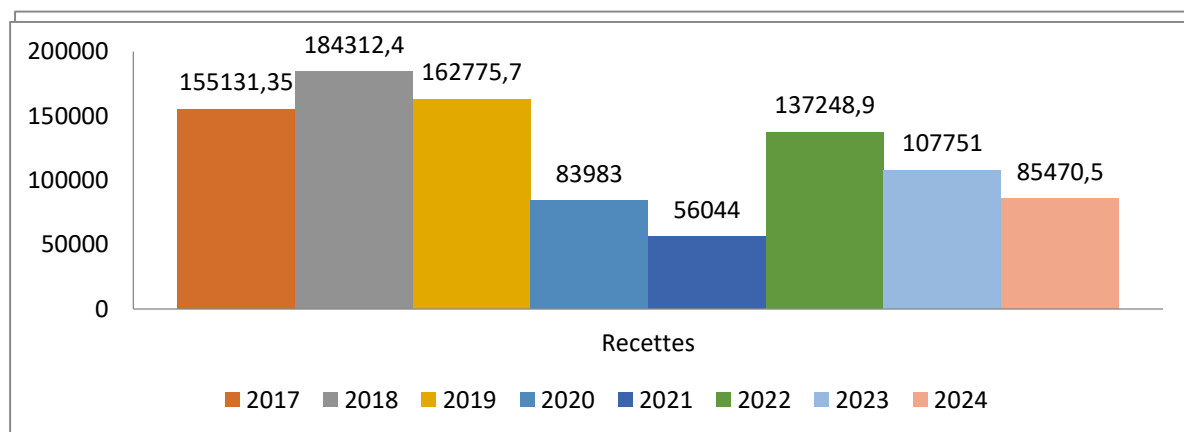
Cette fermeture hivernale est également l'occasion pour les agents du service d'effectuer la vidange annuelle obligatoire des bassins et le nettoyage complet de l'équipement.

Enfin, le centre aquatique a complètement fermé ses portes à partir du 2 septembre 2024 pour procéder aux travaux de réhabilitation et rénovation énergétique de l'équipement.

Au final, le centre aquatique n'a été ouvert que 6 mois sur l'année 2024.

La fréquentation

En 2024, le centre aquatique a pu enregistrer **29 894 entrées pour 85 470,50 € de recette**.



A ces chiffres doivent également s'ajouter l'accueil des associations sportives (1 502 passages en 2024) et des scolaires (3 843 passages en 2024), représentant seulement 1/3 des effectifs pour une année complète « habituelle ».

L'été 2024 a été bien fréquenté grâce à la météo... avec 21 424 entrées (soit 71,7 % des usagers de l'année) pour 56 154 euros de recettes (soit 65,7 % des recettes annuelles).

Sachant que l'équipement était ouvert que 6 mois dans l'année, on peut en conclure que 2024 était une très bonne année !

Les animations et les promotions

Il y a un large champ d'activités proposé aux usagers, et animé par les MNS du centre aquatique, en musique et avec un matériel varié : 5 séances par semaine d'aquabike, 1 séance par semaine d'aquasanté, 1 séance par semaine d'aquatonic, 5 séances par semaine de circuit training.

Pour les enfants, nous proposons toujours des séances de : bébés nageurs, jardin aquatique, leçons individuelles ou collectives, et goûters d'anniversaire.

Occupation du centre par les associations

Deux clubs sportifs se partagent les bassins plusieurs fois par semaine, à savoir le **CNHT** (Club Nautique Haute Thur) et le **PLK** (Plongeur du Lac de Kruth).

Et nous disposons toujours de créneaux spécifiques avec la **Maison Emilie** 1 fois par semaine.

Occupation du centre par les scolaires

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes accueille les enfants des écoles maternelles, élémentaires et les collégiens du Collège de Saint-Amarin. A cet accueil, s'ajoute également les frais de transport entre les établissements scolaires et les équipements sportifs.

Le food truck

Depuis l'été 2021, le food truck « o'tatouni burger » est présent dans le parc les jours de beau temps. Il paye une redevance de 8 euros par jour de présence, au-delà de 200 personnes présentes sur la journée à la piscine.

En 2024, il est donc venu 51 jours (sur 65 jours d'ouverture), et 28 jours lui ont été facturé, soit 224 euros.

Les terrains de Tennis

La zone tennis est composée d'un club house, de 2 terrains extérieurs en terre battue, 1 terrain extérieur en synthétique, et 1 bulle accueillant 1 terrain synthétique.

La zone tennis est dans l'ensemble vieillissante, même si les terrains en terre battue sont refaits chaque année.

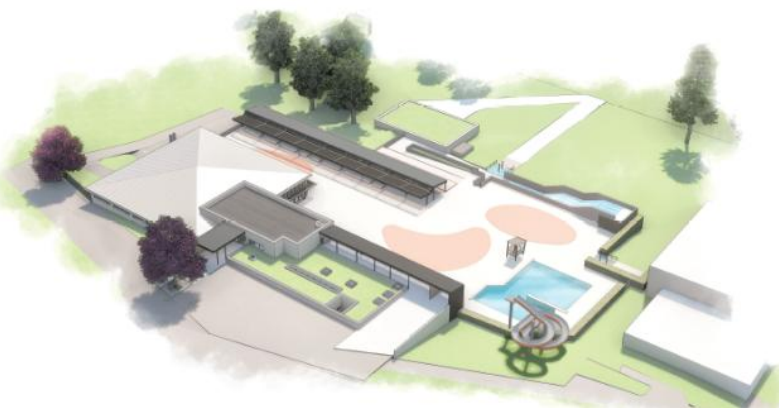
Un club, le **TTC** (Thur Tennis Club), occupe les lieux à l'année.

Les terrains de tennis restent accessibles pendant toute la durée des travaux du centre aquatique.

La réhabilitation et rénovation énergétique.

Après une étude de faisabilité proposée par le bureau d'étude D2X lancée à l'été 2021, le bureau LAMA Architectes de Strasbourg et le bureau d'étude PROJEX ont effectué le diagnostic complet de l'établissement en 2023, et rendu l'APS et l'APD. Le permis de construire a pu être déposé à l'été 2024. Pour rappel, l'objectif est de traiter les impératifs réglementaires, de pérenniser le bâti et d'améliorer la fonctionnalité et l'attractivité de l'équipement.

Malgré les difficultés rencontrées et les retards accumulés (marché public et augmentation des coûts), le projet suit son cours : les travaux ont débuté le 12 novembre 2024 et devraient s'étaler jusqu'à l'été 2026, pour une reprise complète de l'équipement à la rentrée de septembre 2026.



Les salles de sport

La Communauté de Communes gère 3 salles de sport, et plus précisément : la salle de sport à Moosch, la salle de sport à Fellingering, et le gymnase du Collège de Saint-Amarin.

Ces salles sont essentiellement fréquentées par des associations sportives tout au long de l'année, ou par les scolaires (collège et/ou primaire).

A Saint-Amarin, le nouveau collège a pu être ouvert en septembre 2022, et les travaux du nouveau gymnase ont débuté en 2023.

Le nouveau gymnase a pu entrer en service le 1^{er} septembre 2024, tandis que l'ancien a été détruit pendant l'été 2024. Les terrains de sport extérieurs construits à la place ont pu être inaugurés au printemps 2025.

Salle de Sport à Moosch	Salle de Sport à Fellingering	Salle de Sport du Collège
• Le Collège • L'école primaire de Moosch • La Maison Emilie • L'ABCM • Le Club Athlétique Moosch • L'espérance • Le CESA Haute Thur • Le CNHT (pendant les travaux piscine)	• Les associations ont pu être remplacées dans d'autres salles intercommunales ou communales en septembre 2024.	• Le Collège, l'UNSS • Le bad'oie • La gymnastique volontaire St-Amarin • Le FC Mitzach • Le CESA Haute Thur • Le SR de St-Amarin • Les arts martiaux de la Thur • Le AS Oderen • Les pompiers et JSP • Le club alpin français pays Thur Doller

Les autres équipements

Boulodrome	Itinéraires cyclables
• 1 Association : amicale des boulistes	• Composé d'environ 26 km de pistes cyclables

Pour l'entretien des pistes cyclables, en 2024, il y a eu 1 balayage intégrale, avec débroussaillage, élagage et broyage de l'ensemble des abords.
Il y a également eu 2 réparations de barrière.

La CCVSA fait face à de nombreuses incivilités : l'ensemble des barrières est endommagé.

L'ENVIRONNEMENT, LE LOGEMENT ET LE PATRIMOINE BATI

ECOCITOYENNETE & GESTION DES DECHETS

1. Mise en place du nouveau schéma de collecte

L'étude d'optimisation menée en 2023 accompagnée par le cabinet « Terroir et Communautés » a abouti à la validation d'un nouveau schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et la conclusion d'un nouveau marché de collecte au 1^{er} janvier 2024.

Ce nouveau schéma de collecte inclut : la conteneurisation des OMR, la suppression des marches arrières pour les engins de collecte, le passage à la collecte en porte à porte pour les EMR et l'extension de la collecte des biodéchets en apport volontaire à l'ensemble du territoire ainsi que la pérennisation de la déchetterie mobile.

Des points d'apport volontaire pour la collecte des OMR ont été également déployés pour les foyers ne pouvant bénéficier de la collecte au porte à porte (isolés, rue non praticable, habitat vertical).

Le premier semestre 2024 a été mis à profit pour assurer la distribution des nouveaux équipements de collecte et l'installation des points d'apport volontaire.

Les nouvelles modalités de collecte ont été appliquées à partir du 1^{er} mai pour les OMR et progressivement jusqu'à suppression des PAV recyclables en juillet 2024 pour le flux EMR.

Une importante campagne de communication ciblée a accompagné ce changement.

- 15 présentations dans les Conseils municipaux
- Lettre à l'usager envoyée à domicile à tous les usagers du service
- 5 réunions publiques de présentation sur l'ensemble du territoire
- Publications facebook, instagram et intramuros, articles de presse.

Le service a été accompagné par l'agence de communication Les Créatonautes pour cette campagne.

1. **Communication, sensibilisation**

a. *Collecte des plastiques agricoles*

La Communauté de Communes, en partenariat avec Adivalor (qui définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets d'agrofourniture) et la Sté Coved, a mis en place depuis 11 années maintenant, une collecte annuelle des plastiques agricoles usagés (ficelles, filets, plastiques d'enrubannages et d'ensilage).

Collectés spécifiquement et en volume suffisant, ils sont valorisés et ne coûtent donc rien aux redevables.

26 agriculteurs se sont déplacés. Ce chiffre s'accroît chaque année grâce à une prise de conscience collective. Les déchets ainsi collectés sont recyclés (sacs poubelle, raccords, ficelle) Une recette de Adivalor de 100 € nous est parvenue (en 2025 au titre de 2024) pour 14 tonnes collectées.

b. *Vente de composteurs*

Pour encourager le compostage individuel, la Communauté de Communes propose depuis 2005 des composteurs à un tarif aidé. Depuis 2022, ceux-ci sont vendus à 90 €/pièce (achetés au prix de 140 € à l'association Patrimoine & Emploi).

Evolution du nombre de composteurs vendus :

Années	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre	21	14	30*	52	54	78	25	49	76	28	39	52

2022 : *27 composteurs vendus à 40 € (tarifs de 2021 car réservations faites encore en 2021) et 3 composteurs vendus à 90 €

c. Animations dans les écoles

Chaque année, la CCVSA alloue un budget dédié aux animations dans les écoles de son territoire. En 2024 et comme chaque année, le CPIE, en lien avec la CCVSA conçoit, organise, planifie, coordonne des programmes éducatifs.

Les animateurs du CPIE sont intervenus pour environ 350 élèves des cycles 2 et 3 et périscolaire avec pour objectif de sensibiliser les élèves au tri, pour contribuer à une meilleure compréhension et application des nouvelles consignes et modalités de collecte, suite à la mise en place du multflux et d'un nouveau mode de collecte (en bac ou sacs de tri) dans la Communauté de Communes (découverte du tri des déchets, apprendre à différencier les matières pour un meilleur tri, comprendre et appliquer les nouvelles consignes de tri et des modalités de la collecte).

d. Animations grand public

Sensibilisation à la réduction des déchets verts

La Communauté de communes a organisé en partenariat avec le SM4, deux animations sur les plateformes de déchets verts de Moosch et Saint-Amarin courant mai.

« Un trésor dans votre jardin » : c'est l'intitulé d'une opération de sensibilisation menée par le SM4 et qui vise à inciter les citoyens à avoir un autre regard sur la tonte des pelouses. Des animations ont ainsi été proposées à Saint-Amarin. ».

Un quizz et des lots pour les gagnants tirés au sort ont été proposés aux usagers.

Animation portée par le SM4 dans le cadre du PPLPDMA

Le SM4 a organisé sur notre territoire 3 Repaires Café, 2 ateliers Cosmétiques au naturel et un atelier « Kiffe tes 1ères règles »

Trocothèques éphémères

En 2024, trois communes ont organisé en partenariat avec la Communauté de communes leur Trocothèque éphémère. Il s'agit le temps d'une journée d'organiser un espace de gratuité où chacun peut donner et/ou prendre un ou plusieurs objets.

La Communauté de communes accompagne les communes sur la logistique organisationnelle et la communication. Cette opération créée en 2021 pour sensibiliser le public quant à la possibilité de donner pour réemployer plutôt que de jeter est accueillie très favorablement par les habitants.

e. Actions en faveur des associations : Gobelets réutilisables

En 2012, le Conseil de Communauté a validé le principe d'une subvention aux associations qui investissent dans des gobelets réutilisables pour l'organisation de leurs manifestations.

Les achats sont subventionnés à hauteur de 55 %* si l'achat est mutualisé entre plusieurs associations ; à hauteur de 40 %* si l'achat est réalisé par une seule association.

En 2024, seulement 2 associations ont fait une demande de subvention pour un montant total alloué de 635.93 €.

* sur le montant TTC

2. Collecte des déchets

Flux	Précollecte	Collecte			
		Prestataire	Nombre de points de collecte	Porte à porte ou apport volontaire	Fréquence
OMR	Bacs roulants pucés	Coved	5100	PAP	C 0,5
	Bornes		58	AV	C 0,5
Biodéchets	Bornes	Coved	17	AV	C 1
EMR	Bacs roulants pucés	Coved	5100	PAP	C 0,5
	Sacs transparents		57	AV	C 0,5
	Bornes (Markstein)		1	AV	C 0,5
Verre	Bornes	Recycal / mineris	49	AV	2x / mois
Déchèteries	Déchetteries mobiles	Coved	3	AV	40 jours / an
Déchets verts	Plateforme intercommunales	Sté Roellinger	12	AV	Sur demande

a. Collectes en porte à porte

Emballages Ménagers Recyclables hors verre (EMR)

Les EMR sont collectés en bac roulant pucé tous les quinze jours (semaines paires) en alternance avec les OMR

Un seul point de collecte en borne se situe au Markstein (3 conteneurs semi-enterrés)

Ordures ménagères résiduelles

Les OMR sont collectées en bac roulant pucé de 120L à 660 L tous les quinze jours en alternance avec les EMR.

À chaque commune son jour de collecte :

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

En alternance :

semaine paire

semaine impaire



b. Collectes en apport volontaire

Biodéchets alimentaires

Les biodéchets alimentaires sont collectés en apport au moyen de bornes de dépôt 120L à contrôle d'accès. Les dépôts se font en sacs biodégradables de 10L.

Les 43 point d'apport volontaire répartis sur tout le territoire (en moyenne un PAV pour 300 foyers).

Les bornes sont collectées chaque semaine le mercredi.

Emballage en verre

Le verre est collecté en apport volontaire au moyen de 80 colonnes aériennes réparties sur le territoire. Ces colonnes sont collectées mensuellement ou à la demande selon les sites par la société MINERIS/RECYCAL qui en assure également le traitement.

Déchets verts

Les déchets verts sont collectés en apport volontaire sur 12 plateformes réparties dans les communes du territoire.

Ces déchets sont régulièrement broyés et exportés par la Société ROELINGER SAS.

c. Cas des foyers ne pouvant bénéficier de la collecte en porte à porte

Les foyers ne pouvant ou ne souhaitant pas être collectés en porte à porte (voirie non carrossable, demi-tour impossible, habitat vertical de grande capacité, résidences secondaires,...) sont collectés en apport volontaire pour l'ensemble des flux.

OMR :

En sacs individuels de 30l à déposer dans les bornes d'apport volontaire à contrôle d'accès soit :

- colonnes aériennes de 4,5 m3 à double trappe,
- abribacs 660L à tambour simple.

Tri sélectif : sacs transparents de 50 L fournis par le SPGD à déposer au pied des bornes OMR la veille du jour de collecte des EMR (semaine paire).

d. Flux collectés en déchèterie mobile

La déchèterie mobile se tient en alternance sur 3 sites à Malmerspach, Moosch et Felling, 40 jours par an.

Les flux collectés sont :

- En benne de 30 m³ : bois de catégorie A et B, cartons, ferraille.
- En benne de 8m³ : gravats
- En BOM : encombrants
- En camion hayon : D3E et DMS, huiles, batteries, ampoules et néons

La déchèterie mobile est accessible aux foyers du territoire en résidence principale et secondaire sans limitation annuelle du nombre de passages. Elle est interdite aux professionnels ;

3. Traitement et valorisation des déchets

Principaux prestataires et filières de valorisation des flux collectés

FLUX	Prestataires traitement	Valorisation
Ordures ménagères	SM4	Incinération –production d’énergie
Biodéchets	SM4	Compostage
Encombrants	SM4	Incinération
ELA (PCC) CDTT Aspach	Coved Négoce	Recyclage
Métaux (déch mob)	Coved	Recyclage
Bois (déch mob)	Coved	Incinération
Plastique	Valorplast	Recyclage
Papier-cartons	Coved Négoce	Recyclage
Acier-Alu	Coved Négoce	Recyclage
Refus de tri		Incinération
Verre	OI Recycling	Recyclage
D3E	Envie 68	Recyclage
DMS	Alsadis Cernay	Incinération haute filtration
Déchets verts	Roellinger	Broyage et compostage

Piles	Corepile	Recyclage
Huiles végétales	Ets Grandidier	recyclage en biocarburant
Huiles de vidange	Ets Grandidier	filières de régénération
Textiles	Le Relais Est	Réemploi

C. INDICATEURS DE PERFORMANCE

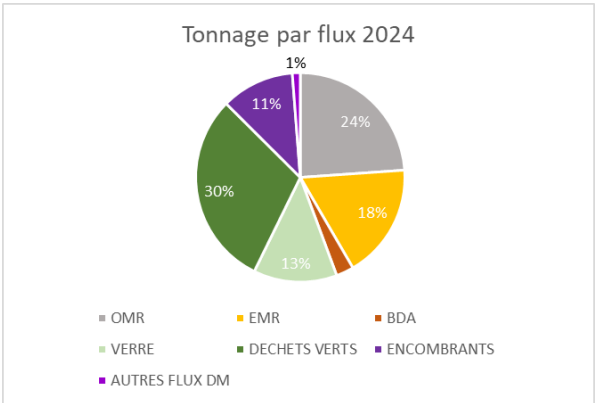
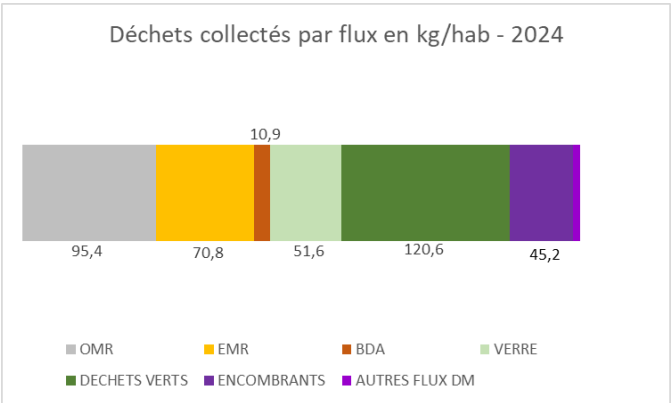
1. Production de déchets par flux et évolution

Le nombre d’habitants pris en compte pour le calcul des ratios est celui des données définitive INSEE de 2022, soit : **12 007 habitants** (-2,3 % par rapport à 2019).
 La baisse de la population a un impact direct sur le coût par habitant du service public de gestion des déchets (SPGD).

a. Indicateurs de collecte

4 797 tonnes de DMA (hors gravât) ont été collectées en 2024 soit un ratio de 404 kg par habitant. Ce chiffre est en baisse de 6 % par rapport à l’année 2023 (5 079 tonnes collectées en 2023)

Flux	Tonnage annuel	kg/hab	%
OMR	1 146	95,4	24 %
EMR	850	70,8	18 %
BDA	131	10,9	3 %
VERRE	620	51,6	13 %
DECHETS VERTS	1 448	120,6	30 %
ENCOMBRANTS	543	45,2	11 %
GRAVATS	383	31,9	8%
AUTRES FLUX DM	59,05	4,9	1%

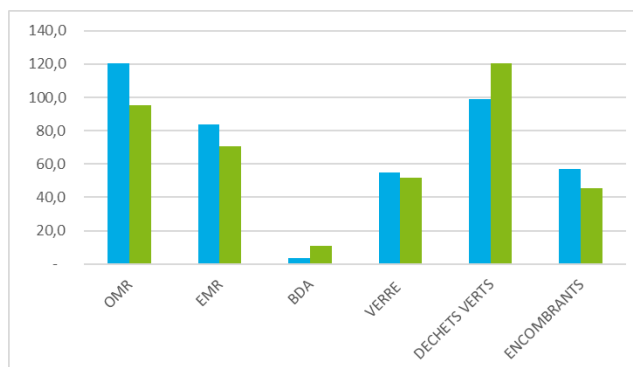


b. Evolution des performances

Performance globales

Evolution par flux par rapport aux années précédentes (2023) en kg/hbt et en pourcentage

	2023	2024	Delta
	kg/hab	kg/hab	%
OMR	120,6	95,4	-21%
EMR	83,8	70,8	-16%
BDA	3,3	10,9	228%
VERRE	55,1	51,6	-6%
DECHETS VERTS	98,7	120,6	22%
ENCOMBRANTS	57,1	45,2	-21%



La mise en place du nouveau schéma de collecte a eu un impact significatif – à conforter dans les prochaines années - avec une baisse de 21 % du volume d'OMR collecté et une montée en puissance de la collecte des biodéchets.

L'écart noté sur le flux des EMR est lié à un artefact de saisie sur les cartons de déchèterie mobile qui ne sont pas comptabilisés sur l'année 2024 et le seront sur 2025.

Collecte selective

En %	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Refus de tri des emballages plastique-acier-alu	24,92	30,6	36,8	36,7	32,9	31,3	33,66 *	24,3

En 2023 la collecte est passée en multiflux.

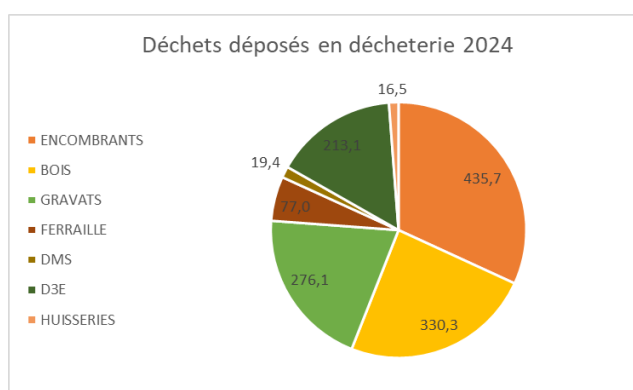
En 2024, le taux de refus de tri s'élève à 24,3%

2. Déchets déposés en déchèterie mobile

En 2024 la déchèterie mobile expérimentée en 2023 a été pérennisée dans le cadre du nouveau schéma de collecte en remplacement des collectes trimestrielles d'encombrants en porte à porte.

Tonnages déposés en déchèterie mobile

Flux	Tonnage 2024
ENCOMBRANTS	435,7
BOIS	330,3
GRAVATS	276,1
FERRAILLE	77,0
DMS	19,4
D3E	213,1
HUISSERIES	16,5

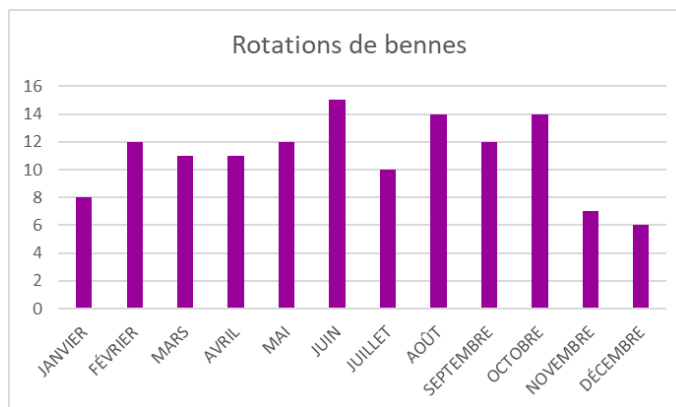


1 368 tonnes de déchets ont été déposés dans les 40 déchèteries mobiles qui se sont tenues sur le territoire en 2024.

Ce tonnage en hausse par rapport à 2023 s'explique entre autres facteurs par la collecte de déchets jusqu'alors écartés de la collecte en porte à porte : gravats et huisseries ; et par une facilitation du dépôt (40j par an contre 4 collectes par an les années précédentes).

Ces tonnages ne font l'objet d'aucun soutien en raison du caractère « mobile » de la déchèterie ce qui en maximise les coûts de traitement.

En l'absence de contrôle d'accès il n'est pas possible de quantifier le nombre de passage. Toutefois le nombre de rotations de bennes indique une saisonnalité de la fréquentation avec un pic au printemps et à l'automne.



INDICATEURS FINANCIERS

1. Budget 2024 ; montant global des dépenses et recettes

Montant global des dépenses et des recettes issus du CA 2024

	DEPENSES € TTC	RECETTES € TTC
Fonctionnement	2 043 601,30	2 371 367,04
Investissement	804 034,14	102 390,88

2. Dépenses et recettes de fonctionnement

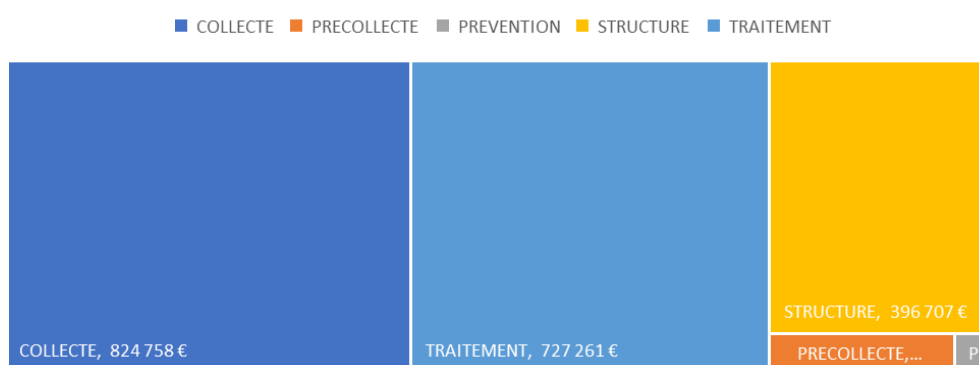
Dépenses et recettes de fonctionnement issues du CAA 2024 en € TTC

Dépenses	2 043 601,30	Recettes	2 371 367,04
Charges à caractère général	1 805 459,04	Redevance	1 700 639,38
Charges de personnel	132 443,96	Soutiens eco-organismes	276 416,00
Autres charges de gestion courante	29 440,17	Vente matière	68 243,88
Charges financières	29 098,71	Autre produits FCTVA, ...)	1 206,84
Charges exceptionnelles	16 008,12	Transfert entre sections (amort des subventions)	865,65
Dépenses imprévues	143 381,23	Résultat de fonctionnement reporté	333 772,16 €
Transfert entre sections (amortissements)	90 952,99		

a. Principales dépenses de fonctionnement

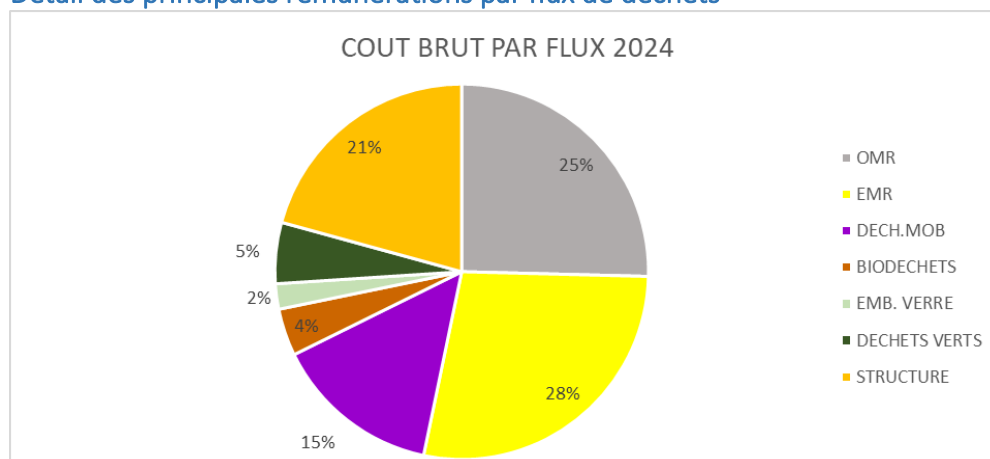
Les données suivantes sont issues du CAA 2024 et indiquées en € TTC

Répartition des dépenses de fonctionnement



La rémunération des prestations de pré-collecte (achat des fournitures), de collecte et de traitement représente près de 80% des dépenses du service pour un total de 1 598 206 € TTC.

Détail des principales rémunérations par flux de déchets

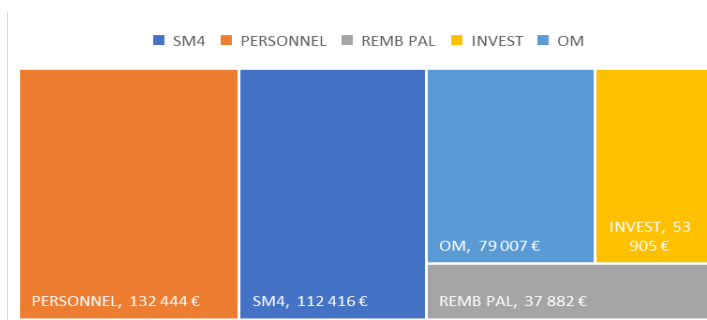


	Montant en € TTC
OMR collecte + transport	254 756
OMR traitement	254 304
OMR TOTAL	509 060
EMR précollecte, collecte et transport	304 272
EMR tri et traitement	254 556
EMR TOTAL	558 828
Biodéchets prévention, pré et collecte	72 312
Biodéchets traitement	9 359
BIODECHETS TOTAL	81 671
EMBALLAGE VERRE	43 805
DECHETS VERTS TOTAL	105 530
Déchèterie gestion	186 041
Déchèterie traitement	103 513
DECHETERIE TOTAL	289 554

Detail des dépenses de structure

SM4	112 416 €	27%
PERSONNEL	132 444 €	32%
REMB PAL	37 882 €	9%
INVEST	53 905 €	13%
OM (divers)	79 007 €	19%

La cotisations au SM4 représente 27 % des charges de structure tandis que les charges de personnel et charges refacturées par le budget principal en représentent 41 % (11% du budget total). Les charges financières liées à l'emprunt destiné à financer les investissements du nouveau schéma de collecte représentent 13 % des frais de structure (53 k€)



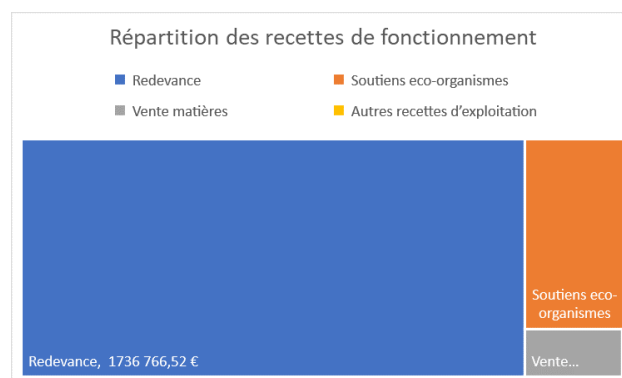
b. Principales recettes de fonctionnement

La redevance

Malgré la mise en œuvre d'un nouveau schéma technique de collecte la typologie de la grille tarifaire précédente a été maintenue en 2024 (année à blanc).

Une augmentation de la redevance a permis de couvrir les augmentations de coûts non répercutées les années précédentes (couts de l'énergie, TGAP, augmentation des salaires,...) et d'anticiper les dépenses liées au nouveau schéma de collecte ;

Recettes	2 083 498,01	Ratio
Redevance	1 736 766,52 €	83 %
Soutiens eco-organismes	276 416 €	13 %
Vente matières	68 243 €	3 %
Autres recettes d'exploitation	2 072,49	0,1 %



Les soutiens versés par CITEO ainsi que la revente de matériaux couvrent 16 % des besoins du service. La redevance représente 83 % des recettes.

Détail des ventes matière

Prestataires	Libellés	Montant perçu
VALORPLAST ET COVED	Ventre de matériaux recyclables (papier, carton, plastique, acier, alu)	51 376 €
O.I. MANUFACTURING	Reprise du verre	12 836 €
AUTRES VENTES	Ecosacs, composteurs	5 200 €

3. Dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	CA 2024	Libellé	CA 2024
Emprunts et dettes assimilées	62 183,52	Dotations	84 939,88
Immobilisations incorporelles	34 248,00	Subventions d'investissement	17 451,00
Immobilisations corporelles	707 602,62	Emprunts	
Immobilisations en cours			
Total des dépenses réelles d'investissement	804 034,14	Total des recettes réelles	102 390,88
Transfert entre sections (amort. des subv)	865,65	Transfert entre sections (amort. Des immo)	31 151,30
Total des dépenses d'ordre	865,65	Total des recettes d'ordre	31 151,30
		Solde d'exécution reporté	700 417,62
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	804 899,79	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	833 959,80

Les dépenses d'investissements intègrent le remboursement du capital emprunté pour financer les équipements à acquérir dans le cadre du nouveau schéma de collecte.

Les recettes sont composées du FCTVA ainsi que d'une subvention Fonds Vert.

4. Coûts aidés

Le coût aidé du service public de gestion des déchets correspond à la différence entre le montant total des charges du service (prestations de collecte et de traitement, personnel, communication, etc.) et les recettes liées à la revente des matériaux et aux aides (éco-organismes notamment), hors recettes liées à la redevance.

Il correspond donc au montant à recouvrer auprès des usagers pour couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement du service (principe du budget annexe).

Les données ci-après sont issues de la Matrice des coûts 2024 générées grâce à l'outil ComptaCoût® créée par l'ADEME.

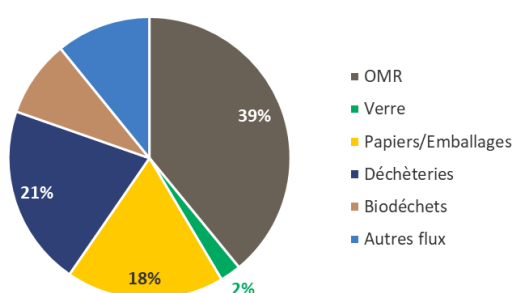
L'analyse normalisée spécifique appliquée par cet outil (ajustement des amortissements, affectation des dépenses et des recettes relatives à l'année concernée...) permet permettant de comparer les données du service de la CCVSA avec d'autres territoires équivalents.

Ainsi, contrairement aux données issues du CAA 2024, et à des fins de comparaison, les montants ci-après sont indiqués en € HT.

Les déchets verts sont inclus dans le flux « autres flux », ce flux intégrait également jusqu'en 2023 les encombrants qui en 2024 sont intégrés à la colonne « déchèterie »

Coût aidé par flux (€HT/hab.)						
	OMR	Verre	Papiers/Emballages	Déchèteries	Biodéchets <i>en hab. de la collectivité</i>	Autres flux <i>en hab. de la collectivité</i>
2022	51,1 €	1,9 €	11,1 €		2,1 €	32,6 €
2023	59,7 €	1,9 €	14,1 €		2,3 €	33,9 €
2024	52,1 €	3,2 €	24,2 €	27,6 €	11,7 €	14,5 €

Répartition du coût aidé - Année 2024



Les OMR représentent 39% du cout aidé alors qu'ils représentent 24 % du tonnage collecté (hors gravat).

Les déchets verts constituent 11 % du cout aidé.

Le cout aidé de la déchetterie mobile apparait désormais clairement et constitue 21% du cout aidé. S'explique en partie par l'absence de soutien des Eco-organismes via les REP pourtant nombreux-qui ne soutiennent que les infrastructures fixes

CONCLUSION

2024 : Année « test » du nouveau système de collecte des premiers indicateurs prometteurs avec une diminution significative des tonnages OMR, mais à conforter en 2025 en rythme de croisière.

Une redevance à stabiliser au regard du nouveau schéma et de la nouvelle grille tarifaire appliquée au 1^{er} janvier 2025.

Des attentes fortes concernant les taux de refus et des actions pédagogiques à mettre en place.

Une urgence à fixer la déchèterie mobile dont le coût, en l'absence de soutien d'Eco organismes est significatif pour les redevables.

LOGEMENT ET PATRIMOINE BATI

HABITAT

Rénovation énergétique

Aides financières

La Communauté de communes poursuit sa contractualisation avec la CEA autour d'un PIG partenarial en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments privés intitulé « Fond Alsace Renov' » dont le dispositif prend fin en décembre 2023. La CCVSA cofinance les dossiers instruits par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) à hauteur de 5% des travaux éligibles plafonné à 1 000 €. L'objectif fixé est de 13 logements rénovés par an via le programme Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH. **En 2024, la Communauté de communes a renouvelé sa convention avec la CEA et a participé au paiement de 3 dossiers.**

Auto-réhabilitation Accompagnée (ARA)

Le service Aménagement du Territoire participe auprès de la CEA à l'élaboration d'une stratégie pour le déploiement de l'auto-réhabilitation des particuliers. Les premières phases sont des réunions de travail posant un diagnostic de cette pratique.

Mise en place du pacte territorial avec le Pays Thur Doller et la CEA

Le service Aménagement du Territoire construit une contractualisation du Pacte Territorial avec le Pays Thur Doller et la CEA pour une mise en œuvre de 2025 à 2029. La CCVSA intervient sur le volet « Dynamique Territoriale », menant ainsi des actions qui permettront de valoriser le patrimoine, de mobiliser le bâti vacant et de sensibiliser sur les bonnes pratiques de rénovation énergétique. L'espace France Renov' sera maintenu au Pays Thur Doller avec le recrutement d'un MAR (Mon Accompagnateur Renov') en régie.

Création de logements

Rénovation de la friche « Interglas » dans le parc de Malmerspach

L'année 2024 a fait l'objet d'investigations complémentaires sur la pollution des sols. Le Plan de Gestion a été mis à jour. Les études architecturales se sont poursuivies avec quelques modifications de choix tel que la mise en place d'un réseau géothermique plutôt qu'une chaufferie bois collective. La recherche d'investisseurs est également toujours en cours pour la partie logements.

➔ **Poursuite du projet en 2025.**

Mobilisation du bâti vacant

La CCVSA se mobilise pour la résorption de son bâti vacant auprès de la Région et du Commissariat au Massif. Le territoire fera l'objet d'un terrain d'expérimentation pour la création d'une structure opérationnelle qui aura vocation à débloquer le bâti vacant en milieu rural. La CCVSA a travaillé aux côtés de 3 autres CC ainsi que la Région, les PNR et le Massif.

➔ **Poursuite de l'étude sur la structure de mobilisation du bâti vacant en 2025 avec l'étude poussée de cas concrets.**

PATRIMOINE BATI

Plan de Sauvegarde du Bâti ancien (PSBA)

Axe 1 : Accompagnement des particuliers à la rénovation du bâti traditionnel

Aides techniques :

Coloriste conseil

La Communauté de Communes organise et finance les visites d'un coloriste-conseil gratuite pour tous les habitants qui en font la demande. En 2024, le coloriste-conseil Christophe WINTZ a réalisé 7 visites.

Conseils architecturaux

Un service de conseils architecturaux a vu le jour en 2018 afin d'accompagner les habitants du territoire dans une démarche cohérente de réhabilitation ou d'extension de leurs logements. Les conseils architecturaux sont davantage orientés vers les propriétaires de constructions patrimoniales datant d'avant 1950. Cependant, tous les habitants de la vallée peuvent consulter l'architecte conseil dès qu'ils ont un projet. Ce conseil peut également être couplé au conseil administratif et réglementaire de l'instructeur mais aussi à l'expertise d'un coloriste-conseil.

En 2024, 72 conseils architecturaux ont été délivrés pour les habitants et pour les communes.

Aides financières :

Aides à la rénovation poste par poste

14 dossiers de demande de subvention ont été déposés en 2024.

Aides à la rénovation globale

En 2024, le dispositif d'aide à la rénovation globale d'un bâtiment ancien sélectionné par an, se poursuit jusqu'en 2026. Le bâtiment doit être caractérisé comme patrimonial dans le PLUi et faire l'objet d'une rénovation globale écologique dans le respect du patrimoine. En 2024, deux dossiers de candidature ont été déposés. Le dossier retenu est celui de M. et Mme POIZAT de Geishouse, qui bénéficieront d'un accompagnement technique plus poussé et d'une aide financière de 10 000 €.

Axe 2 : Plan opérationnel des bâtiments communaux et communautaires

Suite au diagnostic réalisé en 2020 sur le nombre de bâtiments publics vacants, un phasage de projets d'éco-rénovation de bâtiments communaux et communautaires a été réalisé :

- Projet n° 1 : éco-rénovation du presbytère de Geishouse
- Projet n°2 : éco-rénovation du presbytère de Kruth
- Projet n°3 : éco-rénovation du café du Belacker à Mollau

Eco-rénovation du presbytère de Geishouse :

Le projet d'éco-rénovation se poursuit et le plan de financement se finalise en 2024.

Eco-rénovation du presbytère de Kruth :

Le projet d'éco-rénovation du presbytère de Kruth démarre fin 2024 pour une étude de maîtrise d'œuvre début 2025.

Axe 3 : Sensibilisation et formation

Les RDV du bâti

Aucun RDV du bâti n'a eu lieu en 2024 car sa forme doit être revisitée. Il est étudié de nouvelles méthodes de sensibilisation au grand public.

AUTRES PROJETS

Création d'une salle pour les arts du cirque au Parc de Wesserling

La CCVSA poursuit le projet de création d'une salle de cirque en dur en compagnie d'Equinote. L'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée est le cabinet d'architecture Goetchy et Cabello.

➔ **Etude de maîtrise d'œuvre en 2024.**

Restauration et sécurisation du Grand Tissage

La CCVSA a signé un protocole d'exclusivité avec Histoire et Patrimoine stipulant que l'entreprise se porte acquéreur du bâtiment à destination de logements, à condition de restaurer la toiture du bâtiment avant vente.

Dépollution des anciens ateliers 1906

Le service Aménagement du Territoire a repris le dossier d'évacuation des terres polluées de l'ancien atelier 1906. Une mise à jour du rapport d'étude doit être réalisée par PERL Environnement avant d'établir le marché de travaux pour l'évacuation des terres.

L'ECONOMIE (Dynamique Commerciale, Artisanale et Industrielle) ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES

Depuis le début des années 2000, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin mène une politique économique, volontariste et ambitieuse, basée sur deux axes :

- **Le maintien des activités historiques** : notamment avec un soutien fort aux entreprises industrielles lorsqu'elles connaissent des difficultés ou lorsqu'elles évoluent.
- **L'accueil d'entreprises**, avec la création d'hôtels d'entreprises dans des anciennes friches industrielles (parc de Wesserling, parc de Malmerspach). Actuellement, la CCVSA compte environ 150 locataires (entreprises de toutes tailles et dans des domaines d'activités très variés, associations privés) et assure la gestion d'environ 200 locaux.

Le maintien des activités industrielles de la Vallée

Reprise en SCOP de la société Velcorex Since 1828



Cette entreprise textile emblématique du territoire est locataire de la CCVSA depuis presque 15 ans.

La CCVSA a adapté le crédit-bail en cours afin d'accompagner la Société Coopérative de Production (SCOP), composée de salariés, qui a pu reprendre l'entreprise après de nombreuses difficultés.

Difficultés de la société Alsaplast Team



Cette entreprise spécialisée dans le domaine de la chaudronnerie plastique a connu une croissance importante au sein de nos hôtels d'entreprises (de 4 à près de 50 salariés) en une dizaine d'années.

La Communauté de Communes a accompagné cette croissance en termes de locaux (passant de 400 m² à près de 7 000 m² actuellement).

En 2024, cette entreprise industrielle locataire de la CCVSA, a connu quelques difficultés avec un placement en redressement judiciaire. La CCVSA suit évidemment avec attention l'évolution de ce dossier qui pourrait avoir un impact important en termes d'emplois et de locaux.

L'accueil d'entreprises

La Communauté de Communes dispose de deux grands hôtels d'entreprises, le Parc de Wesserling (30 000 m²) et le Parc de Malmerspach (environ 20 000 m²) dans lesquels elle propose, à la location, des locaux d'activités. Ces hôtels d'entreprises génèrent autour de 850 000 € de loyers annuels. Ces sommes permettent le remboursement des emprunts, la réalisation des travaux d'investissements ainsi que le fonctionnement courant (entretien, impôts notamment) de ces sites.

1) Le Parc de Wesserling

En 2024, le grand hôtel d'entreprises de Wesserling confirme sa très bonne santé locative. Le site affiche quasiment complet, y compris les bureaux. Malgré la taille importante du site, les locaux disponibles sont rares et la CCVSA avait du mal à répondre favorablement aux nouvelles demandes d'implantation.



En conséquence, un projet avait été élaboré afin de créer de nouveaux locaux d'activités dans un ensemble de 1700 m² encore en friche (Gros Roman). En 2024, les différents locataires de ces 5 nouveaux espaces ont pu s'installer et débiter leurs activités.



Rappelons que ce projet a bénéficié du soutien de la Région Grand Est et de l'Etat (DETR) et que l'enveloppe budgétaire a été respectée.

Le nombre d'entreprises installées sur le site de Wesserling reste stable (environ 90 locataires). Une grande majorité d'entre elles est présente depuis plusieurs années. Cette fidélité des entreprises et leur attachement au site de Wesserling est un motif de satisfaction très important pour la Communauté de Communes et pour le service en charge de la gestion locative.

En plus de ces entreprises, plusieurs structures (associations culturelles ou artistiques, chantiers d'insertion...) et des particuliers sont également concernés par les produits immobiliers proposés.

Dans le contexte économique difficile, marqué notamment par l'augmentation du prix des fluides et des matières premières, ces résultats montrent bien que Wesserling propose des produits immobiliers variés à la fois attractifs par les tarifs mais également par l'environnement du site et son histoire (caractère patrimonial, passé textile omniprésent, services à proximité, beauté du site...).

Wesserling accueille également depuis de nombreuses années des associations d'utilité publique ou structures qui œuvrent dans le domaine social et l'aide aux plus vulnérables.



**CROIX-ROUGE
FRANÇAISE**



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ÊTRE PRÉSENT, TOUT SIMPLEMENT

2) Le Parc de Malmerspach



En 2024, le Parc de Malmerspach a enregistré plusieurs faits marquants :

- L'hôtel d'entreprise Hartmann a confirmé sa montée en puissance avec de très bons taux d'occupation des locaux et une variété des domaines d'activités des entreprises implantées.
- Le bâtiment Laine Peignée, qui avait été conçu plutôt pour du stockage a été concerné par l'installation d'une recyclerie qui draine un flux de clients très prometteur et a su mobiliser des forces vives du territoire (bénévoles notamment).
- Enfin, l'hôtel d'entreprises La Filature a connu le départ de trois locataires. La CCVSA a profité de cette opportunité pour étudier la possibilité d'installer dans ces 5 000 m² de locaux disponibles, son projet de P3R (Pôle de réemploi, recyclage et revalorisation). En attendant que les résultats de cette démarche soient connus (début 2025), la CCVSA a fait le choix de ne pas relouer ces locaux à des entreprises.

Rappelons que le Parc de Malmerspach est très complémentaire du Parc de Wesserling et permet à la Communauté de Communes d'élargir son offre locative avec près de 20 000 m² de locaux industriels, ateliers artisanaux, bureaux ou encore hangars/stockages.

La partie nord de l'ancien site industriel « INTERGLAS » (environ 10 000 m² de bâtiments) est toujours en friches. La Communauté de Communes poursuit ses réflexions en vue de la réalisation d'un projet mixte mêlant habitat (35 logements), économie (environ 2 000 m² de locaux d'activité) et tertiaire (environ 1 000 m² de locaux).

En 2024, l'avant-projet sommaire (APS) a été réceptionné. Les questions de pollution rendent ce projet plus complexe que prévu. Le travail sur l'avant-projet définitif (APD) se poursuit avec également des investigations complémentaires pour étudier la possibilité de faire de la géothermie sur ce site.



Le développement des énergies renouvelables

En début de mandat, la Communauté de Communes a défini cinq axes prioritaires d'actions. L'un d'entre eux concerne le développement des énergies renouvelables (ENR) dans la Vallée de Saint-Amarin. Le Vice-président en charge du service « économie » estime en effet que « *face aux enjeux environnementaux de demain, chacun d'entre nous doit prendre sa part. Les élus de la CCVSA se veulent exemplaires pour répondre à l'urgence écologique et climatique. Notre action doit non seulement nous permettre de préserver notre environnement, mais aussi de définir de nouvelles possibilités de développement pour notre territoire.* »

Chaufferie collective et réseaux de chaleur :

Dans le contexte actuel de forte augmentation des fluides, notamment en matière de chauffage, la CCVSA mène logiquement des réflexions sur ces thématiques. Une étude relative à la mise en place d'une chaufferie biomasse collective sur le site de Wesserling a été réceptionnée. Celle-ci a pu confirmer qu'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse à l'échelle des espaces d'entreprises de Wesserling et du centre aquatique était pertinent.



Cette démarche a été menée avec le soutien de l'ADEME.



En novembre 2024, une délégation d'élus et d'agents de la CCVSA a pu se rendre à Rombas en Moselle pour visiter différentes installations dont plusieurs chaufferies biomasse et bénéficier d'un retour d'expérience fort enrichissant.

En effet ce territoire a fait de la question énergétique, un véritable facteur d'attractivité et de développement.

Projets photovoltaïques :

Le service "développement économique" de la Communauté de Communes est gestionnaire de plusieurs dizaines de milliers de m² de bâtiments et donc de toitures. Pour une grande partie, elles sont bien orientées (anciennes toitures en sheds des usines textiles) et présentent un potentiel intéressant pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures.

L'opportunité d'une installation photovoltaïque au sol a émergé ces deux dernières années. Des porteurs de projets ont sollicité la CCVSA au sujet de la zone des bassins de décantation et de la décharge industrielle (crassier) de l'ancienne Manufacture d'Impression de Wesserling (MIW). Ces espaces ont reçu pendant des décennies les effluents industriels et les déchets de l'usine. S'agissant d'une zone en grande partie dégradée et polluée, les élus de la CCVSA ont estimé qu'un projet photovoltaïque au sol sur ce site pouvait avoir du sens.

En 2023, un appel à candidatures a été lancé par la Communauté de Communes. Le projet retenu, porté par la société ENOVOS, concerne une surface d'environ 4,5 ha et pourrait produire l'équivalent de 20 à 30 % de la consommation d'électricité des habitants de la vallée.

Le Conseil Communautaire de septembre 2023 avait acté le principe d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans pour ces terrains. L'année 2024 a donc été consacrée à la réalisation des investigations et études, relatives à la pollution du site et à l'impact environnemental d'un tel projet. Les résultats seront connus au printemps ou en été 2025.

En parallèle, un gros travail a été réalisé avec la société ENOVOS sur la future utilisation de cette énergie et notamment la pertinence d'une éventuelle opération d'autoconsommation collective.

L'équipement de certaines toitures des zones économique, même s'il est plus complexe qu'un projet au sol ou en ombrières, reste une priorité pour la CCVSA et le travail à ce sujet se poursuit. Les offres reçues pour un projet photovoltaïque en toitures à Wesserling n'ayant pas été jugées concluantes, la CCVSA a décidé d'étudier la possibilité de développer elle-même un projet photovoltaïque sur l'un de ses bâtiments.

Un ensemble de toitures (environ 10 000 m² d'emprise au sol) a été identifié à cet effet. Des études de faisabilité et de structure ont été lancées en 2024 pour juger de la pertinence de ce projet. Les résultats définitifs seront connus au printemps 2025.

Cette démarche a été menée avec le soutien de la Région Grand Est.



En 2024, la CCVSA a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part d'une association locale des « centrales villageoises » en vue du développement d'un projet photovoltaïque citoyen.

Une mise en concurrence a été effectuée à l'automne et les élus de la CCVSA ont pu ensuite donner le feu vert à ce projet. Une toiture de bâtiment a été identifiée. L'association prévoit la réalisation d'une étude structure et d'une étude de faisabilité en 2025.

Gestion des salles

La Communauté de communes dispose de trois salles situées sur le site de Wesserling avec le Théâtre de Poche, les Ecuries et la Chapelle. C'est aussi en raison de cette localisation que la gestion de ces espaces est confiée au service « économie ». Celles-ci peuvent avoir une vocation culturelle lors d'utilisation par des associations et compagnies de théâtre. Ces espaces sont également ouverts à la location des particuliers pour des événements privés (mariages, fêtes de famille...). Malgré un nombre de location en baisse sur l'année 2023, ces salles restent très demandées pour ces différentes utilisations.

Le Théâtre de Poche

- Mise à disposition du Collectif des Possibles tout au long de l'année pour des résidences d'artistes, en partenariat avec la DRAC. Le Collectif y organise son festival annuel en septembre (le Festival Multi Prises).
- Utilisé par les compagnies artistiques professionnelles implantées à Wesserling (Le Gourbi Bleu, la Compagnie des Naz, Equinote, Système Paprika...) pour des répétitions ou des auditions.
- Mise à disposition à l'association Les Musicales du Parc pour son festival annuel de musique de chambre en octobre.
- D'autres structures locales (troupes de théâtre, école de musique...) sont amenées à utiliser cette salle.
- Les locations aux particuliers notamment pour des mariages, baptêmes, fêtes de famille viennent compléter l'usage de cette salle entre 10 et 15 week-end par an.



TDP	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Locations / jour	0	0	0	0	6	9	3	5	8	0	0	0
Mises à Dispo / jour	0	0	0	2	0	0	0	0	0	18	0	0
Résidences d'artistes / jour	30	29	27	18	0	10	14	0	16	0	30	21

Les Ecuries

- *L'Ecole de musique* EMHT dispose de différentes salles adaptées et aménagées pour assurer leurs cours durant l'année scolaire,
- Cette salle est également utilisée pour la fête du livre,
- Locations par des particuliers pour des repas, anniversaires, mariages, etc.
- Des locations pour les professionnels pour des séminaires, des formations, etc.



Ecuries	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Locations / jour	9	0	1	3	9	12	9	11	11	9	2	9
Mises à Dispo / jour	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	3

La Chapelle du parc de Wesserling

- Différentes manifestations (expositions, concerts...) organisées par des associations ou structures locales,
- Location par des privés pour des mariages.



Chapelle	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Locations/jour	0	0	0	0	3	6	6	7	0	0	0	0
Mises à Dispo / jour	0	0	0	0	6	6	2	0	4	0	0	0

LE TOURISME

Durant cette année 2024, le service a retrouvé un équilibre dans son fonctionnement. Malgré l'absence de direction directe au sein du service jusqu'en fin d'année, les projets ont suivi leur cours.

Ressources humaines et organisation

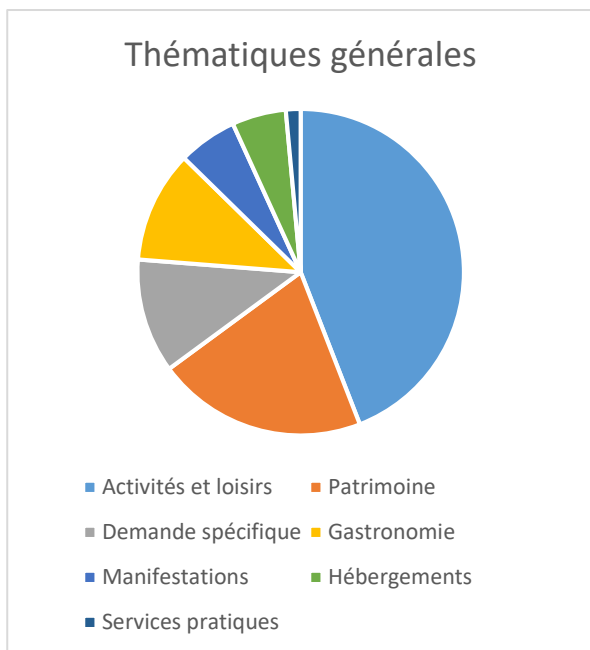
- Camille SCAPIN au poste de référente accueil et relations aux hébergeurs, et référente LEI depuis février 2020.
- Odile KRAFT, chargée de mission tourisme APN pédestre, référente communication, en poste depuis septembre 2021.
- Oriane MUNSCH, chargée de mission tourisme APN vélo/VTT, gestionnaire de la taxe de séjour, en poste depuis septembre 2021.
- Tatiana RINGENBACH, agent de médiation culturelle pour la Micro-Folie et sur des missions de l'Office de tourisme (points infos, accueil), a rejoint l'équipe en janvier 2024.
- Estelle INHOFER a intégré le service en novembre 2024 au poste de responsable du service tourisme et directrice de l'Office de tourisme.

Accueil

L'année 2024 s'est montrée bien moins intense que l'année précédente à l'accueil de l'Office de tourisme, mais stable par rapport à une période de référence normale type 2022. En effet, les demandes qui émanaient l'année passée des événements phares ont disparues cette année (le Tour de France et les touristes de l'Alsacienne ayant pris leurs marques d'une année sur l'autre). En revanche, avec le retour de la cible famille, on remarque un bon bilan de régie ce qui prouve une fois encore que cette typologie reste la plus susceptible de consommer. Ce bon résultat s'explique également par une expansion des produits en vente (nouvelles éditions de cartes postales, magnets...). Par ailleurs, l'accueil numérique devient la norme en matière de tourisme. Les brochures de l'Office de tourisme mises à disposition en format numérique sur le site internet www.hautes-vosges-alsace.fr, ont été lues plus de 280 fois et téléchargées 260 fois sur cette période. 2024 confirme également la tendance des demandes concernant les activités et événements sur le territoire ainsi que la baisse sensible des demandes concernant les hébergements (liée au développement des plateformes de réservations en ligne).

Evolution du nombre de demandes selon le mode de contact





Points d'information touristique 2024

En 2024, les points info étaient organisés ainsi : les mardis au Parc de Wesserling et au lac de Kruth-Wildenstein (une demi-journée sur chaque lieu en alternant chaque semaine le matin et l'après-midi). Les jeudis au Markstein (en journée complète). Les points info ont commencé à être mieux connus et appréciés tant par les locaux que les touristes, avec en moyenne 25 personnes par jour (mais avec de grandes variations en fonction de la météo). Ces demandes concernaient essentiellement les activités de pleine nature (les randonnées, VTT...), les lieux à visiter mais aussi des informations pratiques. 2024 voit le profil « famille » augmenter et redevenir la principale cible, suivi par les couples, les groupes et les individuels. Les touristes rencontrés restent en grande majorité en provenance de France (plus de 80%), d'Allemagne et dans une moindre mesure, de Belgique, du Royaume-Uni, des Pays-Bas.

Réaménagement des locaux

Dans la continuité des années précédentes, le bureau d'accueil a continué d'évoluer. Les agents sont en perpétuelle réflexion pour rendre l'expérience visiteur la plus fluide et efficace possible. Fin 2024, une large expansion de la boutique s'est mise en place. Elle continuera encore en 2025 pour pouvoir proposer aux touristes comme aux locaux des produits authentiques et représentatifs du territoire des Hautes Vosges d'Alsace Vallée de Saint-Amarin.

Régie de recette de la taxe de séjour de la Vallée de Saint-Amarin

Tout au long de l'année 2024, un travail de mise à jour a été poursuivi avec Diane BONNECHOSE, notamment pour remettre à jour le compte DFT et la comptabilité de manière générale pour la régie Taxe de séjour.

Nombre d'hébergeurs actifs : **180**

Nombre d'hébergements actifs : **220**

Nombre de nuitées directes et via les opérateurs numériques en 2024 (sous réserve des déclarations effectuées) : **149 289 nuitées**

Montant total net perçu (avec les opérateurs numériques) : 133 622,34 €

Plusieurs régularisations ont été faites suite au manque de suivi des dernières années et des mises à jour faites avec la DGFIP et qui ont impacté la recette totale de la taxe de séjour.

Actions liées aux Activités de pleine nature

Poursuite du travail sur les écobalades

Le travail sur les écobalades s'est poursuivi, avec le comité qui assure la conception et le contenu de ces itinéraires. Les membres sont identiques aux années précédentes, avec Joseph Peter, vice-président du Club Vosgien de la vallée de Saint-Amarin, Raymond Haller, président du musée Serret, Sylvie Cuénot, directrice du CPIE, Marie-Reine Zimmerman, enseignante à la retraite, et Odile Kraft, chargée de mission au service tourisme, qui en assure l'animation depuis fin 2021.



La conception et l'élaboration de 5 nouveaux itinéraires se poursuit : « Autour de Storckensohn », le Circuit du Frenz, le Circuit de Mitzach, le Circuit d'Oderen et le Circuit de Moosch. Pour chacun de ces itinéraires, un panneau d'accueil et le balisage du parcours sont mis en place. Un livret, destiné à être imprimé et vendu à l'accueil de l'Office de tourisme, est également en cours d'élaboration.

Démarrage du projet sur un produit d'itinérance « Tour de la Vallée »

En collaboration avec le Club Vosgien de la Vallée de Saint-Amarin et l'Office de tourisme de Thann-Cernay, Odile Kraft chargée de mission, a débuté le projet d'itinérance du Tour de la Vallée à proposer en produit d'itinérance aux locaux comme aux touristes. Travail en cours avec finalisation et évolution du projet en 2025.

Circuits Enduro : Brako, Le Torrent, Les Mines

Début de l'année 2024, de nouvelles réunions ont été organisées avec tous les acteurs concernés. Une convention a été réalisée afin de réglementer cette pratique sportive. Ainsi, trois parcours d'enduros situés sur les communes d'Urbès, Mollau, Storckensohn et Husseren-Wesserling ont été officialisés. Des panneaux ont été mis en place. Une fermeture de ces parcours est prévue chaque année à partir du 31 octobre jusqu'au 1^{er} février de l'année suivante.

Voie Verte du Haag (VVH) :

La mise en tourisme de la VVH s'est poursuivie avec l'installation de tables et de bancs le long de la voie verte. Il reste encore les panneaux d'informations et touristiques et la station de réparation à installer.

Actions valorisation du patrimoine

Projet écomuséal de Wesserling :

Le projet écomuséal était toujours en cours : continuité des dossiers de subvention (demandes et comptes rendus) pour la muséographie ; fin des travaux du Château et inauguration en mai 2024. Des réflexions et des estimations de prix ont également été menées au sujet de la passerelle visant à relier les jardins et la ferme : un tunnel ou une passerelle en hauteur.

Projet hôtelier et culturel dans la zone patrimoniale du Parc :

Le futur projet hôtelier et culturel dans les friches industrielles du Parc continue d'avancer. Le groupe Lagrange est intéressé par le lieu pour devenir « exploitant » pour le projet hôtelier. Orianne a réalisé

une étude touristique et des études de faisabilité sont en cours de leur côté. Le projet hôtelier sur la friche continue de rechercher des investisseurs.

Evènements

Col attitude – Col du Haag

Le samedi 10 août 2024 de 8h30 à 13h30, nous avons participé pour la 1^{ère} fois à Col'Attitude, événements organisés par le Massif des Vosges et l'Alsace Destination Tourisme. Le départ se faisait au Cercle Saint-Augustin à Moosch, puis passait à Geishouse pour arriver au Col du Haag. Plusieurs structures ont pris part à cet évènement : Gvelo, PNRBV, MDV, l'association du Cercle.

La météo était au rendez-vous. Environ 300 participants sont venus.



Coût de l'évènement : 821.40€

L'Alsacienne Cyclo



Le week-end du 29-30 juin 2024 s'est déroulée la deuxième édition de l'Alsacienne Cyclo au lac de Kruth-Wildenstein. Le samedi, l'Office de tourisme était présent au village d'accueil tout comme en 2023 avec un stand d'informations touristiques. 3109 cyclistes inscrits mais seulement 50% ont participé à l'épreuve de dimanche en raison des mauvaises conditions météorologiques. Beaucoup ont fait leur parcours le samedi 29 juin où le soleil brillait.

Coût global dont subvention : 31 006.07€

Actions de communication promotion touristique

Création de produits dérivés et goodies

Afin de compléter l'offre, de répondre à la demande et de faire connaître le nouveau visage de la destination Hautes Vosges d'Alsace Vallée de Saint-Amarin, l'Office de tourisme a poursuivi la création de goodies et de produits dérivés, gratuits ou destinés à la vente au bureau d'accueil. A la fin 2024, on comptabilise les nouveaux produits suivants : des stickers à l'image du logo des Hautes Vosges d'Alsace (gratuits), des écocupes utilisables en interne uniquement, ainsi que des magnets Hautes Vosges d'Alsace proposés en souvenir en vente à la boutique de l'Office de tourisme. La réalisation de nouveaux produits promotionnels se poursuivra en 2025.

France Bleu Alsace

En été, une action commune entre France Bleu Alsace, l'ADT et les Offices de tourisme d'Alsace a permis aux territoires d'avoir des créneaux spécifiques sur les ondes. Le dossier a été géré par Camille et Odile pour trouver les différents intervenants. Plusieurs interventions ont été programmées :

- Le 24 juillet sur France Bleu Elsass avec Raymond Haller pour le Musée Serret (intervention en alsacien)
- le 5 août sur France Bleu Alsace (Stéphane Herrada pour ses « Contes à la ferme », Sandrine Marbach pour les Jardins de Wesseling, Odile Kraft pour Col'Attitude, Ludivine Ilitis pour le

Parc de Wesserling et les Féeries nocturnes et François Tacquard pour le Moulin de Storckensohn)

Brochure de Noël

Comme chaque année, une brochure spécifique à la période de Noël dans la Vallée de Saint-Amarin a été réalisée. La conception et l'impression a été menée par Sérigraphie Arnold, avec une affiche reprenant la couverture de la brochure. La diffusion a été assurée par le service (secteur Vallée de Saint-Amarin).

Budget TTC : 900€ pour 600 exemplaires



Chasse aux trésors

Les années précédentes, deux parcours différents ont été créés pour les chasses au trésor de Noël, en partenariat avec Randoland. Le parcours alterne donc d'une année sur l'autre. En 2024, achat de goodies (brochettes de guimauve, bonbons et chocolats des Demoiselles du Vrac à Saint-Amarin et figurines en bois du U Express à Fellingring) pour récompense de la chasse aux trésors. 24 lots ont été distribués.

Budget : 400€

Réseaux sociaux

L'Office de tourisme anime un profil sur ces deux réseaux : Instagram (photos de paysages et de sites de la vallée) et Facebook (informations et actualités, animations, photos, événements...)

Instagram - #hva_hautesvosgesalsace

- 51 publications en 2024
- 3428 abonnés (3364 en 2023)

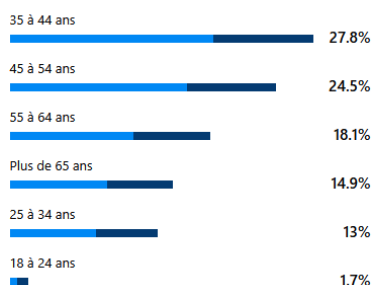
Facebook – Hautes Vosges d'Alsace

- 4500 personnes aiment la page (4400 en 2023)
- 5580 personnes suivent activement la page (5343 en 2023)

Âge et genre

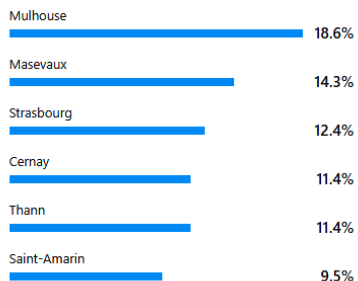
Global

● Femmes ● Hommes ● Inconnu



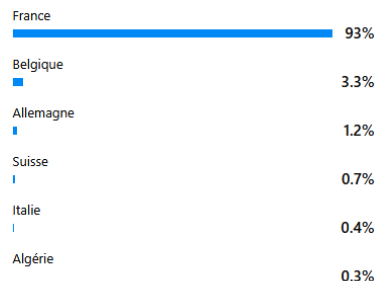
Villes

Global



Pays

Global



Feux de la Saint Jean

Les Feux de la Saint-Jean ont eu lieu principalement le 21 juin (Moosch, Geishouse, Mitzach, Mollau, Husseren-Wesserling, Fellingring, Urbès et Kruth). Communication générale sur l'ensemble des manifestations (réseaux et site internet).

Salons et stands HVA lors d'événements

L'office de tourisme a participé à 2 salons en 2024 : Festivas à Mulhouse en février (en collaboration avec l'OT de Thann-Cernay, répartition de la présence d'un agent sur 1 journée par OT) et le SITV à Colmar (stand partagé dans le groupe « Montagne » avec l'OT de la Vallée de la Doller et du Soultzbach), présence sur le week-end avec deux journées complètes.

Un stand de l'Office de tourisme était également présent au Slow Up de Sélestat ainsi qu'au marché de Noël de Saint-Amarin.

HVA - Vallée de Saint-Amarin

De nouveaux supports de communication ont été créés pour promouvoir notre territoire :

- Réédition du guide touristique
Budget : 3 000€
- Création de cartes de visite pour l'équipe
Budget : 105.60€
- Achat d'une tonnelle personnalisée
Budget : 1 400€
- Achat d'écocups personnalisés
Budget : 200€
- Création et impression de nouvelles cartes postales
Budget : 300€
- Achat d'un nouveau panneau d'affichage extérieur
Budget : 150€

EVENEMENTIEL ET COMMUNICATION

Le service communication est chargé au quotidien d'accompagner les services de la CCVSA dans la promotion de leur action et de leurs événements. Le poste de chargée de communication était occupé par Sophie Gutfreund jusqu'au 31 Décembre 2024. Elle a été remplacée par Apolline Fury à compter de Mars 2025.

Stratégie globale de communication, création de supports, mise en page et impression de documents, signalétique, prises de vues pour la photothèque mais aussi relations presse, événementiel, gestion du site internet... ses actions sont multiples mais son objectif reste le même : faire connaître au plus grand nombre les activités de la collectivité et les richesses du territoire.

Le service gère également les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, Instagram et Intramuros).

Il est également le relais avec les 15 mairies du territoire de la CCVSA afin de leur transmettre les informations destinées aux habitants.

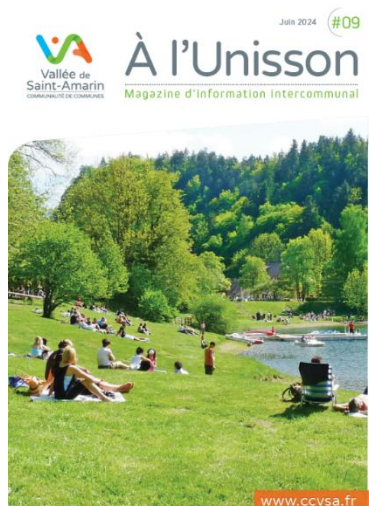
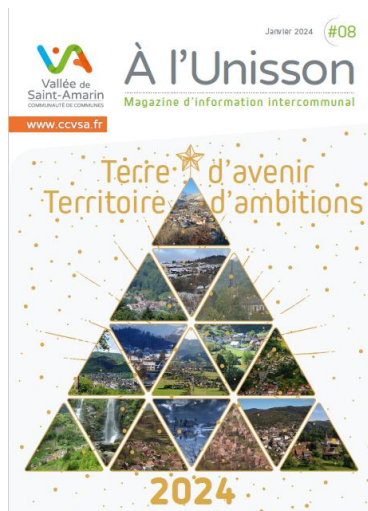
EN QUELQUES CHIFFRES :

- 2500 abonnés sur tous les réseaux sociaux confondus
- 4 événements en interne organisés
- 7 événements en externe organisés
- 2 bulletins intercommunaux édités

L'inauguration de la Micro-Folie au CAP



Les bulletins À l'Unisson 2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLIN
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-085 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Le Président expose que conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, relative au renforcement et à la simplification de la coopération Intercommunale et à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes doit adresser chaque année aux Maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes au cours de l'exercice précédent.

Ce rapport fait normalement l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à la Communauté de Communes sont entendus. Le Président de la Communauté de Communes peut alors être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

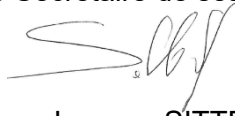
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE à son Président de la communication du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes.

D'APPROUVER le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes.

DIT que ce rapport d'activités sera adressé aux Maires de chaque commune membre.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST



Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

Convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin dans le champ des aides aux entreprises : délégation et/ou co-financement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

000-240000205-20250925-DEL2025-086-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé de réception par le préfet - 29/09/2025

ENTRE les soussignés :

La Région GRAND EST, 1 Place Adrien Zeller – B.P. 91006 – 67070 Strasbourg CEDEX, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité à l'effet de signer la présente par décision de la Commission permanente du Conseil régional n° CP25-XXXX du __/__/__, ci-après désignée par le terme : « la Région »,

D'UNE PART,

ET

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, sis 70 rue Charles de Gaulle - 68550 Saint-Amarin, représentée par son Président, Monsieur Cyrille AST, dûment habilité à l'effet de signer la présente par la délibération du Conseil Communautaire n° indiquer le numéro de délibération en date du 25/09/2025 ci-après désignée par le terme : «la Communauté de Communes»,

D'AUTRE PART,

- VU** le traité instituant l'Union Européenne et notamment ses article 107 et 108 ;
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-1, L.1511-2 et L.1511-7 ;
- VU** la délibération n° 23SP-1734 du 12 octobre 2023 du Conseil Régional Grand Est approuvant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du préfet de la Région Grand Est n° 2024/112 du 22/03/2024 approuvant l'adoption par le Conseil Régional Grand Est du SRDEII ;
- VU** la politique régionale en faveur du développement économique et ses dispositifs d'aides ;
- VU** la délibération n° indiquez numéro de rapport CP du __/__/__ du Conseil Régional Grand Est approuvant la présente convention ;
- VU** la délibération n° indiquer le numéro de délibération du 25/09/2025 de la Communauté de Communes approuvant la présente convention.

EXPOSE PREALABLE

Depuis la loi NOTRE, la Région a compétence exclusive en matière d'aide au développement économique hors immobilier d'entreprise (article L1511-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette compétence s'exerce par le biais du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) défini et adopté par la Région suivant une procédure d'élaboration spécifique.

Le SRDEII voté en Assemblée Plénière le 12 octobre 2023 (23SP-1734), « *organise, sur le territoire régional, la **complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements*** » (art L4251-13 CGCT).

A ce titre, il fixe le cadre et la coordination des différentes interventions de la Région.

La Région doit ainsi organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière.

Les dispositions relatives à la compétence régionale en matière de développement économique figurent notamment l'article L1511-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cet article permet à la Région :

- de signer des conventions avec des communes ou leurs groupements en vue de la participation au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

Lesdites aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêt, de prêts et d'avances remboursables à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions de marché ;

- de déléguer l'octroi de tout ou partie de ces aides dans les conditions de l'article L1111-8 du CGCT.

Ces conventions souscrites entre les communes ou leurs groupements (EPCI) et la Région permettent une intervention sur les champs suivants :

- ✓ Le financement des projets de création ou d'extension d'activités économiques (article L.1511-2-I du CGCT) ;
- ✓ Le financement des entreprises en difficulté (article L.1511-2-II du CGCT) ;
- ✓ La participation auprès d'organismes mentionnés au 4 de l'article 238 bis du code général des impôts ayant pour but exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises et aux organismes mentionnés au 1 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier qui participent à la création d'entreprises (article L.1511-7 du CGCT) ;
- ✓ La participation au capital des sociétés de capital-investissement, des sociétés de financement interrégionales ou propres à la région ainsi que des SEM et des sociétés ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies (article L.4211-1-8 du CGCT) ;
- ✓ La souscription de parts dans un fonds de capital investissement à vocation régionale ou interrégionale (article L.4211-1-9 du CGCT).

La Région a souhaité consacrer un chapitre du SRDEII à la complémentarité de l'action publique et poser un principe visant à « Accroître l'effet levier des politiques publiques ».

Ainsi, selon la politique concernée et les objectifs recherchés, la Région souhaite pouvoir autoriser les communes et leurs groupements (EPCI) à intervenir en complémentarité de ses aides et définir les conditions et les modalités dans lesquelles ont lieu cette intervention. Cette complémentarité pourra s'opérer dans une logique de délégation dès lors que la Région n'intervient pas et/ou de cofinancement dans des cas spécifiques. **Ces aides devront en tout état de cause être en conformité avec les orientations du SRDEII.**

La Communauté de Communes, souhaitant s'investir dans le développement économique et l'emploi du territoire régional et renforcer la coopération en la matière, a expressément manifesté sa volonté d'intervenir auprès des entreprises de son territoire.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté entre les parties ce qui suit :

Article 1 : ACTIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE D'AIDE

En conformité avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) et avec l'article L.1511-2 du CGCT précité, les Parties ont décidé de conclure la présente convention à titre de convention de financements complémentaires de la politique régionale en faveur du développement économique.

Cette convention concerne à la fois :

- les aides directes c'est-à-dire les aides attribuées aux entreprises par le biais des dispositifs mis en place par la collectivité
- et les aides indirectes c'est-à-dire les aides attribuées aux organismes du territoire intervenant sur champ du développement économique et apportant un accompagnement aux entreprises du territoire.

Article 2 : AIDES CONCERNEES PAR LA CONVENTION

La présente convention de financements complémentaires porte sur les aides directes et indirectes listées et détaillées en annexe 1. Pour le cas des aides, il est précisé dans ce tableau si la collectivité intervient dans le cadre d'une délégation de la Région ou dans le cadre d'un cofinancement adossé à un dispositif régional.

Les modalités d'interventions des aides sont également précisées en annexe 1.

Les aides mises en œuvre dans le cadre de la présente convention peuvent s'inscrire dans un régime d'aide existant au sens du droit européen, notifié ou exempté de notification.

Toutes modifications ultérieures liées aux aides mentionnées devront être portées à la connaissance de la Région avant application et au besoin faire l'objet d'un avenant.

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

La Communauté de Communes est responsable de la légalité des aides qu'elle accorde en application de la présente convention et plus généralement de la réglementation tant nationale que communautaire (notamment régimes d'aide exemptés ou notifiés) y afférente.

Cette convention ne donne autorisation d'intervention à la Communauté de Communes que sur les aides citées en annexe 1. Toute autre aide sortant du champ d'application des dispositifs mentionnés en annexe 1 nécessitera un avenant ou l'établissement d'une autre convention s'il s'agit d'une aide spécifique ou exceptionnelle.

A ce titre, elle s'engage :

- ✓ à transmettre à la Région toute information relative aux aides attribuées, à cet effet un outil dématérialisé pourra être proposé par la Région ;
- ✓ à travailler en partenariat avec la Région et en particulier la Maison de la Région du territoire compétent tout nouveau dispositif ou évolution de dispositif et à partager de manière fluide toutes informations sur des aides attribuées à des entreprises en suivi partagé ;
- ✓ à respecter la réglementation européenne en vigueur lors de l'attribution de l'aide et la procédure d'information liée à la mise en œuvre de l'aide. Toute modification apportée à cette réglementation européenne devra être prise en compte afin de modifier en conséquence les dispositifs et aides concernées ;
- ✓ à communiquer systématiquement aux bénéficiaires les aides mentionnées dans cette convention l'information que la Région a autorisé la collectivité ou l'EPCI à verser cette aide par conventionnement, conformément au SRDEII et à la loi NOTRe. Cette communication se fera dans les courriers de notification de l'aide aux bénéficiaires, dans les arrêtés ou conventions attributives

- de subvention et dans les supports de communication de l'aide (plaquettes, site internet, articles de journaux interne ou presse, etc.) ;
- ✓ à transmettre à la Région un rapport annuel des aides qu'il a mis en place dans le cadre de la présente convention au cours de l'année civile précédente dans les formes demandées par la Région, et à toutes sollicitations de la Région concernant le bilan annuel des aides d'Etat que la Région doit produire conformément à l'article L.1511-1 du CGCT ;
 - ✓ à participer aux différentes instances de gouvernance mises en place par la Région :
 - le Comité des Collectivités Locales, instance de gouvernance du SRDEII, au côté de la Région et toutes collectivités ayant signé une convention avec la Région dans le cadre du SRDEII ;
 - le Réseau territorial d'animation des développeurs économiques animé par la Maison de la Région du territoire.

Article 4 : ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à laisser la Communauté de Communes octroyer des aides en complément de ses propres aides aux entreprises et organismes dans le respect des dispositifs mis en place par la Région et/ou en délégation tel que précisé en annexe 1.

La Région s'engage à informer la Communauté de Communes de tous changements intervenant dans ses dispositifs à travers notamment ses Réseaux territoriaux d'animation des développeurs économiques animés par les Maisons de la Région. La Région s'engage par ailleurs à associer Choisisses un élément au Comité des Collectivités Locales.

Toutes modifications apportées par la Région à ses dispositifs d'intervention pouvant remettre en cause les dispositifs de Choisisses un élément feront l'objet d'un avenant.

Article 5 : SUIVI - COORDINATION

La Région et la Communauté de Communes s'informent mutuellement et périodiquement, a minima annuellement, de la mise en œuvre de cette convention ainsi que de leurs intentions ou décisions d'évolutions de leurs dispositifs dans les domaines concernés.

Elles veilleront conjointement à la bonne coordination et au suivi des aides octroyées.

A cette fin, la Communauté de Communes participera aux réunions du Réseau territorial d'animation des développeurs économiques animé par la Maison de la Région du territoire, et à toutes revues de projets mises en place par cette dernière. Elle participera par ailleurs au Comité des Collectivités locales dans l'optique de porter des réflexions sur la complémentarité de l'action publique avec les autres collectivités mettant en place des aides aux entreprises.

Article 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par la Région pour une durée allant jusqu'au 31/12/2028.

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les Parties.

Article 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Ladite convention pourra avant son expiration, être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties par notification écrite en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

Article 8 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige que les parties n'auraient pu résoudre par voie amiable, y compris transactionnelle, les litiges issus de la présente convention seront soumis au Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg,
En exemplaires,
Le,

Pour la Communauté de Communes

Pour la Région

ANNEXE 1 : Liste des aides pour lesquelles la Communauté de Communes souhaite une autorisation

Enjeux/Actions (saisie par l'EPCI ou la Commune)	Nom du dispositif (saisie par l'EPCI ou la Commune)	
Developpement durable du territoire	Participation à la vaccination des éleveurs contre la FCO	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 068-246800205-20250925-DEL2025-086-DE Accusé certifié exécutoire
Soutenir l'Economie sociale et solidaire	Aide à l'association "PATRIMOINE E EMPLOI"	Réception par le préfet : 29/09/2025
Soutenir l'Economie sociale et solidaire	Aide à l'association "EPICEA"	
Soutenir l'Economie sociale et solidaire	Aide à l'association "LES JARDINS DE WESSERLING"	
Developpement touristique	Aide à l'association "Le Moulin à huile de Storckensohn"	
Developpement touristique	Aide à l'association "Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling" (AGAPTW)	
Développement culturel et touristique du territoire	Aide à l'association "Collectif des possibles"	
Développement culturel	Compagnie l'Effrontée	

Objectif (saisie par l'EPCI ou la Commune)	Cible (bénéficiaires, filières...) (saisie par l'EPCI ou la Commune)
Lutter contre la propagation de l'épidémie	Eleveurs ovins et bovins
Soutenir l'économie de proximité	Entreprise d'insertion

Consolider leur modèle économique	Entreprise d'insertion
-----------------------------------	------------------------

Se développer dans le maraichage et la petite restauration, tout en consolidant les activités de base.	Entreprise d'insertion
--	------------------------

Soutenir le développement culturel et touristique du territoire	Association culturelle et touristique du territoire
---	---

Soutenir le développement culturel et touristique du territoire	Association culturelle et touristique du territoire
---	---

Soutenir l'activité de l'association	Association culturelle et touristique du territoire
--------------------------------------	---

Soutien et aide au développement artistique et aide à la communication	Association culturelle
--	------------------------

Soutien et aide au développement artistique	Association culturelle
---	------------------------

Projets soutenus (saisie par l'EPCI ou la Commune)	Dépenses éligibles (saisie par l'EPCI ou la Commune)
Cheptels d'animaux concernés pour garantir une bonne couverture vaccinale	Vaccination sur présentation de facture (gestion par GDSA)
Dynamiser la vie locale et associative dans le territoire de la Vallée de la Thur à travers la mise en place d'actions partenariales autour de la valorisation du patrimoine local dans une logistique d'économie circulaire.	Pour financer l'accompagnement socioprofessionnel et technique du chantier d'insertion.
Aide à l'insertion professionnelle en accompagnant les personnes éloignées de l'emploi vers un retour à l'activité durable	Développer des actions de formation et améliorer l'équipement et les conditions de travail.
Aide à l'insertion professionnelle, mise en œuvre de manifestations pour le territoire	Développer les actions pour la mise en œuvre des manifestations et permettre l'insertion professionnelle
Le moulin à l'huile de Storckensohn	Développer les activités de l'association et soutenir l'ouverture du site au public
Ecomusée Textile - Parc de Wesserling	Développer les activités de l'association et soutenir l'ouverture du site au public
Aide à la réalisation de projets artistiques	Développement d'action permettant des rencontres avec les habitants pour un moment d'art et de culture
Aides au financement des spectacles vivants	Aide à la diffusion et à la communication. Action en faveur du territoire et des écoles de notre vallée
Aides à la pérennisation des d'actions et au financement des ateliers et formations théâtrales.	Création et diffusion des spectacles vivants, développement des manifestations culturelles ouvertes à tous publics, ainsi que des ateliers citoyens

Nature de l'aide (subvention/prêt à taux 0...) <i>(saisie par l'EPCI ou la Commune)</i>	Modalités d'intervention (taux, plafond, régimes d'aides mobilisés...) <i>(saisie par l'EPCI ou la Commune)</i>
--	--

Subvention exceptionnelle	Participation forfaitaire
---------------------------	---------------------------

subvention	Participation selon convention
------------	--------------------------------

subvention	Participation exceptionnelle
------------	------------------------------

subvention	Participation selon convention
------------	--------------------------------

Subvention	Participation selon convention
------------	--------------------------------

Subvention	Participation selon convention
------------	--------------------------------

Subvention	Participation selon convention
------------	--------------------------------

Subvention	Participation selon convention
------------	--------------------------------

Subvention	Participation selon convention
------------	--------------------------------

Budget annuel (à préciser
fonctionnement/investissement)
(saisie par l'EPCI ou la Commune)

5 195,54 € pour 2025

Fonctionnement
9025 € pour 2025
9025 € pour 2024

Fonctionnement
850 € en 2025
850 € en 2024

Fonctionnement
9025 € en 2025
9525 € en 2024

Fonctionnement
5700 € en 2025
5700 € en 2024

Fonctionnement
70 000 € en 2025
70 000 € en 2024

Fonctionnement 13 000 € en 2024

13 000 € pour 2024
13 000 € prévisionnel pour 2025

2000 € pour 2024
demande de 4000 € pour 2025 en attente de la
décision du Bureau du 15/10/25

Régimes d'aide mobilisables (préciser les différents régimes possibles)

Exemple : régime de minimis / RDI...

(saisie par l'EPCI ou la Commune)

SA.108469

[illegible]

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLIN
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-086**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA
COMPLEMENTARITE DE L'ACTION PUBLIQUE ENTRE LA REGION
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-
AMARIN**

Dans le cadre du renforcement de la coordination entre les collectivités territoriales et de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région souhaite établir des partenariats structurés avec les intercommunalités afin de favoriser une action publique cohérente, efficace et adaptée aux réalités locales.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, engagée dans le soutien au développement économique de son territoire, partage cette volonté de complémentarité et de mutualisation des moyens. La convention proposée vise à formaliser cette coopération, notamment en matière d'aides aux entreprises, en précisant les modalités de coordination, de délégation et de financement entre les deux niveaux de collectivités.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-7 ;
VU La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) ;
VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) ;
VU Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par la Région ;
VU La politique régionale en matière d'aides aux entreprises ;
VU La proposition de convention transmise par la Région ;

CONSIDERANT la volonté commune de renforcer la coordination des actions publiques en matière de développement économique.

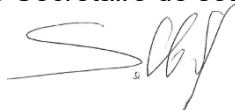
CONSIDERANT l'intérêt de formaliser cette coopération par une convention précisant les modalités de délégation ou de cofinancement des aides aux entreprises.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité,

D'APPROUVER la convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région et la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président


Cyrille AST

Voix POUR : 31
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : 1 (*Stéphane KUNTZ*)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLIN
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-087**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE CREATION D'UNE MAISON
MEDICALE A WESSERLING ET 5 LOGEMENTS**

Au vu de la nécessité d'implantation d'une maison médicale pour permettre de pérenniser l'offre de soins de la vallée de Saint Amarin, il a été décidé de lancer l'opération visant à réaliser des travaux de réhabilitation sur le site de l'ancien musée de Wesserling qui auront pour objectif de moderniser les infrastructures existantes pour répondre aux besoins accrus de la population et des professionnels de santé tout en respectant les exigences réglementaires et sanitaires.

Ce marché public est une procédure d'appel d'offres.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié 05/08/2025 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes (<http://stamarin.e-marchespublics.com>), au le 05/08/2025 au BOAMP > à 90 000 €

Les entreprises étaient invitées à remettre leurs offres pour le vendredi 05 septembre 2025 à 12h00.

Ce marché public est alloti comme suit :

Lot N°	DESIGNATION	Réf. CCVSA
01	GROS ŒUVRE	2025/002/SERVPOP
02	PORTE D'ENTREE SERRURERIE	2025/003/SERVPOP
03	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS VITREES	2025/004/SERVPOP

04	ELECTRICITE	2025/005/SERVPOP
05	VENTILATION SANITAIRE CHAUFFAGE	2025/006/SERVPOP
06	CLOISONS ISOLATION PLAFONDS	2025/007/SERVPOP
07	PROJETEE CHAPE CIMENT ISOLATION	2025/008/SERVPOP
08	CARRELAGE FAIENCE	2025/009/SERVPOP
09	MENUISERIE INTERIEURE BOIS - MOBILIER FIXE	2025/010/SERVPOP
10	PORTE AUTOMATIQUE	2025/011/SERVPOP
11	PEINTURE	2025/012/SERVPOP
12	SOLS SOUPLES	2025/013/SERVPOP
13	STORES INTERIEURS	2025/014/SERVPOP

Les critères d'attribution prévus au marché étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

37 offres sont parvenues à la Communauté de Communes. Ces offres ont été transmises à l'économiste ETIBAT qui est associé au maître d'œuvre ainsi qu'au maître d'œuvre pour analyse.

- 12 Lots vous sont soumis pour attribution :

Lot N°	DESIGNATION
01	GROS ŒUVRE
02	PORTE D'ENTREE SERRURIE
03	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS VITREES
04	ELECTRICITE
05	VENTILATION - SANITAIRE - CHAUFFAGE
06	CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS
07	PROJETEE CHAPE CIMENT - ISOLATION
08	CARRELLAGE FAIENCE
09	MENUISERIE INTERIEURE BOIS - MOBILIER FIXE
11	PEINTURE
12	SOLS SOUPLES
13	STORES INTERIEURS

- Le lot 10 Portes automatiques est déclaré infructueux faute de candidature et sera négocié au gré à gré à l'issue de cette publication.

Il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot N°	DESIGNATION	Entreprise	Montant exprimés en €HT	PSE proposée en €HT	Montant + Pse en €HT
01	GROS ŒUVRE	Foralest Maurutto	151 923.75	420.00	152 343.75
02	PORTE D'ENTREE SERRURIE	MS-FERMALU	21 986.00		21 986.00
03	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS VITREES	JEAN MICHEL MURA et FILS	42 058.00		42 058.00
04	ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	134 990.58	7 022.37	142 012.95
05	VENTILATION SANITAIRE CHAUFFAGE	JAENICKE	153 445.58		153 445.58
06	CLOISONS ISOLATION PLAFONDS	MEYER ISOLATION	178 119 .55	11 350.00	189 469.55
07	PROJETEE CHAPE CIMENT ISOLATION	VALENTE SARL	25 115.00		25 115.00
08	CARRELAGE FAIENCE	MULTISOLS	23 364.30		23 364.30
09	MENUISERIE INTERIEURE BOIS MOBILIER FIXE	JEAN MICHEL MURA et FILS	149 831.00	34 945.00	184 776.00
10	PORTE AUTOMATIQUE		Lot infructueux A consulter au gré à gré		
11	PEINTURE	ALSACOLOR	38 979.00		38 979.00
12	SOLS SOUPLES	MULTISOLS	30 304.00		30 304.00
13	STORES INTERIEURS	OBF TIR TECHNOLOGIES	14 609.00	3 848.00	18 457.00

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation au d'attribution au Bureau et au Président ;

VU le code de la commande publique article L2123-1 ;

VU la décision DEL 2025-013 du 27 FEVRIER 2025 relative à l'approbation de l'avant-projet définitif (APD) d'une maison de santé pluridisciplinaire multisite – site de Wesserling ;

VU l'avis sollicité du Bureau en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ATTRIBUER le marché public selon le tableau proposé :

Lot 01	GROS ŒUVRE	FORALEST MAURUTTO	152 343.75 €HT	182 812,50 €TTC
Lot 02	PORTE D'ENTREE SERRURIE	MS-FERMALU	21 986.00 €HT	26 383,20 €TTC
Lot 03	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS VITREES	JEAN MICHEL MURA et FILS	42 058.00 €HT	50 469,62 €TTC
Lot 04	ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	142 012.95 €HT	170 415,54 €TTC

Lot 05	VENTILATION - SANITAIRE - CHAUFFAGE	JAENICKE	153 445.58 €HT	184 134,69 €TTC
Lot 06	CLOISONS - ISOLATION - PLAFONDS	MEYER ISOLATION	189 469.55 €HT	227 363,46 €TTC
Lot 07	PROJETEE CHAPE CIMENT ISOLATION	VALENTE SARL	25 115.00 €HT	30 138.00 €TTC
Lot 08	CARRELAGE FAIENCE	MULTISOLS	23 364.30 €HT	28 037,16 €TTC
Lot 09	MENUISERIE INTERIEURE BOIS MOBILIER FIXE	JEAN MICHEL MURA et FILS	184 776.00 €HT	221 731,20 €TTC
Lot 11	PEINTURE	ALSACOLOR	38 979.00 €HT	46 774,80 €TTC
Lot 12	SOLS SOUPLES	MULTISOLS	30 304.00 €HT	36 364,80 €TTC
Lot 13	STORES INTERIEURS	OFB TIR TECHNOLOGIES	18 457.00 €HT	22 148,40 €TTC
TOTAL MARCHE			1 024 832.73 €HT	1 229 799.28 €TTC

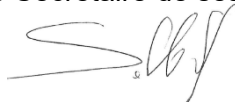
DE DECLARER

- Un Lot infructueux et négocié au gré à gré
 - o Il s'agit du lot :
 - Lot 10 Portes automatiques

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à celui-ci.

DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 23 du budget principal où les crédits nécessaires sont inscrits.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président




Cyrille AST

Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUEFFENEGGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLLEN
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-090**REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS**

Monsieur Cyrille AST, Président, rappelle que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une charge obligatoire.

Or les services de la CCVSA, en collaboration avec la trésorerie, ont relevé des anomalies sur le compte 2041412 pour défaut d'amortissement qu'il convient de corriger afin de garantir la sincérité des comptes publics.

En effet, le bien n° 2011ACCLOSUBVENTI10146300 Fds de concours presbytère Moosch n'a pas été amorti en 2021, 2022, 2023 et 2024 ce qui représente 5 694 €.

Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Le compte 28041412 (amortissement des subventions - communes membres du GFP – bâtiments et installations) est crédité par le débit du compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant total de 5 694 €.

Cette démarche s'inscrit au sein d'une volonté commune de régularisation de l'inventaire entre ordonnateur et comptable et fera sans doute l'objet d'autres régularisations à l'avenir.

VU l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°20112-05 du 18 octobre 2012 ;

VU l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

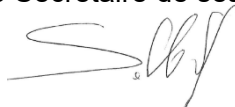
D'AUTORISER le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) du budget annexe ENFANCE pour un montant de 5 694 € et de créditer du même montant le compte 28041412 (amortissement des subventions - communes membres du GFP – bâtiments et installations) pour le bien suivant :

2011ACCLOSUBVENTI10146300 Fds de concours presbytère Moosch ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes ;

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER

Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800005-20250825-DEL2025-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 29/09/2025

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2024

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

70 rue Charles de Gaulle

68550 SAINT-AMARIN

Tél 03 89 82 60 01

Fax 03 89 38 23 14

Courriel : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

www.cc-stamarin.fr

Les chiffres du service d'eau potable

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Territoire

5 932 abonnés

15 communes desservies : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein

12 320 habitants desservis

Exploitation

En affermage depuis le
01/09/2021 par SAUR

SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La Communauté de Communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Production

655 872 m³ produits (année
calendaire)

678 472 m³ (volume produit
entre les dates barycentres
ramenées à 365 jours)

La CCVSA dispose de nombreuses ressources propres :
73 sources, 3 forages et 1 prise d'eau ont fourni 655 872 m³
d'eau traitée (année calendaire)

Distribution

164,2 km de réseau
471 810 m³ consommés

Les abonnés ont consommé 471 810 m³ en 2024, soit en moyenne
105 litres par habitant et par jour.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en
eau de service, le rendement du réseau est de 73,8%.

Qualité

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau de la CCVSA est
globalement de bonne qualité.

99,6% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et
100% au niveau physico-chimique.

Prix

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un
prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera
459,85 € en 2025 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2025, toutes
taxes comprises) avec une évolution de 3,55 % du prix par rapport
à 2024.

Sur ce montant, 48,7% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et
le fonctionnement, 32,2% reviennent à la collectivité pour les
investissements et les taxes s'élèvent à 19,1%.

SOMMAIRE

Préambule.....	5
1. Présentation générale du service.....	5
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	5
1.2. Mode de gestion du service	6
1.3. Les ressources en eau.....	7
1.4. Le réseau de distribution.....	7
1.4.1. Les réservoirs et stations de reprise	7
1.4.2. Le réseau et les branchements	8
1.4.3. Les compteurs	9
2. Bilan et perspectives.....	9
2.1. Les faits marquants de l'exercice	9
2.2. Les propositions du délégataire pour améliorer le service	11
3. Indicateurs techniques	14
3.1. Volumes mis en distribution	14
3.2. Volumes consommés et rendement	14
3.3. La qualité de l'eau	15
3.4. Les clients et les volumes facturés.....	16
3.4.1. Le service aux abonnés.....	16
3.4.2. Le recouvrement.....	16
3.4.3. Réclamations clients.....	17
3.5. L'exploitation et l'entretien des ouvrages.....	17
3.5.1. Consommation en électricité et réactifs	17
3.5.2. Recherche de fuites et interventions sur le réseau de distribution	17
3.6. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	18
3.7. Les opérations de renouvellement	19
3.7.1. Renouvellement des équipements électromécaniques.....	19
3.7.2. Renouvellement de compteurs.....	21
3.7.3. Renouvellement des branchements.....	22
3.7.4. Renouvellement des canalisations.....	22
3.7.5. Renouvellement des accessoires réseaux.....	22
3.8. Les investissements.....	23
3.8.1. Les opérations réalisées par le Délégataire	23
3.8.2. Les opérations réalisées par la Collectivité	23
3.8.3. Zoom sur les branchements en plomb.....	24
3.8.4. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	24
3.8.5. Les programmes pluriannuels de travaux adoptés pour 2024	24
4. Indicateurs financiers	24
4.1. Les tarifs	24
4.2. La facture d'eau 120 m ³	25
4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire	28
4.4. Le budget annexe Eau Potable	30
4.4.1. Les recettes d'exploitation.....	30
4.4.2. Le financement des investissements en 2024	30
4.4.3. Etat de la dette du service	31
4.4.4. Amortissements réalisés en 2024	31
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée.....	31

5. Les indicateurs de performance	32
5.1. Indicateurs descriptifs	32
5.2. Indicateurs de performance.....	33
ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.....	36

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin assure les compétences suivantes :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

Le service public d'eau potable dessert 12 320 habitants et 5 886 abonnés au 31 décembre 2024.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable 2022	Nombre d'abonnés Eau Potable 2023	Nombre d'abonnés Eau Potable 2024	Evolution du nombre d'abonnés Eau Potable (%)
FELLERING	735	735	738	0,4%
GEISHOUSE	288	290	294	1,4%
GOLDBACH - ALTENBACH	165	173	176	1,7%
HUSSEREN - WESSERLING	531	534	534	0,0%
KRUTH	463	466	470	0,9%
MALMERSPACH	230	226	226	0,0%
MITZACH	187	187	189	1,1%
MOLLAU	189	195	195	0,0%
MOOSCH	763	771	782	1,4%
ODEREN	551	550	556	1,1%
RANSPACH	383	384	391	1,8%
SAINT-AMARIN	1000	1004	1007	0,3%
STORCKENSOHN	102	108	109	0,9%
URBES	217	221	223	0,9%
WILDENSTEIN	100	98	96	-2,0%
TOTAL	5904	5942	5986	0,7%

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société SAUR.

Le contrat d'affermage avec SAUR est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 8 ans. Son échéance était fixée au 31 août 2029. Un avenant n°1 a été délibéré le 28 juin 2022 afin de réajuster quelques dispositions contractuelles.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs
- ✓ Relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

Le périmètre d'affermage est défini par les limites des territoires des quinze communes formant la Communauté de Communes de Saint-Amarin, à l'exception du secteur Markstein-Grand Ballon et du puits de la Communauté de Communes du Pays de Thann (Gehren).

1.3. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre intercommunal provient des ressources suivantes :

Ressources en eau	Localisation	Type	Traitement / caractéristiques	Capacité de pompage (m³/h)	Problématiques éventuelles
Forage FELLERING	FELLERING	Eau de nappe	Neutralite + chlore liquide / profondeur forage : 70m	90	Traitement de reminéralisation
Forage ODEREN	ODEREN	Eau de nappe	Chlore liquide / profondeur forage : 15m	35	
Tunnel URBES	URBES	Eau de source	Stockage de l'eau dans un ancien tunnel ferroviaire	140	Forte concentration en arsenic
Unité de filtration MOOSCH	MOOSCH	Eau de surface (ruisseau)	Ultra filtration + chlore liquide / filtration automatisée	20	
Sources de montagnes	CC St Amarin	Eau de sources	Désinfection au chlore liquide pour la plupart / 72 sources	Variable	

Il n'y a pas d'interconnexion du réseau avec celui de collectivités voisines.

Le forage de Wildenstein est hors service et a été déconnecté physiquement du réseau par la pose d'une plaque pleine.

1.4. Le réseau de distribution

1.4.1. Les réservoirs et stations de reprise

Le réseau d'eau potable comprend 33 réservoirs qui assurent l'approvisionnement de la commune. Leur capacité totale s'élève à 6 600 m³.

Commune	Nombre de réservoirs	Capacité
FELLERING	3	755
GEISHOUSE	2	350
GOLDBACH - ALTENBACH	4	70
HUSSEREN - WESSERLING	2	800
KRUTH	3	700
MALMERSPACH	1	120

Commune	Nombre de réservoirs	Capacité
MITZACH	2	320
MOLLAU	3	150
MOOSCH	2	800
ODEREN	3	620
RANSPACH	1	300
SAINT-AMARIN	3	1000
STORCKENSOHN	1	250
URBES	1	220
WILDENSTEIN	2	120
TOTAL	33	6 600

Le réseau comprend également 11 stations de surpression.

Note : la synthèse SAUR p26 du RAD ne mentionne que 9 installations de surpression.

1.4.2. Le réseau et les branchements

	2023	2024	Evolution (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	164,6	164,2	-0,2%
Nombre de vannes	1290	1297	0,5%
Nombre de prises et poteaux incendie	887	886	-0,1%
Nombre de ventouses et vidanges	301	303	0,7%

L'année 2024 est très semblable à l'année 2023.

Le réseau est majoritairement en fonte :

	Linéaire de réseau (km)			
	2023	%	2024	%
Fonte	150,6	91,6%	150,40	91,7%
PE	7,14	4,3%	7,14	4,4%
PVC	6,06	3,7%	6,06	3,7%
Béton	0	0,0%	0	0,0%
Autres/non connu	0,57	0,3%	0,5	0,3%
TOTAL	164,5	100,0%	164,10	100,0%

1.4.3. Les compteurs

SAUR a renouvelé 235 compteurs en 2024.

23,7% du parc des compteurs des abonnés a un âge supérieur ou égal à 15 ans et 48,6% ont moins de 5 ans. Le parc compteur est renouvelé régulièrement, de telle sorte qu'à la fin du contrat, 80% des compteurs aient un âge inférieur à 12 ans révolus, et qu'aucun compteur n'ait plus de 15 ans révolus.

	Nombres de compteurs 2023	%	Nombres de compteurs 2024	%
0 à 4 ans	2816	47,4%	2909	48,6%
5 à 9 ans	577	9,7%	638	10,7%
10 à 14 ans	1120	18,8%	1021	17,1%
15 à 19 ans	604	10,2%	664	11,1%
plus de 20 ans	825	13,9%	753	12,6%
TOTAL	5942	100,0%	5985	100,0%

SAUR précise les données suivantes :

- 5 652 branchements avec consommation
- 5 986 branchements en service
- 334 sans consommation

2. Bilan et perspectives

2.1. Les faits marquants de l'exercice

QUALITE D'EAU

L'année 2024 comme 2023 a été moins marquée par de fortes chaleurs. Les autorités préfectorales n'ont pas notifié de restrictions d'usage de la consommation en eau. Le suivi de la production et de la qualité de l'eau prélevée au milieu naturel reste cependant un enjeu majeur de la délégation du service.

À la suite des échanges avec la CCVSA, SAUR a finalisé l'installation d'équipement de mesure de débit sur les 17 ressources du périmètre de la délégation. Un complément de 8 équipements mobiles de mesure sera installé sur d'autres ressources à suivre. La CCVSA continue de réaliser des travaux importants sur les réservoirs de stockage pour préserver et maintenir son patrimoine à niveau et répondre aux besoins du service.

Les travaux de rénovation ont commencé en fin d'année 2024 au réservoir et à la station de neutralisation de Fellingring.

Lors de ces travaux de rénovation, la mise en place d'équipements de traitement UV a été privilégiée pour limiter la désinfection au chlore.

La désinfection UV sera à terme mise en service sur les réservoirs de et Fellingring ZB. La désinfection UV est en service sur Wildenstein, Goldbach, Oderen ZH Storckensohn, et Frenz et Ranspach.

La qualité de l'eau produite et distribuée est conforme à 99,6 % par rapport aux limites de qualité bactériologique et 100 % sur le paramètre physico-chimique. Le détail des analyses et les commentaires sont présentés à partir de la page 89 du rapport.

Il est à noter une évolution de la réglementation relative au PFAS.

Les travaux relatifs à la mise en œuvre d'une nouvelle unité de production d'eau potable au niveau de la ressource du tunnel d'Urbès ont commencé au mois d'octobre. L'objectif étant de finaliser la construction de la station pour une mise en production début d'année 2026.

RESEAU DE DISTRIBUTION ET RENDEMENT

L'étude de gestion patrimoniale des réseaux a été validée par les financeurs. La CCVSA a ainsi lancé une consultation d'entreprises à l'automne 2024. Le marché à bon de commande pluriannuel a été attribué et les premiers travaux de renouvellements des réseaux et branchements ont commencé en fin d'année 2024 par la rue de la gare et la rue des vergers à Husseren-Wesserling.

En 2024, SAUR a procédé aux réparations de 25 fuites sur canalisations et 27 fuites sur branchements.

30 branchements ont été renouvelés de façon préventive à Husseren Grand rue en utilisation du fond travaux, et 8 renouvellements supplémentaires de branchements préventifs ont été réalisés via le fond renouvellement branchement.

Les différentes campagnes de recherches de fuites ainsi que le suivi quotidien des volumes mis en distribution dans le réseau ont permis de détecter ces fuites. Un plan d'action rendement a également été présenté à la CCVSA pour permettre de répondre aux exigences contractuelles. En 2024, ce contrat a été mis dans le plan d'action des contrats prioritaires comprenant un suivi spécifique par la cellule expertise hydraulique afin d'accompagner le service exploitation.

Les indicateurs de performance du réseau poursuivent leur amélioration cette année pour atteindre :

- l'ILP d'une valeur de 2.97 m3/j/km
- un rendement de réseau à 73.8 %

Ces indicateurs correspondent aux attentes contractuelles soit pour l'année 2024 un ILP < à 3.39 m3/j/km et un rendement minimal de 72.7 %.

Les volumes mis en distribution 678 472 m3 sont en baisse de 9% par rapport à l'année 2023. Au cumul des exercices 2023 et 2024 les volumes introduits dans le réseau ont diminué de 17.7 %, soit 816 653 m3 en 2023 à 678 472 m3 en 2024.

En moyenne, 1 859 m3 sont distribués quotidiennement dans le réseau de distribution représentant ainsi une baisse de 184 m3/jour par rapport à 2023. Au cumul depuis l'année 2022, 378 m3/jour n'ont pas été introduits dans le réseau de distribution de la Communauté de Communes.

Le volume consommé suit également la même tendance avec une diminution de 5 % cette année. Ainsi 471 810 m3 ont été consommés par les abonnés du service. A noter que les volumes consommés du service sont à présent en dessous de la donnée du Compte d'Exploitation Prévisionnel qui a été projeté à 522 228 m3 de moyenne annuelle sur la durée du contrat.

Cette tendance baissière est constatée au niveau national et ce phénomène devrait se poursuivre pour les années à venir.

A noter que l'évolution de ces indicateurs de performances du réseau impacte la consommation énergétique du service. L'année 2024 totalise une consommation globale de 153 896 KW en comparaison au 185 206 KW consommés en 2023.

CLIENTELE

La relève des compteurs a été réalisée au mois de juillet.

On observe une stabilisation (+ 0.7%) du nombre de branchements à 5 986 unités actifs.

Le nombre d'abonné évolue sensiblement de 0.59 % avec 5 932 abonnés en 2024. Ceci correspond à la valeur la plus importante depuis le début du contrat.

A noter que le nombre de branchement avec consommation est de 5 652 en rapport aux 5 986 branchements du service, soit 334 (6%) sans consommation. Cet indicateur évolue à la hausse en rapport à l'année 2023. (274)

Le taux d'impayé du service baisse cette année sous les 2% pour atteindre 1.89 %. Le suivi et les propositions de mise en œuvre d'échéancier ont permis de faire évoluer cet indicateur favorablement.

ETUDES ET SECURITE

L'ensemble des travaux concessifs ont été réalisés et réceptionnés par la Communauté de Communes.

SAUR a un engagement réglementaire et contractuel important concernant la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). La démarche a été suivie en 2024 dans l'objectif de finaliser l'analyse des risques sur 5 UDI. A présent il reste la mise en œuvre du plan d'action à réaliser. Cette étude est réalisée en partenariat avec les Services de Communauté de Communes et les élus pour permettra d'identifier les dangers liés à l'exploitation des systèmes de production et de distribution de l'eau.

LA MAINTENANCE

26 opérations de renouvellement ont été réalisées pour garantir la continuité de service et fiabiliser le patrimoine des installations de la Communauté de Communes.

Ces opérations ont été valorisées pour un montant de 57 634 €. Elles se décomposent en opérations non programmées pour un montant de 14 829 € et programmées pour 40 458 €.

Le détail de ces opérations est validé en concertation avec les services de la Communauté de Communes via un portail d'échanges partagé.

2.2. Les propositions du délégataire pour améliorer le service

PRODUCTION ET QUALITE D'EAU

Dans le cadre de la maîtrise des ressources en eau et en complément de l'application EMI mise en œuvre par SAUR et exploitée sur les deux forages, SAUR a mis en œuvre sur la

durée du contrat des équipements de mesure de débit sur 17 captages. Ces travaux ont été finalisés en 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre des DUP, la CCVSA devra mettre en œuvre des clôtures pour matérialiser et protéger les périmètres immédiats des captages.

À la suite de plusieurs chutes de pierres au niveau de la falaise de la ressource du tunnel d'Urbes, des travaux de mise en sécurité devront être réalisés.

GOLDBACH RESERVOIR MOULIN

Dans le cadre des travaux pluriannuels de la CCVSA, la suppression de cette bache avec alimentation du hameau via le réservoir de Goldbach sera réalisée. Ces travaux permettront de supprimer l'exploitation du réservoir Moulin et sécuriser la qualité de l'eau distribuée

STORCKENSOHN

Création d'un réseau surpressé pour alimenter les abonnés situés au-dessus du réservoir actuellement alimentés par de l'eau non traitée.

SAUWAS

Déconnecter le branchement de 3 abonnés alimentés via le réservoir SAUWAS 3.

SECURITE

Pour donner suite à la présentation de l'étude diagnostique des risques de chutes et des risques de malveillances, la CCVSA devra procéder à des travaux de mise en conformité des ouvrages dans le cadre de son programme de travaux de réhabilitation.

RESEAU DE DISTRIBUTION

Les ouvrages de stockage et de distribution d'eau potable du service ne disposent pas d'équipements d'analyse de Chlore. La variabilité de la qualité des eaux prélevées ne sécurise pas ainsi la bonne maîtrise de la qualité de l'eau distribuée. La volonté de limiter la chloration de l'eau distribuée ne doit pas pour autant limiter la possibilité de maîtriser et alerter en continu l'exploitant. Un analyseur de chlore doit être installé sur le réservoir d'Husseren suite à la mise en service de la nouvelle unité de production.

Les travaux suivants sont à planifier par SAUR dans le cadre du fond travaux canalisation :

- Année 2025 : Wildenstein chemin Hasenloch renouvellement de la canalisation fonte sur 100 ml et 5 branchements

Une étude de proposition des réseaux à renouveler est présentée chaque année à la CCVSA

Les travaux listés dans le tableau suivant ont débuté en fin d'année 2024 dans le cadre du plan travaux permettant l'amélioration des pertes en eau de la CCVSA.

Origine gain	Zone	Gain (m3/an)	Sous total (m3/an)	Gain en r%
Secto	6804ZS001 Moosch	306	1264	0,11%
Secto	6804ZS012 St Amarin zone basse	816		
Secto	6804ZS036 Fellingering Zone Basse	92		
Secto	6804ZS061 Husseren	49		
Pression	6804ZS048 Kruth Frenz	428	34469	3,14%
Pression	6804ZS049 Wildenstein	2936		
Pression	6804ZS044 Kruth	415		
Pression	6804ZS039 Oderen Basse	7044		
Pression	6804ZS036 Fellingering Zone Basse	5529		
Pression	6804ZS032 Storckensohn	5269		
Pression	6804ZS005 Malmerspach zones haute et basse	2700		
Pression	6804ZS006 Malmerspach St Amarin	5669		
Pression	6804ZS001 Moosch	3099		
Pression	6804ZS052 Geishouse Bas	368		
Pression	6804ZS054 Goldbach	1011		
Gpat	6804ZS044 Kruth	16297	142934	15,21%
Gpat	6804ZS061 Husseren	25415		
Gpat	6804ZS001 Moosch	5213		
Gpat	6804ZS039 Oderen Basse	7054		
Gpat	6804ZS036 Fellingering Zone Basse	7437		
Gpat	6804ZS032 Storckensohn	8208		
Gpat	6804ZS024 Storckensohn Urbes	4267		
Gpat	6804ZS033 Ranspach	2678		
Gpat	6804ZS011 St Amarin Fistelhauser	4813		
Gpat	6804ZS012 St Amarin zone basse	11231		
Gpat	6804ZS019 Husseren Chalets	2062		
Gpat	6804ZS026 Mollau Zone Basse	6236		
Gpat	6804ZS043 Oderen Distrib Chalets	8504		
Gpat	6804ZS057 Fellingering Pompage ZH	1737		
Gpat	6804ZS059 Mitzach bas	18362		
Gpat	6804ZS017 Mitzach haut	6944		
Gpat	6804ZS054 Goldbach	6475		
TOTAL			178 667	20,13%

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes mis en distribution

	2022	2023	2024	Evolution (%)
Volumes produits	816 653	745 569	678 472	-9,0%
- Sources	408 882	380 201	403 559	6,1%
- Tunnel Urbes	193 274	135 483	125 620	-7,3%
- Forage de Felling	147 686	189 088	134 319	-29,0%
- Forage d'Oderen	62 048	36 501	10 850	-70,3%
- Usine UF de Moosch (prise d'eau en ruisseau)	4 750	4 296	4 124	-4,0%
Volumes importés	0	0	0	
Volumes exportés	0	0	0	
Total volumes mis en distribution	816 653	745 569	678 472	-9,0%

SAUR explique que la baisse sur le forage d'Oderen est liée au fait qu'il ne sert qu'en secours si les sources ne produisent plus assez, ce qui n'est pas le cas en 2024 (année pluvieuse). Pour Felling, la baisse est liée à l'amélioration des Volumes Mis en Distribution grâce à une meilleure maîtrise des pertes en eaux.

3.2. Volumes consommés et rendement

	2022	2023	2024	Evolution (%)
Volumes mis en distribution	816 653	745 569	678 472	-9,0%
Volumes comptabilisés	518 922	496 677	471 810	-5,0%
Volumes consommés sans comptage	14 210	12 463	15 300	22,8%
Volume de service	12 343	13 500	13 620	0,9%
Volumes consommés autorisés	577 155	522 640	500 730	-4,2%
Indice de consommation (m3/jour/km)	9,7	8,7	8,3	-4,1%

Indice de perte (m3/jour/km)	4,02	3,71	2,97	-20,0%
Rendement brut du réseau (V consommé/ V mis en distribution, %)	66,8%	70,1%	73,8%	5,3%

Les volumes ont été ramenés à 365 jours

Le rendement observé en 2024 est 73,8%, en hausse notable par rapport à la valeur consolidée de 2023. Selon le contrat, le rendement attendu était de 73,2% pour 2024.

Ce rendement est supérieur au niveau de rendement imposé par la loi Grenelle 2 (65% + ILC/5 soit 66,66%).

SAUR expose que l'augmentation des volumes consommés sans comptage est liée à la réalisation d'un comptage plus précis en 2024, rendu possible grâce à la pose de 5 compteurs pour estimer ces indicateurs, alors qu'avant, ces volumes suivaient les indicateurs de l'ASTEE.

3.3. La qualité de l'eau

L'eau mise en distribution :

ANALYSES	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements ARS	41	41
Nombre de prélèvements non conformes	1	0
Taux de conformité	97,6%	100,0%

14/08/2024 : non-conformité Entérocoques – E. Coli au réservoir de Goldbach

L'eau distribuée :

L'eau distribuée doit être « propre à la consommation » : article L 19 du Code de la Santé Publique. Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les taux de conformité sur l'eau distribuée sont les suivants (indicateurs calculés uniquement sur les paramètres avec une limite de qualité) :

ANALYSES	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements ARS	229	229
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%

3.4. Les clients et les volumes facturés

	2022	2023	2024	Evolution (%)
Nombre de clients	5 904	5 942	5 986	0,74%
Volumes facturés	518 922	496 677	471 810	-5,01%
Volume dégreuvé	6 204	2 515	22 720	803,38%
Volume moyen facturé (m3/client)	87,9	83,6	78,8	-5,70%

SAUR précise que sur 2024, il y a eu un cas de dégrèvement de plus de 9 000 m³, qui fausse l'appréciation de cet indicateur.

3.4.1. Le service aux abonnés

	2023	2024	Evolution (%)
Nombre d'appels téléphoniques	2 494	2 128	-14,68%
% du nombre de clients	42%	34%	-19,05%
Nombre de courriers	350	221	-36,86%
% du nombre de clients	6%	4%	-37,26%
Nombre de contacts internet	1 039 internet 47 espace client	919	-15,00%
% du nombre de clients	18%	15%	-16,67%
Nombre de visites physiques	214	289	35,05%
% du nombre de clients	3,6%	4,9%	34,18%

Seules les visites physiques sont en hausse cette année.

Cette augmentation s'explique par la présence d'une chargée de clientèle tous les mercredis à Husseren depuis fin 2023.

3.4.2. Le recouvrement

	2023	2024	Evolution (%)
Nombre d'échéanciers	59	45	-23,73%
Taux d'échéanciers	1,0%	1,0%	0,00%
Nombre de demande de dégrèvement	13	13	0,00%

Nombre de demandes acceptées	10	13	30,00%
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	2,1%	1,9%	-8,25%
Montant des créances > 6 mois	NC	NC	

Le taux d'impayés diminue légèrement et reste globalement stable, sous la moyenne nationale de 2,45% (source SISPEA – valeur janvier 2024).

3.4.3. Réclamations clients

74 réclamations ont été reçues en 2024, dont 11 réclamations écrites (mail ou courrier) :

Catégorie	Nombre de réclamations	Nombre de réclamations
Produit	1	4
Qualité du service	31	38
Facturation/encaissement	32	32
TOTAL	64	74

Le nombre de réclamations concernant la facturation est le même en 2023 et 2024.

Il y en a 3 de plus concernant la catégorie « produit » et 7 de plus concernant la qualité du service.

3.5. L'exploitation et l'entretien des ouvrages

3.5.1. Consommation en électricité et réactifs

Consommations	2022	2023	2024
Electricité (kWh)	192 095	185 206	153 896
Javel (L)	3200	4 750	3 200
Neutralite (T)	8	4	3

3.5.2. Recherche de fuites et interventions sur le réseau de distribution

Nature intervention	2023	2024	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution			
branchement	41	36	-12,20%
canalisation	22	35	59,1%
compteurs	0	237	-
Mise à niveau de bouches à clés	2	8	300,00%

Recherches de fuites (km)	650	800	23,08%
Nombre d'interventions en astreinte sur le réseau	76	82	7,89%

3.6. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Cet indicateur réglementaire est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007. Le calcul de l'indicateur est le suivant :

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2024	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
Total Partie A : (Sur 15 points)			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	99,59%	15 points
		- Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2024	163,521	Km
Sur 15 points	VP.241	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	99,37%	15 points
		- Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2024	163,161	Km
Pour évaluer :		- Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2024	164,188	Km
Total Partie B : (Sur 30 points)			30 points / 30 points	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	10 points
		- Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	OUI	
		- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	OUI	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	OUI	5 points
Total Partie C : (Sur 75 points)			65 points / 75 points	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
	P103.2B	VALEUR DE L'INDICE	110 points / 120 points	

3.7. Les opérations de renouvellement

3.7.1. Renouvellement des équipements électromécaniques

Le réalisé SAUR pour 2024 est le suivant :

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Production Fellingring	Compteur n°21 Forage Fellingring	Renouvellement complet du matériel	29/10/2024	1 025
Production Fellingring	Pompe immergée	Renouvellement complet du matériel	14/06/2024	5 858
Réservoir Goldbach	Anti-bélier	Renouvellement complet du matériel	06/03/2024	1 133
Réservoir Goldbach	Sécheur d'air	Renouvellement complet du matériel	14/03/2024	2 636
Réservoir Goldbach	Coffret électrique UV	Remplacement de composants ou rénovation	19/03/2024	737
Réservoir Goldbach	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	13/02/2024	879
Réservoir Goldbach	Vanne (x4)	Renouvellement complet du matériel	18/01/2024	183
Réservoir Goldbach	Moteur 1	Renouvellement complet du matériel	19/01/2024	660
Pompage Husseren	Compteur huss-storc n°20b	Renouvellement complet du matériel	17/07/2024	879
Pompage Husseren	Compteur liaison storc-huss n°20a	Renouvellement complet du matériel	17/07/2024	879
Réservoir Kruth - Centre	Sonde cuve droite	Renouvellement complet du matériel	17/02/2024	660
Réservoir Kruth - Centre	Sonde cuve gauche	Renouvellement complet du matériel	17/02/2024	660
Réservoir Kruth - Sauwas 2	Sofrel	Remplacement de composants ou rénovation	24/08/2024	429
Chambre de régulation Malmerspach	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	10/07/2024	4 393
Réservoir Mollau - Kuhlbach (zb)	Télésurveillance	Remplacement de composants ou rénovation	02/01/2024	1 181
Réservoir Moosch - nr	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	05/04/2024	4 393
Réservoir Moosch - nr	télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	11/01/2024	4 393
Réservoir Moosch - nr	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	19/02/2024	2 636
Réservoir Moosch - ar	Pompe doseuse	Renouvellement complet du matériel	26/01/2024	1 757

Réservoir Moosch - ar	ballon anti-bélier 300l*	Renouvellement complet du matériel	24/10/2024	780
Réservoir Moosch - ar	Capteur de pression	Renouvellement complet du matériel	24/10/2024	660
Réservoir Moosch - ar	Manomètre	Renouvellement complet du matériel	24/10/2024	80
Réservoir Moosch - ar	Poire de niveau (x3)	Renouvellement complet du matériel	15/05/2024	439
Réservoir Moosch - ar	Armoire de commande pompes	Renouvellement complet du matériel	16/10/2024	2 335
Réservoir Moosch - ar	Pompe 1 variateur embarqué	Renouvellement complet du matériel	24/10/2024	1 318
Réservoir Moosch - ar	Pompe 2 variateur embarqué	Renouvellement complet du matériel	24/10/2024	1 318
Réservoir Moosch - ar	Vanne 1 depart camping dn65	Renouvellement complet du matériel	19/07/2024	220
Réservoir Moosch - ar	Vanne 2 avant surpression dn65	Renouvellement complet du matériel	24/10/2024	220
Réservoir Moosch - ar	Flexibles de raccordement - (antivibratoire)	Renouvellement complet du matériel	24/10/2024	250
Réservoir Oderen - zh	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	22/05/2024	3 515
Réservoir Ranspach	Pompe doseuse javel + bac	Renouvellement complet du matériel	26/01/2024	1 757
Réservoir Ranspach	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	11/01/2024	2 636
Réservoir Storckensohn	Pompe doseuse javel + bac	Renouvellement complet du matériel	30/01/2024	1 757
Réservoir Urbes	Pompe doseuse javel + bac	Renouvellement complet du matériel	15/02/2024	1 757
Réservoir Wildenstein 300 M3	Pompe surface 2	Renouvellement complet du matériel	06/02/2024	3 222
Total				57 634

3.7.2. Renouvellement de compteurs

Renouvellement des compteurs	2022	2023	2024	Evolution (%)
Nombre de compteurs renouvelés ou remplacés	1 238	1 400	235	-83,2%
% du parc compteur	20,8%	23,7%	4,0%	-83,2%

3.7.3. Renouvellement des branchements

Renouvellement des branchements	2022	2023	2024	Evolution (%)
Nombre de branchements réalisés	16	20	19	-5,0%
Nombre de branchements supprimés	0	0	0	
Nombre de branchements renouvelés	45	41	35	-14,6%
dont branchements en plomb	0	0	0	

3.7.4. Renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations	2022	2023	2024	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées	347	375	120	-100,0%
Nombre de branchement renouvelés en préventif	-	-	30	-

3.7.5. Renouvellement des accessoires réseaux

Renouvellement des accessoires de réseau	2022	2023	2024	Evolution (%)
Vannes	5	5	2	-60%
Organes divers	1 réducteur	0	2	-

3.8. Les investissements

3.8.1. Les opérations réalisées par le Déléguataire

L'ensemble des travaux d'investissement contractuels sont finalisés et réceptionnés :

Commune	Nature des Travaux	Montant €/HT	Date butoire contractuelle de Réalisation	Date effective de Réalisation
Kruth	Pose d'un stabilisateur de pression – Frenz, Parking du Refuge	36 773,47		29/04/2024
	Installation de sondes de niveaux pour suivre le débit des sources (68% d'avancement)	39 952,50		24/10/2024
	Etude sur les unités de neutralisation	6 882,33		11/12/2024

3.8.2. Les opérations réalisées par la Collectivité

En 2024, la Communauté de Communes a réalisé des travaux pour 781 272,91 €.

Investissements réalisés en 2024	Montant total HT
ODEREN – Pose d'une vanne sur poteau incendie, rue du Fossé	739,99 €
SAINT-AMARIN – Pose d'une vanne sur poteau incendie, rue du Cerf	739,99 €
FELLERING – Pose d'une vanne sur poteau incendie, rue Baechel	504,90 €
FELLERING – Pose d'un déshumidificateur au réservoir de Fellingring Zone Haute	3 983,38 €
HUSSEREN-WESSERLING – Pose d'une vanne sur poteau incendie, rue du Chauvelin	504,90 €
STORCKENSOHN – Renouvellement du poteau incendie, rue de Mollau	690,65 €
GEISHOUSE – Pose d'une vanne sur poteau incendie, 4 rue de Saint-Amarin	1 711,67 €
MITZACH – Renouvellement du poteau incendie, 120 Grand'Rue	684,13 €
MOOSCH – Pose d'un clapet anti-retour au réservoir	984,00 €
WILDENSTEIN/KRUTH (interconnexion) – Poste de chloration autonome	4 782,15 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration en eau potable	9 640,00 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réservoir de Fellingring Zone basse + publication du marché	9 575,00 €
ACCORD CADRE POUR DIVERS TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES EN EAU POTABLE	
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Mitzach	52 324,74 €
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Storckensohn	32 552,24 €
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir d'Husseren-Wesserling	56 636,21 €
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Ranspach	110 336,58 €
Marché de travaux au Tunnel d'Urbès + maîtrise d'œuvre	442 997,38 €
Accord-cadre – Amélioration du rendement et extension de réseau – Bon de commande 1 – Travaux Husseren rue de la Gare et rue des Vergers	51 885,00 €
Total	781 272,91 €

3.8.3. Zoom sur les branchements en plomb

Aucun branchement en plomb connu n'est recensé sur la Communauté de Communes en 2024.

3.8.4. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

L'étude de gestion patrimoniale réalisée par SAUR en 2023 a permis d'établir en 2024 un plan d'action travaux en vue d'améliorer le rendement dans les prochaines années. Dans ce contexte, le chantier rue de la Gare à Husseren a été réalisé, ainsi que l'attribution à SAUR travaux du chantier de réhabilitation du réservoir de Fellingring qui aura lieu en 2025. En complément de cet objectif, l'aspect qualité de l'eau sera également amélioré dans les prochaines années avec la mise en service des stations de traitement de Fellingring (reminéralisation) et Urbès (traitement de l'arsenic et reminéralisation).

En vue d'améliorer les performances environnementales et de respecter l'évolution législative, SAUR est en train de renouveler son parc de véhicule pour atteindre 30% d'électrique dans les prochaines années.

SAUR précise qu'effectivement, la Loi LOM (Loi d'orientation des mobilités), promulguée le 24/12/2019 en France et renforcée par la Loi de Finance 2025, prévoit de renforcer l'électrification des parc automobiles de plus de 100 véhicules. Une taxation progressive a été actée en 2025 imposant des quotas de renouvellement en électrique :

- 10% en 2022
- 20% en 2024
- 35% en 2027
- 50% en 2030

L'objectif est d'anticiper 2040, la loi prévoit l'arrêt de la vente de véhicules légers thermiques neufs.

3.8.5. Les programmes pluriannuels de travaux adoptés pour 2024

Aucun

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023	Tarif au 1 ^{er} janvier 2024	Tarif au 1 ^{er} janvier 2025
Part Collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,6482 €	1,2322 €	1,2322 €

Part Délégataire				
Frais d'accès au service	- sans déplacement	42,88€	46,86 €	
	- frais de déplacement	69,68 €	76,15 €	
Part fixe (€ HT/an)	Compteur DN 15/20 mm	77,72 €	84,94 €	85,79 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1,0431 €	1,1399 €	1,1514 €
Taxes et redevances				
TVA		5,50%	5,50%	5,50%
Redevance prélèvement (€/m3)		0,0778 €	0,0778 €	0,0778 €
Redevance pollution (€/m3)		0,3500 €	0,3500 €	
Consommation part Performance EP				0,0660 €
Consommation part Consommation EP				0,3900 €

4.2. La facture d'eau 120 m³

	au 01/01/2024		au 01/01/2025		Evolution %
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Délégataire	84,94	84,94 €	85,79	85,79 €	1,00%
Consommation					
Part du Délégataire	1,1399	136,79 €	1,1514 €	138,17 €	1,01%
Part de la Collectivité	1,2322	147,86 €	1,2322 €	147,86 €	0,00%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0778	9,34 €	0,0778 €	9,34 €	-0,04%
Redevance de pollution	0,3500	42,00 €			-100,00%
Consommation part Performance EP			0,0660 €	7,92 €	
Consommation part Consommation EP			0,3900 €	46,80 €	
Total HT		420,93 €		435,88 €	3,55%
TVA à 5,50%		23,15 €		23,97 €	3,55%
Total Eau potable TTC		444,08 €		459,85 €	3,55%

Soit le m³	3,70 €	3,83 €	3,55%
------------------------------	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 459,85 € TTC au 1^{er} janvier 2025 contre 444,08 € TTC au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de 3,55% liée à l'actualisation des tarifs.

La redevance pollution encore en vigueur en 2024 est remplacée par les nouvelles redevances Consommation et Performances.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

	01/01/2024		01/01/2025		Evolution
Collectivité	147,86 €	33,3%	147,86 €	32,2%	0,00%
Délégataire	221,73 €	49,9%	223,96 €	48,7%	1,01%
Taxes et redevances	74,49 €	16,8%	88,03 €	19,1%	18,17%
TOTAL	444,08 €	100%	459,85 €	100,0%	3,55%

La facture globale pour un usager qui consomme 120 m³ se présente comme ci-dessous :

EAU	au 01/01/24		au 01/01/25		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		84,94 €		85,79 €	1,0%
Part proportionnelle délégataire	1,1399 €	136,79 €	1,1514 €	138,17 €	1,0%
Part proportionnelle Communauté de Communes	1,2322 €	147,86 €	1,2322 €	147,86 €	0,0%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	0,0778 €	9,34 €	0,0778 €	9,34 €	0,0%
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	0,3500 €	42,00 €	0,0000 €	0,00 €	-100,0%
Redevance Consommation EP			0,3900 €	46,80 €	
Redevance Performance réseaux EP			0,0660 €	7,92 €	
Total eau H.T.		420,93 €		435,88 €	3,6%
TVA		23,15 €		23,97 €	3,6%
Total eau T.T.C	3,70 €	444,08 €	3,83 €	459,85 €	3,6%
ASSAINISSEMENT	au 01/01/24		au 01/01/25		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		35,73 €		36,28 €	1,5%
Part proportionnelle délégataire	0,8576 €	102,91 €	0,8707 €	104,48 €	1,5%
Part proportionnelle Communauté de Communes	0,8832 €	105,98 €	0,8832 €	105,98 €	0,0%
Red. modernisation réseaux (Agence de l'Eau)	0,2330 €	27,96 €			-100%
Redevance Performance Système AC			0,1380 €	16,56 €	
Total assainissement H.T.		272,59 €		263,31 €	-3,4%
TVA		27,26 €		26,33 €	-3,4%
Total assainissement T.T.C.	2,50 €	299,84 €	2,41 €	289,64 €	-3,4%

Dans la réforme de 2024, les Agences de l'Eau ont instauré 3 nouvelles redevances qui remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable
- deux redevances pour performance : performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif

En revanche, les redevances de prélèvement ont été maintenues dans leur principe avec des ajustements de niveau, tout comme la redevance de pollution industrielle qui a été maintenue pour les industriels non raccordés (en rejet direct ou mixte).

Les autres redevances diverses (RPD, pêche, VNF....) ont été maintenues.

Enfin, les primes pour performance épuratoire ont définitivement été supprimées.

4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

Pour 2024, K1 = 1,1833

	CARE 2024	CEP2024*k1	CEP 2024	Variation CARE / CEP*k1
PRODUITS	1 100 600 €	1 217 058 €	1 028 529 €	-9,6%
Exploitation du service	1 019 500 €	1 129 324 €	954 385 €	-9,7%
– abonnements	513 900 €	527 393 €	445 697 €	-2,6%
– part variable (prix au m ³)	505 600 €	601 931 €	508 688 €	-16,0%
Travaux attribués à titre exclusif	53 200 €	48 063 €	40 618 €	10,7%
Investissements concessifs		0 €		
Produits accessoires	27 900 €	39 670 €	33 525 €	-29,7%
CHARGES	1 419 700 €	1 198 414 €	1 012 773 €	18,5%
Personnel	399 800 €	449 817 €	380 138 €	-11,1%
Énergie	42 900 €	30 588 €	25 850 €	40,2%
Réactifs	12 700 €	8 277 €	6 995 €	53,4%
Analyses	15 700 €	19 452 €	16 439 €	-19,3%
Sous-traitance	133 900 €	48 047 €	40 604 €	178,7%
Fournitures	23 900 €	7 514 €	6 350 €	218,1%
Entretien et réparations	4 700 €	5 199 €	4 394 €	-9,6%
Autres dépenses d'exploitation dont :	151 200 €	90 908 €	76 826 €	66,3%
– télécommunication, postes et télégestion	3 300 €	7 228 €	6 108 €	-54,3%
– engins et véhicules	60 900 €	54 597 €	46 140 €	11,5%
– informatique	64 400 €	10 573 €	8 935 €	509,1%
– assurance	3 000 €	6 086 €	5 143 €	-50,7%
– locations		1 775 €	1 500 €	-100,0%
– locaux	19 600 €	10 650 €	9 000 €	84,0%
Autres frais	5 000 €	22 892 €	19 346 €	-78,2%
Amortissements (inclus dans les investissements concessifs)		0 €		
Impôts locaux et taxes	24 300 €	17 038 €	14 399 €	42,6%

Sous-total des charges d'exploitation	814 000 €	699 735 €	591 342 €	16,3%
Redevances contractuelles	9 900 €	10 651 €	9 001 €	-7,0%
– redevance d'occupation du domaine public	0 €	1 €	1 €	-100,0%
– redevance pour frais de contrôle	9 900 €	10 650 €	9 000 €	-7,0%
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	143 500 €	60 852 €	51 426 €	135,8%
Charges relatives aux investissements	22 500 €	11 644 €	9 840 €	93,2%
Charges relatives au fond de travaux canalisations	222 600 €	177 495 €	150 000 €	25,4%
Charges relatives au fond de travaux branchements		47 332 €	40 000 €	-100,0%
Charges relatives au fond de travaux sur le rendement de réseau			montant 50 000€ inclus aux CAPEX à la mise au point du contrat	
Dotation relative au renouvellement des accessoires réseau	5 200 €	5 216 €	4 408 €	-0,3%
Dotation relative au renouvellement des branchements	61 700 €	62 360 €	52 700 €	-1,1%
Dotation relative au renouvellement des compteurs	50 900 €	51 378 €	43 419 €	-0,9%
Investissement concessifs	17 500 €	10 929 €	9 236 €	60,1%
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	45 800 €	46 217 €	39 058 €	-0,9%
Entretien électromécanique	7 400 €	0 €		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	18 700 €	14 604 €	12 342 €	28,0%
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	-319 100 €	18 644 €	15 756 €	-1811,5%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0 €	4 661 €	3 939 €	-100,0%
RÉSULTAT	-319 100 €	13 983 €	11 817 €	-2382,0%

Le Déléguataire affiche une perte très importante de -319 k€ par rapport à un gain attendu actualisé de 13,98 k€ (valeur CEP initial x coefficient k1).

Cette différence provient d'un écart important sur les recettes avec -110 k€ sur les recettes liées à la consommation (2024 a été une année très pluvieuse qui a indubitablement généré une réduction de la consommation) et -12 k€ sur les produits accessoires. Pour ce second point, SAUR devra fournir une explication.

Il est à noter également une forte hausse des dépenses de +221 k€ par rapport à la cible prévue dans le CEP, malgré une réduction de -50 k€ sur le poste Personnel. En dehors de la hausse relative de l'énergie de +12 k€ qui est directement liée au service délégué, l'écart provient de dépenses internes qui devront être justifiées : +85 k€ de Sous-traitance, +16 k€ de fourniture, +53 k€ d'informatique et +82 k€ de frais généraux.

4.4. Le budget annexe Eau Potable

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2023	2024	Evolution (%)
Ventes d'eau	307 633,49	416 916,03	35,52%
Produits exceptionnels	8 040,49	8 786,63	9,28%
Subventions d'investissement	59 939,98	1 191 895,24	1888,48%
TOTAL	375 613,96	1 617 597,90	330,65%

La hausse des recettes de vente d'eau est liée au fait qu'en 2024, la redevance (part CCVSA) a été composée de 50% du tarif 2023 (0,6482 €) et de 50% du tarif 2024 (1,2322 €).

Concernant la hausse très importante des recettes de subventions, il est à noter que les premiers acomptes pour les travaux du Tunnel d'Urbès ont été versés début 2024 (l'ensemble de la subvention représentent 1 162 476,46 €). A contrario en 2023, les recettes de subvention étaient liées au versement des soldes de subvention de précédents dossiers.

4.4.2. Le financement des investissements en 2024

Investissements réalisés en 2024	Montant total HT
ODEREN – Pose d'une vanne sur poteau incendie, rue du Fossé	739,99 €
SAINT-AMARIN – Pose d'une vanne sur poteau incendie, rue du Cerf	739,99 €
FELLERING – Pose d'une vanne sur poteau incendie, rue Baechel	504,90 €
FELLERING – Pose d'un déshumidificateur au réservoir de Fellingering Zone Haute	3 983,38 €
HUSSEREN-WESSERLING – Pose d'une vanne sur poteau incendie, rue du Chauvelin	504,90 €
STORCKENSOHN – Renouvellement du poteau incendie, rue de Mollau	690,65 €
GEISHOUSE – Pose d'une vanne sur poteau incendie, 4 rue de Saint-Amarin	1 711,67 €
MITZACH – Renouvellement du poteau incendie, 120 Grand'Rue	684,13 €
MOOSCH – Pose d'un clapet anti-retour au réservoir	984,00 €
WILDENSTEIN/KRUTH (interconnexion) – Poste de chloration autonome	4 782,15 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration en eau potable	9 640,00 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réservoir de Fellingering Zone basse + publication du marché	9 575,00 €
ACCORD CADRE POUR DIVERS TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES EN EAU POTABLE	
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Mitzach	52 324,74 €
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Storckensohn	32 552,24 €
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir d'Husseren-Wesserling	56 636,21 €
Marché de travaux de réhabilitation du réservoir de Ranspach	110 336,58 €
Marché de travaux au Tunnel d'Urbès + maîtrise d'œuvre	442 997,38 €
Accord-cadre – Amélioration du rendement et extension de réseau – Bon de commande 1 – Travaux Husseren rue de la Gare et rue des Vergers	51 885,00 €
Total	781 272,91 €

4.4.3. Etat de la dette du service

	2023	2024	Evolution (%)
Encours de la dette au 31 décembre	4 036 427	3 936 388	-2%
Montant remboursé durant l'exercice	17 975	223 449	1 143,09%
- dont en capital	16 972	90 039	430,51%
- dont en intérêts	1 002	130 544	12 917,01%

Pour mémoire, la CCVSA a contracté un emprunt de 4 000 000 € fin 2023. La délibération a été votée au Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024.

4.4.4. Amortissements réalisés en 2024

Amortissements réalisés	Montant amorti
Travaux sur réseaux d'adduction d'eau	237 053,67 €
Frais d'études	5 637,50 €
- Subventions d'investissement	73 736,98 €
TOTAL	316 428,15 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	12 404	12 320	-0,7% 	
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	3,65 €	3,83 €	4,9% 	
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	2	2	0,0% 	

5.2. Indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	98,70%	99,60%	0,9% 	Taux inférieur à 100% qui est la référence imposée 
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	98,00%	100,00%	2,0% 	Taux conforme à 100% qui est la référence imposée
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	110	110	0,0% 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 104 points (Source SISPEA au 01/01/2023) 
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	70,10%	73,80%	5,3% 	Rendement supérieur au minimum du rendement Grenelle II, supérieure à l'engagement contractuel de 73,2% pour 2024 
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,14 m3/lj/km	3,45 m3/lj/km	-16,7% 	Taux inférieure à la moyenne nationale de 3,6 m3/km/lj (Source SISPEA au 01/01/2023) 

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	3,71 m3/j/km	2,97 m3/j/km	-19,9% 	Indice inférieur à l'engagement contractuel de 3,39 m3/km/j pour 2024 
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,19%	0,19%	0,0% 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 0,73% (Source SISPEA au 01/01/2024) 
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	60%	60%	0,0% 	Pour mémoire, cet indice était de 80% lors de la précédente DSP dans les RAD SUEZ et inférieur à la moyenne nationale de 81,5% (Source SISPEA au 01/01/2024) 
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,00 €/m3	Indicateur calculé automatiquement dans SISPEA		
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	7,63 /1000 ab.	6,01 /1000 ab.	-21,2% 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 3,87 /1000 hab (Source SISPEA au 01/01/2024) 
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	98,65%	96,42%	-2,3% 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 99,3% (Source SISPEA au 01/01/2024) 

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	13,1 ans	9,4 ans	-28,0% 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 2,8 ans (Source SISPEA au 01/01/2024) 
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	2,06%	1,89%	-8,3% 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 2,45% (Source SISPEA au 01/01/2024) 
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	0,51 /1000 ab.	1,84 /1000 ab.	260,8% 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 3,37/1000 hab (Source SISPEA au 01/01/2024) 

L'indice P155.1 a augmenté car depuis cette année, les réclamations écrites de toutes natures sont prises en compte, et plus uniquement les seuls courriers papier.

ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

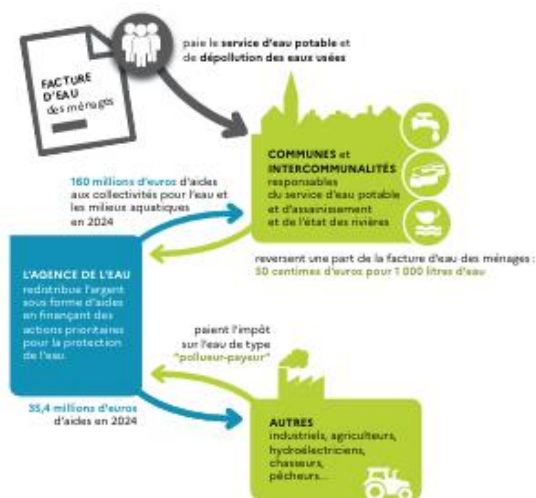
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/le maire ou à la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale présente la présente note d'information relative chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
 ** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une **capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=Pf0NTKt1N8k>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, **24 000 km²** (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, **7 800 km²**.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :
 ► **32 000 km²** (6% du territoire national métropolitain)
 ► **4,4 millions d'habitants**
 ► **8 départements**
 ► **3 230 communes**.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUOFFENEGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLLEN
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

DEL2025-091**PRESENTATION DU RAPPORT 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DU RAPPORT DU
DELEGATAIRE**

En vertu de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Président de présenter, pour l'exercice 2024, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 est venu en complément et a introduit les indicateurs de performance des services (figurant aux annexes V et VI du CGCT).

Il appartient à chaque maire de présenter également ces rapports à son Conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, l'article L. 1411-3 du CGCT dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante, un rapport dont le contenu est fixé par l'article R. 1411-7 du CGCT. Il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et L.1411-3 ;

VU l'avis favorable au Bureau du 11 septembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ADOPTER le rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau tel qu'il lui est présenté par son Président.

DIT que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes dans les quinze jours suivant la présente délibération.

DE CHARGER son Président d'en aviser le public par voie d'affichage à la Communauté de Communes.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEI2025-092-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 29/09/2025

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Exercice 2024

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

70 rue Charles de Gaulle

68550 SAINT-AMARIN

Tél 03 89 82 60 01

Fax 03 89 38 23 14

Courriel: cc-stamarin@cc-stamarin.fr

www.cc-stamarin.fr



Les chiffres du service d'assainissement Communauté de Communes de Saint-Amarin	
<u>Territoire</u> 5 088 abonnés au 31/12/2024	15 communes desservies : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein 11 587 habitants desservis
<u>Exploitation</u> SAUR	SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La Communauté de Communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
<u>Collecte</u> 151,032 km de réseau (107,747 km Eaux Usées + 43,285 km Eaux Pluviales) 397 722 m³ facturés	397 722 m ³ ont été facturés au titre de l'assainissement au 31/08/2024. Le réseau de collecte est pour partie séparatif et pour partie unitaire.
<u>Epuración</u> 2 030 306 m³ traités	2 030 306 m ³ d'eaux usées ont été traités à la station d'épuration de Moosch, soit 510% des volumes facturés 108,5 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées
<u>Rejet au milieu naturel</u> 100% de conformité	100% d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel 95,6% de la pollution reçue en DBO ₅ a été éliminée, 87,3% pour la DCO, 96,3% pour les MES, 82% pour l'azote global NGL et 79,9% pour le phosphore
<u>Prix</u> 289,64 € pour 120 m³	Le prix du service une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m ³ consommé). Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera 289,64 € en 2025 (sur la base du tarif du 1er janvier 2025, toutes taxes comprises). Sur ce montant, 48,6 % reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, 36,6 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 14,8%.

SOMMAIRE

Préambule.....	5
1. Présentation générale du service.....	5
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	5
1.2. Mode de gestion du service	6
1.3. Le réseau de collecte des eaux usées	6
1.3.1. Réseaux.....	6
1.3.2. Les postes de relèvement	8
1.3.3. Les bassins d'orage et déversoirs d'orage	8
1.4. Les stations d'épuration	8
1.4.1. La station d'épuration de Moosch.....	8
1.4.2. La station d'épuration de Goldbach	9
1.4.3. La micro station d'épuration de Geishouse.....	9
2. Les faits marquants de l'exercice	10
2.1. Le réseau de collecte des eaux usées	10
2.2. Postes de relèvement	10
2.3. Les stations d'épuration	10
3. Indicateurs techniques	11
3.1. Assiette du service.....	11
3.2. Volumes traités	11
3.3. Conventions spéciales de déversement.....	12
3.4. Bilan d'exploitation	13
3.4.1. Données de fonctionnement des postes.....	13
3.4.2. Consommations de la station d'épuration de Moosch.....	14
3.4.3. Production et évacuation des boues.....	14
3.4.4. Evacuation des boues	14
3.4.5. Les autres sous-produits	15
3.5. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Moosch	15
3.5.1. La charge entrante	15
3.5.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet.....	16
3.5.3. Conformité des performances des équipements d'épuration	16
3.6. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Goldbach	17
3.6.1. Charge entrante	17
3.6.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet.....	17
3.7. L'entretien du réseau	17
3.8. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	18
3.9. Les opérations de renouvellement	19
3.9.1. Renouvellement des équipements électromécaniques.....	19
3.9.2. Renouvellement des canalisations	20
3.10. Les investissements.....	20
3.10.1. Les opérations réalisées.....	20
3.10.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	20

4. Indicateurs financiers	21
4.1. Les tarifs	21
4.2. La facture 120 m ³	22
4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire	24
4.4. Le budget annexe Assainissement.....	26
4.4.1. Les recettes d'exploitation	26
4.4.2. Etat de la dette du service	26
4.4.3. Amortissements	26
4.4.4. Opérations de coopération décentralisée	26
5. L'assainissement non collectif.....	27
5.1. Les contrôles réalisés	27
5.2. Taux de conformité des installations	28
5.3. Les tarifs	28
5.4. Les recettes d'exploitation du service (budget annexe communautaire).....	29
6. Les indicateurs de performance	30
6.1. Indicateurs descriptifs :	30
6.2. Indicateurs de performance :	31
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.....	34

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin assure les compétences suivantes :

- ☐ Collecte des eaux usées
- ☐ Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 088 abonnés au 31/12/2024.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable 2024	Nombre d'abonnés Assainissement 2024	% raccordement 2024	Evolution du nombre d'abonnés assainissement (%)
FELLERING	738	583	79,0%	0,34%
GEISHOUSE	294	130	44,2%	2,36%
GOLDBACH - ALTENBACH	176	39	22,2%	8,33%
HUSSEREN - WESSERLING	534	438	82,0%	-0,45%
KRUTH	470	360	76,6%	1,12%
MALMERSPACH	226	221	97,8%	0,00%
MITZACH	189	165	87,3%	-0,60%
MOLLAU	195	160	82,1%	0,00%
MOOSCH	782	758	96,9%	1,34%
ODEREN	556	504	90,6%	1,00%
RANSPACH	391	371	94,9%	2,20%
SAINT-AMARIN	1007	964	95,7%	-0,41%
STORCKENSOHN	109	95	87,2%	1,06%
URBES	223	207	92,8%	1,47%
WILDENSTEIN	96	93	96,9%	-1,06%
TOTAL	5986	5088	85,0%	0,61%

1.2. Mode de gestion du service

Le service faisait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement collectif et non collectif, entré en vigueur au 1er septembre 2021 pour une durée de 8 ans et 8 mois. Son échéance était fixée au 31 août 2029.

Il confie à la société SAUR les missions principales suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de collecte des eaux usées et pluviales
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées,
- ✓ Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Gestion des abonnés,

Le périmètre d'affermage est défini par les limites des territoires des quinze communes formant la Communauté de Communes de Saint-Amarin, à l'exception du secteur Markstein-Grand Ballon.

1.3. Le réseau de collecte des eaux usées

1.3.1. Réseaux

Le réseau de la communauté de communes comprend :

	2023	2024	Evolution (%)
Réseau séparatif eaux usées (km)	63,74	63,77	0,1%
Réseau unitaire (km)	41,73	41,73	0,0%
Réseau eaux pluviales	43,28	42,31	-2,3%
Réseau de refoulement (km)	0,00	0,01	
Total réseau assainissement (km)	148,4	148,4	0,0%
Nombre de branchements (y compris hors service)	4 583	4 886	6,6%
Nombre de regards	7 108	7 168	0,8%
Nombre de déversoirs d'orage	11	11	0,0%
Nombre d'avaloirs	2 646	2 691	1,7%

Selon les tableaux de détails du chapitre 12 du RAD SAUR, la composition du réseau est la suivante :

	Eaux pluviales (ml)	Unitaire (ml)	Eaux usées - séparatif (ml)	Inconnu (ml)	TOTAL (ml)	%
Amiante ciment	101	246	0	0	347	0,26%
Béton	15 306	20 129	778	13	36 226	27,00%
Ciment	0	0	0	0	0	0,00%
Fonte-grès	2 606	4 604	34 990	203	42 403	31,61%
PVC/PE	8 402	5 339	9 805	82	23 628	17,61%
Autres/inconnu	0	11 413	19 902	246	31 561	23,52%
TOTAL	26 415	41 731	65 475	544	134 165	100,00%

Le linéaire total annoncé dans la synthèse de la page 19 du RAD est de 151,032 km.

Une différence de 16,867 km est donc relevée entre les informations inscrites au RAD.

SAUR devra faire les corrections adaptées pour avoir la cohérence complète du RAD.

Selon la page 27 du RAD, la composition du réseau est la suivante :

Matériau	Valeurs 2023 (%)	Valeurs 2024 (%)
Inconnu	47,89	
Béton	16,2	22,55
Fonte	12,97	24,1
PVC	8,6	15,33
Grès	2,81	3,98
Autres	11,52	34,05

La page 27 intègre 2 dénominations pour le matériau béton : « Béton » et « Beton » qui devront être fusionnées dans le prochain RAD. Les bases de données devront être également corrigées.

Les valeurs annoncées dans cette page 27 sont différentes de l'analyse des tableaux de détails du chapitre 12.

SAUR devra faire les corrections adaptées pour avoir la cohérence complète du RAD.

De plus, la proportion de matériau « Inconnu » est tombée à 0% en 2024, alors qu'en parallèle, la valeur de matériau « Autres » a fortement augmenté. Il apparaît donc que le Délégué a uniquement modifié l'intitulé et n'a pas réellement amélioré la connaissance du réseau.

Compte-tenu de la réforme des redevances Agence de l'Eau et du critère de « Performance assainissement », il impératif d'obtenir rapidement un échéancier de mise à jour de cette connaissance pour faire progresser l'indicateur normalisé P202.2.

1.3.2. Les postes de relèvement

Le réseau est équipé de 6 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m³/h)
Storckensohn	2	22
Urbès 1	2	28
Urbès 2	2	35
Urbès 3	2	35
Wildenstein - Barrage	2	22
Tertre Geishouse	2	24

Le système d'assainissement compte un 7^{ème} poste en entrée de la station de MOOSCH.

1.3.3. Les bassins d'orage et déversoirs d'orage

4 bassins d'orage permettent de limiter les déversements au milieu naturel en cas de fortes pluies :

Bassins d'orage	Capacité de stockage (m³)
Malmerspach	420
Moosch	385
Felling	115
Saint-Amarin	280

Les surplus d'eau dans le réseau unitaire peuvent se déverser dans le milieu naturel via 27 déversoirs d'orage dont 4 sont situés sur un collecteur recevant une charge supérieure à 2 000 EH.

1.4. Les stations d'épuration

1.4.1. La station d'épuration de Moosch

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

Année de mise en service	1987 – réhabilitation en 2005
Type	Boues activées
Filière de traitement boues	Déshydratation sur centrifugeuse – Compostage sur site
Capacité nominale de traitement	15 000 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	75	100
DBO5	90	25

MES	90	30
NGL	70	15
NH4+	75	6,4
PT	80	2

1.4.2. La station d'épuration de Goldbach

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

Année de mise en service	2012
Type	Lits plantés de roseaux
Capacité nominale de traitement	130 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	60	-
DBO5	60	35
MES	50	-

1.4.3. La microstation d'épuration de Geishouse

Année de mise en service	2016
Type	Microstation
Capacité nominale de traitement	51 équivalents habitants

7 habitations sont à ce jour raccordées sur cette petite station (sur les 7 raccordables).
Le délégataire ne mentionne pas dans son rapport les autres installations de Geishouse.

2. Les faits marquants de l'exercice

2.1. Le réseau de collecte des eaux usées

Aucun dysfonctionnement majeur n'a été signalé au cours de l'année 2024.

- Octobre 2024 : Repose du pont brosse n°1
- Novembre 2024 : Reprise et mise à jour automatisme File Eau. Le remplacement du Vigi home a nécessité une intervention sur l'automate de la file eau (financé dans le cadre du renouvellement du Vigi home). De plus, dans le cadre de la mise en place de pure contrôle (investissement concessif) des modifications sur l'automatisme ont été réalisés.
- Novembre 2024 : Pose d'une sonde de mesure et paramétrages suite à la modélisation du point A2 pour mesurer les volumes surversés. Complément de matériel à mettre en place au printemps 2025 afin d'affiner la mesure (préconisations modélisation avec formule hydraulique associée)

2.2. Postes de relèvement

Afin de garantir le bon fonctionnement et les engagements contractuels, au total 15 opérations de nettoyages des postes de relevage ont été réalisées.

2.3. Les stations d'épuration

Le fonctionnement de la station d'épuration de Moosch en 2024 est satisfaisant. Le volume collecté et traité sur la station de Moosch reste très important avec 2 030 306 m3 collectés en entrée de station pour une assiette de facturation de 397 722 m3.

Le taux de charge hydraulique de la station augmente ainsi sensiblement par rapport à 2023 avec +13.5%. Cette augmentation de la charge hydraulique s'explique par 2024 qui a été une année pluvieuse. SAUR a noté dans le Bilan du Système d'Assainissement 2024 : « *La pluviométrie est en forte augmentation par rapport à 2023 (+50%). On note des épisodes pluvieux conséquents tout au long de l'année, ayant entraîné des déversements au point A2 et une forte dilution des effluents d'entrée. On remarque également l'absence de dépassement du débit de référence au cours de l'année 2024.* »

En entrée de station, 44.8% de charge polluante (en diminution par rapport à 2023). Les charges polluantes entrée station sont en nette augmentation pour l'ensemble des paramètres.

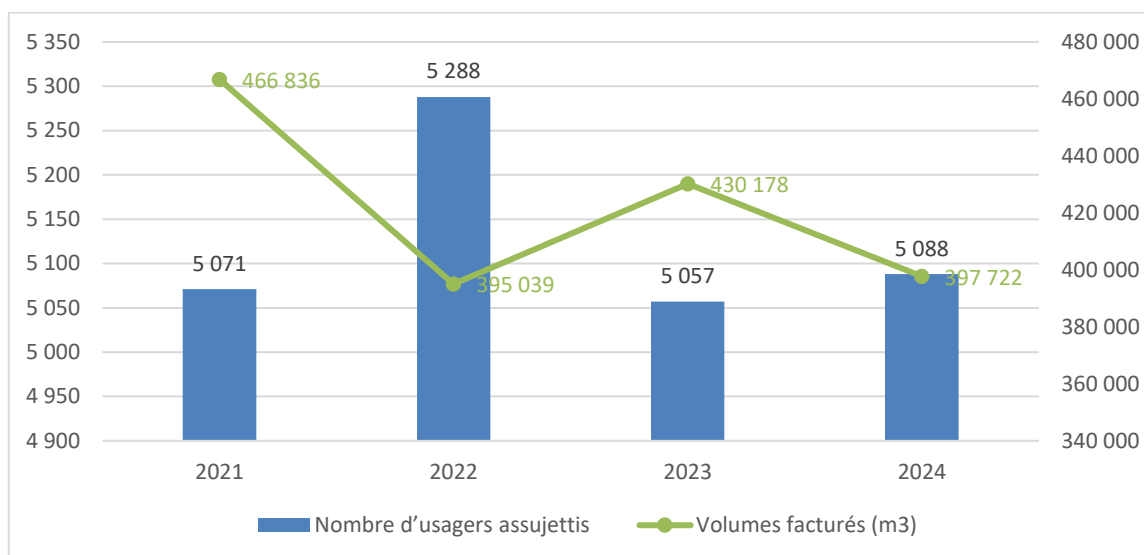
3. Indicateurs techniques

3.1. Assiette du service

	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)
Nombre d'utilisateurs assujettis	5 071	5 288	5 057	5 088	0,6%
Taux de desserte	85,9%	89,7%	100,0%*	100,0%	0,0%
Volumes facturés (m³)	466 836	395 039	430 178	397 722	-7,5%
Consommation moyenne annuelle (m³/abonnés)	92,1	74,7	85,1	78,2	-8,1%

*Donnée à titre indicatif par SAUR

En 2024, le nombre d'utilisateurs reste constant tandis que les volumes facturés reviennent au niveau de 2022.



3.2. Volumes traités

	2022	2023	2024	Evolution (%)
Volumes facturés (m³)	395 039	430 178	397 722	-7,5%
Volume des effluents traités	1 620 980	1 788 327	2 030 306	13,5%
Taux d'eaux parasites	317%	333%	537%	61,4%
Volume déversés en tête de station	25 092	73 466	503 121	584,8%

Le volume d'eaux parasites arrivant à la station d'épuration est très élevé en 2024 et a encore augmenté par rapport à 2023.

Interrogé sur le sujet, le délégataire fourni les éléments d'explication suivants :

« La pluviométrie est en forte augmentation par rapport à 2023 (+50%).

On note des épisodes pluvieux conséquents tout au long de l'année, ayant entraîné des déversements au point A2 et une forte dilution des effluents d'entrée.

On remarque également l'absence de dépassement du débit de référence au cours de l'année 2024. »

3.3. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'un arrêté autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une convention de déversement est établie en support de chaque arrêté.

9 autorisations de déversement pour des eaux usées non domestiques sont en vigueur :

- GPV France à Saint-Amarin : Autorisation pour 5 ans à compter du 22/07/2019
- Cansimag à Saint-Amarin : Autorisation pour 5 ans à compter du 14/12/2022
- U EXPRESS à Fellingring pour la station-service et de lavage : Autorisation pour 5 ans à compter du 02/09/2019.
- EURL LES FRERES KOEHL à FELLERING : autorisé pour 5 ans à compter du 12/11/2019
- Commune de Husseren-Wesserling pour la distillerie communale : autorisé pour 5 ans à compter du 02/12/2019
- Garage EWIG à Moosch : autorisation pour 5 ans à compter du 03/09/2020.
- Garage KESSLER à Saint-Amarin : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- Entreprise ROYER FRERES à Moosch : autorisation pour 5 ans à compter du 19/02/2021
- Espace aquatique du Camping Les Bouleaux à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- Hydra Beauty-Clean à Moosch : autorisation pour 6,5 ans à partir du 07/02/2023

En complément, 15 autorisations ont été établies pour des eaux usées assimilées domestiques :

- U EXPRESS à Fellingring pour la boulangerie, poissonnerie et boucherie/charcuterie : Autorisation pour 5 ans à compter du 02/09/2019
- SARL Boucherie Kuhner à Moosch pour l'atelier de transformation n°2 rue de la Mine d'Argent et le magasin traiteur n°1 rue Werscholtz : autorisé pour 5 ans à compter du 12/11/2019
- Résidence Henri JUNGCK à Moosch (EHPAD) : autorisation pour 5 ans à compter du 25/02/2020
- Hôtel restaurant Auberge de France à Kruth : autorisation pour 5 ans à compter du 07/04/2020
- Restaurant Le Vieux Moulin à Oderen : autorisation pour 5 ans à compter du 06/07/2020
- Hôtel restaurant Auberge du lac à Kruth : autorisation pour 5 ans à compter du 07/07/2020
- Bar restaurant du Camping Les Bouleaux à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- Hôtel-restaurant Fritschi à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- Salle communale de Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- Traiteur KUTTNER à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- Boucherie SONNELITER à Saint-Amarin : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- Association du moulin de Storckensohn : autorisation pour 5 ans à compter du 20/04/21
- Restaurant Le Saisonnier : autorisation pour 5 ans à compter du 20/04/21.

3.4. Bilan d'exploitation

3.4.1. Données de fonctionnement des postes

Données de fonctionnement	2022				
	Volumes pompés (m3)	Temps de fonctionnement (h)	kWh consommés	Consommation électrique (kWh/m3)	Nombre de curage
Tertre Geishouse Rue de la Grotte	2 875	115	279	0,10	2
PR Storckensohn	11 628	408	764	0,07	3
PR Wildenstein - Barrage	3 856	192	2 542	0,66	3
PR Urbès 1	178 818	5 960	20 339	0,11	3
PR Urbès 2	258 796	7 394	14 585	0,06	4
PR Urbès 3	12 411	335	557	0,04	4
TOTAL	468 384	14 404	36 489	0,08	19

Données de fonctionnement	2023				
	Volumes pompés (m3)	Temps de fonctionnement (h)	kWh consommés	Consommation électrique (kWh/m3)	Nombre de curage
Tertre Geishouse Rue de la Grotte	2 015	81	212	0,11	1
PR Storckensohn	13 881	487	913	0,07	2
PR Wildenstein - Barrage	2 233	111	2 464	1,10	2
PR Urbès 1	198 257	6 608	22 411	0,11	3
PR Urbès 2	247 067	7 059	13 053	0,05	3
PR Urbès 3	14 528	392	738	0,05	3
TOTAL	477 981	14 738	39 791	0,08	15

Données de fonctionnement	2024					Evolution N / N-1			
	Volumes pompés (m3)	Temps de fonctionnement (h)	kWh consommés	Conso électrique (kWh/m3)	Nombre de curage	Volumes pompés	Temps de fonctionnement	kWh consommés	Nombre de curage
Tertre Geishouse Rue de la Grotte	1 782	492	444	0,25	0	-11,6%	507,4%	109,4%	-100,0%
PR Storckensohn	16 943	475	1 151	0,07	2	22,1%	-2,5%	26,1%	0,0%
PR Wildenstein - Barrage	12 239	832	2 826	0,23	2	448,1%	649,5%	14,7%	0,0%
PR Urbès 1	125 793	5 864	24 618	0,20	2	-36,6%	-11,3%	9,8%	-33,3%
PR Urbès 2	120 994	7 462	18 401	0,15	2	-51,0%	5,7%	41,0%	-33,3%
PR Urbès 3	4 157	452	653	0,16	2	-71,4%	15,3%	-11,5%	-33,3%
TOTAL	280 126	15 085	48 093	0,17	10	-41,0%	5,7%	20,9%	-28,6%

Il est surprenant de constater que le volume pompé a chuté de 41% alors que la consommation énergétique a augmenté de 20,9%.

Interrogé, SAUR expose que : « *les volumes pompés ne sont qu'estimés. Ils sont calculés en fonction du temps de fonctionnement des pompes. Là où la consommation électrique est une donnée réelle issue des factures. Il est probable qu'il y est une incohérence sur la méthode de calcul du volume pompé. (A la lecture de l'année 2024 pluvieuse). Un tarage des pompes des postes est à prévoir prochainement par les équipes.* »

De même, il est à noter que depuis 3 années, le nombre de curage sur ces ouvrages est passé de 19 à 10 interventions, soit une réduction de 47%.

3.4.2. Consommations de la station d'épuration de Moosch

	2022	2023	2024	Evolution (%)
Energie (KWh)	632 963	554 214	502 290	-9,4%
Réactif déphosphatant (T/an)	67,48	37,08	15	-58,9%
Polymère (kg/an)	5 000	4 650	5 180	11,4%

La baisse de -9,4% de la consommation énergétique est justifiée par SAUR : « La nouvelle motorisation du pont brosse et le renouvellement du pont brosse, lié à la mise en place de pure control ont permis d'optimiser la consommation énergétique de la station. Sachant que l'aération représente 50% de la consommation d'une station. »

La réduction de réactif de déphosphatation est à justifier : -58,9% par rapport à 2023, qui était déjà en réduction de -45,1%. Sur 3 ans, la diminution est de -78%. La faible concentration en Pt en entrée de station suite à la dilution des eaux (année très pluvieuse) est certainement l'une des causes.

3.4.3. Production et évacuation des boues

	2022	2023	2024	Evolution (%)
Production (TMS/an)	127,0	129,7	108,5	-16,3%
Siccité moyenne (%)	17,8%	18,3%	18,3%	0%
Ratio production réelle/production théorique	0,84	0,35	0,29	0%

Il est à noter que le ratio de production réelle/théorique est encore en baisse en 2024.

La pluviométrie importante peut expliquer une partie de cette réduction, mais n'explique pas la situation à elle seule.

3.4.4. Evacuation des boues

	2022	2023	2024	Evolution (%)
Production (TMS/an)	148,5	163,4	128,5	-21,4%
Tonnage évacué (TMS/an)	127,3	129,7	108,5	-16,3%
- compostage des boues sur site	0	0	0	-

Depuis le début du nouveau contrat, SAUR évacue la totalité des boues après traitement pour effectuer un compostage sur un site déporté afin de réduire les nuisances.

Comme prévu dans le cadre du contrat, la gestion des boues est externalisée vers un site de compostage partenaire, Terragri à Anglemont.

3.4.5. Les autres sous-produits

	2022	2023	2024	Evolution (%)
Refus de dégrillage (T)	2,2	2,3	2,4	4,3%
Sables (m3)	23,6	37,6	43,1	14,7%
Graisses (m3)	6,0	27,0	26	-13,3%

SAUR expose que l'évolution notable de la quantité de sable est directement liée aux pluies intenses de l'automne qui ont charrié beaucoup de matières décantables dans les réseaux d'assainissement (remarque identique dans le RAD 2023).

3.5. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Moosch

3.5.1. La charge entrante

	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)
Volume annuels (m3/an)	1 782 687	1 621 050	1 810 702	2 013 183	11,2%
Pluviométrie (mm)	777	601,8	939,9	1 892,6	101,4%

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité épuratoire Moosch	3 770	1 770	900	1 260	210	56
Flux 2020	0,0	961,4	374,5	631,3	104,1	11,8
Taux de charge	0%	54%	42%	50%	50%	21%
Flux 2021	3 577,8	830,1	288,9	354,8	107,8	10,6
Taux de charge	95%	47%	32%	28%	51%	19%
Flux 2022	4 441,0	955,8	269,9	557,0	103,7	11,6
Taux de charge	58%	54%	30%	44%	49%	21%
Flux 2023	5 162,1	706,8	442,5	358,6	80,6	8,9
Taux de charge	67%	40%	49%	28%	38%	16%
Flux 2024	5 515,6	2 079,3	520,5	1 537,9	118,7	15,7
Taux de charge	72%	117%	58%	122%	57%	28%
Evolution N/N-1	6,8%	194%	18%	329%	47%	76%

Le volume des eaux claires parasites collecté et traité sur la station de Moosch reste très important avec 2 013 183 m3 en entrée de station pour une assiette de facturation de 397 722 m3, soit environ 400% de dilution, ce qui est au-delà de la norme habituelle de fonctionnement d'une station de type boues activées qui tolère 200% de dilution sans trop de désagréments, mais devient plus sensible à exploiter au-delà.

Note : SAUR mentionne dans le RAD que « Le taux de charge hydraulique de la station augmente ainsi sensiblement par rapport à 2023 avec +13.5%. En entrée de station, 44.8% de charge polluante (en diminution par rapport à 2023). Les charges polluantes entrée station sont en nette augmentation pour l'ensemble des paramètres. »

*SAUR précise également que : « l'augmentation des charges polluantes en entrée de station peut s'expliquer par l'année pluvieuse (polluants très dilués dans un très gros volume d'eau, avec un résultat obtenu par un rapport (concentration * V d'eau) ramené à des kg/j). »*

Ces valeurs d'augmentation ne correspondent toutefois pas à ce qui a été recalculé sur la base des données brutes fournies par SAUR dans le chapitre C2 du RAD. Une mise en cohérence sera à réaliser.

3.5.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 21 juillet 2015) et à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2004.

	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de bilans disponibles	24	12	24	12	12	12
Charge moyenne entrée 2024 (kg/j)	2 079,33	520,48	1537,92	124,84	118,73	15,67
Charge moyenne sortie 2024 (kg/j)	88,52	9,51	17,25	17,52	15,43	1,99
Rendement épuratoire moyen annuel (%)	87,3%	95,6%	96,3%	82%	85%	79,9%
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75%	90%	90%	70%	70%	80%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	15,9	1,8	3,3	3,1	2,8	0,4
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	100	25	30	15	15	2

Les rendements épuratoires montrent un excellent niveau de qualité des eaux traitées, avec toutefois des difficultés à atteindre le rendement pour le paramètre phosphore total (concentration entrée très faible) du fait de la dilution excessive des effluents entrée station lors d'évènement pluvieux.

3.5.3. Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de dépassements tolérés	3	2	3	2	2	2
Conformité annuelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Le délégataire indique que la station est conforme pour l'année 2024, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Aucun dépassement n'a été constaté au cours de l'année.

Malgré ces bons résultats sur le traitement des eaux usées, le système d'assainissement est déclaré non-conforme, comme rappelé dans le courrier reçu de la Police de l'eau en août 2024 : le système est jugé non-conforme sur la collecte et sur la performance à cause d'une invalidation de l'autosurveillance de la station (débitmètre du déversoir en tête de station en panne lors du contrôle).

3.6. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Goldbach

3.6.1. Charge entrante

Les bilans réalisés sur la station de Goldbach ont lieu tous les 2 ans, et ont été effectués en 2021 et donc en 2023.

3.6.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Un unique bilan de contrôle de la qualité de l'eau a été réalisé sur la station en 2023. Tous les objectifs réglementaires sont respectés.

3.7. L'entretien du réseau

	2023	2024	Evolution (%)
Longueur de canalisation curée (ml)	9 959,0	2 943	-70,45%
Taux de curage (%)	6,59%	1,95%	
Nombre d'avaloirs curés	2 646	2 795	5,6%
Nombre de dessableurs curés	0	0	
Linéaire de réseau inspectés en ITV	5 605	2 606	- 53,5%
Nombre de contrôles de conformité de branchements (hors ventes)	57	56	7,10%

La chute très importante du linéaire curé est certainement liée à une pluviométrie très importante en 2024.

SAUR mentionne en effet p22 du RAD : « En 2024, il n'y a pas eu de débordement sur le réseau par temps sec. L'importance et l'efficacité de l'entretien préventif, allié à une météo plutôt très pluvieuse (phénomène d'autocurage important) ont contribué à ce résultat. En parallèle, les débordements par temps de pluie ont été plus importants qu'en 2023. »

3.8. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le calcul de l'indicateur est le suivant :

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	70,9%	12 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	76,39	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	87,89%	13 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	94,7	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	107,747	Km
Total Partie B :			25 points / 30 points	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	57%	10 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	61,416	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	107,747	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
Total Partie C :			60 points / 75 points	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
P202.2B		VALEUR DE L'INDICE	100 points / 120 points	

La connaissance patrimoniale des réseaux reste à améliorer : 32 des 107 km de réseaux unitaires / eaux usées (hors pluvial) sont toujours renseignés en « Autres » ou « Inconnus ».

3.9. Les opérations de renouvellement

3.9.1. Renouvellement des équipements électromécaniques

Renouvellement réalisé en 2024 selon le RAD :

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
BO Malmerspach - Vosges	Pompe de brassage n°1	Renouvellement complet du matériel	25/11/2024	7 322
Epuration Moosch	Motoreducteur brosse 2 - bassin 1	Remplacement de composants ou rénovation	04/10/2024	11 716
Epuration Moosch	Ballon anti-belier 100l	Renouvellement complet du matériel	07/03/2024	2 196
Epuration Moosch	Capteur voile de boues 1 (sonde seule)	Renouvellement complet du matériel	01/03/2024	4 393
Epuration Moosch	Capteur voile de boues 2 (sonde seule)	Renouvellement complet du matériel	01/03/2024	4 393
Epuration Moosch	Débitmètre eau brute p2	Renouvellement complet du matériel	24/01/2024	1 904
Epuration Moosch	Débitmètre recirculation 1 f1	Renouvellement complet du matériel	03/07/2024	2 050
Epuration Moosch	Transmetteur sonde voile de boues file 1	Renouvellement complet du matériel	09/02/2024	1 318
Epuration Moosch	Transmetteur sonde voile de boues file 2	Renouvellement complet du matériel	19/03/2024	1 318
Epuration Moosch	ARMOIRE TGBT GENERALE	Remplacement de composants ou rénovation	29/05/2024	4 021
Epuration Moosch	Pompe lavage goulotte 1	Renouvellement complet du matériel	06/03/2024	1 172
Epuration Moosch	Pompe de relevage temps sec 3	Renouvellement complet du matériel	08/01/2024	2 856
Epuration Moosch	Pompe colatures toutes eaux 2	Renouvellement complet du matériel	02/02/2024	1 757
Epuration Moosch	Vis de transfert vers stock	Remplacement de composants ou rénovation	19/02/2024	1 757
PR Storckensohn - Mairie	Sonde de niveau piezo	Renouvellement complet du matériel	19/03/2024	586
PR Storckensohn - Mairie	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	16/01/2024	2 490
PR1 Urbes - See	Armoire generale bt	Renouvellement complet du matériel	10/10/2024	5 126
PR Wildenstein - Barrage	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	03/07/2024	2 050
Total				58 424

3.9.2. Renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations	2023	2024	Evolution (%)
P253.2 : « Linéaire renouvelé du réseau de collecte : renouvelé, remplacé à l'occasion des renforcements, réhabilité, hors branchements »	0	2 294	-

3.10. Les investissements

3.10.1. Les opérations réalisées

Différents travaux ont été réalisés par la Communauté de Communes sur les ouvrages d'assainissement :

Investissements réalisés en 2024	Montant total HT
STEP MOOSCH – Remplacement d'une brosse du pont brosse n°1 dans le bassin n°1	14 687,50 €
STEP GEISHOUSE – Mise en place de la télégestion	3 585,23 €
SAINT-AMARIN – Mise à niveau d'un regard rue de l'Industrie	3 151,01 €
Etude pour la mise à jour des performances minimales des stations de traitements des eaux usées – Acompte 2 et solde	2 375,00 €
Travaux de réduction des eaux claires parasites – Marché de travaux	833 691,29 €
Travaux de réduction des eaux claires parasites – Maîtrise d'œuvre	18 660,74 €
Travaux de réduction des eaux claires parasites – Travaux complémentaires	2 054,59 €
TOTAL	878 205,36 €

3.10.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Travaux de réhabilitation de la filière boue en conservant la centrifugeuse : pour une meilleure gestion des boues et une limitation des nuisances olfactives. Ce nouvel équipement permettrait de sécuriser un poste primordial dans le traitement des eaux usées de la vallée. La centrifugeuse actuelle est fonctionnelle mais les équipements accessoires sont à renouveler (automate, armoire, pompes, préparation polymère, ...). Le chaulage permettra une stabilisation des boues et limitera les odeurs, il permettra également de gagner en siccité sur les boues évacuées. Les bennes fermées proposées permettront de limiter les manipulations.

Mise en place d'un dégrilleur plus fin en lieu et place de l'actuel qui permettrait de limiter les départs de macrodéchets vers les prétraitements et les bassins d'aération qui se colmatent progressivement en raison des déchets non retenus et qui s'y trouvent piégés.

Régulation hydraulique de la répartition entre les deux files. Cela permettrait de mieux contrôler les à-coups hydrauliques sur les files lors des démarrages/arrêts de pompes. Cette régulation permettrait également une meilleure maîtrise de la répartition des charges traitées par les files.

La clôture du plan d'épandage en cours d'étude, le dossier sera finalisé en 2025.

Pour donner suite à l'étude AMDEC, les actions suivantes seront à réaliser :

- Sondage des BA par temps sec
- Vidange des clarificateurs pour diagnostic et réparations (lame de surverse, sprinkler, ...)

Concernant la sécurité des ouvrages l'installation de barreaudage et de nouvelles trappes d'accès sur les postes de relevage de Wildenstein et Urbes seront à proposer à la CCVSA.

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

	Tarifs au 1er janvier 2024	Tarifs au 1er janvier 2025
Part Collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,8832 €	0,8832€
Part Déléataire		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,8576 €	0,8707€
Frais d'accès au service	35,73 €	36,28€
Taxes et redevances		
TVA	10%	10%
Redevance modernisation des réseaux(€/m3)	0,2330 €	0,1380€

4.2. La facture 120 m³

	Tarifs au 01/01/2024		Tarifs au 01/01/2025		Evolution N / N-1 (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Collecte et traitement					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	35,73 €	35,73 €	36,28 €	36,28 €	1,5%
Consommation					
Part du Déléataire	0,8576 €	102,91 €	0,8707 €	104,48 €	1,5%
Part de la Collectivité	0,8832 €	105,98 €	0,8832 €	105,98 €	0,0%
Organismes publics					
2023 : Redevance modernisation des réseaux	0,2330 €	27,96 €	0,1380 €	16,56 €	-40,8%
2024 : Redevance pour la performance du système d'assainissement					
Total HT		272,59 €		263,31 €	-3,4%
TVA		27,26 €		26,33 €	-3,4%
Total Assainissement TTC		299,84 €		289,64 €	-3,4%

Soit le m3	- €	2,50 €	- €	2,41 €	-3,4%
-------------------	------------	---------------	------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 289,64 € TTC contre 299,84 € TTC au 1^{er} janvier 2024, soit une baisse de 3,4% liée à l'actualisation des redevances Agence de l'Eau.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

	01/01/2024		01/01/2025		Evolution N / N-1 (%)
Collectivité	105,98 €	35,3%	105,98 €	36,6%	0,0%
Déléataire	138,64 €	46,2%	140,76 €	48,6%	1,5%
Taxes et redevances	55,22 €	18,4%	42,89 €	14,8%	-22,3%
TOTAL	299,84 €	100%	289,64 €	100%	-3,4%

La facture globale pour un usager qui consomme 120 m³ se présente comme ci-dessous :

EAU	au 01/01/24		au 01/01/25		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		84,94 €		85,79 €	1,0%
Part proportionnelle délégataire	1,1399 €	136,79 €	1,1514 €	138,17 €	1,0%
Part proportionnelle Communauté de Communes	1,2322 €	147,86 €	1,2322 €	147,86 €	0,0%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	0,0778 €	9,34 €	0,0778 €	9,34 €	0,0%
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	0,3500 €	42,00 €	0,0000 €	0,00 €	-100,0%
Consommation part Performance EP			0,0660 €	7,92 €	
Consommation part Consommation EP			0,3900 €	46,80 €	

Total eau H.T.		420,93 €		435,88 €	3,6%
TVA		23,15 €		23,97 €	3,6%
Total eau T.T.C	3,70 €	444,08 €	3,83 €	459,85 €	3,6%
	au 01/01/24		au 01/01/25		Evolution
ASSAINISSEMENT	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		35,73 €		36,28 €	1,5%
Part proportionnelle délégataire	0,8576 €	102,91 €	0,8707 €	104,48 €	1,5%
Part proportionnelle Communauté de Communes	0,8832 €	105,98 €	0,8832 €	105,98 €	0,0%
Red. modernisation réseaux (Agence de l'Eau)	0,2330 €	27,96 €	0,1380 €	16,56 €	-40,8%
Total assainissement H.T.		272,59 €		263,31 €	-3,4%
TVA		27,26 €		26,33 €	-3,4%
Total assainissement T.T.C.	2,50 €	299,84 €	2,41 €	289,64 €	-3,4%
TOTAL EAU et ASSAINISSEMENT TTC	6,20 €	743,92 €	6,25 €	749,49 €	0,7%

4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

Pour 2024 : K1 = 1,1894

	CARE 2024	CEP2024*k1	CEP 2024	Variation CARE / CEP*k1
PRODUITS	625 800,00 €	751 222,92 €	631 598 €	-16,70%
Exploitation du service	517 300,00 €	587 342,63 €	493 814 €	-11,93%
– abonnements	180 200,00 €	186 970,11 €	157 197 €	-3,62%
– part variable (prix au m ³)	337 100,00 €	400 372,52 €	336 617 €	-15,80%
Part pluviale	108 400,00 €	107 600,26 €	90 466 €	0,74%
Travaux attribués à titre exclusif	20 000,00 €	0,00 €	- €	
Investissements concessifs		0,00 €	- €	
Produits accessoires	-19 900,00 €	56 280,03 €	47 318 €	-135,36%
CHARGES	729 300,00 €	739 797,60 €	621 992,27 €	-1,42%
Personnel	203 600,00 €	233 063,29 €	195 950,30 €	-12,64%
Énergie	10 800,00 €	69 337,52 €	58 296,22 €	-84,42%
Réactifs	10 300,00 €	29 419,62 €	24 734,84 €	-64,99%
Analyses	5 200,00 €	7 339,67 €	6 170,90 €	-29,15%
Sous-traitance	99 300,00 €	163 982,58 €	137 870,00 €	-39,44%
Fournitures	15 400,00 €	7 744,18 €	6 511,00 €	98,86%
Entretien et réparations	7 800,00 €	3 961,89 €	3 331,00 €	96,88%
Autres dépenses d'exploitation dont :	81 000,00 €	52 909,17 €	44 483,92 €	53,09%
– télécommunication, postes et télégestion	2 200,00 €	2 754,65 €	2 316,00 €	-20,14%
– engins et véhicules	37 200,00 €	30 723,80 €	25 831,34 €	21,08%
– informatique	26 100,00 €	7 110,93 €	5 978,58 €	267,04%
– assurance	2 400,00 €	3 756,11 €	3 157,99 €	-36,10%
– locations		1 427,28 €	1 200,00 €	-100,00%
– locaux	13 100,00 €	7 136,40 €	6 000,00 €	83,57%
Autres frais	1 900,00 €	3 150,72 €	2 649,00 €	-39,70%
Amortissements (inclus dans les investissements concessifs)		0,00 €	0,00 €	
Impôts locaux et taxes	3 300,00 €	10 517,12 €	8 842,38 €	-68,62%
Sous-total des charges d'exploitation	535 700,00 €	581 425,77 €	488 839,56 €	-7,86%

Redevances contractuelles	9 900,00 €	7 137,59 €	6 001,00 €	38,70%
– redevance d'occupation du domaine public		1,19 €	1,00 €	-100,00%
– redevance pour frais de contrôle	9 900,00 €	7 136,40 €	6 000,00 €	38,73%
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	57 500,00 €	37 561,15 €	31 579,91 €	53,08%
Charges relatives aux investissements	6 900,00 €	5 805,85 €	4 881,33 €	18,85%
Charges relatives au fond de travaux canalisations	35 100,00 €	35 682,00 €	30 000,00 €	-1,63%
Investissement concessifs	12 700,00 €	15 686,75 €	13 188,79 €	-19,04%
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	38 600,00 €	39 187,76 €	32 947,50 €	-1,50%
Dotation contrôle de branchements (45u/an)	8 200,00 €	8 296,07 €	6 975,00 €	-1,16%
Entretien électromécanique	16 200,00 €	0,00 €		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	8 400,00 €	9 014,68 €	7 579,18 €	-6,82%

RÉSULTAT AVANT IMPÔT	-103 400,00 €	11 425,32 €	9 605,95 €	-1005,01%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0,00 €	2 856,33 €	2 401,49 €	-100,00%

RÉSULTAT	-103 400,00 €	8 568,99 €	7 204,47 €	-1306,68%
-----------------	----------------------	-------------------	-------------------	------------------

Le Délégué affiche une perte très importante de 103,4 k€ par rapport à un gain attendu actualisé de 8 k€ (valeur CEP initial x coefficient k1).

Cette différence provient en quasi-totalité d'un écart sur les recettes avec -70 k€ sur les recettes liées à la consommation (2024 a été une année très pluvieuse qui a indubitablement généré une réduction de la consommation) et -76 k€ sur les produits accessoires.

Pour ce second point, SAUR devra fournir une explication.

4.4. Le budget annexe Assainissement

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2023	2024
Redevance assainissement collectif	356 274,55 €	351 052,23 €
Remboursements de frais (redevance part pluviale)	66 527,29 €	67 347,14 €
Autres prestations de services		
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	/	
Autres subventions d'exploitation	/	
Participation Assainissement Collectif (PAC)	10 000,00 €	16 500 €
Dédits et pénalités perçus	/	
Frais de contrôle assainissement	8 040,49 €	8 786,63 €
Subventions d'investissement - Communes		
Subventions d'investissement - Agence de l'Eau	/	93 112,50 €
Subventions d'investissement - Département		
Subventions d'investissement - Autres		26 979,61 €
TOTAL	440 842,33 €	563 778,11 €

4.4.2. Etat de la dette du service

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	119 774,75 €	94 861,00 €
Montant remboursé durant l'exercice	22 580,35 €	24 913,75 €
- dont en capital	19 792,03 €	20 442,25 €
- dont en intérêts	2 788,32 €	4 471,50 €

4.4.3. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti 2024
Réseaux d'assainissement	590 169,18 €
Bâtiments d'exploitation	23 504,40 €
Frais d'études	34 503,28 €
Subventions d'investissement	- 396 923,35

4.4.4. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

5. L'assainissement non collectif

Le service est exploité par SAUR depuis le 1^{er} septembre 2021 dans le cadre du contrat d'affermage du service d'assainissement. Ce service assure les missions suivantes :

- ☐ Contrôle de conception d'installations neuves / réhabilitées
- ☐ Contrôle d'exécution d'installations neuves / réhabilitées
- ☐ Diagnostic des installations existantes
- ☐ Contrôle périodique de fonctionnement

D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	/ 20 points
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	OUI	20	/ 20 points
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	OUI	30	/ 30 points
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30	/ 30 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	0	/ 10 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	0	/ 20 points
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	NON	0	/ 10 points
TOTAL		100	/ 140 points

5.1. Les contrôles réalisés

En 2024, la réalisation des engagements relatifs à l'ANC a permis de contrôler 91 installations. La communication des non-conformités constatées est transmise à la Communauté de Communes. Sur l'activité de cet exercice de contrôle des installations, 48,78% % sont conformes. Le taux de conformité des contrôles ANC est faible et reste légèrement en baisse par rapport à 2023. Il est indiqué que des courriers de relance à la suite de non-conformité seront émis courant 2024 afin de poursuivre la tendance d'amélioration de la conformité globale du parc ANC de la CCVSA (phrase du RAD 2023 laissée).

Le contrôle périodique des installations représente 56 installations contrôlées sur les 91.

	2023	2024
Nombre total de contrôles réalisés	89	91
Contrôles de conception	12	9
- dont dossiers en attente de modification		
Contrôles d'exécution des installations	7	12
Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien	57	56
Contrôles dans le cadre de vente	13	5

Installations conformes	Installations non conformes	Total d'installations contrôlées	Taux de conformité
40	42	82	48,78%

SAUR explique que le taux de conformité des contrôles ANC est faible à cause de la réglementation qui est relativement contraignante et stricte vis-à-vis des installations non récentes.

La répartition des contrôles réalisés par commune est la suivante :

	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation	Contrôles ventes	Contrôles périodiques
Fellingring	0	2	3	10
Geishouse	2	1	2	5
Goldbach-Altenbach	2	4	0	4
Husseren Wesserling	1	1	0	2
Kruth	3	1	0	4
Malmerspach	0	0	0	0
Mitzach	0	0	0	5
Mollau	0	0	0	2
Moosch	0	0	0	0
Oderen	1	1	0	11
Ranspach	0	0	0	2
St Amarin	0	2	0	5
Storckensohn	0	0	0	3
Urbès	0	0	0	2
Wildenstein	0	0	0	1
TOTAL	9	12	5	56

5.2. Taux de conformité des installations

	2023	2024
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	1 067*	1 067*
Nombre d'installations conformes	529	569
P 301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	49,58%	53,32%

* selon tableau partagé avec la collectivité

5.3. Les tarifs

	2023	2024
Contrôle de conception (tarif par contrôle)	96.49 €HT	105,44 € HT
Contrôle de réalisation (tarif par contrôle)	117.93 €HT	128,8 € HT
Contrôle périodique de l'entretien et du fonctionnement (tarif par contrôle)	98.63 €HT	107,78 € HT
Contrôles lors de vente	139.37 €HT	152,30 € HT

5.4. Les recettes d'exploitation du service (budget annexe communautaire)

Les recettes du service d'assainissement non collectif pour la part CCVSA sont séparées des recettes du budget assainissement.

Il s'agit des subventions d'investissement versées par l'Agence de l'Eau.

Les recettes pour la part Déléataire sont intégrées dans le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du service d'assainissement.

6. Les indicateurs de performance

6.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	10713	11587	8,2% 
D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	9	9	0,0%
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	129,665	108,509	-16,3%
D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	2,47 €	2,41 €	-2,4% 

6.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	100,00%	100,00%	-	NB : Valeur donnée à titre indicatif par le délégataire. Taux supérieur à la moyenne nationale de 94,55% (Source SISPEA au 01/01/2023)
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	102	100	-2,0% 	Indice supérieur à la moyenne nationale de 77 points (Source SISPEA au 01/01/2023) 
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	NR	Non		Pour information : moyenne nationale de 97% (Source SISPEA au 01/01/2023) 
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	NR	Oui		Pour information : moyenne nationale de 98% (Source SISPEA au 01/01/2023) 
P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	NR	Non		Pour information : moyenne nationale de 96% (Source SISPEA au 01/01/2023) 
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%	0,0% 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 98,9% (Source SISPEA au 01/01/2023) 

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,00 €/m3	0,00 €/m3	- 	Moyenne nationale 2023 : 0,007€/m3
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.	0	0	- 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 0,038 /1000 hab (Source SISPEA au 01/01/2023) 
P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'intervention requis. Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public sont à prendre en compte. L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	2	2	- 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 4,7 /100 km (Source SISPEA au 01/01/2023) 
P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	0	0	- 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 0,53% (Source SISPEA au 01/01/2023)
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conforme à la réglementation	100	100	- 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 97,5% (Source SISPEA au 01/01/2023) 
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des	100	100	- 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 78/120 points (Source SISPEA au 01/01/2023) 

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	0,27	0,17	-37,0%	Moyenne nationale 2023 : 4,5 ans 
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	1,64	1,87	14,0% 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 2,74% (Source SISPEA au 01/01/2023)
P258.1 : Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix rapporté au nombre d'abonnés. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service	0	0		Taux inférieur à la moyenne nationale de 1,55 /1000 hab (Source SISPEA au 01/01/2023) 

L'augmentation du taux d'impayés sur les factures est justifiée par SAUR par l'explication suivante : « *La situation économique impacte la situation des impayés cumulé à la communication de la loi BROTTES qui interdit toute coupure d'eau toute l'année pour l'ensemble des résidences principale (15/03/2013)* »

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

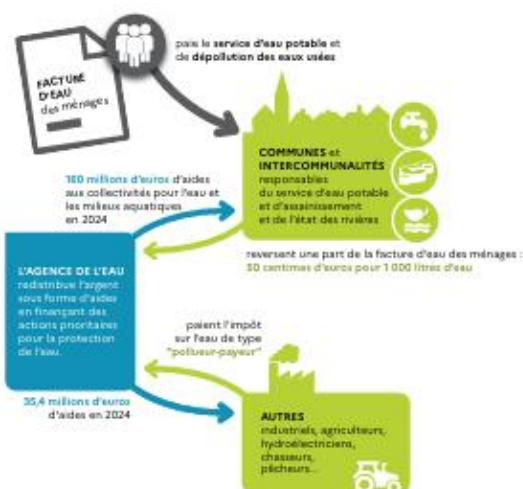
Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,14 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques). Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose à la ou maire ou à la ou président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La loi maire ou la loi président-e de l'établissement public de coopération intercommunale [sur la commune ou la loi président-e de l'établissement public de coopération intercommunale](https://www.legifrance.gouv.fr/lois/loi/2016/1087) [sur la commune ou la loi président-e de l'établissement public de coopération intercommunale](https://www.legifrance.gouv.fr/lois/loi/2016/1087) ou l'office de l'eau sur les redevances figurent sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/eqs/voq-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



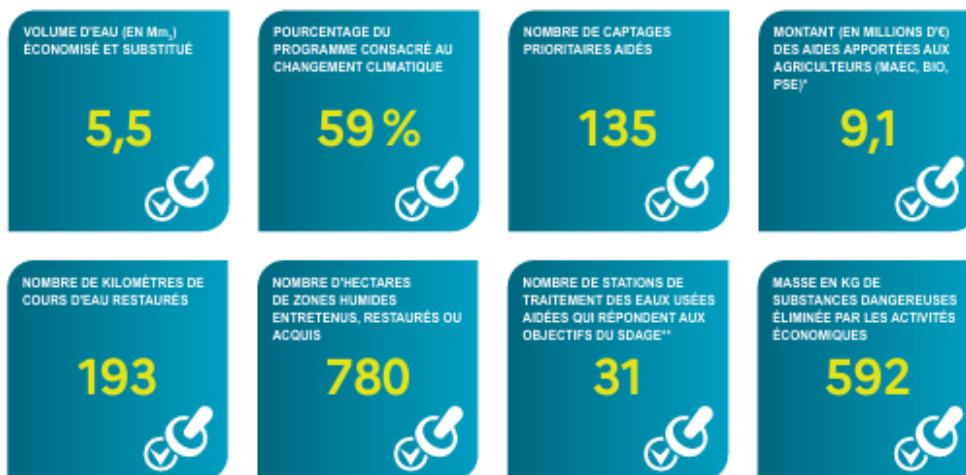
En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
 ** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté **d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€**. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-d-intervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PfQNTKg1N8k>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4,4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>



LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20250925-DEL2025-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 19 septembre 2025.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 22
Conseillers absents : 14 dont 10 avec procuration
Nombre de votants : 32

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : Mme Doris JAEGGY, M. Eric FISCHER, M. Gérard FOURNIER, Mme Joanie LUTZ, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Mme Marthe BERNA, M. Didier LOUVET, Mme Sylvianne RIETHMULLER, M. Jean-Marie GRUNENWALD, Mme Nathalie BELTZUNG, Mme Marie-Christine LOCATELLI.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Serge SIFFERLEN, M. Eric ARNOULD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme Doris JAEGGY	à	M. Jean-Jacques SITTER
M. Eric FISCHER	à	Mme Nadine SPETZ
M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT
Mme Marthe BERNA	à	M. Jacques KARCHER
M. Didier LOUVET	à	M. Cyrille AST
Mme Sylvianne RIETHMULLER	à	M. José SCHRUOFFENEGER
M. Jean-Marie GRUNENWALD	à	M. Christianne WEISS
Mme Nathalie BELTZUNG	à	M. Charles WEHRLLEN
Mme Marie-Christine LOCATELLI	à	M. Jean SAUZE

**DEL2025-092 PRESENTATION DU RAPPORT 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
RAPPORT DU DELEGATAIRE**

En vertu de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Président de présenter, pour l'exercice 2024, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.

Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 est venu en complément et a introduit les indicateurs de performance des services (figurant aux annexes V et VI du CGCT).

Il appartient à chaque maire de présenter également ces rapports à son Conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, l'article L. 1411-3 du CGCT dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante, un rapport dont le contenu est fixé par l'article R. 1411-7 du CGCT. Il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-5 et L. 1411-3 ;

VU l'avis favorable au Bureau du 11 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement pour l'exercice 2024 tel qu'il lui est présenté par son Président.

DIT que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes dans les 15 jours suivant la présente délibération.

PROPOSE DE CHARGER son Président d'en aviser le public par voie d'affichage à la Communauté de Communes.

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques SITTER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 32
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

Synoptique du réseau d'eau potable de communes de la vallée de Saint Amarin

